REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXVIII[e] ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXVIIIe ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

—

1908

LA FRANCE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

LE MAROC

La politique extérieure de la France s'est, depuis une dizaine d'années, principalement concentrée sur le Maroc. D'autre part, l'attention non seulement de l'Europe, mais aussi des États-Unis, s'est portée sur cette contrée depuis que l'anarchie s'y est développée dans les années qui y ont précédé 1904 et encore plus après l'éclatante manifestation faite en 1905 à Tanger par l'Empereur allemand. Le Maroc dont ne s'occupaient guère jusque-là que ses deux voisines, la France et l'Espagne, ainsi que l'Angleterre qui a des intérêts dans tous les coins du monde, est subitement passé presque au premier rang des sujets qui occupent la diplomatie mondiale; il s'est quasi substitué, sous ce rapport, à la Turquie.

Il est, certes, naturel que la France ait pris et garde un intérêt vigilant aux choses marocaines. On n'a pas oublié la bataille d'Isly, le 14 août 1844, aux portes de l'Algérie, où le Maroc, quand il possédait encore une force agressive qu'il a perdue, mais qu'il pourrait recouvrer, échoua dans son dessein de rejeter la France hors de l'Afrique du Nord. Le traité de paix qui intervint alors, quand nous ne connaissions guère encore que le littoral algérien et que les profondeurs du pays paraissaient quasi négligeables, ne régla que d'une façon sommaire et vague les rapports entre le Maroc indépendant et l'Algérie, en train de se

constituer colonie française. Aujourd'hui, on dit couramment que la France et le Maroc ont une frontière commune de 1 200 kilomètres. Mais si l'on en croyait les Marocains, cette communauté de frontière serait beaucoup plus étendue, puisqu'ils ont des prétentions sur l'Adrar et la Mauritanie, jusqu'aux environs du Niger. En fait, nous trouvons en face de nous l'influence marocaine dans tout le Sahara de l'Ouest, et jusque dans le Nord de notre colonie de l'Afrique occidentale; des commerçans et des sujets marocains se rencontrent et surtout se rencontraient naguère même au Sud du Niger et du Sénégal. Si l'on ajoute que, comme chérif, le sultan du Maroc jouit d'un prestige religieux chez tous les musulmans, blancs et noirs, de cette immense région, on comprend que la France, qui, au prix de tant d'efforts et de sacrifices, depuis trois quarts de siècle, a acquis la souveraineté de la plus grande partie de ces contrées et cherche, avec succès, à les initier à la civilisation moderne, surveille avec l'attention la plus vigilante tous les événemens, tous les incidens même dont le Maroc est le théâtre.

On conçoit même qu'une partie de l'opinion publique française et que des hommes d'État français se soient laissé séduire à l'idée que le Maroc devait, sous une forme ou sous une autre, devenir un pays subordonné à la France. Les uns, les plus téméraires, rêvaient d'une conquête qui eût mis le Maroc complètement en nos mains et l'eût soumis à un régime peu différent de celui de l'Algérie. Les autres, plus informés des difficultés inextricables d'une pareille tâche, ne pensaient qu'à établir la France au Maroc dans des conditions assez analogues à celles où l'Angleterre est en Égypte. C'était là encore une bien grande ambition. M. Delcassé paraît l'avoir eue et il mit, on en doit convenir, une grande persévérance, un rare esprit de suite à réaliser cette conception. Nous n'avons pas le dessein de retracer, même sommairement, les négociations diplomatiques auxquelles donna lieu ce grand et long projet; cette tâche a été déjà ici en partie remplie; peu s'en fallut, semble-t-il, moyennant la reconnaissance d'une sphère d'influence à l'Espagne, que le but ne finît par être diplomatiquement atteint; il eût été nécessaire ensuite de mettre les faits en concordance avec les accords diplomatiques, et c'est ici que d'énormes difficultés auraient apparu. Quoi qu'il en soit, le débarquement et le discours de l'Empereur allemand à Tanger au printemps de 1905, les objurgations hautaines du

gouvernement allemand, la menace même non dissimulée d'une guerre continentale, ont dissipé toutes ces combinaisons. Une partie de l'opinion publique en France espère toujours qu'on pourra les faire revivre, que quelque circonstance favorable permettra de reprendre, avec quelques atténuations peut-être et moyennant certaines concessions à l'Allemagne sur un autre théâtre, le grand projet abandonné.

Nous nous proposons ici de rechercher, non pas si cet espoir peut être fondé ou s'il est vain, mais si la France aurait un intérêt réel à prendre, sous une forme ou sous une autre, la responsabilité effective du Maroc; si, au cas où il serait possible, non pas certes seulement de gagner ce pays à notre influence morale, ce qui évidemment serait un bien, mais de le soumettre à notre suzeraineté politiquement établie et reconnue, nous aurions avantage à le tenter. Nous voulons aussi examiner le parti que la France pourrait tirer des arrangemens d'Algésiras de façon que le Maroc, sans devenir un satellite de l'Algérie, ni un pendant à la Tunisie, offrît un débouché à notre activité et cessât de faire obstacle à notre légitime expansion dans le reste de l'Afrique du Nord et dans l'Afrique du Centre. Pour faciliter cette étude, il nous paraît utile de jeter préalablement un coup d'œil rapide sur l'œuvre de la France en Algérie depuis 1830 et sur son œuvre en Tunisie depuis 1881.

I

Nous n'avons pas à retracer les étapes de la prise de possession de l'Algérie. Elles ont été décrites ici avec talent par un écrivain qui excellait dans l'histoire militaire, M. Camille Rousset. La conquête ne dura pas moins de dix-sept ans, du 14 juin 1830, jour du débarquement de nos troupes à Sidi Ferruch, au 23 décembre 1847, jour où Abd-el-Kader se rendit au général de Lamoricière. Encore doit-on dire que, à très peu de distance d'Alger, la Kabylie, contrée montagneuse, restait insoumise, et qu'elle ne fut conquise qu'à la suite d'une expédition au cours de l'automne et de l'hiver des années 1856 et 1857. Dans cette lutte épique, sur un théâtre jusque-là inconnu des Européens, la France, au milieu de nombreux succès et d'épisodes héroïques, connut des revers, dont un éclatant : l'échec de la première expédition contre Constantine en 1836.

L'extrême lenteur de la conquête eut, du moins, ce bon effet que la pacification fut durable : on ne connut que deux insurrections, l'une et l'autre limitée, celle de 1871 dans les provinces d'Alger et de Constantine au lendemain de la guerre franco-allemande, quand nos effectifs dans notre colonie étaient tombés très bas, et celle de 1881 dans la province d'Oran.

L'Algérie d'avant 1830, sous le régime turc, ressemblait assez au Maroc contemporain. Un officier indigène, interprète principal à l'État-major de notre armée d'Afrique, M. Ismaël Hamet, dans un livre récent (1), plein de remarques fines et de suggestions intéressantes, qui doivent, toutefois, susciter certaines réserves, a décrit la société musulmane au moment de la conquête française, en y joignant une carte du « peuplement de l'Algérie sous les Turcs. » On y voit que l'autorité du dey, non seulement était très précaire, mais ne s'étendait qu'à une partie du territoire. Des districts étendus, même sur la côte, échappaient à son action. « Malgré une occupation de trois siècles, écrit M. Ismaël Hamet, les Turcs étaient loin d'avoir étendu leur pouvoir sur l'ensemble du pays, et il s'en fallait que les populations leur fussent également soumises. En effet, ils ne commandaient, en réalité, qu'à un petit nombre : tribus *raïas* ou sujets payant l'impôt et tribus *makhzen* ou agens du gouvernement. Ces tribus représentaient à peu près le huitième de la population que la France administre actuellement. Les autres tribus qui étaient vassales ou indépendantes se trouvaient réparties sur toute la surface du pays. L'examen de la carte donnant le peuplement de l'Algérie sous les Turcs montre combien était restreinte leur occupation du pays. En effet, au lieu d'étendre progressivement leur domination des rives de la Méditerranée vers le Sud, de se créer un territoire d'un seul tenant formant bloc, ils n'eurent que des fragmens de territoire sans cohésion, sans lien, où aucune organisation puissante n'était possible, où aucune sécurité ne pouvait régner et, par suite, aucune prospérité (2). » Le dey ne se faisait obéir qu'avec la milice turque, qui composait toute sa force ; il percevait l'impôt, comme c'est le cas aujourd'hui au Maroc, par l'envoi de colonnes armées ou *mahallas*

On voit combien cette situation se rapprochait de celle du

(1) Ismaël Hamet, officier-interprète principal à l'État-major de l'armée, *les Musulmans français du nord de l'Afrique*, Armand Colin, 1906.

(2) Ismaël Hamet, *op. cit.*, p. 106 et 107.

Maroc à l'entrée du xxe siècle : souveraineté fragmentaire et dispersée, toujours précaire, d'ailleurs ; tribus makhzen ou raïas et tribus vassales ou indépendantes ; colonnes armées ou *mahallas* pour le recouvrement de l'impôt. La principale différence est que le dey n'avait aucun caractère religieux, ce qui fit que, pour la conquête, nous fûmes efficacement aidés par plusieurs tribus importantes, notamment dans la province d'Oran, ainsi que M. Camille Rousset le fait ressortir, tandis qu'une puissance européenne qui se proposerait de conquérir le Maroc ne pourrait espérer une aide de ce genre. M. Ismaël Hamet cite de nombreux chefs, comme le bey de Titéri, Ben-Zamam, le chef des Flissas, le bey d'Oran, qui offrirent, dès le premier moment, leurs services à la France, et des tribus, comme les Douaïrs et Zmélas qui en 1835 rendirent de grands services à la cause française (1).

La population de l'Algérie avant la conquête était estimée à 2 millions d'âmes environ et le commerce extérieur de la Régence à 7 ou 8 millions de francs.

Voyons maintenant ce que la France a fait de ce pays si laborieusement et, comme on le verra tout à l'heure, si coûteusement conquis. Avec sa population, insuffisante sans doute, nombreuse cependant et parvenue à un certain stage de civilisation, l'Algérie n'offrait pas assez d'espaces vacans et de terres immédiatement disponibles, elle ne jouissait pas non plus d'une sécurité suffisante, pour qu'on y pût constituer une colonie de peuplement, telle que l'Australie ou le Canada ; elle n'avait pas, d'autre part, une population assez dense, assez laborieuse, assez productive pour qu'on en pût faire une colonie d'exploitation où le peuple colonisateur apporte surtout des capitaux et des capacités techniques, comme c'est le cas pour l'Inde ou l'Indo-Chine. L'Algérie devait être une colonie mixte, en partie de peuplement, en partie d'exploitation ; or, cette catégorie de colonies est la plus malaisée à mettre en train et à diriger ; le Mexique, au temps du régime espagnol, l'Afrique du Sud aujourd'hui, sont des types de ces colonies mixtes, dont l'essor est beaucoup plus troublé et plus interrompu que celui des colonies au type pur. L'Algérie, de plus, avait cette infériorité, relativement aux contrées que nous venons de nommer, qu'elle n'avait pas de mines de

(1) Ismaël Hamet, *op. cit.*, p. 115 et 119.

métaux précieux et que même sa richesse en métaux communs ou en matières minérales utiles ne s'est que tardivement révélée.

L'œuvre de la France en Algérie, cependant, a été très belle, et elle promet de l'être davantage encore à l'avenir : elle n'est, toutefois, et ne sera probablement pas exactement ce que l'on avait prévu et désiré. Après des tâtonnemens, des hésitations qu'excusent la nouveauté et les difficultés du problème, l'opinion publique, plus encore que le gouvernement, pensa à faire de l'Algérie, au sens littéral du mot, une nouvelle France, c'est-à-dire à y implanter une population française très considérable qui fît de cette contrée ce que l'Australie et le Canada sont pour l'Angleterre, ce que la République Argentine était pour l'Espagne. Le régime des terres, les concessions gratuites, la loi de 1873 sur la constitution de la propriété privée chez les indigènes avaient cet objet. Ce résultat n'a été qu'incomplètement atteint. Sans avoir jamais été une nation très prolifique, la France sous le règne de Louis-Philippe, sous le second Empire et même dans les dix premières années de la troisième République, ne laissait pas que d'avoir un excédent notable et constant, quoique graduellement décroissant, des naissances sur les décès. Sauf trois ou quatre années, l'une de choléra, les autres de disette, l'excédent annuel des naissances sur les décès, de 1831 à 1848, oscilla en général entre 140 000 et 230 000 âmes ; sous le second Empire, sauf les années de guerre, cet excédent oscilla entre 80 000 et 180 000 âmes, la période notamment de 1860 à 1867 ayant fourni une moyenne annuelle de 140 000 naissances environ de plus que de décès. Enfin, dans les seize premières années de la troisième République, jusqu'à 1887, l'excédent des naissances sur les décès fut en moyenne de plus de 100 000 âmes par an. Il y avait donc, de 1831 à 1887, la possibilité d'une émigration assez considérable, pouvant atteindre, sans détriment pour la France, plusieurs dizaines de mille âmes par an.

L'Algérie a profité de cette situation, mais d'une façon relativement modérée. En 1876, quarante-six ans après le débarquement des troupes à Sidi Ferruch et vingt-neuf après la prise d'Abd-el-Kader, qui marqua, sauf pour les districts montagneux de la Kabylie, la soumission complète et définitive du pays, le nombre des colons civils d'origine européenne atteignait 315 000 âmes environ, à savoir 311 437 pour la population dite municipale, le reste concernant la population comptée à part, celle

des hospices, prisons, etc. Parmi ces 311 437 colons civils d'origine européenne, on comptait 156 365 Français d'origine, soit très légèrement plus de la moitié, 92 510 Espagnols, 25 759 Italiens et 36 303 autres étrangers de nationalité diverse. Ces résultats, sans être défavorables, n'étaient pas, cependant, des plus brillans. On voit que, dans la longue période de 1831 à 1876, qui a correspondu à un excédent annuel très considérable, variant généralement entre 100 000 et 230 000, des naissances sur les décès en France, le peuplement non seulement français, mais européen, de l'Algérie fut relativement modeste. La cause en était, non seulement le peu de goût du Français pour l'expatriation, mais les obstacles qu'offre à celle-ci toute colonie mixte, peuplée en grande partie d'indigènes, et n'ayant pas un marché de terres quasi indéfini, comme celui des colonies ou des terres de peuplement : Canada, Australie, République Argentine, etc.

De 1876 à 1906, la situation au point de vue démographique était plus défavorable, en ce sens que, en France, l'excédent des naissances sur les décès se réduisait de plus en plus, au point de quasi disparaître à partir de 1890, sauf deux années exceptionnellement favorisées, plutôt par la réduction de la mortalité que par l'expansion de la natalité, les années 1896 et 1897. Certaines circonstances économiques, en revanche, aidèrent puissamment dans cette période au peuplement français et européen de l'Algérie : la principale fut l'apparition du phylloxera et la destruction des vignobles dans tous les pays méditerranéens, France, Espagne, Italie. L'Algérie, dont on reconnut alors l'aptitude remarquable à la culture de la vigne, attira les vignerons sans ouvrage du nord de la Méditerranée. Le peuplement français et européen s'accéléra : le recensement de 1906, dont on a publié il y a quelques mois les chiffres exacts, constate que la population civile d'origine européenne de l'Algérie, en laissant de côté les Israélites indigènes naturalisés, a presque doublé depuis 1876; elle atteint 615 618 âmes pour la population dite municipale et doit approcher de 625 000 âmes, si l'on y joint la part de l'élément européen dans la population comptée à part, hôpitaux, prisons, collèges, etc. (on ne donne pas le chiffre de cet élément pour cette partie de la population).

Ainsi en soixante-seize ans, l'Algérie s'est enrichie d'environ 625 000 habitans civils d'origine européenne; c'est un résultat très appréciable et qu'il ne faut aucunement rapetisser. Il n'est

nullement prouvé qu'aucune autre puissance européenne, soit l'Allemagne, soit l'Angleterre, qui comptent parmi les nations les plus prolifiques, eussent fait mieux, si grand est l'obstacle qu'une colonie mixte, peuplée en grande partie d'indigènes et sans large marché de terres, oppose à l'immigration. Mais il faut bien avouer que l'établissement de ces 625 000 Européens civils en soixante-seize ans n'a pas complètement répondu aux espérances que l'on fondait sur l'Algérie comme colonie de peuplement.

Bien loin que l'on puisse espérer pour l'avenir un accroissement plus rapide du nombre des habitans d'origine européenne en Algérie, tout concourt, au contraire, à prouver que cet accroissement se ralentira de plus en plus. En effet, le taux d'accroissement de l'élément européen n'a cessé de diminuer depuis 1891. Un tableau rétrospectif fort instructif publié par l'administration algérienne, lors du recensement de 1906, fait ressortir les chiffres d'accroissement suivans de l'élément européen d'un recensement au suivant :

ACCROISSEMENT DE L'ÉLÉMENT EUROPÉEN EN ALGÉRIE
POUR LA POPULATION MUNICIPALE

De 1881 à 1886	45 453 âmes.
— 1886 à 1891	61 240 —
— 1891 à 1896	46 252 —
— 1896 à 1901	45 606 —
— 1901 à 1906	40 395 —

On voit que l'accroissement de 1901 à 1906 est le plus faible que l'on ait vu depuis 1881. Cela tient à deux causes : d'une part, l'immigration diminue ; d'autre part, la natalité fléchit dans l'élément européen algérien (1). Le grand attrait exercé par le vignoble a disparu depuis la mévente des vins : il fallait pour planter, soigner la vigne et faire la vinification, des ouvriers européens habiles ; il n'en est pas besoin d'un si grand nombre pour les autres cultures et encore moins pour le travail des carrières et des mines, travaux communs et de force, pour lesquels les indigènes ont toutes les aptitudes requises.

Un trait frappant et qui marque bien encore les obstacles qu'une colonie mixte oppose au peuplement européen, c'est que, malgré les efforts, à coup sûr méritoires, que fait, dans un des-

(1) On peut se reporter sur ce point, soit à notre ouvrage : *l'Algérie et la Tunisie*, 2e édition, soit à notre *Colonisation chez les peuples modernes*, 6e édition

sein plutôt politique qu'économique, l'administration algérienne pour créer de nouveaux centres européens de culture ou pour agrandir les anciens, la population agricole européenne, d'après les statistiques algériennes, reste stationnaire depuis vingt ans : en 1904, cette population agricole européenne est portée pour 201 032 âmes, dont 104 703 Français d'origine ; ce n'est pas tout à fait le tiers de l'ensemble de l'élément européen ; or, en 1898-99, cette même population européenne figurait pour 206 904 âmes, et, en 1887, pour 206 958 (1).

Relevons encore, sans y insister davantage, que, parmi les 615 618 habitans d'origine européenne de la population municipale de l'Algérie en 1906, le nombre des Français d'origine est de 278 976, celui des étrangers européens naturalisés de 170 444 et celui des Européens restés étrangers de 166 198. Parmi ces derniers, se trouvent 117 475 Espagnols et, si l'on y joint les naturalisés d'origine espagnole, on arrive à un total de plus de 150 000 habitans de race espagnole, dont les trois quarts résident dans la province d'Oran, où ils sont presque moitié plus nombreux que les Français d'origine. Si nous entrons dans ces détails, ce n'est nullement pour provoquer l'alarme ou pour déprécier l'œuvre très belle de la France dans notre Afrique ; c'est pour porter, ce qui est absolument nécessaire, la lumière sur la nature des facultés colonisatrices que nous possédons : ces facultés sont plutôt d'assimilation que de peuplement ; mais des facultés d'assimilation ne sont pas indéfiniment extensibles ; il faut savoir les ménager et les circonscrire.

On se flattait autrefois que la population d'origine européenne en Algérie s'accroîtrait beaucoup plus rapidement que la population indigène, au point de se rapprocher graduellement de celle-ci, sinon même de l'égaler. L'expérience a démenti cette prévision qui était singulièrement superficielle. Depuis 1876, le nombre des indigènes, et cela est à l'honneur de notre domination et de notre direction, s'est proportionnellement presque autant accru que celui des Européens. On comptait 2 463 000 sujets musulmans en 1876 ; il s'en trouve 4 447 149 en 1901 ; c'est un accroissement de près de 2 millions d'âmes ; les oasis du Touat et de Tidikelt, récemment annexées, n'entrent dans cette augmentation que pour une cinquantaine de mille âmes. Le rap-

(1) *Statistique générale de l'Algérie* pour l'année 1887, pour les années 1897, 1898 et 1899, page 220 pour l'année 1904, page 232.

port du nombre des Européens au nombre des musulmans est de 1 à 7, et il n'est guère probable qu'il se modifie sensiblement; on a vu, en effet, que l'accroissement de l'élément européen se ralentit, tandis que celui des indigènes musulmans ne faiblit pas : 215 000 âmes d'augmentation, de 1891 à 1896; 301 000, de 1896 à 1901; 382 000, de 1901 à 1906, ou, en déduisant l'apport des oasis sud-oranaises, soit une cinquantaine de mille âmes, 332 000.

En tenant compte de la marche des dix ou quinze dernières années, on peut penser que, en 1930, quand l'Algérie française aura un siècle d'âge, il s'y trouvera 750 000 à 780 000 habitans d'origine européenne, une centaine de mille israélites indigènes naturalisés, et environ 5 millions et demi de sujets musulmans. Ces résultats seront très honorables, en ce qui concerne l'établissement de la population européenne en Afrique, et très brillans en ce qui touche le développement de la population indigène. Il serait possible que, ultérieurement, vers le milieu, sinon même vers le second tiers, du siècle en cours, quand les indigènes seront graduellement devenus des ouvriers plus habiles, on arrivât à une sorte de saturation de l'élément européen qui aura bien de la peine à dépasser, sinon même à atteindre, 1 million d'âmes dans notre Algérie; cette saturation est probable dans un avenir qui ne sera pas indéfiniment différé.

Il était nécessaire d'insister sur ces faits, qui sont peu connus ou mal interprétés. Si, comme colonie de peuplement, l'Algérie n'a pas tenu et ne paraît pas devoir tenir toutes les espérances que l'on a fondées sur elle, il en est tout autrement comme colonie d'exploitation : ici, le succès est très brillant et l'on peut espérer, surtout si nous nous décidons à considérer cette contrée comme le seuil et la porte de l'Afrique Intérieure, que ce succès s'affirmera et se développera de plus en plus. Le commerce extérieur spécial, c'est-à-dire déduction faite du transit, s'est élevé à 639 millions en 1904 et à 612 millions en 1905, la décroissance tenant uniquement à la mévente des vins. C'est environ cent fois plus qu'avant la conquête. Le mouvement maritime dépasse 7 millions et demi de tonnes. Le réseau des chemins de fer, qui comprend actuellement environ 3 500 kilomètres, encaissait, en 1904, une recette brute de 35 millions de francs en chiffres ronds et une recette nette d'environ 11 millions. Depuis lors, le trafic s'est considérablement développé : la recette brute dépassera 40 millions en 1907, et la recette nette atteindra, sans

doute, 13 à 14 millions. L'Algérie a cessé d'être une contrée purement agricole; on y exploite de plus en plus des richesses minières, mines de fer, mines de calamine et de plomb; l'essor minier de la contrée serait encore plus rapide si des formalités administratives excessives n'entravaient parfois, comme c'est le cas depuis plusieurs années pour les riches gisemens de fer de l'Ouenza, la concession de certaines mines. Néanmoins, dès maintenant, l'Algérie figure très honorablement parmi les pays productifs de métaux communs. C'est elle qui a eu le mérite de révéler au monde les immenses dépôts de phosphates africains et de les mettre à la disposition des agriculteurs de tous les pays; c'est ainsi que l'agriculture allemande profite tout autant que l'agriculture française de ces immenses engrais naturels. Les établissemens de crédit sont maintenant nombreux en Algérie; ils y font beaucoup d'affaires et ils constatent qu'il s'est constitué parmi les Algériens une classe étendue de gens aisés et une classe très appréciable de gens riches ou opulens.

La France a eu l'heureuse idée, dans la dernière année du XIXe siècle (loi du 20 décembre 1900), de conférer à l'Algérie une large autonomie financière. Sous certaines réserves peu gênantes, l'Algérie vote actuellement elle-même son budget et en dispose : depuis sept ans, cette nouvelle organisation a donné les meilleurs résultats : la métropole garde à son compte la charge de l'armée qui représente une dépense d'environ 50 à 55 millions, et elle donne une subvention qui doit décroître de chaque période triennale à la suivante et expirer en 1946 pour les chemins de fer algériens : cette annuité est actuellement d'environ 17 millions; mais les plus-values des recettes des voies ferrées promettent de la réduire et de la faire disparaître bien avant la date indiquée. Le budget algérien, qui, défalcation faite des recettes d'ordre, de la subvention métropolitaine dont il vient d'être parlé et de certaines ressources extraordinaires, représente un ensemble de recettes propres et normales d'une soixantaine de millions, n'a cessé, depuis l'établissement de l'autonomie financière, de se régler par de notables excédens de recettes.

Ainsi, le succès de l'Algérie, comme colonie d'exploitation, est vraiment brillant et dépasse le succès, quoique honorable encore, de cette même contrée comme colonie de peuplement.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que ces résultats se sont fait

beaucoup attendre. Pendant près de trois quarts de siècle, l'Algérie aura considérablement pesé sur les budgets métropolitains, et l'on vient de voir qu'elle pèse encore sur eux dans une certaine mesure. D'après un tableau publié par la *Statistique générale de l'Algérie* pour les années 1884-1887 (pages 73 et suivantes), le total des dépenses, y compris celle de l'armée, effectuées pour l'Algérie de 1830 à 1887 inclusivement, se serait élevé à 4 868 millions de francs, et le total des recettes algériennes à 1 207 millions, d'où un découvert de 3 660 millions, représentant le coût de l'Algérie en 1887; les vingt dernières années écoulées y ont facilement ajouté 80 millions par an, soit 1 600 millions, de sorte que le prix de revient actuel de l'Algérie dépasserait 5 milliards. On peut, sans doute, faire à ce calcul quelques objections : alléguer, par exemple, que la France aurait dû entretenir sur son territoire une notable partie, mettons la moitié, de l'armée algérienne; cette considération permet de réduire à 4 milliards environ le prix de revient de l'Algérie.

Il n'y a pas à regretter ces 4 milliards; c'est une semence qui, avec le temps, sera largement reproductive. La France du règne de Louis-Philippe et même de Napoléon III, ayant sur le continent une situation qui paraissait à l'abri de toute atteinte, n'étant grevée que d'une dette modique, ne se trouvant pas engagée dans de larges dépenses sociales, possédant avec le service de sept ans une armée dont tous les élémens étaient cohérens, persistans et toujours mobilisables, pouvait, sans grand péril et sans témérité, entreprendre et conduire à bonne fin en pays barbare une guerre de dix-sept ans, et assumer une charge de 4 à 5 milliards; c'était le temps où se prononçait ce mot épique que « la France est assez riche pour payer sa gloire. » Il faut bien reconnaître aujourd'hui que les situations sont changées, qu'un effort militaire et financier, aussi intense et aussi prolongé, nous serait interdit par notre situation politique, sociale et économique.

II

On n'a pas eu besoin de faire ce grand effort pour occuper et exploiter la Tunisie. L'expédition fut facile; elle avait été préparée par la construction, de la frontière algérienne à Tunis, du chemin de fer dit de la Medjerda; elle fut encouragée par la

puissance dont l'attitude a, pour nous, le plus d'importance, l'Allemagne.

La nature des lieux et celle des hommes rendaient aisée la prise de possession du pays. D'abord le pays est restreint, une douzaine de millions d'hectares, le cinquième environ de l'Algérie et le sixième ou le septième du Maroc. Il est ouvert de tous les côtés; pays de plaine ou de vallées bordées de collines, non de montagnes; une population restreinte, 1 500 000 habitans environ contre les 4 millions trois quarts de l'Algérie actuelle, et les cinq à six millions que les gens compétens attribuent au Maroc: des indigènes de mœurs douces et paisibles en général, en tout cas n'ayant rien de guerrier; un gouvernement, sans armée réelle, mais obéi sur tout le territoire et avec lequel on pouvait traiter, sûr que le pays ne démentirait pas son chef. Malgré toutes ces conditions favorables, quand des incidens qui engageaient gravement notre honneur et nos intérêts décidèrent notre intervention, au printemps de 1881, on eut la sagesse d'envoyer en Tunisie un corps d'armée considérable; il n'eut pas à combattre, et, le 12 mai, on obtint du bey la signature du traité qui porte tantôt le nom de traité du Bardo, tantôt celui de traité de Kasr-es-Saïd, et qui posa les bases, depuis lors un peu modifiées et fort élargies, de notre protectorat tunisien. Il n'y eut de sang versé un peu abondamment que quelques semaines après, à la suite d'une fausse manœuvre de notre part. En vue d'influer sur les élections qui devaient se faire au mois d'août 1881, on rappela prématurément en France une dizaine de mille hommes du corps d'occupation. Les indigènes attribuèrent ce rappel à une intervention du sultan de Constantinople; ils y virent une preuve de pusillanimité. Sur deux points, une insurrection éclata : à Sfax, dans le Sud, le 28 juin, le quartier européen fut pillé et notre consul blessé ; dans le Nord, à la station de Oued Zergua, sur notre voie ferrée, la gare fut incendiée et les employés massacrés ; en même temps, nos compatriotes étaient molestés à Tunis où, par discrétion, nous n'avions pas voulu faire entrer nos troupes, les faisant camper aux environs. Il fallut renvoyer dans la Régence des renforts qui débarquèrent à Sfax le 16 juillet, et, en quelques heures, vinrent à bout de la rébellion. On se décida à marcher jusqu'à Kaïrouan, la ville sainte que l'on avait craint d'abord de paraître souiller par le contact européen, et l'on y entra; on occupa éga-

lement Tunis; la pacification se fit partout en quelques jours avec la plus grande facilité.

Rarement une conquête eut lieu dans des conditions aussi propices; il n'y eut même pas de bataille de Tel-el-Kébir. Depuis lors, le calme n'a cessé de régner; la France obtint graduellement l'adhésion au nouveau régime des puissances qui avaient vu avec regret notre prise de possession du pays. Nous dûmes subir, jusqu'à son expiration naturelle en 1896, le traité de commerce italo-tunisien, qui fut, à cette date, considérablement modifié. La Grande-Bretagne renonça, par un arrangement du 18 octobre 1897, au traité de commerce qu'elle avait avec le gouvernement tunisien, moyennant que jusqu'au 31 décembre 1912 ses cotonnades ne pourraient être frappées d'un droit de plus de 5 pour 100 à la valeur au port de débarquement.

Grâce à l'habileté et à la souplesse du premier résident général de France, M. Paul Cambon, le régime du protectorat s'établit et dégagea la France de nombre de soucis; depuis lors, malgré quelques altérations, on est resté fidèle à l'esprit de ce régime.

La Tunisie devint, dès la première heure, la favorite de l'opinion publique française; toute la presse, d'une façon continue, chanta ses louanges. Les capitaux français y affluèrent pour les entreprises agricoles, et le pays prit un assez vif essor. Puis, certains mécomptes survinrent; une série d'années sèches imposa des pertes aux cultivateurs européens; la mévente des vins s'y joignit qui les atteignit gravement, quoique le vignoble tunisien n'ait pas pris une fort grande extension. Le découragement commençait à se produire, quand la découverte et la fructueuse exploitation de richesses minières donnèrent au pays une impulsion nouvelle. Les mines de calamine ou de plomb et beaucoup plus encore les carrières de phosphates attirèrent et rémunérèrent largement les capitaux, permirent la construction de nombreuses lignes de chemins de fer, auxquelles elles assuraient un ample trafic, facilitèrent le creusement et l'outillage des ports. Des mines de fer, encore inexploitées, se joignent à toutes ces richesses minérales; c'est sur elles, et plus particulièrement sur les immenses et nombreux gisemens de phosphates, que repose la prospérité actuelle de la Tunisie. A l'heure présente, cette contrée est en plein développement. On construit, sur tous les points de la Régence, des lignes ferrées; on entame d'énormes travaux pour pourvoir d'eau potable toutes les villes impor-

tantes; toutes ces œuvres sont, en soi, très justifiées, mais peut-être pourrait-on les espacer davantage : on risque, en les faisant quasi toutes à la fois, de provoquer une crise de main-d'œuvre, puis, dans une demi-douzaine d'années, quand tout ce programme sera achevé et qu'on ne pourra pas lui en faire succéder un autre, de plonger le pays dans une sorte de langueur.

Comme colonie d'exploitation, la Tunisie donne, à l'heure présente, les plus beaux résultats : le commerce extérieur, qui, dans les cinq années qui ont précédé notre occupation, était en moyenne de 23 millions de francs (18 125 000 francs, chiffre le plus bas en 1877-78 et 27 354 000 francs, chiffre le plus haut en 1875-76), s'est élevé à 160 millions en 1904, 149 millions en 1905 et 170 millions en 1906, ayant ainsi presque septuplé depuis l'occupation française, en un quart de siècle. Le budget qui, dans les dernières années du gouvernement beylical, variait de 10 à 12 millions est prévu pour un chiffre de recettes ordinaires de 34 millions; mais celles-ci, par des plus-values constantes, s'élèvent à une quarantaine de millions et font ressortir des excédens habituels des recettes sur les dépenses, lesquels sont rarement inférieurs à 6 ou 7 millions.

Comme colonie de peuplement, les résultats sont moins remarquables. Ce n'est pas que la population européenne totale de la Tunisie soit insignifiante ; le recensement de 1906 a constaté la présence en Tunisie de 128 895 personnes d'origine européenne. On estime que, il y a vingt-six ans, avant l'occupation française, il ne s'y trouvait que 20 000 à 25 000 Européens ; il s'en est donc établi une centaine de mille depuis le protectorat, et cela, en soi, serait satisfaisant. Mais sur ces 128 895 Européens qu'on trouve, à l'heure présente, en Tunisie, le nombre des Français n'est que de 34 610, dont 2 157 naturalisés, ce qui fait ressortir 32 453 Français d'origine ; ce n'est certes pas un effectif négligeable, mais il est encore bien restreint, en face des 94 285 étrangers européens, dont 81 156 Italiens et 10 330 Maltais. On estime qu'un tiers environ de la population civile française est formé par les fonctionnaires et leurs familles. L'administration fait de très louables efforts pour attirer des Français ruraux : elle achète aux collectivités ou aux grands propriétaires arabes, également aux grands propriétaires européens, de vastes domaines qu'elle défriche et met en état pour les morceler et les offrir, à des conditions avantageuses, aux petits et aux

moyens colons français De ses statistiques il résulte que 695 Français, dont 401 cultivateurs, en 1905, et 757 Français, dont 344 cultivateurs, en 1906 (1), sont venus se fixer en Tunisie. Ces nombres sont honorables, sans être encore bien réconfortans, car il faudrait en déduire les départs qui ne laissent pas que d'atteindre aussi un certain chiffre, sur lequel on n'est pas fixé.

L'essor de la Tunisie a soulevé divers problèmes administratifs et sociologiques délicats. Outre les 129 000 Européens en chiffres ronds, dont 34 610 Français de nationalité, la Tunisie compte une population indigène qui n'a jamais été recensée et que l'on estime en général à 1 500 000 âmes, dont 64 000 israélites indigènes. On a fort sagement, cette année même, admis seize représentans indigènes, quinze musulmans et un israélite, nommés par le gouvernement, dans la conférence consultative qui se compose d'une majorité de Français élus au suffrage universel par catégories. Les Israélites indigènes, particulièrement dans les villes, prennent rapidement les mœurs et les idées européennes ; ils fréquentent nos écoles de tout ordre, y compris le lycée Carnot à Tunis ; un certain nombre d'Arabes font de même ; les uns et les autres visent les diverses professions commerciales et industrielles, et également les professions libérales, celles d'avocat et de médecin. Cet essor est très louable, mais s'il se développe rapidement et notablement, il comprimera l'élément européen. Déjà les membres indigènes, pour signaler leur entrée dans la Conférence consultative, réclament qu'une partie, — ils réclamaient d'abord la moitié, puis ils se rabattent sur le quart, — des emplois de commis d'administration, en particulier de commis de l'administration des postes, soient confiés à des indigènes. L'opinion européenne y résiste et la majorité de la Conférence s'est opposée à ce vœu ; mais il sera difficile de l'écarter indéfiniment : la part des Français se trouvera d'autant réduite.

Il a surgi une presse arabe, en partie habilement pacifique, dans les organes supérieurs, en partie sournoisement ou même ouvertement hostile, dans les feuilles inférieures. Quelques-uns de ces petits journaux indigènes, s'attaquant soit aux institutions, soit aux entreprises et aux sociétés françaises, ont une action nuisible. Autrefois, la presse était astreinte à un cau-

(1) *Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie. — Statistique générale de la Tunisie en 1906*, Tunis, 1907, p. 56.

tionnement de cinq mille francs, ce qui prévenait l'éclosion de toutes ces feuilles; ce cautionnement ayant été supprimé, il en naît, pour mourir parfois il est vrai bientôt, un nombre croissant; il pourrait être sage de prendre quelques mesures à leur sujet en réglementant par exemple le colportage; leur influence n'est pas nulle, en effet, près des populations indigènes.

Nos deux colonies nord-africaines, l'Algérie et la Tunisie, comptent, la première, on l'a vu, 625 000 habitans civils, d'origine européenne, dont 279 000 Français d'origine, et 4 475 000 indigènes musulmans; la seconde 129 000 Européens civils, dont 32 453 Français d'origine et environ 1 500 000 indigènes musulmans. Les deux réunies ont ainsi, en face de 755 000 Européens, dont 312 000 Français d'origine, une population musulmane indigène de 6 millions d'âmes.

Cette population musulmane indigène ne cesse de s'accroître : il est très vraisemblable que, en 1930, centenaire de notre descente en Afrique, elle dépassera 7 millions et demi d'âmes. Quant à la population européenne, son accroissement se ralentit sensiblement et il n'est guère permis d'espérer que, en 1930, pour l'Algérie et la Tunisie réunies, elle dépasse 950 000 âmes. Ce sera déjà là un fort beau résultat. Tout fait prévoir qu'à partir de cette époque on approchera graduellement, assez rapidement peut-être, de la saturation de l'élément européen; d'une part, la France n'a plus d'excédent appréciable de naissances sur les décès; d'autre part, la culture qui attirait le plus les Européens et qui leur était quasi absolument propre, la vigne, n'a plus de possibilité d'extension; les mines et les carrières, qui sont en grand développement, n'exigent guère que de la main-d'œuvre commune. Graduellement aussi, les Arabes et les Kabyles tendent à devenir des ouvriers plus habiles et à se substituer aux Européens en nombre de métiers; les Israélites indigènes et la partie la plus raffinée des Arabes visent à accaparer les emplois de commis de magasin, de banque, d'administration, parfois même à se faire une part dans les professions libérales et en partie ils y parviennent.

Ainsi, l'essor matériel même, qui est incontestable, de l'Algérie et de la Tunisie, suscite et suscitera de plus en plus des problèmes nouveaux très délicats et qui ne laissent pas que d'être préoccupans. Ce ne sera pas trop de toute l'attention de la métropole pour les résoudre. Elle a là, ainsi que dans les prolonge-

mens de l'Algérie et de la Tunisie jusqu'à l'Afrique intérieure, une besogne très ample, très variée, très compliquée, qui demandera le déploiement de beaucoup d'efforts et d'aptitudes colonisatrices.

III

A ces six millions de sujets, Arabes ou Kabyles, — aujourd'hui sept musulmans environ contre un Européen et quinze musulmans contre un Français d'origine, — aux 7 millions et demi d'Arabes ou Kabyles qui peupleront l'Algérie vers 1930 et dont la relation de nombre avec les Européens et les Français ne se sera guère modifiée, convient-il de joindre encore pour sujets une demi-douzaine de millions de Marocains? N'y aurait-il pas dans cette expansion un péril?

Faut-il nous créer, dans le Nord de l'Afrique, un empire où il y aurait 14 musulmans (Arabes ou Kabyles), contre 1 Européen et 30 musulmans (Arabes ou Kabyles) contre un Français? Voilà ce que certains coloniaux enthousiastes proposent de faire. La simple énonciation de ces données numériques montre l'évidente témérité de l'entreprise. On dira peut-être que les Européens afflueraient au Maroc, s'il leur était ouvert; sans doute, il y en viendrait un certain nombre à la longue, mais infiniment moins qu'il n'en est venu en Algérie, ne serait-ce que par cette raison qu'on ne pourrait, sans soulever toute la population, exproprier les terres des indigènes; puis, ces Européens qui viendraient, ce serait, quatre sur cinq, sinon neuf sur dix, des Espagnols; on en peut d'autant moins douter que l'Espagne est plus voisine et plus pauvre et que la France n'a plus aucun excédent de population. Cette énorme prédominance serait pour nous une autre difficulté. Mettons les choses au mieux : une fois maîtres du Maroc, nous aurions un empire Nord Africain, qui, dans trente ans par exemple, compterait environ 14 millions d'indigènes musulmans (Arabes ou Kabyles), contre tout au plus 1 150 000 à 1 200 000 Européens, dont à peine 450 000 Français d'origine : ce serait toujours une douzaine de musulmans pour 1 Européen et environ 30 musulmans pour 1 Français d'origine, et l'on croit que ce serait là une perspective séduisante, qu'il y aurait lieu de se réjouir d'un Empire dont la base serait si frêle et si chancelante.

On alléguera sans doute que la conquête du Maroc est aujourd'hui hors de question. Cela est vrai actuellement, à cause de l'opposition très catégorique que fait l'Allemagne à ce projet. Mais il hante encore en France un grand nombre de cerveaux; l'on se flatte qu'un jour ou l'autre la France pourra s'entendre avec l'Allemagne, lui faire des concessions dans l'Asie Mineure, en Mésopotamie, lui octroyer certaines facilités financières et obtenir, en retour, qu'elle nous laisse la main libre et la voie libre au Maroc. Nous ferions alors de ce pays, sinon une colonie comme l'Algérie, sinon même un protectorat comme la Tunisie, du moins une sorte de dépendance de la France, de contrée vassale, soumise à notre tutelle, ce qu'est l'Égypte pour l'Angleterre. Si réduit que soit ce plan, par rapport aux espérances antérieures, il est encore plein de périls.

La facilité avec laquelle nous avons occupé, nous occupons et, pour son bien comme pour le nôtre, nous exploitons la Tunisie, a été pour beaucoup dans les visées de la France sur le Maroc. Il n'y a guère d'analogies, cependant, soit physiques, soit morales, entre les deux contrées : le seul trait commun est que l'une et l'autre sont peuplées de musulmans, Kabyles ou Arabes.

La Tunisie est un petit pays : 120 000 kilomètres carrés ou 12 millions d'hectares, dont guère plus de la moitié peut avoir une population un peu dense : le Maroc est un fort grand pays; en laissant de côté la partie désertique, la région des oasis, au Sud de l'Atlas, il occupe environ, d'après les renseignemens géographiques les plus dignes de foi, 219 000 milles carrés ou 570 000 kilomètres carrés, soit 57 millions d'hectares ; c'est 7 à 8 pour 100 de plus que le territoire français et cinq fois et demie l'étendue de la Tunisie. La Tunisie est, en général, un pays de plaine ; sauf une région de collines, non pas de montagnes, qui longe au Nord la mer, c'est une région absolument ouverte ; le Maroc est une des contrées les plus montagneuses qui soient : c'est un bourrelet de montagnes qui atteignent jusqu'à 3 500 mètres. La population de la Tunisie est modique; on l'évalue à 1 500 000 âmes ; celle du Maroc est quatre ou cinq fois plus considérable ; les anciennes géographies lui attribuaient 8 à 9 millions d'âmes; ces chiffres sont, certes, très exagérés; il faut beaucoup en rabattre et l'estimation la plus vraisemblable paraît devoir être de 5 millions: plus il y aura, d'ailleurs, de Marocains, plus l'affaire sera mauvaise pour l'envahisseur et le

dominateur. La population indigène en Tunisie est douce, molle, relativement policée; elle se rapproche un peu de celle de l'Égypte; plus l'on va vers l'Ouest, plus la population arabe et kabyle révèle de la vigueur et de l'énergie; le Marocain est, d'ailleurs, très connu dans toute l'Afrique française; il apporte ses bras non seulement dans la province d'Oran, mais jusqu'en Tunisie; il s'y livre non seulement aux tâches agricoles, mais aux travaux de mines; c'est un rude travailleur; il a aussi une spécialité, à Tunis notamment : on le prend assez fréquemment pour gardien de maison ou de magasin; il a la réputation d'un être peu sociable et farouche. La Tunisie avait un gouvernement bien établi, avec lequel il suffisait de traiter pour que le pays se soumît; le Maroc est absolument anarchique et un traité avec le Sultan ne résoudrait rien.

Maroc et Tunisie forment ainsi, physiquement et moralement, un parfait contraste : autant il fut facile, une voie ferrée préalable, d'ailleurs, y aidant, d'occuper la seconde; autant il serait malaisé de prendre possession du premier. On ne voit même pas, depuis l'introduction en France du service militaire de deux ans et du recrutement, resté en grande partie régional, de quels moyens nous pourrions disposer pour conquérir et occuper le Maroc. Il n'a échappé à aucun observateur attentif que le gouvernement a éprouvé des difficultés sérieuses pour composer le petit corps de 7 000 hommes, aujourd'hui réduit par la maladie, les désertions, plus que par les blessures, à 6 000, de Casablanca, et l'autre petit corps de naguère 3000 hommes à Oujda et aux environs. Pour rassembler ces 10 000 hommes il a fallu laborieusement cueillir un bataillon ici, une compagnie là, une section d'artillerie dans une province et une autre dans une province différente, on a dû faire cette laborieuse cueillette jusqu'en Tunisie. On a remarqué avec quel souci le gouvernement n'envoyait sur le théâtre des opérations que des bataillons de la légion étrangère ou de tirailleurs indigènes, des goumiers et des spahis, évitant avec le plus grand soin d'y joindre des troupes françaises proprement dites; les sections d'artillerie naturellement faisaient exception, et aussi quelques très modiques détachemens de chasseurs; ce n'est qu'après que notre frontière algérienne fut plusieurs fois violée qu'on se décida à mettre en mouvement quelques compagnies de zouaves.

Il est clair que, s'il s'agissait d'occuper le Maroc, ces petits

moyens apparaîtraient comme ridiculement inefficaces ; il faudrait nettement recourir aux troupes purement françaises, et c'est ici que le service de deux ans et que le recrutement régional surgiraient comme des obstacles quasi insurmontables. Quand la vieille armée d'Afrique, dans une série de campagnes qui durèrent dix-sept ans et qui, après ces dix-sept ans, laissaient encore le massif montagneux de la Kabylie intouché (il ne fut pris que dix ans plus tard) ; quand l'armée d'Afrique conquit si héroïquement, mais si longuement et si patiemment, l'Algérie, elle se composait de soldats de sept ans et les régimens étaient recrutés sur toute la France. La conquête et la garde du Maroc exigeraient certainement le concours de 100 000 ou 120 000 hommes pendant tout au moins une demi-douzaine d'années et celui de 50 à 60 000 hommes éternellement. Sans doute, on dira que, par la relative trouée de Théza, un corps d'armée de 30 000 à 35 000 hommes pourrait peut-être arriver à Fez. Mais quand on tiendrait cette ville, serait-on plus avancé? Pour prendre le Maroc, il faudrait plusieurs bases d'opération, non seulement celle de l'Algérie, mais d'autres sur l'Océan; a-t-on réfléchi aux effectifs nécessaires pour la garde des étapes et pour l'escorte des convois dans un pays où il faudrait faire tout venir du dehors, non seulement les munitions, mais les provisions? L'attaque récente, par les Beni-Snassen, d'une colonne française de 700 hommes pourvue de deux canons sur la frontière même algérienne prouve le nombre énorme de troupes qui serait nécessaire à la protection des convois.

Une conquête, comme celle du Maroc, est une opération d'un autre âge et d'un autre régime ; rien ne s'y prête dans nos institutions, soit politiques, soit militaires. L'effort exigé, l'intensité et encore plus la longue continuité de cet effort, répugnent à notre état social, politique et économique. L'Algérie, on l'a vu plus haut, revient à plus de 4 milliards à la France ; le prix de revient du Maroc serait encore plus élevé.

Et pour quels résultats se lancerait-on dans cette aventure? Le Maroc ne pourrait être pour nous une colonie de peuplement, puisque, bien loin d'être un pays d'émigration, nous devenons de plus en plus un pays d'immigration. Il ne peut pas être davantage une colonie d'exploitation, puisque l'on se résigne par avance à ce que nous n'y jouirions de privilège d'aucune sorte, ni au point de vue douanier, ni à celui des concessions ou

de l'exécution des travaux publics. En ce qui concerne le peuplement, nous ne travaillerions que pour les Espagnols; en ce qui touche l'exploitation, nous n'aurions aucun avantage relativement aux Allemands et autres Européens ou Américains. Nous serions les gardes impayés du Maroc; nous aurions des responsabilités sans compensations; est-ce vraiment, dans le xx[e] siècle, une situation qui soit attrayante, et le prétendu honneur que l'on trouverait à cette besogne de sacrifice, honneur qui n'irait pas sans quelque ridicule auprès de peuples plus réalistes, vaut-il que l'on affronte tant d'aléas et que l'on assume tant de charges?

On dira, sans doute, qu'il ne s'agit pas pour nous de conquérir le Maroc, mais simplement de le diriger, d'en être le tuteur dévoué et vigilant. Mais en recherchant cette périlleuse tutelle, on court constamment le risque, d'incident en incident, d'être soit entraîné à la conquête, soit acculé à l'humiliation de renoncer à un rôle qu'on aurait sollicité et obtenu.

Puis, comment peut-on espérer d'exercer une tutelle effective et persistante sur le Maroc sans l'occuper, d'une façon permanente, avec des troupes suffisantes? Les Anglais occupent l'Égypte; la mollesse de la population permet de réduire à peu de chose le corps d'occupation, mais ce corps existe. Nous-mêmes, nous occupons la Tunisie, pays aussi à population relativement douce : la division d'occupation y est le soutien indispensable du protectorat et du régime français; supposez que cette division dût quitter la Tunisie, le protectorat s'écroulerait immédiatement, et les colons de l'intérieur agiraient sagement alors en gagnant immédiatement la côte. C'est une grande erreur de croire que, profitant à certains égards de notre domination, sous le rapport de la demande de la main-d'œuvre par exemple et de la hausse des salaires, les indigènes nous soient en général conciliés et que, la force se retirant, ils continueraient d'accepter notre tutelle. Il est bon de se rappeler le massacre de colons, sans causes apparentes ni faits spéciaux, à Margueritte, il y a peu d'années, en Algérie, et plus récemment à Kasserine en Tunisie.

Tout dessein d'établir notre hégémonie ou notre tutelle politique au Maroc, à plus forte raison tout projet d'y fonder un établissement comme celui des Anglais en Égypte, doit conduire fatalement, d'incident en incident, à une tentative de conquête.

Alors, il est bon de se souvenir des mécomptes que réservent aux Européens ces guerres en pays primitif : les luttes perpétuelles, plus que trentenaires, des Hollandais à Atchin (île de Sumatra), l'échec sanglant des Italiens en Abyssinie, les lourds sacrifices qu'ont dû faire les Allemands dans leur guerre du Sud-Ouest Africain contre les misérables tribus des Herreros qui ne comptaient pas, en tout, 200 000 hommes, femmes et enfans compris. Toute l'histoire de la colonisation nous crie la prudence quand il s'agit d'un pays montagneux, peuplé de 5 à 6 millions d'habitans fanatiques.

IV

Tout projet d'hégémonie et de tutelle politique au Maroc étant écarté, quelle doit être notre attitude à l'égard de ce pays, pour sauvegarder efficacement nos possessions algériennes et sahariennes ?

Tout à fait au début de ce siècle, nous avions pris la bonne voie et il est regrettable que nous l'ayons abandonnée, pour une autre qui nous semblait plus glorieuse et plus rapide. Forts des droits que nous reconnaissait le traité de 1845, conclu après notre victoire d'Isly, nous avions en 1901 (20 juillet) et en 1902 signé avec le Maroc des protocoles relatifs à la police et au commerce de notre zone frontière que la prise de possession par nous des oasis du Touat et du Tidikelt avait singulièrement prolongée vers le Sud. Le Makhzen avait consenti à se concerter avec nous pour une police commune, pour l'établissement de marchés. C'était là une très sage et très prévoyante politique. Quoique toutes les clauses de ces protocoles n'aient pas été observées, ils portèrent des fruits. C'est grâce à eux, par exemple, que nous eûmes accès à l'oasis de Figuig, centre autrefois d'hostilités violentes contre nous ; c'est grâce à eux également que nous pûmes pousser notre voie ferrée sud-oranaise jusqu'à Colomb Béchar, en plein Sahara, à 710 kilomètres de la mer (port d'Arzew). Il y eut une sorte de lune de miel à la suite de ces protocoles. Si quelques attaques de Bérabers se produisirent contre nos convois dans le désert, l'habile organisation de nos compagnies sahariennes adoptée par le général Lyautey y mit bientôt fin. Notre voie ferrée eut un trafic notable et croissant ; on pouvait croire que la paix était définitivement établie dans

cette région. On projetait même, quelques coloniaux importans du moins, ce qui eût été, à notre sens, une déviation fâcheuse, au lieu de pousser le chemin de fer au Sud dans la direction de nos oasis et ultérieurement du Niger, de le faire obliquer vers le Tafilelt et contourner ainsi le Maroc pour rejoindre l'Atlantique ou s'en rapprocher.

Comment cette entente initiale qui, si elle n'avait pas porté sur tous les points des protocoles de 1901 et 1902, en avait, du moins, fait appliquer, de la façon la plus heureuse, les principaux, a-t-elle subi une rupture, et comment une hostilité sourde lui a-t-elle succédé ?

Il y a deux causes, selon nous, à ce changement. Les conventions passées avec l'Angleterre et l'Espagne en 1904 ont convaincu le Maroc que, sous une forme ou sous une autre, nous voulions dominer le pays et supprimer son indépendance. En même temps, le contrat conclu avec les banques françaises, également en 1904, pour un prêt de 62 millions au Sultan, stipula que les agens des banquiers percevraient les droits de douane ou en contrôleraient la perception, ce qui parut aussi une atteinte à l'indépendance du Maroc et contribua à répandre parmi les Marocains l'idée que le Sultan avait vendu le pays aux Roumis.

Telles paraissent bien être les deux causes qui, à partir de 1904 particulièrement et avant l'intervention de l'Empereur allemand au printemps de 1905, ont complètement transformé les dispositions et du Makhzen et de la population à l'endroit de la France. Nous comprenons, certes, que les banquiers français ne se soient pas aventurés à prêter 62 millions au Sultan sans prendre des gages ; nous comprenons aussi que la France ait voulu faire cette opération de peur que l'Allemagne ne la fît ; mais cette prise d'hypothèque, ce contrôle des recettes par des agens européens, survenant au moment des conventions entre la France et l'Angleterre, la France et l'Espagne, puis suivis de l'ambassade et des propositions, sinon de l'ultimatum, de M. Saint-René Taillandier, ont surexcité au plus haut degré le patriotisme et le fanatisme des Marocains. La visite à Tanger de l'Empereur allemand, son discours impérieux, l'attitude agressive à notre égard de la diplomatie et de la presse allemandes ont encore, en donnant confiance aux Marocains, exaspéré ce sentiment d'hostilité contre nous.

Telle étant la situation, la politique que nous devons suivre,

si nous voulons obtenir de bons et durables résultats, paraît tout indiquée : c'est de convaincre le Makhzen et, ce qui est plus difficile et sera plus long, les Marocains, que nous ne songeons nullement à leur prendre leur pays, que nous ne voulons en faire ni une colonie proprement dite, comme l'Algérie, ni un protectorat comme la Tunisie, ni une terre en tutelle comme l'Égypte. Évidemment il peut en coûter à notre amour-propre d'avoir à renoncer au grand projet sur le Maroc, qui risque de devenir la folie marocaine ; et il faudra du temps pour dissiper les appréhensions que le Makhzen et la population ont pu concevoir. L'attitude que nous recommande la prévoyance, plus encore que la prudence, peut d'ailleurs s'allier avec la fermeté pour réprimer les outrages des Marocains, notamment sur notre frontière algérienne. Nous possédons le droit de suite depuis soixante ans et l'Europe nous l'a solennellement reconnu à Algésiras ; nous pouvons et devons en user contre les Beni-Snassen et tous autres qui imiteraient leurs incursions. Dans les dernières années du second Empire, alors que la limite des postes était beaucoup plus au Nord dans la province d'Oran, le général de Wimpfen s'avança dans le désert en plein Sud-marocain sur le Guir : aujourd'hui, si nos postes, nos sujets, nos tribus soumises ou amies, étaient l'objet d'attaques dans le Sahara, il serait conforme au traité de 1845 et à la reconnaissance de nos droits par la Conférence d'Algésiras que nous allions jusqu'au Tafilelt pour châtier les délinquans : c'est là l'exercice légitime du droit de suite. De même en Mauritanie, nous n'avons aucunement à nous gêner à l'endroit des émissaires marocains qui entraveraient notre action.

Pour le reste, à savoir le Maroc proprement dit, nous devons nous en tenir strictement aux conventions d'Algésiras. Elles nous sont très utiles, beaucoup plus encore par leurs parties négatives que par leurs parties positives. Ce que nous pouvions redouter, c'est qu'une puissance hostile vînt s'établir au Maroc. l'Angleterre, avant l'entente cordiale, eût pu être cette puissance ; on s'est toujours demandé si l'Allemagne ne le serait pas un jour. Or, la convention d'Algésiras, signée par la généralité des nations européennes et par les États-Unis, prévient tout établissement d'une puissance quelconque au Maroc ; c'est pour nous une précieuse assurance. Cette même convention d'Algésiras a pour nous divers autres avantages que M. Ribot a mis, avec

raison, en évidence, dans l'interpellation du mois de novembre à la Chambre. La reconnaissance, par l'ensemble des nations intéressées, de notre droit exclusif de police sur la frontière algérienne est un fait considérable.

La convention confère à la France et à l'Espagne certains mandats, dont il serait imprudent d'exagérer l'importance et qu'il n'est pas dans notre intérêt bien entendu d'étendre, mais qui ont leur prix. Nous ne sommes aucunement chargés, comme on le répète souvent à tort, de pacifier le Maroc, ni même d'y sauvegarder la sécurité des personnes et des biens des Européens ; ce serait une mission infiniment trop large, à vrai dire, inextricable, et que, si on nous l'offrait, nous devrions repousser. Nous avons simplement, avec l'Espagne, reçu et accepté le mandat très limité d'avoir dans les huit ports un certain nombre d'officiers instructeurs : leur rôle est, certes, modeste et restreint. D'après l'article 4, les officiers et sous-officiers français et espagnols sont simplement, en effet, des « instructeurs ; » ils n'ont pas le commandement des troupes ; il est dit expressément : « Ils prêteront aux *autorités marocaines, investies du commandement de ces corps*, leur concours technique pour l'exercice de ce commandement. » Il y a là une situation ambiguë, subalterne, qu'on pourrait essayer de modifier, en conférant aux officiers français et espagnols, qui sont accrédités par le Sultan, le commandement effectif. En second lieu, l'effectif prévu est bien faible : l'article 5 fixe le minimum de 2000 hommes et le maximum de 2500, « répartis, suivant l'importance des ports, par groupes, variant de 150 à 600 hommes. Le nombre des officiers espagnols et français sera de 16 à 20, celui des sous-officiers espagnols et français de 30 à 40. » Ces effectifs seront bien maigres, et il serait avantageux de les augmenter de moitié, de manière à avoir 900 hommes pour Tanger et la banlieue et un minimum de 200 à 250 dans chacun des petits ports. Il est probable que, sur ces points divers, le texte de la convention d'Algésiras n'est pas intangible et que, avec l'expérience, on y pourra apporter, sans en changer l'esprit, quelques améliorations.

Le Livre Jaune prouve surabondamment que le retard apporté à la constitution des forces de police n'est ni du fait de la France, ni du fait de l'Espagne. Une circulaire communiquée par ces deux puissances aux autres signataires de la convention, le 23 janvier 1907, en fait foi. La responsabilité des massacres

et des événemens de Casablanca ne saurait donc leur incomber; elle retombe sur le Makhzen et, en partie aussi, sur le corps diplomatique à Tanger qui, au mépris de toute prudence, s'attarda à des questions secondaires, notamment en ce qui concerne les adjudications pour le costume et les objets d'équipement.

Après et au cours des événemens de Casablanca, l'établissement de la police marocaine avec des instructeurs français dans les ports rencontrait des obstacles d'un autre ordre. On connaît la curieuse circulaire franco-espagnole aux puissances, en date du 27 août 1907, où l'on signifiait que le ministre de la Guerre chérifien, Si Mohammed-el-Guebbas, sur la remise d'une note par la France et l'Espagne, lui demandant si l'on pouvait être certain que, sous sa caution, les instructeurs français et espagnols « ne courraient pas les risques d'être abandonnés et massacrés par leurs soldats, » répondit qu' « il ne lui était pas possible de donner une assurance aussi formelle. » Évidemment, cette déclaration d'El-Guebbas coupait court, pour le moment, à l'établissement dans les ports marocains du genre de police qu'avait eu en vue la Conférence d'Algésiras. Elle laisse toujours planer quelques menaces sur l'avenir. C'est alors que la France, le 2 septembre 1907, sonda les puissances pour se rendre compte si elles accepteraient que le gouvernement de la République constituât, « de concert avec le gouvernement espagnol et *avec leurs propres ressources*, dans ceux de ces ports où cette mesure sera reconnue nécessaire, une police provisoire, qui permettra de maintenir l'ordre et facilitera la formation des troupes de police marocaines prévues par l'Acte d'Algésiras. » Toutes les puissances donnèrent leur adhésion, y compris le gouvernement allemand le 8 septembre, mais celui-ci avec des réserves et d'une façon un peu revêche. « Il en déduit (de la communication à lui faite) que les mesures prévues seront d'un caractère provisoire et ne porteront pas préjudice aux dispositions de l'Acte d'Algésiras... Il espère et souhaite qu'il ne se reproduira pas pour les négocians étrangers de graves dommages pareils à ceux qui ont été subis à Casablanca;... un corps de police étranger (à Tanger) pourrait, dans les circonstances présentes, entraîner une attaque des tribus montagnardes contre la ville et de sérieux dangers pour la vie et les biens des Européens, surtout si cette mesure n'était pas prise sous la protection de forces militaires pleinement suffisantes. Le même danger existerait aussi dans

d'autres ports. » Ce ton de *magister* atténuait beaucoup la portée du consentement donné.

Il est très heureux que la France se soit abstenue d'occuper les ports autres que Casablanca ; ce n'est pas seulement, ni principalement, à cause des réserves et des remontrances faites par l'Allemagne; mais c'est qu'une intervention aussi étendue eût singulièrement accru nos responsabilités. Si l'on peut désirer quelques modifications de certaines clauses relatives à l'institution de la police marocaine dans les ports, nous ne devons aucunement solliciter, nous devrions même refuser, si on nous l'offrait, un mandat général, soit isolé, soit partagé avec l'Espagne, de faire régner l'ordre et la sécurité au Maroc. Déjà, dans la presse, beaucoup trop d'écrivains, fervens pour l'élargissement de notre mission en cette contrée, affectent de répéter que la France et l'Espagne sont chargées de procurer aux Européens, à leurs personnes et à leurs biens, la sécurité dans l'Empire du Chérif ou tout au moins sur les côtes: il n'en est rien; le mandat qui nous a été confié de concert avec l'Espagne est beaucoup plus précis et plus restreint. En voulant l'étendre, nous serions fatalement entraînés à la conquête ou à des reculades. Au temps où Raïssouli enleva M. Perdicaris, sujet américain, et un autre Européen, nombre de journaux aux États-Unis et en Angleterre nous sommaient, sous peine de perdre notre situation spéciale, d'aller délivrer ces captifs: on pourrait renouveler cette sommation en ce qui touche le caïd Mac Lean ou tout autre Européen qui, par imprudence ou par malchance, aurait été molesté, enlevé ou tué par quelques-uns de ces bandits officiels, officieux ou indépendans, qui foisonnent au Maroc. Nous devons repousser énergiquement toute mission de cette nature et nous en tenir strictement à la fonction nettement circonscrite que la Conférence d'Algésiras nous a assignée.

Un des moyens d'obtenir que nos instructeurs tinssent un peu en main les soldats marocains qui leur seront subordonnés, ce serait que ces instructeurs fussent chargés du paiement des troupes ou, du moins, intervinssent dans ces paiemens. Les Marocains sont si peu habitués à avoir des soldes régulièrement servies que, s'ils s'apercevaient que cette régularité tient à l'intervention de l'instructeur européen, le prestige de celui-ci serait immédiatement rehaussé et son autorité se trouverait sensiblement accrue.

Une des réformes les plus utiles dont se soit occupée la Conférence d'Algésiras, c'est la surveillance et la restriction de la contrebande des armes de guerre, qui met les tribus en état de provoquer les Européens et, au besoin, de lutter contre eux, ainsi qu'on l'a vu à Casablanca. Il serait de la plus haute importance que cette contrebande pût être réprimée. A ce point de vue, il a été fait un pas décisif, en dehors des stipulations de la Conférence. Le 21 septembre 1907, le gouvernement français a lancé une circulaire où il demandait aux puissances de lui reconnaître, ainsi qu'à l'Espagne, la faculté d'exercer un droit de visite sur les navires, autres que ceux des lignes régulières, dans les eaux territoriales marocaines. Toutes les puissances signataires de la Convention d'Algésiras, l'Angleterre elle-même, si chatouilleuse, on le sait, pour tout ce qui concerne la liberté maritime, y ont consenti. L'Allemagne ne s'y est pas refusée, en limitant seulement, mais avec possibilité de renouvellement, la durée de cette autorisation. « Le gouvernement impérial demande (dépêche de notre ambassadeur à Berlin du 28 septembre 1907) que les mesures (le droit de visite) destinées à la répression de la contrebande des armes ne soient appliquées que pendant un délai à déterminer. Si, à l'expiration de ce délai, une prorogation était nécessaire, les deux gouvernemens saisiraient de nouveau les signataires de l'Acte d'Algésiras. » Les deux gouvernemens de France et d'Espagne avaient l'intention de solliciter l'octroi de cette faculté « pour une durée d'un an, renouvelable suivant la nécessité. » Il serait désirable que ce renouvellement fût toujours accordé.

L'un des points les plus aigus du mal complexe dont souffre le Maroc, c'est la pénurie financière. Le Makhzen est dans la détresse la plus profonde. On le voit empruntant à chaque instant des sommes misérables. Le 23 janvier 1907, dans leur note au corps diplomatique de Tanger, la France et l'Espagne offrent d'assurer les crédits nécessaires pour la police de Tanger, en attendant que la Banque d'État puisse fournir les fonds destinés à cet objet. Le 25 août 1907, les délégués chérifiens s'adressent à la Banque d'État « qui ne paraît pas pouvoir donner suite à cette démarche, puis à l'agence de la Compagnie Algérienne à Tanger. « A ma demande, écrit M. de Saint-Aulaire, notre représentant, le directeur de cet établissement remet aujourd'hui même à El-Guebbas un acompte de 20 000 francs à valoir sur

une avance totale de 100 000 francs destinée à l'entretien des troupes. » Pour avoir les 80 000 francs formant le solde de cette somme, il faut une dépêche de notre ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, et la « garantie personnelle » des délégués chérifiens. En exerçant une pression sur la Banque d'État, on obtient pour le Makhzen une avance de 1 million « en deux termes, savoir : 500 000 francs à Fez pour les préparatifs de départ (du Sultan) et 500 000 francs pour les dépenses de la Cour et l'action à exercer sur les tribus. »

Quand on alloue, d'ailleurs, de plus fortes sommes, elles fondent rapidement sans laisser de traces : ainsi M. Gaillard, notre consul à Fez, signale « la misère dans laquelle se trouvent à Fez les petits fonctionnaires et les soldats qui n'ont pas été payés depuis plusieurs semaines. Les 2 millions que le Sultan avait mis, le mois dernier, à la disposition du cheik El Tazzi, afin de pourvoir aux besoins les plus pressans du Makhzen, sont dépensés, et la détresse financière est extrême. » On sait que, tout récemment, le gouvernement français a obtenu que l'une ou plusieurs de nos banques avançassent au Makhzen une somme de 1 500 000 francs à 2 millions. On connaît aussi le mécompte qu'éprouva le Sultan dans le prêt qu'il sollicitait en Europe sur le gage de ses diamans et bijoux dont la valeur fut estimée par les prêteurs éventuels fort au-dessous de celle qu'il leur attribuait.

Cette pénurie du Makhzen ne se comprend que trop, et elle n'est pas près de disparaître. Dans l'état d'anarchie présente où le pays est tiraillé par quatre compétiteurs, le sultan Abd-El-Azis, le sultan prétendant, Mouley-Hafid, le rogui et Raïssouli, l'impôt intérieur ne rentre pas ; les tribus un peu fortes profitent de cette division du pouvoir et de son affaiblissement pour ne rien payer. Le plus clair des revenus, c'était celui des douanes ; mais il est pour longtemps hypothéqué à la dette contractée depuis 1904, ou bien il est affecté aux frais de la police des ports.

La dette publique du Maroc est relativement assez considérable : on trouve d'abord l'emprunt français de 62 millions de francs émis en 1904 et formellement gagé par les douanes ; puis, un emprunt mi-allemand, mi-français, d'une douzaine de millions, ensemble 74 millions en chiffres ronds exigeant pour l'intérêt et l'amortissement environ 4 millions. Il est prévu que le corps de police des ports, dont l'entretien doit être pourvu par les recettes

des douanes, coûtera 2 millions et demi de pesetas, soit environ 2 millions un quart de francs, en supposant que l'effectif de ce corps de police n'excède pas 2500 hommes; mais, s'il doit être porté à 3800, comme c'est probable, la dépense approchera de 4 millions de francs. Voilà, pour le service de la dette actuelle et pour la police, une charge de près de 8 millions de francs à laquelle les douanes devront pourvoir. On a engagé des travaux divers pour une vingtaine de millions, dont 5 millions de marks (6 millions un quart de francs) pour le seul port de Larache concédé aux Allemands; il est probable que les recettes à provenir des droits de quai ou de tonnage seront loin de faire face au service des sommes consacrées à ces œuvres et qu'une annuité de 500000 francs au moins viendra encore de ce chef peser sur la caisse des douanes. La Banque d'État, aux termes de l'article 55 de l'Acte d'Algésiras doit avoir déjà avancé à l'État le plein de ce qu'elle est autorisée à lui prêter, soit une dizaine de millions de francs, ou les deux tiers de son propre capital, et cette avance porte intérêt à 7 p. 100. Il faut tenir compte aussi des indemnités de Casablanca qui restent à régler. On voit qu'il s'en faudra de peu que la caisse des douanes ait à servir, pour tous ces articles, une dizaine de millions par an.

Il est difficile d'évaluer les recettes régulières de cette caisse des douanes. Le relevé le plus élevé qui ait été fourni du commerce marocain en porte le chiffre à 2740000 livres sterling (69 millions de francs) à l'importation et à 1690000 livres sterling (42 millions de francs) à l'exportation (1). En frappant d'un droit moyen de 15 p. 100 l'importation, on obtient 10 millions et demi environ de droits et en grevant l'exportation de 5 p. 100, on peut y ajouter 2 millions, en tout 12 millions et demi, frais de perception non déduits; si l'on défalque ceux-ci, on voit qu'il reste bien peu de chose disponible après les 9 millions et demi à 10 millions de dépenses privilégiées que nous avons énumérées et qui sont hypothéquées sur la caisse des douanes. Dans ces taux de 15 et de 5 p. 100 à l'importation et à l'exportation, nous comprenons la taxe exceptionnelle de 2 1/2 p. 100 qui a été autorisée par l'Acte d'Algésiras pour doter les travaux publics.

Ainsi, le Sultan se trouve quasi complètement dépourvu de ressources; il en est toujours ainsi quand on introduit le crédit

(1) *The Staterman's Yearbook*,, 1907, page 1222.

européen dans un pays barbare. On rendra la situation plus lamentable encore si l'on augmente les prêts. Il est toujours question, cependant, de nouveaux prêts à faire au Sultan. Le Livre Jaune fait connaître que, en septembre 1906, l'ambassade d'Allemagne insistait vivement pour que les banques françaises se missent d'accord avec la maison Mendelsohn pour faire au Makhzen une avance de 10 millions; il paraît résulter, il est vrai, du texte que cette avance aurait eu surtout pour objet de rembourser des créances antérieures de cette maison allemande.

On parle d'un grand emprunt, les uns disent de 100 millions, d'autres vont jusqu'à 150, qu'il serait utile, sinon nécessaire, de faire au Sultan pour dégager complètement sa situation, assurer son autorité et lui permettre de remettre le pays en état. La vraisemblance est que ces 100 ou 150 millions seraient, pour la plus grande partie, gaspillés sans laisser de traces, comme l'ont été les 62 millions de l'Emprunt français de 1904 et toutes les sommes postérieurement prêtées au Maroc. Le Sultan, un an ou deux après cette opération, serait plongé dans une détresse pire que celle d'aujourd'hui. Puis, comment se procurerait-on cette somme et sur quoi la gagerait-on? On dit que, après l'annuité pour le service privilégié de l'Emprunt français de 1904, il resterait encore libre 40 p. 100 environ du produit des douanes; mais, il faut aussi que les encaissemens des douanes pourvoient aux 2 millions et demi de francs que coûtera, d'après la convention d'Algésiras, sinon même aux 3 millions et demi, évaluation plus réelle, l'entretien de la police des ports. Puis, si l'on prélève, pour une dette toujours croissante, la totalité des recettes des douanes, c'est-à-dire la seule branche certaine des ressources de l'Empire, comment le Makhzen pourra-t-il vivre? On a parlé d'établir le monopole du tabac et de gager sur ce monopole l'emprunt de 100 ou 150 millions. L'impôt sur le tabac, remanié récemment en Algérie, y produit 5 à 6 millions. Mais comment espérer un rendement pareil dans un pays aussi désorganisé que le Maroc? Dira-t-on que la France pourrait donner sa garantie à cet emprunt éventuel de 100 ou 150 millions? Ce serait d'abord charger certainement et lourdement le contribuable français; puis, il faudrait suivre et contrôler l'emploi de cet emprunt, ce qui supposerait la mainmise préalable de la France sur le pays. Alléguera-t-on comme précédent la garantie donnée par la France à la ligne ferrée de la Medjerda en Tunisie plusieurs années

avant l'occupation française et alors que cette contrée jouissait d'une complète indépendance? Mais, en Tunisie, nous étions certains que la ligne ferrée garantie par nous aurait un personnel et un matériel français, une direction française; qui nous répond que les 100 millions de l'Emprunt marocain éventuel, garanti par la France, ne serviraient pas à payer des entreprises faites par des Européens de nationalité non française, par nos rivaux en Europe et au Maroc? A aucun point de vue, un emprunt relativement énorme de 100 millions ou davantage ne paraît donc à conseiller. Si l'on jugeait indispensable de procurer au Sultan des ressources exceptionnelles nouvelles, — et il serait nécessaire à ce sujet d'avoir l'assentiment des puissances signataires de la Conférence d'Algésiras, — il ne faudrait pas lui avancer plus d'une vingtaine de millions en dix-huit mois ou deux ans, par exemple, et il conviendrait, pour trouver l'intérêt et l'amortissement de cette somme, de relever d'un dixième ou d'un huitième l'ensemble de tous les droits de douane.

On ne doit pas oublier que la France va avoir aussi des répétitions à exercer contre le Sultan du chef des opérations militaires qu'elle a été obligée de faire à Casablanca et sur la frontière algérienne; il est difficile d'estimer à moins d'une vingtaine de millions l'ensemble de ces répétitions du gouvernement français. Il doit en établir le compte et le faire accepter par le Sultan; il peut être opportun, de sa part, de ne pas en exiger immédiatement l'intérêt, d'ajourner à cinq ans par exemple le paiement annuel de cet intérêt; mais il serait impolitique de laisser périmer cette légitime créance.

V

La situation que nous avons actuellement au Maroc peut se résumer ainsi : nous ne tenons pas le Maroc, c'est le Maroc qui nous tient. Tous nos efforts doivent tendre à nous en dégager. L'application des clauses de la Conférence d'Algésiras nous suffit.

Nous n'avons pas à nous immiscer dans les affaires intérieures du Maroc. C'est une imprudence que de prendre parti pour tel ou tel des compétiteurs au pouvoir; naturellement, nous devons considérer le Sultan, aussi longtemps qu'il n'est pas renversé, comme le souverain du pays; mais nous n'avons pas à le prendre sous notre protection effective, à nous faire son champion. Une

intervention dans les querelles marocaines peut nous entraîner loin et risque d'avoir de mauvais effets.

Il a été amplement démontré, dans les développemens qui précèdent, que la prise de possession du Maroc par la France, sous une forme ou sous une autre, entraînerait des sacrifices incommensurables, qu'elle affaiblirait nécessairement notre situation sur le continent européen, qu'elle refroidirait nos rapports avec l'Espagne, notre alliée traditionnelle, naturelle et nécessaire; qu'enfin, bien loin de consolider notre Empire africain, elle le rendrait plus fragile et y introduirait des germes de dissolution. C'est bien assez pour nous d'avoir 6 millions de sujets musulmans, qui, par l'accroissement naturel de la population, deviendront 8 millions dans trente ans; il y aurait un grand péril à doubler ce nombre.

On allègue qu'un Maroc anarchique est un mauvais voisin. A certains écarts, l'anarchie marocaine a, en effet, pour nous des inconvéniens; elle gêne le développement de notre commerce; elle rend plus fréquens des incidens fâcheux sur notre frontière. Mais ces inconvéniens n'ont qu'une secondaire importance auprès des énormes sacrifices et des responsabilités indéfinies que nous imposeraient l'occupation et la mise en tutelle par nous du Maroc. Les événemens même récens démontrent que, si l'on s'en remet aux autorités algériennes compétentes, les incursions des Marocains sur notre territoire peuvent aisément, à peu de frais, être prévenues ou contenues. Le gouverneur de l'Algérie, M. Jonnart, et le commandant militaire de la province d'Oran, le général Lyautey, deux excellens agens, chacun en sa sphère, si on ne leur eût pas enlevé, en cette circonstance, les pouvoirs qui leur étaient naturellement dévolus, eussent maintenu le calme sur la frontière algérienne. Actuellement, on impose aux Beni-Snassen un châtiment mérité; des actes énergiques et légitimes de répression assureront la paix dans toute cette zone.

Si l'anarchie marocaine a pour nous quelques inconvéniens, est-on sûr qu'un Empire marocain bien ordonné et florissant ne pourrait pas, au point de vue politique, avoir, pour notre possession tranquille de l'Algérie et de la Tunisie, des périls d'une autre sorte? Le supposé prospère Empire marocain exercerait une attraction sur toutes les populations arabes et kabyles de notre territoire; il aurait une force de rayonnement, dont ne peut jouir l'Empire délabré du Chérif. Avons-nous un si manifeste

intérêt à imposer par la force la civilisation matérielle et morale au Maroc? Un Maroc rajeuni et modernisé pourrait jouer dans l'Afrique du Nord le rôle qui a si bien réussi au Piémont en Italie. Faut-il que les Européens renouvellent dans le Nord de l'Afrique la faute qu'ils ont manifestement commise en Asie? Quand, voilà soixante ans environ, une escadre américaine força le Japon à s'ouvrir aux Occidentaux, les États-Unis ne pensaient sans doute pas qu'un jour ils se demanderaient si les flottes japonaises n'allaient pas attaquer leur propre territoire et prendre leurs colonies. Laissons les peuples, surtout les peuples vigoureux, vivre de leur vie. S'ils ne veulent pas de chemins de fer, n'allons pas les contraindre à nous en laisser construire sur leur territoire; un demi-siècle après, nous pourrions amèrement le regretter.

La France possède un magnifique Empire en Afrique. A vrai dire, le lot africain français, si l'on met à part l'Égypte, est de beaucoup le plus beau lot de cette partie du monde. Sachons nous en contenter et le bien exploiter; il suffit à toutes nos facultés colonisatrices qui, étant donné surtout la stagnation de notre population, sont loin d'être indéfinies. Nos officiers, aidés de quelques savans civils, font une œuvre merveilleuse d'exploration dans ces immenses territoires, injustement dédaignés, qui séparent l'Algérie et la Tunisie du Soudan. Sachons unir notre Empire africain, en faire un tout, joindre l'Afrique Intérieure à l'Afrique du Nord. Nous avons là une œuvre superbe à accomplir. Ne dispersons pas nos forces et nos ressources; la colonisation française a devant elle, sur le continent africain, un champ immense qui absorbera toute son activité pendant tout le cours de ce siècle, et plus encore. Sachons nous borner, possédant déjà des immensités. La dispersion ne peut qu'être une cause d'affaiblissement aujourd'hui et peut-être, demain, de désagrégation.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

L'ENVERS D'UN GRAND HOMME [1]

I

Parmi tant de princes, de soldats, de diplomates que la succession d'Espagne mettait aux prises, de 1700 à 1713, le personnage le plus curieux fut peut-être Victor-Amédée II, ce très artificieux duc de Savoie, dont le traité d'Utrecht finit par faire un roi.

Mais chacun connaît, à la *Revue des Deux Mondes*, — où l'on a vécu dans l'intimité de Mme la Duchesse de Bourgogne, — les manèges politiques et les pratiques militaires de son père. Comme ce que j'en pourrais dire ne serait que redite, il m'a semblé, sinon plus intéressant, du moins plus neuf, de montrer ici en petit déshabillé celui qui a su si longtemps et si joliment berner l'Europe.

L'idée m'en est venue l'autre semaine en trouvant, à l'hôtel des ventes, un détestable portrait de Victor-Amédée. Celui qui l'a peint n'était, à coup sûr, pas un peintre officiel ; il eût maquillé son modèle, tandis que le modèle est là sans sans fard, surpris en pleine sincérité ; et pas n'est besoin d'être psychologue pour découvrir, sous cette méchante peinture, le « fagot d'épines » que disait Tessé... L'orgueil, la ruse, la volonté, la souplesse, le charme, toutes choses en quoi nul ne surpassait

(1) *Storia del regno di Vittorio-Amedeo II* (Domenico Carutti). — *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau. — *Anecdotes sur la cour de Sardaigne*, par M. Blondel, ministre de France à Turin, publiées dans les *Miscellanéa di Storia italiana*, t. V, p. 111. — *Histoire de la comtesse de Verrue*, par M. de Lerys. — Notes inédites laissées par le marquis Henry Costa.

M. le duc de Savoie, se mêlent, en effet, sur cet étrange visage, pour lui donner la plus déconcertante physionomie.

Du reste, à en croire ce portrait, Victor-Amédée eût été beau plutôt que laid, sans la petite vérole dont il était cruellement marqué, et sans ses dents fort déplaisantes. Il tenait de son père, le duc Charles-Emmanuel II, le nez un peu long, un peu gros du bout, la figure étroite, qui sont encore de Savoie; et, de sa mère, Madame Jeanne-Baptiste, le teint clair, les yeux parlans, perçans, la bouche sinueuse, le poil roux qui étaient alors, dit-on, de Nemours. On dit encore qu'il avait la parole fort à la main, beaucoup d'esprit naturel, une mémoire admirable, l'art de charmer quand il voulait plaire ; mais, l'ironique expression de son sourire et surtout de son regard marquait quand même que le diable n'y perdait rien.

Il n'y avait, d'ailleurs, jamais rien perdu, car, tout enfant, à la cour de sa mère, Madame Jeanne-Baptiste, Victor-Amédée cheminait déjà souterrain comme une taupe, parmi les pires intrigues politiques et galantes.

Sa mère, en effet, fille de ce dernier Savoie-Nemours tué d'un coup d'épée par son beau-frère le duc de Beaufort, était arrivée de Versailles, où elle avait été élevée, à Turin, où elle épousait, en 1667, le duc Charles-Emmanuel II, bien plus française que savoyarde. Peu importait son humeur tant que vécut son mari; mais, il en allait autrement depuis que, devenue veuve et régente en 1675, elle pouvait donner libre pratique à ses goûts effrénés de plaisir et d'intrigue. Sa politique ne s'inspirait plus que des fantaisies de Louvois, ou de celles, pires encore, des favoris que, malgré ses trente ans bien sonnés, elle ne s'épargnait guère. Son fils lui était le moindre des soucis; à peine le voyait-elle, par étiquette, quelques minutes chaque jour, sans soupçonner le mépris où elle tombait dans ce cœur d'enfant, ni la haine qui y germait contre cette cour de France dont celle de Savoie n'était plus qu'un méchant reflet.

Ce mépris, cette haine marquèrent le petit prince du pli qu'il garda toute sa vie. Froissé dans son orgueil de race, dans ses tendresses d'enfant, abandonné aux premières mains venues, il ne comptait qu'avec ses pires instincts : dissimulé, inquiet, soupçonneux, à l'âge où l'on ne pense qu'au plaisir, il ne songeait, lui, qu'à s'évader des brassières qui l'étouffaient. La moindre allusion à son rôle prochain le rendait rêveur. Sa

curiosité à savoir ce qu'on disait, ce qu'on pensait de lui était maladive; toujours en garde cependant contre l'entourage de sa mère, il ne voyait, ne questionnait que les basses gens, dont ni les services, ni la naissance ne pourraient le gêner plus tard.

S'il quittait la cave (1), où il passait chaque jour de longues heures à songer creux, c'était pour rôder dans les corridors du palais, y voir entrer les gens, les en voir sortir, et saisir leurs plus insignifians propos. Le soir venu, quand il pouvait s'échapper, l'enfant, tantôt seul, tantôt accompagné d'un grison, courait les rues de Turin à la suite des promeneurs, se faufilant dans les groupes, regardant tout, ne perdant rien de ce qui s'y disait. Peu importait que le passant lui chantât pouilles; il allait, allait toujours. Une patrouille le surprit certain soir l'oreille collée à une serrure d'importance et le houspilla fort; comme il était incorrigible, cette sotte aventure ne le corrigea pas; seulement ce fut aux serrures de Versailles, de Madrid, de Vienne que Victor-Amédée, devenu duc de Savoie, colla son oreille toujours aussi curieuse.

L'âge ne nous amende guère, mais affine nos défauts, pour en faire des qualités, sinon toujours morales, du moins parfois utiles. C'est ainsi que, grâce à très peu de scrupules, à une inlassable ténacité, à un impénétrable secret, et toujours mettant sa conscience d'accord avec l'occasion, l'enfant inquiet, sournois de tout à l'heure était devenu le politique le plus redoutable de l'Europe.

C'est ainsi encore que, trompant jusqu'à ses médecins, méprisant les hommes, variable, en amour, comme un baromètre, ne se fiant à personne, sans amis, sans confesseur, sans ministres, Victor-Amédée, souvent battu, jamais abattu, avait, en quarante années de règne, réorganisé ses finances, son armée, marié ses filles comme on sait, et fait de son maigre duché de Savoie un beau royaume.

Mais, voilà qu'au mois de mai 1715, la mort presque subite de M. le prince de Piémont (2) venait, comme un coup de foudre, donner en plein travers de toutes ces ambitions satisfaites. Victor-Amédée n'avait jamais aimé que soi ; c'était son propre reflet qu'il chérissait dans cet enfant dont, depuis seize ans, il ensemençait la petite tête intelligente, de toutes ses idées; elles y

(1) Lettre de M[me] Jeanne-Baptiste à Louvois (citée par Lerys).
(2) Victor-Amédée, fils aîné du Roi, né en 1699, mort en 1715.

semblaient proches de fleurir. Le prince, comme sa sœur la Duchesse de Bourgogne, avait de l'esprit à revendre ; il était d'un discernement, d'un secret admirables. Jamais façons plus aimables que les siennes, ni visage aussi charmant. De tout cela rien ne survivait qu'une douleur égale, chez son père, à la joie que lui avait jadis causée la naissance de ce fils inespéré.

L'intangible égoïste, que la mort de sa femme (1), de ses filles (2) n'avait pas effleuré, vagua, divagua huit jours durant, en proie à des accès de si furieuse folie qu'on le surprit un soir à larder ses chevaux de grands coups d'épée...

Ah ! que trop heureux eût été celui dont la mort du prince de Piémont venait de faire un aîné, si la douleur paternelle s'en fût tenue à ces extravagances ; mais non, car elle se doublait d'une terrible douleur de comparaison.

L'aversion où Victor-Amédée tenait son second fils, « ce Carlin, » comme il l'appelait toujours, devenait presque haineuse. C'est que Carlin, un peu bossu, un peu goitreux, d'intelligence plus que médiocre, était le vivant contraste de son frère mort. L'abandon où croupissait, depuis sa naissance, ce cadet qui ne devait être que cadet toute sa vie, avait absolument raccourci Carlin, Carlin ne savait rien ; il était laid, embarrassé, méfiant, stupide ; enfin, toujours sur le pied gauche devant son père dont les regrets s'exaspéraient à la pensée que sa couronne allait coiffer une si pauvre tête.

Carlin, ou, pour l'appeler de son vrai nom, Charles-Emmanuel duc d'Aoste (3), n'en était pas moins l'unique, le dernier espoir de la race ; à tout prix, il fallait que l'enfant ignorant et malingre regagnât le temps perdu, muât, d'un coup de baguette, en prince charmant ; et c'étaient à toute heure, entre le père et le fils, des scènes où algarades et violences perdaient leur temps. Carlin toujours tremblant. toujours médusé, répondait à peine par un oui, ou un non, aux interrogatoires enfiévrés de son père qui, pêle-mêle, lui parlait guerre, finance, administration, toutes choses transcendantes dont devait, sans repos ni trêve, s'accommoder la très chétive intelligence de Carlin. Tantôt apprenti politique, il assistait au conseil des ministres ; tantôt apprenti général, il courait les casernes ; tantôt apprenti maçon

(1) Anne-Marie, fille de Philippe, duc d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre.
(2) Marie-Adélaïde, Duchesse de Bourgogne, Marie-Gabrielle, reine d'Espagne.
(3) Charles-Emmanuel, duc d'Aoste, né le 27 avril 1701.

il avait à calculer le prix de revient, en mortier, en briques, en main-d'œuvre, d'un bastion ou d'un mur mitoyen. Son père ne lui épargnait aucun talent; c'était le même emportement à vouloir faire de lui un danseur, qu'un financier ou un diplomate.

De gré, de force plutôt, Victor-Amédée s'était ainsi, en trois ou quatre ans, façonné un héritier qu'il fallait, si pauvre fût la greffe, enter sur le vieux tronc de Savoie; il fallait marier Carlin, et Carlin épousait, en 1722, une princesse de Neubourg. Celle-ci, malheureusement, mourait deux ans plus tard et, maladroitement, ne laissait pas d'enfant. Grande colère de Victor-Amédée. Peu maintenant lui importait la morte, il voulait une vivante, bien vivante, et jurait qu'il saurait prendre telles mesures qui assureraient l'avenir de sa race.

Hélas! le vieux Roi les prit si bien et si sages, qu'il s'enliza lui-même dans la sotte aventure où devait sombrer sa vie.

II

De par la volonté de son père, à qui si peu importaient les affaires de cœur, Carlin s'était donc remarié, presque au lendemain de son veuvage. Moins hautaine que sa devancière, moins intelligente surtout, la nouvelle princesse de Piémont rachetait par sa douceur, par sa beauté, ce qui pouvait lui manquer du côté de l'esprit. Elle avait dix-huit ans, une taille à souhait, les plus beaux yeux du monde; en un mot, Polyxène de Hesse-Rheinfeld était charmante, si charmante que Victor-Amédée craignit bientôt, comme il le disait fort crûment, que Carlin « ne s'enivrât à son propre tonneau. » De là l'idée toute simple, pour lui, de régenter l'alcôve de son fils, comme il eût régenté tel autre service intéressant l'État. Impossible, tant ils étaient précis, de donner les détails de cette législation, que le législateur signifiait aux intéressés avec son absolutisme accoutumé. Mais encore fallait-il s'assurer de leur obéissance.

La chose n'était pas pour embarrasser celui qui, dans sa vie, avait soudoyé tant de consciences. Victor-Amédée en trouva bien vite une toute à sa dévotion, chez la comtesse de Saint-Sébastien, qu'il venait de donner pour dame d'atours à sa belle-fille.

Vraiment, c'est parfois une bien amusante sagesse que celle des plus sages! Pas plus que son oncle Louis XIV n'avait soupçonné

la veuve Scarron de lui masquer Mme de Maintenon, Victor-Amédée n'apercevait la marquise de Spigno derrière Mme de Saint-Sébastien.

Plus jeune, moins fervente peut-être, moins docte assurément, celle-ci était cependant femme à jouer un jeu aussi serré que sa devancière de Versailles. Chacun savait à Mme de Saint-Sébastien les quarante-cinq ans qu'elle ne paraissait pas avoir, tant on la trouvait fraîche encore, tant ses yeux, ses cheveux étaient noirs, ses dents belles; tant ses lèvres, son teint, gardaient d'éclat. Née avec beaucoup d'esprit, d'esprit d'intrigue surtout, capable de conseil et de volonté, la comtesse semblait la femme la plus futile du monde à qui la voyait aller, venir, toujours avenante, avec l'allure libre de quelqu'un qui ne regrette, ni ne désire rien.

Bien cahotées pourtant avaient été ses étapes depuis cette première, qui l'avait amenée toute jeune et pimpante à la cour de Madame Jeanne-Baptiste, jusqu'à cette dernière qu'un caprice sénile allait lui faire franchir. Il y avait cependant, — et ceci le rendra moins ridicule, — une sorte de survie dans ce caprice royal. La prime jeunesse de Victor-Amédée s'était fort divertie des jolies filles d'honneur dont Madame Jeanne-Baptiste tenait sa cour, une des plus lestes de l'Europe, toujours bien approvisionnée. Or, parmi les plus charmantes fleurs de cette platebande, qu'il fourrageait à souhait, le Roi avait distingué, trop distingué assurément, Mlle de Cumiane, car la régente, — toujours indulgente à ce qu'elle appelait les faiblesses d'un grand cœur, — s'était hâtée de la marier au comte de Saint-Sébastien; mariage dont il n'y avait rien à dire, le mari et la femme étant de fort bonne maison tous deux.

Puis, après quelques années d'assez misérable vie conjugale, la dame était devenue veuve. Victor-Amédée l'avait, d'ailleurs, absolument oubliée, comme tant d'autres, comme cette pauvre comtesse de Verrue, à qui il décochait cette par trop édifiante oraison funèbre : « Pourquoi s'étonner qu'une femme qui a trompé son mari et le Bon Dieu trompe aussi son amant? »

Mais encore rien n'est fragile comme la componction du diable qui, sur le tard, se fait ermite. Un mot, un regard suffisent à ce qu'il se ressouvienne de son âge victorieux.

C'est précisément ce qui arriva certain soir que Victor-Amédée trouvait la comtesse de Saint-Sébastien tout en larmes

au chevet du comte de Schoulembourg. Le bonhomme se mourait après avoir loyalement servi le Roi, comme général de ses armées et, non moins loyalement, la jolie veuve comme sigisbée.

La mode en ce temps-là voulait qu'à Turin toute femme de qualité eût un sigisbée ou, pour parler français, un amant d'espèce assez singulière, car ses fonctions l'obligeaient à suivre partout sa dame en public, à la servir, à porter ses couleurs et à ne la jamais voir en particulier. L'eût-il fait d'ailleurs que personne ne s'en fût trop formalisé, car, — toujours en ce temps-là, — la philosophie conjugale était au mieux professée, dit-on, par les maris Turinais.

Schoulembourg avait donc beau jeu à proclamer la vertu de sa dame...

— Ah ! Sire, n'embarrassez pas ma tête de scrupules, suppliait-il en suivant le regard narquois du Roi qui, de son lit, allait à la belle éplorée. Je serais désolé que la présence ici de Mme de Saint-Sébastien vous causât le moindre scandale. Je vous jure, prêt à paraître devant Dieu, que mon amour pour elle n'a jamais été que « spéculatif. »

Tandis que le vieux guerrier parlait si galamment au Roi, les beaux yeux de la comtesse se faisaient tendres pour lui parler plus galamment encore du passé ; qui sait, de l'avenir peut-être !

Certaines cendres, en effet, se réchauffent si bien, si vite, que huit jours après la mort de son vieux soupirant, Mme de Saint-Sébastien s'installait au palais pour inaugurer, auprès de la princesse de Piémont et de son mari, ses très intimes fonctions de camarera-mayor.

Chaque soir elle descendait par un escalier dérobé chez le Roi prendre ses ordres pour la nuit du ménage. Le matin, c'était pour rendre compte, le même revoir, par le même petit escalier ; tous deux discutaient alors longuement les intimités de l'amour conjugal. Le Roi goûtait fort l'expertise, en ces matières délicates, de l'adroite confidente qui, sous prétexte de seconder ses vœux dynastiques, ragaillardissait fort sa personne royale ; mais la comtesse n'était plus la trop naïve Cumiane. Elle voulait être attaquée à bon escient, dans les formes, et n'épargnait rien pour y parvenir. Tantôt elle prenait, devant un propos trop leste, son plus grand air offensé, tantôt elle provoquait cette même gaillardise par quelqu'un de ces regards qui n'épargnent rien pour engager, qui promettent tout pour retenir.

Au bout de quelques semaines de ce manège, elle avait réussi à faire jouer au vieux roi un personnage si ridicule qu'il ne paraissait pas vraisemblable.

Ancrée de la sorte, sûre, à mille signes, d'avoir réveillé en lui un de ces amours séniles rebelles à toute raison, Mme de Saint-Sébastien s'ouvrit enfin de son espoir matrimonial au Père Dormiglia, jésuite de ses amis, et fort aussi de ceux de Victor-Amédée.

— Ah! madame! s'écria le bon Père dès le premier mot qu'il entendit, quelle vilaine croix vous voulez endosser là!

Quand même il partit en reconnaissance, et bien grande fut la stupeur du saint homme, de n'être pas, séance tenante, envoyé à Fénestrelle. Au contraire, le projet sourit; on le discuta; le Roi demanda à s'examiner et passa deux ou trois jours aux prises avec quelques reliefs de scrupules; au fait, il n'examina que la meilleure façon de les faire taire. Un irrésistible penchant l'entraînait. Le Père Dormiglia se mit du côté du penchant. Bref, confesseur et pénitent finirent par conclure que certaines épreuves ne sont pas supportables.

Le lendemain, donc, comme la comtesse s'était faufilée, à son accoutumée, dans le cabinet de Victor-Amédée, pour un de ces particuliers qu'elle ne ménageait plus,... comment dire la chose?... Eh! mon Dieu! le pied glissa, au Roi...

Elle eut un sursaut admirable: « Mais vous me traitez comme si j'étais votre maîtresse. Vous savez bien que je ne le suis pas, que je ne veux pas l'être. »

Il demeura un instant abasourdi de cette vaillante déclaration.

— Vous rappelez-vous, dit-il enfin, se reprenant un peu honteux, vous rappelez-vous Mme de Maintenon?

— Que veut dire Votre Majesté?

— Je veux dire que, s'il vous plaît, je vous épouserai comme mon oncle l'a fait pour la veuve Scarron.

. . . .

Singulière rencontre dans un même renouveau que celle de ces deux princes non seulement si dissemblables par leurs grandes qualités, ou leurs grands défauts, mais si divers dans leurs petits travers et leurs intimes façons!

Tandis que Versailles reflétait encore les rayons couchans de Louis XIV, Turin s'embrumait des ridicules économies de Victor-Amédée.

Il calculait de si près, qu'à la veille de son mariage, les dépenses de sa table n'allaient qu'à dix louis par jour; elles arrivaient à quinze à la campagne parce qu'il y avait une seconde table pour les ministres et les gentilshommes de service : encore n'y voyait-on guère figurer que la desserte du Roi.

Été comme hiver, Victor-Amédée ne portait que le même habit de drap marron, sans or ni argent; il marchait chaussé de souliers à doubles semelles. Ses bas étaient de fil en août, et drapés en janvier. Jamais de dentelles ; toujours de grosses chemises en toile de Guibert : les seules, prétendait-il, qui convinssent à ses rhumatismes. Pour ne pas user les basques de son habit, il faisait garnir de cuir la poignée de son épée. Sa canne était un méchant jonc à pomme de coco ; sa tabatière, une simple écaille cerclée d'ivoire. J'ajoute, pour ne rien oublier, qu'on lui voyait, depuis quinze ans, endosser les jours de pluie la même houppelande bleue en forme de redingote. Il n'avait de magnifique que sa perruque et son chapeau.

On a vraiment quelque peine, n'est-ce pas, à se représenter le gendre d'Henriette d'Angleterre, le père de la Duchesse de Bourgogne, le grand-père du Roi Louis XV, le rival souvent heureux de Louis XIV, le vainqueur de Turin, l'heureux négociateur d'Utrecht, en si piètre équipage que chacun en haussait les épaules. Mais qu'importait le sourire du bourgeois Turinais? Tout ne cheminait-il pas à souhait en Piémont avec des ministres rationnés à trois mille livres, des généraux, des intendans, des évêques, des ambassadeurs qui touchaient en bonnes paroles ce qu'ils ne touchaient pas en écus : heureux pays, où les fiches valaient ainsi de l'argent comptant (1) !

Si habile qu'il fût à ménager les fiches, le vieux Roi avait cependant à compter avec le secret, le ridicule et les frais de son amoureux renouveau. Sa grandeur l'attachait au rivage. La comtesse ne pouvait, sans donner l'éveil, semer, à travers les boutiques de Turin, un argent que chacun savait bien qu'elle n'avait pas. Longtemps on chercha un confident assez sûr pour ne rien compromettre; hommes et femmes de la Cour furent passés au crible. Tous se trouvaient marqués du signe de la bête. Enfin, après mille hésitations et recherches, on pensa à la

(1) « Je ne suis pas riche, disait Victor-Amédée. J'ai cependant de quoi payer tous mes serviteurs. Très peu en or, quelques-uns en honneurs, le plus grand nombre en bonnes mines et en bonnes paroles. »

comtesse de Passeran. Elle ne tenait à rien, ni à personne en Piémont; c'était une Française, fille d'un sieur de La Villardière, gouverneur de Chateau-Dauphin. Le hasard l'avait mariée, mal mariée, au comte de Passeran. Ce Passeran, parent lointain de Mme de Saint-Sébastien, était un fou, un athée. Pour se soustraire aux foudres de la Sainte Inquisition, il avait planté là sa femme, « à gré le vent, » au lendemain de son mariage, et s'était sauvé en Hollande.

Mme de Saint-Sébastien avait intéressé Blondel (1), alors ministre de France à Turin, au sort de la pauvrette; Blondel l'avait, à son tour, recommandée au Roi et obtenu pour elle, je ne sais comment, une pension de deux mille écus à toucher sur les biens confisqués de son mari.

C'est dire que la jeune femme, du reste fort jolie, se trouvait toute à la dévotion du Roi, de Mme de Saint-Sébastien, et aussi de Blondel, avec qui, depuis l'heureuse intervention de l'aimable ministre, elle était du dernier bien. A peine donc fut-elle grosse de l'extravagante nouvelle, qu'elle courut en accoucher chez lui.

Blondel, homme d'esprit s'il en fut, de beaucoup d'agrément, connaissait la Cour et la ville. Successivement ministre en Autriche, en Hanovre, en Espagne, mêlé ainsi aux grandes affaires depuis longtemps, il y avait acquis le nez du monde le plus fin.

Le Roi, qui n'avait pu acheter Blondel comme tel autre de ses prédécesseurs, le tenait de ce fait en si particulière amitié qu'il le tutoyait, et permettait à sa bonne noblesse piémontaise de manger les dîners de l'ambassade de France et d'assister aux fêtes qui s'y donnaient, faveur inouïe à Turin, où les ministres étrangers, de par une ordonnance rendue au lendemain d'Utrecht, vivaient en quarantaine, sauf pendant les saintes semaines de Noël et de Pâques.

Blondel s'estimait donc bien renseigné; aussi crut-il à une plaisanterie de la comtesse de Passeran quand, après le dîner où elle l'avait fort intrigué, sa jolie amie lui annonça en coup de foudre que le Roi épousait Mme de Saint-Sébastien. Abasourdi, Blondel demeura stupide, puis nia, puis douta, et ne fut

(1) Louis-Augustin Blondel, né le 26 octobre 1696, fils de messire François Blondel, seigneur de Vaucresson, et de Jeanne-Marie Morin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, conseiller d'État, mort en 1760.

convaincu que lorsque enfin la comtesse eut étalé devant lui, sur la table, le détail du trousseau dont elle avait la commission.

Rien n'y était oublié : draps à faire venir de Hollande, dentelles à commander à Bruxelles, à Valenciennes, soieries à demander à Lyon. Boucheron enfin, le meilleur élève de Germain, devait fournir une argenterie complète pour dix-huit personnes.

— Et ces magnificences sont destinées, ajouta la fine mouche, que l'ahurissement de Blondel jetait dans une joie folle, à une jolie nièce milanaise dont le Roi vient de doter la comtesse. La jolie nièce doit se marier au premier jour. Ainsi s'expliqueront ces galantes prodigalités.

Les deux augures durent, j'imagine, s'égayer de la trouvaille; Blondel n'en manda pas moins en grande hâte la nouvelle à Versailles et à Rome; on en fit à Versailles et à Rome des gorges chaudes fort embarrassantes pour le marquis Maffei et pour le marquis d'Orméa qui représentaient, le premier près du Roi, le second près du Pape, Sa Majesté Sarde. Tandis que Maffei niait discrètement, Orméa s'en prenait avec violence de ce sot bavardage au cardinal de Polignac, alors ambassadeur de France près du Saint-Siège. Le vrai est que, bien renseigné par Blondel, le cardinal, qui ne pouvait souffrir Orméa, lui avait joué le vilain tour de confier, en grand secret, l'amusante aventure à tout le monde...

Et voici qui ajoutait au piquant de la trahison. Orméa, à mille lieues de soupçonner qu'il pût s'agir de son maître, venait précisément d'obtenir de Clément XII, pour certain grand-croix de Saint-Maurice, qu'on ne lui avait pas nommé, licence d'épouser une veuve. Or, la chose était à ce point interdite par les statuts de l'ordre, que le marquis s'était partout vanté d'un succès qui, maintenant, le couvrait de ridicule.

Pour n'être pas calomnie, la nouvelle n'en avait pas moins pris toutes les allures. De Versailles et de Rome, elle était revenue à Turin, y avait couru la Cour, puis gagné la ville; chacun de s'en scandaliser, jusqu'au Roi qui, revenant de la messe certain matin, disait de son air le plus offensé : « Je n'ignore rien des bruits malséans que l'on fait courir sur mon compte; si l'on ne respecte pas ma vieillesse, qu'on respecte au moins mon caractère. Je veux bien, pour cette fois, ne pas rechercher les auteurs de la fable qui circule, mais je leur conseille de ne plus croire, désormais, à leurs folles imaginations. »

Il n'en fut, par hasard, — étant donné le caractère du maître, — pas autre chose ce matin-là. Mais on ne s'en contraignit pas davantage à l'oreille de son voisin; chacun savait tròp bien ce qu'un oui ou un non pouvaient valoir en l'occurrence.

L'affaire traîna pourtant encore un mois ou deux. Certaines difficultés avec Rome préoccupaient Victor-Amédée, qui voulait une lune de miel sans nuages; elle se leva telle enfin le 12 août 1730. Le Roi avait alors soixante-quatre ans, et Mme de Saint-Sébastien quarante-cinq.

Carlin, qui ne se doutait de rien, et que son père, — toujours dans un intérêt dynastique, — avait envoyé prendre les eaux de Chiavenne, près de Turin, fut fort étonné, ce jour-là, de voir sa femme venir dîner avec lui au Valentin. Il était neuf heures du matin quand la princesse, sagement séparée de son mari depuis huit jours, avait reçu cette permission inattendue; en même temps, lui était arrivé un billet de sa dame d'atours qui, sous prétexte d'une folle migraine, s'excusait de ne pas la suivre ce matin-là.

Victor-Amédée avait donc dîné seul, à midi, comme à son ordinaire; puis, l'ordre donné d'atteler pour trois heures, il avait passé dans son cabinet. A peine les verrous tirés, la comtesse arrivait par le petit escalier suivie de ses deux témoins, qui n'étaient autres que Lanfranchi, le secrétaire, et Barbier, le valet de chambre du Roi. Un chapelain, dont je n'ai pu retrouver le nom, eut bientôt fait de bénir le mariage; après quoi, officiant, témoins et mariée regrimpaient le petit escalier, tandis que, le plus tranquillement du monde, Victor-Amédée rouvrait lui-même, à deux battans, les portes de son cabinet.

Quelques instans après, il partait en voiture avec le marquis d'Ogliani, son chambellan, et se faisait conduire au Valentin. Jamais, au dire du marquis, son maître n'avait été de si belle humeur; le temps était beau, la route charmante, et le Valentin ragaillardissait pour Victor-Amédée d'aimables souvenirs.

Depuis que le duc Emmanuel-Philibert avait acheté le « Palazzino, » chose assez curieuse, à l'arrière-grand-oncle du président de Brosses, ce charmant pavillon, à une demi-lieue à peine de Turin, avec son beau jardin, ses eaux merveilleuses, était devenu une des résidences favorites des princes Savoyards. C'était au Valentin que Madame Jeanne-Baptiste tenait sa cour

d'amour; au Valentin que Victor-Amédée avait effeuillé ses premières marguerites avec la belle Cumiane!

Ce fut donc souriant de son plus gracieux sourire qu'il embrassa la princesse de Piémont et ensuite Carlin, que pareille aubaine stupéfia.

— Carlin, fit après cela le Roi du ton dont il aurait conté la chose la plus simple, je viens de me marier.

Carlin répondit qu'il était très heureux de ce qui pouvait contribuer au bonheur de son père.

— Maintenant, devine avec qui?

Carlin ne devinait pas.

— Avec la comtesse de Saint-Sébastien!

A ce nom absolument inattendu, Carlin eut un sursaut.

— Eh bien! vous ne paraissez pas approuver ce choix?

Carlin, se reprenant à grand'peine, jura qu'il était à mille lieues de rien désapprouver, que la comtesse était une femme du plus haut mérite.

— Vous avez raison, elle fera votre bonheur, et bientôt, acheva le Roi qui, sans rien ajouter, remonta en voiture.

« Elle fera votre bonheur et bientôt, » avait-il dit. Carlin se perdait à débrouiller la double énigme!

Tout était mystère, du reste, au palais. Bien qu'il fût entendu que les caisses qui y affluaient apportaient le trousseau de la nièce de Mme de Saint-Sébastien, on s'étonnait de ne pas voir arriver la belle, non moins que de la discrétion de sa tante à défendre l'entrée du petit appartement, où s'entassaient tant de merveilles. Mme de Saint-Sébastien laissait dire, toujours si maîtresse de soi, qu'en venant de se marier, elle commandait un poulet pour son souper.

Après quoi, elle pria sa caméristе, mam'zelle Fanchon, d'ouvrir celui des coffres qui contenait la lingerie de nuit. Ce n'étaient que draps ajourés, que taies d'oreillers garnies de grosses touffes de ruban rose. Et la dame de dire, après avoir examiné tout cela: « Mais, j'y songe, ma nièce est de ma taille, son lit doit être de la longueur du mien, » et la voilà qui drape son pauvre lit de serge verte avec les magnifiques draps brodés, qui le pare des oreillers enrubannés, comme si la belle Milanaise y devait coucher cette nuit même. Ce furent ensuite les chemises, les corsets dont elle s'ajusta, les battans-d'œil dont elle se coiffa.

Mme de Passeran survint, tandis que la comtesse minaudait

ainsi parée devant son miroir; Fanchon de tirer l'arrivante par sa manche et de lui souffler à l'oreille : « Ma maîtresse devient folle, elle se croit la mariée. »

La confidente savait heureusement à quoi s'en tenir. Elle demeura là jusqu'à neuf heures, heure à laquelle son amie se glissa enfin parmi ses oreillers enrubannés.

Ce fut alors une bien autre comédie.

— Fanchon ma mie, disait doucement la comtesse du fond de son lit, apprenez que le Roi m'a épousée et qu'il va venir à dix heures.

Fanchon partit d'un fol éclat de rire, convaincue que sa maîtresse continuait sa badinerie.

— Sachez encore, ma mignonne, qu'il vous en coûterait la vie, si vous trahissiez ce joli secret.

Du coup, la pauvre fille fondit en larmes.

— Ah! ce mariage sera connu demain, et je périrai. Voilà donc la récompense de mes six années de services et de fidélité.

Comme elle en était là de ses gémissemens, le Roi sonna. Il faut savoir qu'il avait toute l'année pour robe de chambre un taffetas vert doublé d'ours blanc. L'hiver, l'ours était en dedans; l'été, il était en dehors. Or, le mois d'août battait son plein, quand Fanchon, tout en larmes et armée de deux flambeaux, ouvrit la porte. En apercevant cet ours blanc coiffé d'un bonnet en pain de sucre, la pauvre fille fut prise d'une telle peur qu'elle jeta là ses bougies et se sauva en faisant des cris horribles dans la garde-robe où elle couchait.

Il se trouva heureusement que Barbier (1), pour conduire son maître en si bonne fortune, s'était muni d'une lanterne, à l'aide de quoi il parvint à rallumer les bougies de Fanchon. J'ajoute, pour en finir avec cette galante aventure, que Barbier revint chercher le Roi à trois heures du matin; que Fanchon, loin d'y perdre la vie, fut gratifiée d'une pension de cent écus, et que Mme de Saint-Sébastien, heureuse de n'avoir plus qu'à regarder à ses propres affaires, abdiqua ses fonctions de camarera-mayor.

(1) Valet de chambre du Roi.

III

Bien diverses étaient, au lendemain de leur mariage, les pensées des deux époux.

Tandis que Mme de Saint-Sébastien, à qui le Roi venait de donner le titre de marquise de Spigno, se faisait peindre la main tendue vers une couronne posée près d'elle, — ce portrait existait naguère encore, dit-on, au château de Cumiane, — Victor-Amédée ne songeait, lui, qu'à abdiquer. La pensée ne lui en était pas nouvelle; sincère ou non, il avait maintes fois déjà manifesté le désir, tout au moins momentané, de finir tranquillement sa vie.

— Je m'aperçois, disait-il à Blondel, un jour qu'il se promenait avec lui au Valentin; je m'aperçois que, depuis un an, je n'ai plus mes idées bien nettes, la mémoire me manque. Cela tient peut-être au grand travail que j'ai fait, peut-être aussi à mes infirmités : j'ai la moitié du côté droit qui vise à la paralysie, à peine puis-je lever le bras; j'ai des coliques de deux jours l'un, dont les douleurs influent sur les affaires par l'humeur qu'elles m'occasionnent; enfin, je ne puis plus monter à cheval.

La morale du discours était claire pour qui savait le dessous des cartes et connaissait, comme Blondel, l'adresse de son interlocuteur à se tirer d'un mauvais pas.

Pour la première fois de sa vie, par le fait de sa basculante politique, Victor-Amédée se trouvait alors engagé d'inextricable façon entre la France et l'Autriche. Une abdication bien résignée, sous couleur de vieillesse et d'infirmités, laisserait à son successeur de gagner, ou de perdre la partie.

Telle devait être l'arrière-pensée du vieux Roi qui, en dépit de son ordinaire prudence, la laissait vraiment trop transparaître. On s'étonnait de l'entendre, lui si dédaigneux, hier encore, de Carlin, vanter maintenant sa grande intelligence, sa belle application aux affaires et affirmer à tout propos l'infinie consolation que lui donnaient les talens de son fils.

Les virevoltes du Roi avaient si souvent dérouté les plus clairvoyans, que nul cependant ne tenait cette subite conversion pour sincère; on y découvrait les plus subtils calculs, tant la simple vérité eût stupéfié les gens. Ils étaient trois pourtant à la connaître, mais de si humble condition tous trois, que

personne ne les en soupçonnait. L'un, l'abbé Balazzi, sous-bibliothécaire à l'Université, avait eu à dresser une sorte de tableau synoptique des plus célèbres abdications connues en histoire; l'autre, l'avocat Cazotti, avait eu à calquer, dans toutes ses formes et formules, sur l'abdication de Charles-Quint, celle que projetait Victor-Amédée; quant au troisième confident, c'était un certain abbé Boggio qui, bien que le Roi tînt son clergé de fort court, lui servait à l'occasion de confesseur, parfois aussi d'intime conseiller. Jamais le digne prêtre n'avait parlé contre sa pensée, ni cédé, sans avoir débité toutes ses raisons. C'est pourquoi le Roi voulait lui faire contrôler son projet, ne doutant pas, du reste, qu'il ne l'approuvât.

Aussi, grande fut sa stupéfaction quand, dès les premiers mots, l'abbé, qui ne savait à son pénitent qu'une religion toute politique, — témoin le profond respect avec lequel il avait enfermé sous triple serrure la Bulle *Unigenitus* — se jeta moitié riant, moitié suppliant à ses pieds.

— Votre Majesté me parle de repos, me parle du calme dont elle a besoin; mais Votre Majesté porte en elle toutes les tempêtes de l'esprit; les changemens de situation et de lieu ne sont pas des changemens de cœur. Que Votre Majesté demeure convaincue que la résignation est le seul moyen de conserver la paix... Et l'abbé d'ajouter bien d'autres raisonnemens tout aussi vrais, tout aussi beaux.

Peine inutile : le Roi, dont les impressions s'étaient toujours succédé par quartiers, répondait à ces édifians propos de non moins édifiante façon.

— Viennent, disait-il, les ennuis, les chagrins, les regrets. Je m'accrocherai à mon crucifix, et je souffrirai tout pour l'expiation de mes péchés (1).

— Mais encore, reprenait l'abbé, que Votre Majesté, sans abdiquer, nomme son fils lieutenant général du royaume...

— Non, répondait le Roi impatienté d'être ainsi contredit, je n'ai jamais rien fait à demi. Si je n'ai pas depuis longtemps abdiqué, c'est à cause de la Reine; elle est morte, rien ne me retient plus. Je viens de passer la semaine de Noël à Rivoli; j'ai demandé les lumières divines, je les ai obtenues, et suis maintenant irrévocablement affermi dans ma résolution.

(1) Carutti, p. 465.

L'abbé se tut et fit bien. Comme il s'en allait, la marquise de Spigno entrait. Le rare de l'affaire, c'est qu'elle ne soupçonnait rien de la cruelle désillusion qui la guettait si proche de son triomphe.

Fort tard le même soir, le Roi faisait appeler son fils, aussi ignorant que la marquise de ce qui devait se passer le lendemain. La scène entre eux n'eut rien de tendre et fut toute politique. Le Roi recommanda à son successeur de ne pas imiter son cousin Louis XV qui ne vivait qu'entouré de flatteurs et de cabales. Il lui peignit ensuite les gens qu'il avait lui-même utilement employés et, chose étrange, — qui prouve combien le plus clairvoyant est souvent aveugle, — Victor-Amédée ne recommanda à Charles-Emmanuel qu'un seul homme, ce marquis d'Orméa dont il était question tout à l'heure et qui, après s'être fait à Rome le complice de son astucieuse politique, allait en revenir pour ne plus être que son implacable persécuteur.

Le 3 septembre 1730, on voyait tous les carrosses de gala que comptait Turin s'acheminer à la file vers Rivoli ; les princes du sang, les chevaliers de l'Annonciade, les ministres, les généraux, les premiers présidens, l'archevêque, avaient reçu, la veille, l'ordre fort inattendu de s'y trouver à trois heures.

Les commentaires cheminèrent sans doute encore plus vite que les carrosses, ce jour-là, sur la route poudreuse qui relie Turin à la merveilleuse demeure où Charles-Emmanuel Ier avait jadis, sans compter, prodigué les portiques et les colonnades. D'immenses terrasses s'y étageaient, reliant le château à la rivière de Doire.

Partout des balustres, des miroirs d'eau. Partout, à l'extérieur du palais, des revêtemens de marbres ; partout, à l'intérieur, dans les salles immenses, des fresques représentant les hauts faits de Savoie. C'était Amédée V devant Rhodes ; c'était le comte Vert créant l'ordre du Collier ; c'était Amédée VIII, enfin, tiare en tête et en vêtemens pontificaux ! Qui sait si Victor-Amédée n'échangea pas, en arrivant à Rivoli, un regard d'intelligence avec le grand ancêtre qui, lui aussi, avait abdiqué ?

Comme trois heures sonnaient, le Roi entrait, sans plus de parure qu'à l'ordinaire, simplement suivi de Carlin, dans les grands salons où l'attendaient, comme on disait alors, « les plus principaux. » Il marcha jusqu'au milieu de la pièce, se couvrit et, sans préambule, déclara qu'il abdiquait en faveur de son fils, le prince de Piémont.

— Mon grand âge, mes infirmités, m'obligent à cette résolution, dit-il simplement. Mais ma consolation est grande de reconnaître à mon fils la capacité de gouverner ; il est juste, secret, et aimera ses peuples.

Après quoi, Victor-Amédée ordonna au secrétaire d'État, marquis del Borgo, de lire l'acte d'abdication. La lecture achevée, il prit Charles-Emmanuel par la main, fit avec lui le tour du cercle, le présentant à tous, avec un mot agréable pour chacun.

L'universelle stupeur tourna à l'attendrissement quand, revenu au milieu du salon, le Roi déclara qu'il n'était plus rien, qu'il ne voulait plus rien être, et convia ses fidèles à assister au *Te Deum* qu'il allait faire chanter pour remercier Dieu de lui donner enfin la liberté de vaquer en paix à la grande affaire de son salut.

Puis, avant de se rendre à la chapelle, Victor-Amédée voulut être le premier à saluer sa belle-fille de son titre de reine. La surprise de la princesse n'eut d'égale que celle de sa dame d'atours ; tandis que l'une embrassait tendrement le Roi, l'autre défaillait : « Ah ! c'est de joie, murmurait la marquise de Spiguo demi-pâmée, tant je suis heureuse d'être la première à baiser la main de ma souveraine. » Et le Roi, tout attendri, de recommander aux bontés de ses enfans la très noble femme qui se sacrifiait pour lui.

L'amour a de ces illusions et bien d'autres encore, heureusement pour Victor-Amédée qui chantait quelques instans après, à pleine gorge : *Domine Salvum fac regem nostrum Carolum Emmanuelem.*

De sa vie il n'avait été de si belle, de si confiante humeur.

— Tu parais étonné, disait-il à Blondel, rencontré au sortir du *Te Deum*, étonné comme les autres de ma résolution ; eh bien ! tu as tort. Te souviens-tu qu'il y a quatre mois je te disais : On me soupçonne d'ambition, je prouverai que je ne cherche que la tranquillité et le repos. Assure le Roi ton maître qu'il trouvera dans mon fils les mêmes sentimens que chez moi. Ma résolution va bien étonner le cardinal de Fleury, fais-lui tous mes complimens ; je serai, à l'avenir, privé de son commerce, mais, encore une fois, il peut avoir en mon fils toute la confiance qu'il avait en moi. Et le Roi se frottait les mains, joyeux comme un commis qui lâcherait son comptoir.

— Je partirai demain matin à sept heures pour Chambéry ;

j'y veux vivre sans aucune marque de royauté, puisque je ne suis plus qu'un simple particulier; je n'emmène aucun train, ni gentilhomme, ni garde, je ne conserve qu'un attelage, quatre valets de pied, un valet de chambre, deux cuisiniers et cent cinquante mille livres de revenu; c'est assez, n'est-ce pas, pour un gentilhomme de province?

Se retournant vers son fils qui assistait à cette étrange conversation : « Eh bien! Carlin, quoique je ne me soucie plus d'avoir la moindre influence sur les affaires, je me flatte que tu voudras bien, pour m'amuser, m'envoyer, chaque semaine, un bulletin de ce que tu auras fait et décidé; je serai ainsi mieux tenu, que par les gazettes, au fil des événemens. »

Un dernier trait parfera cette jolie scène de famille.

Blondel, à peine revenu de Rivoli, voyait arriver un courrier qui lui annonçait la naissance de M. le duc d'Anjou, ce premier enfant du roi Louis XV. Blondel accourt au palais, où Victor-Amédée vient lui-même de rentrer, gratte à la porte de l'antichambre, frappe, frappe plus fort; enfin, une voix qu'il reconnaît pour celle de Carlin demande qui est là. Blondel crie la nouvelle à travers la porte. Carlin, sans ouvrir, répond qu'il va prendre les ordres de son père, puis revient et introduit Blondel chez Victor-Amédée, qu'il trouve sur sa « chaise percée, » — la « chaise percée » était protocolaire, en ce temps-là.

— Brûle du papier, mon cher Blondel, clame joyeusement le vieux Roi, mais je n'ai pas voulu tarder une minute à te témoigner ma joie de la naissance de mon premier arrière-petit-fils.

Puis, sans se lever :

— Me permets-tu, Carlin, de répondre à Louis en ta présence?

— Votre Majesté se divertit à mes dépens, répond Carlin. Votre Majesté sait bien qu'elle est toujours maîtresse.

On appelle le secrétaire Lanfranchi, on dicte, on signe, on cachette sans désemparer. Blondel salue et expédie le lendemain à Versailles ces félicitations écloses dans une si cordiale intimité.

IV

Après trois jours du plus heureux voyage, Victor-Amédée arrivait à Chambéry pour trouver son château fort délabré. Les soldats de Tessé, de La Feuillade, n'y avaient respecté que le donjon, deux ou trois vieilles tours, et, enfin, l'admirable cha-

pelle qui, grâce à Dieu, survit encore aux pillages, aux incendies, aux maladroites restaurations.

A son débotté, le Roi y alla faire ses dévotions; après quoi, il reçut toute la noblesse du pays, cette brave noblesse savoyarde, toujours un peu inquiète de voir arriver ses princes, car, si elle faisait en leur honneur ce qu'elle devait, elle devait, hélas! trop souvent ce qu'elle avait fait.

Ce ne fut heureusement pas le cas; Victor-Amédée ne voulait ni fêtes, ni honneurs.

« Je ne suis qu'un simple gentilhomme comme vous tous, » disait-il avec bonhomie.

Quand même, les Savoyards, si heureux fussent-ils d'en être quittes pour une révérence, regagnèrent leurs tourelles, ulcérés d'avoir vu leur maître embrasser la marquise de Spigno à pleins bras à sa descente de litière. Leur loyalisme, qui se fût accommodé d'une maîtresse, s'insurgeait contre une telle déchéance conjugale.

« Croiriez-vous, écrivait l'un d'eux, que l'intrigante n'avait pas mis pied à terre que déjà le Roi donnait, tout haut, devant nous, l'ordre qu'on dressât, pour elle, un lit, dans sa propre chambre; c'est à se voiler la face (1). »

Tandis qu'on se voilait ainsi pudiquement la face à Chambéry, on donnait joyeusement, à Turin, sur l'arrière-garde du Roi. Ce n'était, à la Cour et à la ville, qu'un ouf! de délivrance. Tout le monde craignait, mais, sauf quelques anciens compagnons d'armes, personne n'aimait Victor-Amédée.

Il avait, pendant son long règne, trompé, humilié, brisé, ruiné trop de gens, pour que ses contemporains lui rendissent la justice que lui a rendue l'histoire. On ne s'élève qu'aux dépens d'autrui; jamais grand homme ne fut populaire. Victor-Amédée en avait lui-même le sentiment, au point de dire, en montant en voiture : « Il est temps que je m'en aille, je ne suis né que pour tourmenter les autres et moi-même. »

C'était donc à Turin, depuis qu'enfin le rideau était tombé sur cette parodie de Versailles, à qui respirerait le plus bruyamment, à qui rajeunirait le plus vite, anciens usages, traditions surannées. Le Roi, la Reine, bouleversaient tout, modernisaient tout, au hasard de leur fantaisie. L'appartement de la Reine se

(1) Notes inédites.

tendait de merveilleux brocarts cramoisis galonnés d'or; celui du Roi, de damas jaunes bariolés d'argent. Vieux meubles, vieux serviteurs, rien ne survivait à ces enfantillages. La livrée était triplée, les attelages renouvelés, au plus leste et au plus brillant. Chacun à la Cour, dames d'honneur, gentilshommes, généraux, magistrats, de faire peau neuve à qui mieux mieux. Bals, dîners, illuminations, parties de campagne se suivaient sans repos ni trêve. Jamais Turin n'avait vu solennité pareille à celle de l'entrée du Roi dans sa bonne ville.

Deux heures durant, ce n'avaient été, de la porte Susine au Dôme, qu'une trombe de carrosses empanachés, de régimens au galop, qu'un étourdissement de cloches, de canons, de vivats, et cependant, chose incroyable, l'enthousiasme fut plus délirant encore à saluer Charles-Emmanuel quand il s'en vint, un mois après, en grand apparat, couronne en tête, entouré des princes du sang, des chevaliers de l'Annonciade, recevoir, à la cathédrale de Saint-Jean, le serment de fidélité de « ses sujets nobles, bourgeois et manans. »

Personne ce jour-là ne prêta un faux serment. Diverses étaient les langues, différentes les coutumes aux pays de Nice, de Piémont, d'Aoste et de Savoie; mais l'amour du Roi, ce vivant symbole de la patrie, rattachait entre eux ces élémens disparates et faisait des joies et des douleurs royales des joies et des douleurs nationales.

Cette apothéose, malheureusement, était l'apothéose du marquis d'Orméa, autant que celle de Charles-Emmanuel.

Ministre de l'Intérieur, contrôleur des finances, grâce à l'inconsciente recommandation de Victor-Amédée, le marquis s'était, dès son retour de Rome, senti l'homme nécessaire; l'occasion lui était bonne d'inaugurer son rôle de maire du Palais; et déjà, à le voir là, debout, roide, hautain, près du trône, on devinait l'audacieux maître de demain.

Jamais fortune plus insolente que la sienne. Orméa avait passé sa vie, déjà longue, à s'appeler Ferrero, et à collationner les chiffres au ministère des Finances, quand, un matin, son chef malade l'envoya porter je ne sais quels papiers au Palais. Victor-Amédée, comme toujours curieux de petites gens, avait fait entrer Ferrero dans son cabinet. Ferrero, beau compagnon, très découplé de corps et d'esprit, de beaucoup de manège, de très peu de scrupules, d'une hardiesse à l'épreuve de tous les

démentis, en somme très intimement mauvais, avait du premier coup plu au Roi.

Il arrivait d'ailleurs à son heure : Victor-Amédée avait précisément besoin d'un homme de sa trempe pour mener à bien certain concordat que le trop honnête marquis de Lascaris ne parvenait pas à conclure avec le pape Benoît XIII. Sans barguigner, sans compter avec l'énormité du saut, le Roi proposa au petit commis d'aller faire l'ambassadeur à Rome. Sans barguigner non plus, le petit commis avait accepté. Là-dessus, le titre de marquis d'Orméa acheva de masquer le Ferrero qui partit muni, à défaut de scrupules, d'une lettre de crédit illimitée. Il la fallait telle, pour aborder le tout-puissant secrétaire d'État, ce cardinal Coscia dont on savait, à Turin, que les clés de Saint-Pierre ouvraient le coffre-fort sans trop grincer.

L'équipage du marquis se complétait d'une garniture d'autel, estimée cent mille écus, pour le Pape, et d'un chapelet qui, tout de suite, valut à l'arrivant les bonnes grâces de Benoît XIII.

Jamais, en effet, Pape n'avait entendu chapelet tintinnabuler si dévotement à sa messe. Jamais non plus le Sacré-Collège n'avait goûté jargon aussi canonique que celui du nouvel ambassadeur ; et Coscia de renchérir sur l'universelle édification, de vanter sans repos au Saint-Père l'austérité, la probité, la piété du marquis d'Orméa, tandis que celui-ci émiettait discrètement, parmi ceux qui avaient à connaître du futur concordat, ses lettres de crédit. Du reste, la discussion était aisée, charmante avec le marquis : il n'insistait sur rien, cédait sur tout, si bien que le Pape lui-même daigna, comme les négociations s'achevaient, témoigner à Orméa toute sa satisfaction d'avoir vu, grâce à lui, se terminer en parfait accord une affaire de telle gravité.

On en était venu à l'échange des signatures. Comme le document avait été vu, discuté, accepté par toutes les congrégations compétentes, Benoît XIII n'eut pas souci de le relire et signa... un faux concordat, que l'ambassadeur et son compère le cardinal Coscia avaient substitué à l'instrument authentique (1).

Je ne sais si Victor-Amédée eut connaissance de cet escamotage, mais je sais qu'il ne voulut jamais, en dépit des réclamations de Rome, rien rabattre sur les prérogatives, ni sur les droits qu'il lui valait. On a pu voir d'ailleurs que le négociateur n'y

(1) Voyez Blondel, *Anecdotes*, p. 477.

avait pas perdu la confiance de son maître, puisque, en s'en allant, le Roi l'avait recommandé à son fils comme un autre lui-même.

Mais la reconnaissance n'a jamais été qu'une vertu de bienfaiteur. Entre le souverain impérieux, clairvoyant, tracassier, qui abdiquait, et le très faible prince qui montait sur le trône, l'ambition d'Orméa ne pouvait hésiter.

Qu'espérer du passé? Plus rien. Qu'espérer de l'avenir? Tout, en flattant la royale indolence qui ne rêvait que le plaisir de régner. Bien vite le nouveau ministre sembla n'avoir, lui non plus, d'autre souci que sa table, ses chevaux, sa livrée: grâce à ses appointemens énormes, tout cela était mis sur un pied magnifique. Il ne passait grand personnage à Turin qu'Orméa ne le traitât plus royalement que le Roi lui-même; et le Roi, fier de son ministre, s'en remettait à lui de régenter les affaires à son gré.

Un rien, dont cependant, avec son flair ordinaire, Orméa n'avait pas tardé à apprécier l'importance, jetait quelque désarroi dans ses agissemens : c'était ce bulletin politique que, fidèle à sa promesse, Charles-Emmanuel envoyait chaque semaine à Chambéry.

Le marquis constatait, non sans inquiétude, que le ton des réponses, d'abord tout paternel, s'accentuait peu à peu et prenait un tour quasi royal. Les éloges se faisaient rares, les critiques se multipliaient; bref, ce contrôle devenait gênant pour Orméa, qui résolut d'y couper court en brouillant le père et le fils. Aussi bien trouvait-il l'occasion de se venger des camouflets que, naguère, le mariage de son maître ne lui avait pas épargnés à Rome.

Il n'y eut plus, dès lors, si tortueux moyens qu'il n'employât pour satisfaire à la fois ses rancunes et son ambition. A toute demande, à toute question, c'était cette même réponse déconfite: « Nous ne pouvons rien, nous ne sommes ici que des marionnettes, celui qui en tient les fils est à Chambéry. »

La formule discrètement nuancée, selon l'interlocuteur, ou les circonstances, devenait si bien partout vérité d'Évangile que Charles-Emmanuel finit par s'exaspérer d'une compassion qui réveillait ses rancœurs d'autrefois. Pas n'est besoin de dire le zèle du ministre à bourrer la mine qui explosait enfin de la façon que voici.

Le lundi gras, 5 février 1731, Charles-Emmanuel donnait à

Turin un grand bal en masques. Dix quadrilles de lansquenets, de gondoliers, de bergers, d'ermites venaient de faire leur entrée, quand arriva en coup de foudre la nouvelle que Victor-Amédée avait été frappé l'avant-veille d'une attaque d'apoplexie. La bouche, les yeux restaient convulsés, la fièvre était forte.

Le premier mouvement de Charles-Emmanuel fut de partir pour Chambéry; le second, d'attendre d'autres nouvelles. Elles arrivèrent plus rassurantes le lendemain ; le surlendemain, une lettre dictée par le malade achevait de dissiper toute inquiétude; Victor-Amédée priait même son fils d'attendre, pour venir le voir, que la traversée du Mont-Cenis, obstrué par les neiges, fût moins dangereuse. Charles-Emmanuel remit donc au printemps le voyage projeté. Un tel empressement à obéir blessa cruellement le vieux Roi.

Il comptait, en effet, sur la venue de son fils pour faire diversion au terrible ennui qui le minait; maintenant que s'y ajoutaient les souffrances d'une santé détruite, Victor-Amédée voyait tout au pire. Sa femme, dont il avait tant espéré pour charmer sa solitude, n'y apportait que regrets et récriminations; la vie de recluse qu'elle menait à Chambéry décevait tous ses rêves : cette abdication si inattendue ne lui avait laissé qu'un mari vieux et difficile.

Et puis, voilà que, depuis sa maladie, Victor-Amédée ne recevait plus ce bulletin qui, chaque semaine, lui remettait en mains, comme il disait, « le fil des affaires. » Il s'en plaignit à son fils, celui-ci en parla à Orméa, qui argua de l'imprudence qu'il y aurait à laisser les secrets d'État à la merci des médecins, des gardes-malades, des apothicaires de Chambéry. Charles-Emmanuel se contenta de cette mauvaise raison, tandis que ce manque de parole prenait, aux yeux de son père, toute l'importance d'un crime de lèse-majesté.

Il est difficile, en effet, de perdre l'habitude de ce qu'on a toujours été. L'absolutisme sexagénaire de Victor-Amédée se blessait, comme à vingt ans, de la moindre résistance.

La marquise, de son côté, envenimait au mieux égratignures et plaies. Ce n'étaient qu'allusions au passé : « Rien n'obligeait le Roi à vivre dans ce triste pays de Savoie; le climat lui était funeste. Du train dont toutes choses allaient en Piémont, chacun y désirait son retour. C'était conscience de laisser ainsi misérablement s'effriter son œuvre si glorieuse. »

Lui ne demandait qu'à être persuadé. Telle était, d'ailleurs, sa certitude de se voir obéi au premier signe, qu'il résolut de profiter d'un prochain voyage de Charles-Emmanuel à Évian pour lui signifier sa volonté de reprendre le pouvoir.

Sur ces entrefaites, Blondel, brusquement appelé à Versailles, traversait Chambéry. Arrivé à sept heures du matin, il voyait à huit heures Barbier, le valet de chambre du Roi, venir lui dire que son maître l'appelait en grande hâte au château. Et le Roi d'embrasser comme à son ordinaire Blondel sur les yeux, de le faire s'asseoir, et de lui dire : « Parle, dis-moi tout; je suis, vois-tu, comme un gentilhomme de province fort curieux de savoir ce qui se passe dans une belle terre qu'il a cédée; a-t-on suivi ses projets, ses plans? »

Puis remarquant l'étonnement de Blondel :

— Mais, je t'assure que je ne sais rien : ni mon fils, ni ses ministres ne m'informent plus de quoi que ce soit, depuis ma maladie...

Peu à peu, l'aigreur avait percé si violente dans les discours du Roi et de la marquise, que Blondel, après deux heures de conversation, remonté dans sa chaise, courait à Versailles informer le cardinal de Fleury que quelque extraordinaire aventure se préparait en Piémont.

Sa clairvoyance lui valut, avec force complimens, l'ordre de regagner son poste sur-le-champ. Bien lui en prit, car, durant son court voyage, les événemens s'étaient précipités.

Victor-Amédée persuadé, comme je le disais, qu'il retrouverait, fidèles malgré tout, les dévouemens d'autrefois, avait écrit au marquis d'Orméa, pour lui marquer ses projets.

Sa lettre débutait par des doléances sur la notoire incapacité de Charles-Emmanuel, continuait par des récriminations contre tous les ministres, sauf, bien entendu, celui auquel s'adressait cet étrange réquisitoire, et s'achevait sur un plan de réformes militaires, financières, administratives, que sa très ferme volonté était, disait le Roi, de mener à bien immédiatement. Comme de juste, il priait Orméa de garder précis le souvenir de cette lettre et de la brûler aussitôt lue.

C'était l'homme de toutes les prudences, de toutes les habiletés, le plus fin politique de son temps, qui se livrait ainsi. Orméa en demeura confondu : non qu'il pût hésiter sur la réponse à faire; mais quelle forme lui donner? Jamais sa diplo-

matie n'avait eu à prendre un tournant si difficile. Enfin, embrouillant à plaisir le passé, le présent, l'avenir; noyant le tout sous un flot de flatteries, l'habile homme répondit, en ne répondant à rien, puis se hâta d'envoyer à Charles-Emmanuel la lettre de son père.

Trop avisé toutefois pour en faire le prétexte d'une rupture dont il eût assumé la responsabilité, Orméa se garda bien de déconseiller le voyage projeté en Savoie : la rencontre des deux rois y devait fatalement amener la brouille qu'il désirait.

Charles-Emmanuel avait voulu cependant, en façon d'éclaireur, se faire précéder à Chambéry par le maréchal de Rhebinder, un des rares amis de son père. Rhebinder devait, sous prétexte de rendre compte à Victor-Amédée de tout le militaire, essayer de l'adoucir. Mais bast! le vieux guerrier s'entendait mieux à charger qu'à négocier. Il ne put aller loin. Dès le premier mot, le Roi l'avait mis en déroute : « Carlin n'était qu'un ingrat, qu'un sot. »

Ce fut bien pis encore lorsque Carlin lui-même arriva le lendemain. La Spigno avait mis son mari hors de tout sang-froid : menaces, invectives, injures tombèrent comme grêle sur les ministres « bons à pendre, » et sur « l'imbécile qu'ils menaient par le nez. »

Orméa entre temps arrivait lui aussi à Chambéry. Les colères de son ancien seigneur lui étaient trop familières pour qu'il n'en pressentît pas le danger. Mais encore ce danger ne semblait pas prochain. Charles-Emmanuel brusqua simplement son départ pour Évian, tandis que le hasard allait heureusement, et à temps, se mêler de ses affaires.

. . . .

Certain petit vicaire nommé Michon, abusant du droit qu'un antique usage donnait au premier venu de visiter le château de Chambéry en l'absence des princes, s'était fourvoyé jusque dans la garde-robe de la marquise de Spigno (1).

Tandis qu'il admirait les atours de la dame, elle rentra avec le Roi; l'autre n'eut que le temps de se jeter derrière un rideau; et de là, comme la conversation allait son train, entre les arrivans,

(1) Le Roi et la marquise étaient allés ce jour-là à Saint-Alban, près de Chambéry, visiter une maison qu'ils avaient louée au marquis Costa. Victor-Amédée y faisait exécuter de grands travaux qui, lors de son départ précipité, demeurèrent impayés et à la charge du propriétaire. (Notes inédites.)

le pauvre Michon, mourant de peur, surprit la plus étrange confession qu'il eût entendue de sa vie. Le Roi maugréait, la marquise câlinait. Le Roi reprenait qu'il n'attendrait pas plus longtemps, que sa résolution était prise, qu'il allait profiter de l'absence de son fils pour repasser en Piémont, que tout y allait à la dérive... Et la Spigno de renchérir, avec force caresses, sur les lamentations de son mari...

C'en était trop pour la théologie de l'infortuné vicaire. Il courut, affolé, dès qu'il put s'échapper, chez son confrère Petit. Petit, vieux curé fort sage, commença par lui remettre la cervelle, puis lui conseilla, le secret professionnel ne le liant en rien, d'aller sur l'heure raconter à Évian ce qui se machinait.

Grand émoi là-bas, le secret était de trop bonne prise pour qu'Orméa ne s'en servît pas comme d'un terrible épouvantail. Charles-Emmanuel demandait aussitôt ses chevaux, revenait à Chambéry, surprenait son père, dont l'accueil se ressentit, on peut le croire, d'un si intempestif retour. Il fut tel, en effet, que, craignant tout de la furieuse déconvenue qu'il causait, Charles-Emmanuel enfourchait, le soir même à onze heures, un bidet de poste, et prenait à grande allure, par le Petit Saint-Bernard, la route de Turin, tandis qu'Orméa, pour égarer une poursuite possible, galopait de son côté à grand fracas vers le Mont-Cenis.

A huit heures le lendemain, Victor-Amédée demande son fils; Barbier feint de l'aller chercher, tarde à revenir, avoue enfin que Charles-Emmanuel est, depuis la veille au soir, parti pour Turin. A cette nouvelle, le vieux Roi, à demi étranglé de colère, s'affaisse dans son fauteuil; la marquise accourt, envoie chercher le médecin; on craint un second coup d'apoplexie. Deux palettes de sang en ont raison, mais non pas de la colère du patient qui, à peine remis d'une si chaude alerte, part le surlendemain pour le Piémont.

On raconte qu'au sommet du Mont-Cenis, le cœur faillit cependant à Victor-Amédée; se tournant vers la marquise : « En avant ou en arrière? dit-il, répondez. »

Elle demeure silencieuse.

— Mais, vive Dieu! Madame, répondez.

— Je suis faite pour obéir.

Là-dessus, le Roi donne au postillon l'ordre de fouailler. A mesure que le carrosse dévale vers Suse, que réapparaissent aux yeux du Roi ces paysages coutumiers de ses quarante années de

règne, que sonnent à son oreille les rudes accens de cette langue piémontaise, qui vraiment est la sienne, il se sent redevenir l'homme, le soldat, le maître d'autrefois. Sa gloire d'antan lui remonte au cerveau, comme son ambition à fleur de cœur. Son abdication n'est plus qu'un rêve qu'emporte l'âpre bise qui lui souffle au visage.

V

Une lettre, apportée par un postillon qui creva trois chevaux entre Suse et Turin, annonçait à Charles-Emmanuel le retour de son père.

Victor-Amédée se bornait à dire, dans cette lettre, que l'air de Savoie lui était mauvais, qu'il coucherait le lendemain à Rivoli, et que l'on eût à lui avancer le quartier de sa pension d'octobre, soit trente-sept mille cinq cents livres.

Aux beaux jours d'autrefois, il n'eût pas plus impérieusement écrit, c'était une reprise de possession. Il le marqua plus nettement encore le lendemain à son fils, venu à sa rencontre, en lui signifiant qu'il quitterait Rivoli dans deux ou trois jours, pour s'établir à Moncalier; après quoi Victor-Amédée lui avait tourné le dos et s'en était allé embrasser avec effusion Rhebinder et autres vieilles gens qui étaient là. Mais ces vieilles gens savaient trop bien à qui ils avaient affaire pour ne pas tout craindre d'une telle rentrée au jeu. C'était avoir tort et raison. Le joueur demeurait aussi habile, aussi audacieux qu'autrefois, mais la colère, comme on va le voir, brouillait ses cartes.

Lanfranchi mandé à Moncalier aidait Victor-Amédée à classer des papiers rapportés de Chambéry. Un malencontreux hasard voulut que le premier qui lui tomba sous la main fût une copie de l'acte d'abdication; comme il la présentait au Roi, celui-ci la saisit furieusement et la déchira.

— Comment! tu oses appeler cette méchante formule un acte d'abdication? mais, tout cela est nul, et de fond et de forme. J'ai revu moi-même ce papier et l'ai fait examiner; il n'a heureusement aucune valeur, et je pourrai remédier au gâchis où je retrouve ce pays.

Comme Lanfranchi murmurait je ne sais quelle banalité.

— Et tu crois, reprit le Roi, que je vais laisser gaspiller ce que j'ai acquis au prix de tant de dangers, que je vais laisser

ternir un honneur pour lequel j'ai si souvent risqué ma vie?

Il était d'humeur en effet à ne plus ménager personne. Son parti était pris de traiter gens et choses avec la souveraine désinvolture qu'il y eût mise autrefois.

Orméa, mandé à comparaître, fut salué par cette algarade : « Sachez d'abord que je n'accepterai ni remontrances, ni conseils, pas plus de vous que d'aucun de vos collègues; vous n'aurez d'ordres à prendre que de moi, j'entends être désormais informé de tout. Je déciderai de tout. La moindre résistance me fera révoquer mon abdication. Elle ne tient d'ailleurs qu'à un fil, » ajouta le Roi qui, bientôt, ne se maîtrisant plus, accusa son fils de n'être qu'un monstre d'ingratitude.

— Il a fait mourir sa mère et sa première femme de chagrin (1), il m'a obligé moi-même à me remarier pour retrouver un peu d'affection ; j'ai perdu ma santé à être si indignement traité; mais tout cela cessera, je suis revenu pour relever le Piémont, que j'avais fait si grand, de la honte où l'a laissé choir mon fils; mon fils, je le ferai marcher droit.

Ce disant, il allait, venait à travers la pièce, brandissant violemment sa canne ; s'arrêtant tout à coup devant Orméa :

— Quant à toi, je t'ai tiré du néant, je t'y replongerai; tu es d'une race de pendus, puisque ton grand-père l'a été. Tu n'éviteras pas le même sort, ce sera la récompense de ta trahison. Je te ferai voir que je suis encore le maître; je le serai pour faire dresser quatre potences : tu auras la tienne, les trois autres seront pour tes indignes collègues (2).

Orméa répondit noblement :

— Je sais que je dois tout à Votre Majesté; ma vie et mon sang témoigneraient au besoin de ma reconnaissance, mais je ne puis, quand même, faire à Votre Majesté le sacrifice de mon honneur.

Là-dessus, il salua et sortit.

La marquise de Spigno, qui le guettait, s'informa anxieusement de l'entretien.

Orméa répondit que tout s'était borné, de la part du Roi, à quelques plaintes vagues à propos de l'ingratitude de son fils; sur quoi la marquise de renchérir, en disant qu'elle avait, en effet, bien souvent entendu feu la Reine se plaindre du mauvais cœur de Carlin.

(1) Voyez Carutti, p. 492.
(2) Voyez Blondel, *Anecdotes*, p. 579.

La situation s'aggravait d'heure en heure des récriminations, des menaces que, maintenant, Victor-Amédée semait à tous les vents. Il semblait impossible que, pour parler si haut, il n'eût pas noué quelque intrigue à l'étranger, quelque complot à l'intérieur. Et voilà que, brusquement, comme pour donner créance plus grande à ces soupçons, Victor-Amédée faisait savoir à son fils qu'il eût à aller visiter incontinent les fortifications de Fenestrelle, qu'à son retour il lui signifierait ses volontés.

Pas n'était besoin d'être grand politique pour conclure de cet ordre à un prochain coup d'État. Victor-Amédée rêvait évidemment la même surprise qu'avait naguère déjouée le retour précipité de Charles-Emmanuel à Turin. Pas plus qu'alors il n'imaginait que son fils osât lui résister, et, de fait, son fils hésitait à désobéir. C'était partie perdue. Orméa joua son va-tout, et partit pour Moncalier.

En le voyant entrer dans son cabinet, Victor-Amédée se dressa, stupéfait de retrouver devant lui cet homme qu'il avait si violemment outragé. L'autre ne se déferra pas. S'enveloppant des plus respectueuses formules, il déclara tout net que son maître, le roi Charles-Emmanuel, n'obéirait pas, n'irait pas à Fenestrelle...

Les ponts, cette fois, étaient à jamais coupés. Tout raccommodement entre les deux princes devenait à jamais impossible. Orméa les tenait l'un et l'autre à sa merci. Que lui importaient, après cela, les furieux anathèmes de Victor-Amédée ? Il regagnait tranquillement Turin, sûr que le vieux Roi lui donnerait à brève échéance l'occasion d'achever son œuvre.

Le hasard voulut, cette fois encore, qu'un prêtre se trouvât là juste à point pour seconder la politique de l'ambitieux ministre. Ç'avait été à Chambéry Michon, ce petit vicaire qui, derrière son rideau, surprenait les projets de Victor-Amédée. A Moncalier, ce fut ce même abbé Boggio qui, on s'en souvient, n'avait pu l'empêcher d'abdiquer. Convaincu que Boggio l'approuverait de revenir sur cette abdication, le Roi l'avait mandé aussitôt après le départ d'Orméa.

L'abbé d'accourir. A peine entré, il voit pousser tous les verrous.

— Asseyez-vous (1).

(1) Voyez Carutti, p. 398-499.

Boggio obéit, convaincu qu'il s'agit de quelque confession. Mais, las! il s'agit de bien autre chose. C'est aux oreilles du malheureux abbé une mitraille d'imprécations. Le Roi va, vient dans son cabinet, s'en prend aux meubles, aux tableaux qu'il crève à grands coups de canne. A bout de souffle, il tombe enfin dans un fauteuil.

— Voilà, dit-il, où m'ont réduit mon fils et ses ministres. Il ne me reste que deux partis à prendre. Entrer au couvent, ce que je ne puis, à cause de mon mariage, ou sortir des États pour aller demander à l'Empereur son arbitrage entre moi et mes persécuteurs. Du reste, j'ai le moyen, et le voilà, de les mettre à la raison!

— Ce disant, il brandit son acte d'abdication.

— Levez-vous et écrivez.

L'abbé, qui prévoit où le Roi veut en venir, se jette à ses pieds :

— Non, non, sire, épargnez-moi; le courage, la force me manquent.

— Écrivez, vous ne sortirez d'ici que vous n'ayez écrit.

Et, plus mort que vif, l'abbé écrit sous la dictée du Roi. « Que dans l'espoir de voir son fils continuer les glorieuses traditions de sa maison, le roi Victor-Amédée lui avait transmis sa couronne, mais qu'aujourd'hui déçu dans ses espérances il annule l'acte du 30 septembre qui a consacré son abdication. »

— J'ai, ajoute le Roi, en prévision de ce qui arrive, estimé prudent de ne délier personne de son serment de fidélité. Demain vous me rapporterez ce document mis au net.

Et Victor-Amédée pousse le malheureux abbé hors de son cabinet.

Il est tard. Les portes de Turin sont fermées. Boggio achève sa terrible nuit dans un fossé. Dès l'aube il court chez Lanfranchi : Lanfranchi court chez Orméa, Orméa chez le Roi qui aussitôt mande l'abbé pour lui faire raconter, par le menu, la scène de Moncalier. Le papier dont Boggio ne s'est pas dessaisi témoigne de sa véracité. Charles-Emmanuel hésite devant l'horrible mesure à laquelle l'accule Orméa; à bout d'argumens celui-ci donne sa démission, demande des chevaux de poste. Charles-Emmanuel le retient; tout plutôt que de se trouver seul en face de son terrible père. Le marquis a calculé juste.

Le soir même, il réunit ses collègues, leur adjoint cinq ou

six personnages dont il est sûr, et sans plus se soucier de protocole que de respect, accuse Victor-Amédée de félonie. L'acte dicté à Boggio en est la preuve flagrante. C'est l'appui de l'étranger que Victor-Amédée veut aller mendier à Milan, la guerre civile qu'il va déchaîner. C'est la vie du Roi qui se trouve menacée parce qu'une femme, la marquise de Spigno, déçue dans ses folles ambitions, a réussi à faire oublier à son mari l'honneur de sa parole et le bien de l'État.

—Le devoir du Roi est de parer à de telles catastrophes en s'assurant de la personne de Victor-Amédée, continue Orméa, nous avons à nous prononcer sur cette terrible mesure; mais ne pensons pas à nous, victimes désignées à une haine furieuse, pensons à l'État, au Roi que nous avons juré de servir au péril de notre vie (1).

Nul ne dit mot, car chacun approuve. Enfoncé dans son fauteuil, Charles-Emmanuel demeure immobile, tandis qu'Orméa lui présente une plume et l'ordre d'arrestation.

— Mais, sire, insiste le ministre, il y va de notre honneur, de notre vie à tous.

D'un geste mourant, Charles-Emmanuel prend enfin la plume et signe, puis, d'un autre geste, congédie tout le monde. Tandis qu'Orméa emporte le fatal papier, la Reine entre éperdue et se jette dans les bras de son mari qui pleure.

Les portes de Turin furent fermées, ce soir-là, à sept heures. Six bataillons d'infanterie et un escadron de dragons avaient pris le chemin de Moncalier. A minuit le château était cerné. Le marquis d'Orméa avait suivi la troupe, pour s'emparer, dès l'arrestation du Roi, de tous les papiers qu'on pourrait trouver. Le comte de la Pérouse commandait.

A une heure du matin, La Pérouse se dirige, accompagné de quatre colonels et suivi d'une compagnie de grenadiers, vers l'appartement royal. Tout dort, les portes sont fermées à double tour. La Pérouse appelle deux sapeurs; à leur premier coup de hache, la marquise de Spigno s'est jetée hors du lit; elle court à la porte, aperçoit les grenadiers, revient en criant : « Ah! mon Roi, nous sommes perdus. »

Les soldats sont entrés derrière elle. La Pérouse s'empare de l'épée que Victor-Amédée a laissée sur la table, et s'approche.

(1) Voyez Carutti, p. 502.

Le Roi n'en croit ni ses oreilles ni ses yeux : cette troupe, ce La Pérouse dans sa chambre à pareille heure :

— Sortez! crie-t-il suffoqué.

— Sire, j'ai l'ordre de m'assurer de Votre Majesté.

— L'ordre de qui?

— Du Roi.

— Le Roi, c'est moi, je n'ai délié personne du serment de fidélité. Je suis le maître.

— Il n'y a qu'un Dieu et qu'un maître, Sire. Votre Majesté m'a elle-même donné son fils pour Roi, je lui obéis.

— Et qui donc osera mettre la main sur moi?

— Personne, car Votre Majesté ne nous y obligera pas.

Alors, Victor-Amédée, sans répondre, se renfonce sous ses couvertures, enlace la marquise de Spigno, et ne bouge plus.

Un quart d'heure se passe. La Pérouse respecte cet embrassement qu'il croit être un adieu; rien ne bouge dans ce lit qu'entourent colonels et grenadiers, les uns baïonnette au canon, les autres armés de torches.

— Sire, reprend enfin La Pérouse, j'ose supplier Votre Majesté de se prêter de bonne grâce aux ordres dont je suis porteur.

Pour toute réponse, le Roi plonge plus avant dans son lit.

— Solaro, dit La Pérouse à l'officier chargé d'arrêter la marquise, faites votre devoir, je vais faire le mien.

La scène, dont sont alors témoins les grenadiers ahuris, n'a de pendant dans aucune histoire. Les quatre colonels s'en prennent au Roi et à sa femme qu'ils s'efforcent de désenlacer; les couvertures, les draps sont en l'air, jusqu'à ce qu'enfin, la marquise, arrachée des bras de son mari, soit traînée moitié nue dans un cabinet voisin.

Pâmé de colère, d'effroi, de honte, de stupeur, sans souffle, sans parole, Victor-Amédée est retombé sur son lit.

— Sire, notre devoir est infiniment douloureux, supplie La Pérouse, ému jusqu'au larmes de ce lamentable spectacle, ne le rendez pas encore plus douloureux.

— Non, reprend violemment le Roi qui s'est retrouvé, je veux voir jusqu'où peut aller l'ignominie, la scélératesse des ministres de mon fils, car lui ne peut s'être rendu coupable d'un tel attentat.

La Pérouse n'y contredit pas. L'espérance d'une vengeance entrevue décide enfin Victor-Amédée à céder. Tandis qu'il des-

cend les degrés pour gagner le carrosse qui l'attend dans la cour, il s'adresse presque gaiement aux soldats qui le soutiennent :

— Ah! vous autres êtes de braves gens, dit-il, buvez à ma santé, et il leur jette dix louis, tout ce qui reste dans sa bourse.

Moins heureux est leur colonel.

— Apprends que les gens de ta sorte ne sont pas faits pour s'asseoir près de moi, lui crie le prisonnier en repoussant d'un coup de poing le malheureux qui s'apprête à monter en voiture.

C'est, il est vrai, un officier de fortune, et le Roi si friand de basses gens ne les admet guère dans son armée.

Mais l'heure est passée des grands dédains. Le carrosse, escorté de dragons, part à toute allure pour Rivoli, pour Rivoli où Victor-Amédée signait naguère son abdication et où il revient prisonnier, pantelant de fureur, « la langue pendante hors de sa bouche pleine d'écume. »

Depuis la veille, une nuée d'ouvriers muraient les portes, grillageaient les fenêtres, transformaient le château en prison, et quelle prison! Sous les plombs de Venise, Victor-Amédée n'eût pas été soumis à un régime plus cruel, à une surveillance plus étroite; ni jour, ni nuit, il n'était seul un instant. Quatre officiers, sabre au clair, veillaient devant sa porte toujours ouverte, défense à lui de parler à voix basse, défense à tout le monde de répondre à aucune question; ni encre, ni plume, ni papier! On ne pouvait accéder à ses appartemens que par une seule porte, par un seul escalier; comme promenoir, il avait une petite terrasse, il n'y pouvait faire un pas sans être suivi de deux gardiens. On lui avait bien, par compassion, laissé son médecin Grossi et son aumônier, le Père Dormiglia; mais encore ne pouvait-il s'entretenir avec eux que devant témoin.

Tandis que le matin il assistait à la messe, Solaro, le gouverneur du château, perquisitionnait dans la chambre du prisonnier, fouillait ses meubles, feuilletait ses papiers, palpait jusqu'aux poches de ses vêtemens. Le soir, il en allait de même quand le Roi était couché.

Pendant les premiers jours, ce furent de tels égaremens, de tels délires, que tout faisait craindre que le prisonnier devînt fou; puis, peu à peu, ses forces le trahirent. Trois semaines d'atroces souffrances suffirent pour faire du terrible vieillard un pauvre être tremblant, pleureur, sans défense.

Le malheureux n'avait plus d'autre souci que sa femme; il la réclamait, suppliait, les larmes aux yeux, qu'on lui permît d'écrire à son fils pour la lui redemander. Toujours Orméa refusait. Il refusa jusqu'à ce que, enfin révolté de tant d'inutiles cruautés, Solaro s'adressât directement au Roi. Le Roi promit; mais que longtemps encore le prisonnier dut attendre cette dernière joie qu'il pût espérer dans son *in pace!*

Lorsque, enfin, le 10 décembre, la marquise arriva du fort de Ceva où, depuis son enlèvement, elle avait été enfermée avec des femmes de mauvaise vie, Victor-Amédée oublia tout, ne demanda plus qu'une grâce, celle de voir les portes de sa chambre se fermer pendant la nuit. Orméa y consentit sous cette condition que toutes les serrures en seraient démontées.

La honte sans doute le réduisait à cette suprême indulgence, car il n'avait pu saisir à Moncalier que trois grands coffres contenant 600 livres de chocolat!

Tout autre que cet homme eût succombé sous l'odieux, sous le ridicule d'une pareille aventure; tout autre que lui eût rendu la liberté au captif de Rivoli; mais telle était sa haine contre Victor-Amédée, telle aussi sa puissance sur l'esprit de Charles-Emmanuel, que rien, pendant treize mois, ne put le désarmer. On murmurait à Turin : qu'importaient ces murmures? qu'importaient les plaintes de plus en plus éplorées de celui dont la santé déclinait, dont la fière intelligence se perdait maintenant dans les plus misérables questions de service et d'intérieur?

Le vieux Roi n'avait plus que par éclats la mémoire du passé. Un souvenir cependant y dominait tous les autres: celui d'une sorcière qui jadis lui avait prédit qu'il mourrait de rage et en prison. C'était à sa femme, naguère tant aimée, qu'il s'en prenait maintenant de l'accomplissement de cette prophétie. Que ne l'avait-elle arrêté sur le Mont-Cenis! Pourquoi l'avait-elle épousé? Maintes fois, hélas! il lui faisait expier à coups de canne sa propre folie, puis c'étaient des crises de larmes, des tendresses passionnées.

Les médecins réclamèrent, au moins, un changement de prison.

Orméa, rassuré par la fin prochaine de sa victime, consentit à ce qu'elle allât mourir à Moncalier. Deux litières escortées de dragons y transportèrent, le 12 avril, Victor-Amédée et la marquise de Spigno.

Ils y végétèrent six mois. Chaque lendemain diminuait chez le Roi les forces et l'intelligence de la veille; il tombait en enfance, divaguait sans cesse, voulait se faire moine, suppliait qu'on le délivrât de sa femme. Bientôt il ne put plus quitter son lit où il passait ses journées à faire des châteaux de cartes.

Parfois, cependant, il demandait encore craintivement son fils. « Je lui pardonne. Je pardonne à Orméa, » disait-il quand une lueur de raison lui revenait, mais ce n'était que lueur bientôt éteinte.

La mort semblait prochaine; les médecins en avisèrent le Roi qui ne vint pas. Orméa, implacable jusqu'au bout, se dressait encore, à l'heure où l'agonie commençait, entre le mourant et son fils. Tout allait finir. Autour du lit, il n'y avait que la marquise et quelques capucins en prières.

Le 31 octobre, Solaro écrivit à Turin pour demander des ordres. La réponse fut que, si le Roi mourait dans la nuit, on démolît les murs, qu'on jetât bas les palissades, qu'on dégrillât les fenêtres, de façon que nulle trace de prison ne restât lors de la venue de Charles-Emmanuel.

Orméa pouvait enfin lui permettre de venir, car Victor-Amédée était mort à neuf heures (1).

Le besoin de flatter et de mentir est, hélas! si grand parmi les hommes, qu'il s'est trouvé un panégyriste pour évoquer le pauvre mort et lui faire dire dans une délirante prosopopée : « Venez, mon fils; venez, vous qui, comme les enfans respectueux de Noé, avez caché les faiblesses de votre père ; venez recevoir de lui une dernière bénédiction (2)... »

COSTA DE BEAUREGARD.

(1) 31 octobre 1732.

(2) Notes inédites. Au lendemain de la mort de son mari, la marquise de Spigno fut envoyée au couvent de Saint-Joseph, à Carignan. Elle fut de là transférée au monastère de la Visitation, à Pignerol. Elle y mourut dans un âge assez avancé, sans être jamais sortie de sa retraite.

LES
YEUX QUI S'OUVRENT [1]

TROISIÈME PARTIE [2]

VIII. — ANNE DE SÉZERY (*Suite*)

Mai. — J'ai retrouvé à mon foyer le calme. Je n'attends rien, mais ma pensée inquiète a trouvé une direction.

12 juin. — Aucune femme n'a sa démarche à la fois souple et lasse, ni ses yeux longs aux points dorés, ni les modulations hésitantes de sa voix. Quand je marche dans Paris, je ne puis la confondre avec nulle passante. Ce soir, je traversais le jardin du Luxembourg ; comme je suivais la terrasse qui domine la fontaine de Médicis, je fus surpris de la reconnaître, et même, je la laissais passer dans ma surprise, quand elle s'arrêta, rougit et me tendit la main :

— Je suis contente de vous rencontrer.

— Vous ici, mademoiselle? Vous veniez nous voir, peut-être? La rue Bara est tout près.

Je remarquai qu'elle était en noir.

Trop franche pour me tromper sur son but, elle m'expliqua :

— Non, je rentre chez moi.

(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 décembre 1907.

— Chez vous?

— Oui, reprit-elle en souriant, rue Cassini, à côté de l'Observatoire. C'est le petit appartement de ma tante de Liéville, une tante à la mode de Bretagne. Elle m'a laissé son bail, avec quelques rentes, à la condition de renoncer à l'enseignement. Pauvre chère femme, elle supportait avec peine ce qu'elle appelait ma déchéance. C'est la seule parente qui, dans la ruine, m'ait témoigné quelque sympathie. Elle m'avait proposé de me prendre chez elle, mais j'avais préféré mon indépendance.

— Vous voilà riche.

— Oh ! huit ou dix mille francs de rente. Si j'accepte.

— Comment n'accepteriez-vous pas ?

— Il me faut quitter Londres, recommencer une autre vie. C'est bien tard. A mon âge.

— Vous ne pensez pas épouser lord Howard... ou M. Portal?

— Qui vous a dit?

Son rire jeune contrastait avec ses vêtemens de deuil, avec ce rappel de son âge. Cependant, elle ne me donna pas de réponse directe.

— Je n'avais jamais voulu revenir en France. Ce retour m'émeut plus que je n'aurais supposé. Il m'ôte mon courage et cette décision qui, là-bas, m'était naturelle. Comme nous pouvons être différens sous l'influence des lieux! Ici, je me sens toute faible.

Je lui reprochai de ne pas m'avoir averti de son arrivée, je lui offris mes services, et je l'invitai à déjeuner pour le lendemain. Elle se fit beaucoup prier et céda. Gracieuse et ombrageuse tour à tour, elle est plus indécise, moins résolue qu'en Angleterre.

Tout en causant, nous nous étions arrêtés à la balustrade qui borde la terrasse. Entre deux vases de géraniums, nous apercevions, à nos pieds, la grande vasque centrale, les parterres de fleurs et, comme fond, le feuillage des arbres qui ferment la perspective du jardin. Une poussière lumineuse jaillissait des tuyaux d'arrosage. Des enfans jouaient. Un vieillard infirme, que sa femme assistait, respirait avec avidité et comme pour la dernière fois l'air du soir. Des pigeons se poursuivaient au-dessus de nous, et l'un d'eux alla se poser sur la main levée d'une déesse de pierre. C'était l'heure délicieuse où les choses apparaissent plus dorées, où le cerveau de l'homme, après le travail, se défend mal contre la douceur de telles sensations.

Je la regardai s'éloigner vers l'avenue de l'Observatoire jusqu'à ce qu'elle eut disparu. Pourtant, je la préférais à Londres, luttant vaillamment et un peu asservie.

13 juin. — En l'invitant chez moi, je n'avais pas d'autre pensée que de resserrer des relations agréables, et même de donner à Élisabeth une amie d'une influence bienfaisante par son intelligence active et ce charme de vie que répand sa présence. Non, vraiment, je n'avais pas d'autre pensée. Si même elle m'inspirait un intérêt plus passionné, ce sentiment n'était pas destiné à sortir jamais de ce domaine intérieur où chacun garde sa liberté. J'en eusse mieux épuisé seul l'exaltation et l'amertume.

Or, après le départ d'Anne de Sézery, je demandai à Élisabeth son impression. Je lui avais résumé le matin cette existence qui, accablée par le sort, s'était redressée.

— Oui, je sais qu'elle a été jolie, m'a-t-elle répondu. Par exemple, peu de cheveux et une trop grande bouche.

Je ne m'en étais pas aperçu. Mais je connais ses yeux, son visage, sa taille. Pourquoi tant d'injustice? Je ne réclamais pas un portrait physique. Quand tout nous a été facilité, quand nous n'avons rencontré ni l'effort, ni la gêne, comment nous montrer si misérablement dédaigneux? Il y a des paroles si maladroites qu'elles se fixent dans la mémoire comme des bornes et nous servent à mesurer la distance qui nous sépare de ceux qui les ont prononcées.

25 juin. — Je n'ai pas cherché, après cet échec, à attirer davantage chez moi Anne de Sézery. Nous sommes presque voisins : je vais la voir rue Cassini. C'est une petite rue déserte dont les arbres de l'avenue de l'Observatoire dissimulent l'entrée. Personne n'y passe, et l'on peut s'y croire très loin de Paris. Tous deux nous allons partir, elle pour Londres, où elle doit rompre avec sa vie passée, et moi pour la campagne. Chaque visite pourrait être la dernière. Mais, de jour en jour, nos départs sont différés. Le soir, après mon travail, je la trouve qui rentre de ses courses, et nos deux lassitudes s'accommodent de quelques instans de causerie.

— En Angleterre, m'a-t-elle fait observer presque au début de cette amitié nouvelle, je pourrais vous recevoir souvent sans inconvénient. Ici, je ne sais pas...

Mais puisque nous allons partir? Sans relations, elle était perdue dans Paris comme moi dans ma vie.

27 juin. — La petite Marie-Louise m'a demandé pourquoi, le soir, je ne la conduisais plus à la promenade.

29 juin. — Visité avec Anne de Sézery le musée Carnavalet. L'histoire de la Révolution est une source de pathétique où l'on peut s'abreuver sans fin.

Cet hiver, il est entendu que je lui montrerai tout un Paris inconnu, le Paris qui porte la trace des siècles et des grands hommes. Avec elle, les conversations n'ont pas de limites. Il y a toujours un peu de gêne entre nous quand j'arrive ; le premier sujet de discussion la dissipe. Elle m'assure que je la fais vivre d'une vie intellectuelle que l'on ne connaît guère à Londres.

30 juin. — L'adieu.

— Vous vous marierez en Angleterre?

— Je ne pense pas.

— Pourtant, vous vous marierez.

— J'ai trente ans. J'ai peur de ne plus pouvoir me décider. Quand j'étais toute jeune, j'exigeais tant de la vie, et de l'amour!

— Et maintenant?

— Maintenant j'exige davantage...

— Ne viendrez-vous pas en Dauphiné?

— A quoi bon? Allez un jour, pour moi, à Saint-Ismier. Vous me direz au retour si le château n'est pas restauré, si les arbres du parc n'ont pas été émondés ou abattus, si mon paysage d'autrefois n'est pas défiguré. Je désire qu'il le soit.

Je lui ai si mal dit adieu! La sensation de nous séparer me brisait les mots sur les lèvres. Mais elle? Les mœurs anglaises lui ont donné l'habitude de ces camaraderies, de ces amitiés plus rares et plus difficiles chez nous. La nôtre, par ma réflexion et par sa franchise naturelle, pourra, je l'espère, se prolonger longtemps.

Saint-Martin-d'Uriage. — *Juillet.* — Une lettre de Londres, confiante et calme, trop calme, calme comme ces jours d'été que je déteste, où pas une feuille ne remue dans l'atmosphère sèche.

Août. — Maintenant ses lettres me viennent avec régularité de l'autre côté du détroit. On s'est accoutumé à la vue des timbres anglais. N'est-il pas naturel que mon dernier voyage m'ait laissé des relations?

Septembre. — De semaine en semaine, cette étrange amitié se noue plus étroite, malgré la distance. Et je m'accommode de ce qu'elle contiendra forcément d'irréalisé, d'incomplet, pour l'intérêt qu'elle donne à ma vie. Dans ces jours de septembre dont la pureté altérée est déjà une annonce de déclin, il m'arrive de lui être infidèle, de l'oublier pour la chute lente des premières feuilles qui se détachent sans cause apparente, ou pour la paix angoissante du soir. A moins que ce ne soit elle qui à mon insu communique à ces impressions un intérêt nouveau? Notre amour s'élargit au point de se vouloir mêler à tout ce qui, de notre pensée, s'éparpille aux quatre horizons et à tout ce qui, de la nature, par un mouvement incessant, revient frapper nos sens; et puis, il rassemble sur un point unique tout notre pouvoir de sentir. Ai-je bien écrit : notre amour?

28 septembre. — Sa lettre est datée de Paris. Elle a quitté définitivement l'Angleterre. — « C'est dix années que je laisse en arrière, me dit-elle, les plus belles années pour tout le monde et qui me font à moi l'effet d'années de mon âge mûr. Suis-je une vieille fille déjà ou une débutante? Je ne sais plus. Je vois ma jeunesse en arrière et je n'en ai pas profité. J'ai tant vécu et si peu! Je me sens allégée, insouciante, et faible aussi. De ce côté-ci de l'eau, je perds toute confiance en moi, et je me découvre incertaine. Je regrette la vie anglaise. En France, vous ne connaissez pas assez la joie du grand air, de l'indépendance, de la droiture des relations. Ainsi nous nous sommes donné notre amitié : savez-vous que cela nous engage beaucoup et que c'est, entre nous, un pacte sérieux? Je crains que vous ne le sachiez pas assez, et avant de nous revoir, je vous le rappelle... »

Le ton de mes dernières lettres était-il involontairement trop passionné? Mes pensées vont à elle comme des flèches, et ne visent-elles pas son cœur?

Paris, 15 octobre. — Je suis revenu à Paris pour des recherches d'histoire, sans quoi mon livre n'avançait plus. J'ai

laisssé ma femme et mes enfans à Grenoble: ils me rejoindront au commencement de novembre.

Non, je suis revenu pour la revoir, et je la revois chaque jour, librement, à la même heure le soir.

18 octobre. — Nous avons eu notre première discussion. Elle avait appris dans la journée le remariage d'une amie d'Angleterre qui avait divorcé.

— A-t-elle des enfans? ai-je demandé.

— Oui. Pourquoi?

— Parce que les enfans, pour moi, rendent le mariage indissoluble.

Surprise, elle m'a interrogé :

— Est-ce une conviction religieuse?

— Je n'ai pas de religion. Le catholicisme, d'ailleurs, n'admet le divorce en aucun cas. Il a d'autres raisons.

Je lui développai les miennes, inspirées de l'intérêt social et de l'importance primordiale de la famille. Elle m'objecta les droits de l'individu, naturellement.

— Il faut avant tout être sincère. Un foyer ne peut durer sans la vérité.

En Dauphiné, déjà, elle rompait en visière avec ces principes d'immuabilité qu'on ne peut affirmer aujourd'hui sans audace. La vie l'a confirmée dans ses velléités de révolte.

— Nos sentimens peuvent changer, lui dis-je. Les faits qui en ont été le résultat ne changent pas. Ces faits ont pu engendrer une responsabilité, créer des obligations.

— Ils n'entraînent pas la perte de la liberté.

— Mais il n'y a pas d'hommes libres.

— Il n'y a pas de vérité non plus, alors?

Je défendis ce pauvre mensonge si bafoué qui assure la paix des hommes dans toute société. Une minute elle me détesta. Je ne pus le supporter, et je quittai ce ton d'ironie qui nous permet trop aisément de traiter avec légèreté des sujets sérieux.

— Nous n'avons de liberté que dans le domaine intérieur. Le but principal du mariage n'est pas le bonheur des époux.

Elle sursauta.

— Mais non. C'est la fondation d'une famille, c'est l'enfant. Lui seul donne au mariage un caractère définitif. Après sa naissance, l'existence humaine cesse d'être une suite d'essais. Il clôt

cette ère d'inquiétude sentimentale dont la nature n'a point souci. Et s'il ne la supprime pas, il maintient du moins une direction droite dont nous ne saurions plus nous écarter sans dommage.

Comme elle m'écoutait sans répondre, je pris sur sa table un volume de Byron qu'elle traduisait :

— Prenez garde à ces romantiques. Leurs bouquets sont empoisonnés. Ils font de l'univers un reflet de notre esprit. Dès lors, pour nous *réaliser*, nous avons tous les droits. Notre personnalité crée à leurs yeux la valeur du monde. Plus elle est débridée, plus elle leur apparaît puissante. A la faiblesse de leurs cœurs ils ajoutent celle de leurs cerveaux.

Par habitude intellectuelle, je m'étais exalté dans cette défense d'un ordre social à quoi j'ai consacré tant de pensées et d'efforts. De ses yeux dorés qui peuvent s'immobiliser dans une expression nostalgique et fuyante et ressemblent alors à ceux des fauves dans leur cage, elle me regardait sans mot dire, et son regard me gênait.

— Alors, dit-elle enfin, l'amour, s'il vient trop tard, ne mérite aucun sacrifice ?

Je n'avais pas prévu ce qu'il faut toujours prévoir avec une femme, si intelligente soit-elle : l'application immédiate de nos idées générales à la vie courante.

— Oui, reprit-elle de sa voix chantante, le foyer brûle longtemps à petit feu. Et l'on peut toujours briser son cœur. N'est-ce pas?

Ces paroles furent prononcées avec un tel détachement que toute allusion personnelle s'en trouvait exclue. Je n'y devais pas découvrir un aveu que j'étais tremblant d'y surprendre. Interdit, je gardai le silence. En m'aventurant dans cette discussion, je ne m'attendais pas à être frappé avec mes propres armes.

Par la fenêtre ouverte l'ombre venait, bien que les arbres rapprochés de l'avenue, à demi défeuillés, ne précipitent déjà plus la tombée du soir. Et j'emportai de chez elle une incertitude, une détresse indicibles.

20 octobre. — Personne ne me sait rentré à Paris. Cependant j'ai rendu visite aujourd'hui, après avoir trouvé close la porte de Mlle de Sézery, à mon vieil ami le docteur Heaume, que des excès trop continus d'effort cérébral ont conduit à une irré-

médiable usure. Je l'ai trouvé assis, ou plutôt attelé à sa table de travail dont il n'a plus la force de se lever. Les yeux seuls sont demeurés vivans et douloureux. On sent à distance que les joues sont déjà glacées. Il achève, par une suprême énergie, son traité des maladies nerveuses. Après, il achèvera de mourir.

— Si je cesse de travailler, m'a-t-il dit, mon mal est intolérable.

Son mal, c'est un mauvais mariage qui jour à jour l'a ruiné. A cause de ses enfans, il a tout enduré sans une plainte. Je l'admirais hier : aujourd'hui, je le plains.

22 octobre. — Le manque de vie extérieure altérait la santé d'Anne. Nous sortons maintenant tous les après-midi ensemble. Au retour, nous prenons le thé et elle chante pour moi du Grieg ou du Schumann ou des fragmens, inédits pour moi, des nouveaux musiciens russes, Moussorgsky ou Rimsky Korsakof. Sa mémoire musicale lui permet de n'allumer les lampes que lorsque la nuit est tout à fait venue. Entre chien et loup on est bien. Mais, dans son salon obscur, sa voix puissante est à l'étroit, comme son âme dans sa vie.

Paris est doux aux sentimens intimes. On s'y sent perdu et libre comme dans un désert.

A propos de quelque personnage d'histoire ou de roman, nous parlons souvent de l'amour. J'ai fini par lui poser le plus sérieusement du monde cette question qui me tourmentait :

— Vous avez aimé déjà?

— Oh ! déjà, m'a-t-elle répliqué en riant. A trente ans, mon ami.

— Ce n'est pas répondre.

— Eh bien ! oui. Cela vous intéresse?

— Beaucoup. Plusieurs fois?

— Non, une seule. Et d'autres fois un peu.

— Racontez.

Mais elle devint sérieuse tout à coup :

— Raconter son amour, c'est en perdre une parcelle.

— Vous aimez encore ?

— Laissez-moi mes secrets.

Cette scène se passait au jardin du Luxembourg, au jour tombant. La jeune fille avait détourné la tête. En face d'elle, derrière les arbres élagués par le vent d'automne, il y avait des

lueurs dans le ciel. Un roulement de tambour nous avertissait de partir. Je regardais ce corps gracieux et flexible qui a déjà été trop aimé. Comment en avais-je pu douter? Son charme de femme est si complet! Je verrai toujours cet endroit où j'ai été jaloux, horriblement.

23 octobre. — Je ne suis plus maître de ma sensibilité. Au milieu même de mes travaux, je dois laisser courir mes pensées : elles ne reviennent que blessées ou lasses. Et je me regarde couler à la dérive.

Je ne cherchais pas un bonheur compliqué. Celle dont j'ai tâché d'élargir la vision d'existence ne saura jamais combien elle a failli à mon espoir. Je ne lui demandais pas l'impossible. Il lui suffisait d'accepter son sort. Mais si souvent on ignore le sens de ce mot : *accepter*.

Suis-je bien certain de ne pas chercher des excuses à la passion qui m'absorbe? Élisabeth s'est tenue à l'écart de ma vie essentielle. Ne l'eût-elle pas fait, serais-je plus sûr de mon cœur? Il subsiste toujours en nous une part inconnue que les circonstances nous révèlent, et nous nous découvrons avec surprise, aux confins de la jeunesse, plus riches de désirs et la volonté plus fragile.

J'assiste à ce flux et à ce reflux de sentimens contradictoires. Chacun d'eux ne correspond-il pas à une portion de mon *moi?* Heureux ceux qui parviennent à réaliser en eux-mêmes l'unité et qui connaissent leurs limites! J'ai laissé d'anciens travaux en cours pour entreprendre une œuvre nouvelle. Je m'y élance avec ardeur, et je m'arrête brusquement, épuisé. Tour à tour je me sens plus puissant et plus faible. L'exaltation n'est qu'un état transitoire, et hors d'elle je ne suis plus rien.

25 octobre. — Chaque jour qui passe m'annonce la séparation, l'absence. La restriction de notre liberté me sera pénible. Et la saison précaire ajoute son inquiétude à celle qui grandit en moi.

Ce soir, il faisait si beau que nous sommes allés au Bois en voiture découverte. Il nous faut choisir longuement les chevaux quand nous sortons ensemble : elle ne tolère pas que le cocher les frappe.

— Où sont les attelages anglais? regrette-t-elle.

Nous avons marché un peu côte à côte dans l'allée de Morte-

mart, du côté d'Auteuil. C'est un chemin peu fréquenté, et l'on n'avait pas ôté les feuilles mortes. Elles s'assemblaient en tas sur les bords. Au vent qui se levait elles se sont mises à tourner en rond, et puis se sont recouchées. Celles qui restaient aux branches frissonnaient avec un bruit aigu. Nous nous attendions à les voir tomber. Quand nous sommes repartis, Anne me les a montrées :

— Il semble que nous abandonnons des êtres sans défense.

Et justement l'une d'elles s'est détachée, a hésité un instant, puis est venue se poser sur nos genoux, comme un papillon frappé de mort. C'était une feuille de hêtre toute dorée. Je regardai Anne et je remarquai sa pâleur :

— Vous avez froid?

— Un peu.

Le soleil avait fui sans que nous nous en doutions. De la terre montait une mauvaise humidité; la pluie du matin n'avait pas eu le temps de sécher. Sous les arbres cette buée traînait. L'air que nous respirions devait être chargé de miasmes. Faute de mieux, je demandai au cocher une couverture, et j'en enveloppai les épaules de mon amie. Elle ne se défendit pas et me sourit pour me remercier. Ainsi accoutrée, elle ne me parut jamais d'un charme plus délicat. A la Porte Dauphine, nous trouvâmes une voiture fermée.

28 octobre. — Pourquoi ai-je parlé?

Elle avait accepté de passer la journée à Chantilly. Demain, nous ne le pourrions plus. Demain, ma maison ne sera plus vide. Nous avions déjeuné chez le garde, à côté du château de la reine Blanche. Le temps était si doux que nous avions pu rester dehors, et nous commandions du regard l'étang régulier de Comelle que prolonge la Thève et les pentes de la forêt aux incertaines lignes. Nous voyions même, au cœur du bois, les fûts noirs des arbres se détacher, de plus en plus sveltes, le sol étant jonché de tout un amas de leurs frondaisons. Ils gardaient pourtant assez de feuilles pour nous offrir de loin, comme un bouquet, leurs tons d'or et de cuivre rouge.

Je lui proposai d'aller à pied, par un chemin non sablé, jusqu'au carrefour de la Table. Derrière son chapeau, sur la nuque, flottaient ces voiles blancs que les femmes portent aujourd'hui, et qui semblent accompagner un visage dans l'espace comme des

mouettes une barque sur l'eau. De temps à autre je la regardais marcher. Elle appuyait si peu sur les feuilles mortes, que celles-ci bruissaient à peine. Je suivais la morbidesse de ses mouvemens. Dans ses longs yeux fauves couraient des étincelles de plaisir. Le soleil pénétrait de biais déjà, — les jours sont devenus si courts ! — dans la forêt dont il nous désignait les perspectives. Douce forêt dont l'étendue n'est pas angoissante comme les forêts germaniques, dont l'ordonnance repose et rassure au lieu d'étouffer, et qui invite aux chasses, aux fêtes, aux promenades sentimentales. Un cerf qui traversait une avenue nous regarda sans frayeur. Au carrefour de la Table, nous vîmes les douze routes vides, pareilles sous leurs arceaux légers à douze minces rayons.

Notre retour fut plus lent. Je la sentais si près de moi ! Je n'aurais eu qu'à me pencher un peu pour la prendre dans mes bras. Mais l'expression de ses yeux demeure souvent pour moi un peu lointaine. Je ralentis encore le pas et je lui dis :

— Pourquoi sentons-nous si fort la vie quand nous sommes ensemble ?

— Parce que nous sommes amis.

— Nous ne sommes pas amis.

Elle comprit immédiatement où je voulais en venir. Son visage est trop parlant pour que je n'y lise pas ses impressions. Il était bouleversé. Elle tenta de m'arrêter :

— Ne disons plus rien, supplia-t-elle.

Il était trop tard. Elle connut, comme si elle ne pouvait pas encore le savoir, la place qu'elle tenait dans mon cœur. Les dents serrées, toute frémissante et contractée, surprise comme une eau qui se glace, elle écouta mon amour. Me suis-je donc trompé en la voyant ensuite se dilater, s'épanouir ? Elle ne me cacha pas son trouble, son plaisir même :

— J'aurais dû vous interrompre, je n'ai pas eu ce courage. Pardonnez-moi. Je n'ai pas été heureuse, et c'est une si grande flatterie pour une femme d'entendre un homme tel que vous lui dire ces choses, ces choses qui sont entrées en moi, tenez, comme le soleil dans la forêt. Je n'ai pas su y résister. Soyez indulgent. Pourquoi êtes-vous venu si tard dans ma vie ?

— Trop tard ?

— Oui.

— J'avais oublié : vous aimez encore ?

Elle chassa mon émotion avec un sourire :

— Oui, peut-être.

— Rentrons, dis-je un peu brusquement. Le train de Paris est à cinq heures.

— Nous prendrons le suivant.

— Non, Anne, maintenant il vaut mieux rentrer.

Et je lui exposai tranquillement, comme un arrangement nécessaire, qu'il était préférable de cesser de nous voir, au moins de quelque temps. J'étais étonné du calme qui suivait en moi l'exaltation. Elle protesta avec énergie, presque avec violence:

— Non, non, je ne veux pas vous perdre. Vous êtes devenu indispensable à ma vie morale. Depuis que je vous ai rencontré, mes jours ternes se sont colorés. Je ne veux pas retomber dans mon ancien état d'indifférence.

Cet éclat inattendu m'étonna :

— Mais moi?

— Un homme ne peut-il aimer avec désintéressement? Je vous aiderai.

— A vous oublier?

— Oui. Vous n'aurez pas de peine. En me voyant souvent, vous ne manquerez pas de vous apercevoir que je ne suis plus belle. Ce n'est pas impossible, une amitié sincère. Ne voulez-vous pas essayer? je vous en prie.

Elle mettait dans sa prière une insistance déconcertante. Par quel singulier revirement était-ce elle qui me suppliait? Je finis par dire :

— Ne décidons rien, Anne. Les circonstances décideront.

— Non, pas les circonstances. Nous. Je vous assure que nous le pouvons.

Pendant cette discussion, l'ombre montait. Entre les branches, s'allongeaient des lueurs rouges. Il fallait se hâter pour éviter la fraîcheur. Dans la voiture, nous regardions sans parler. Lentement la lumière qui servait de toile de fond aux troncs des arbres s'atténua, et la forêt nous étreignit plus mystérieuse. Les roues ne faisaient aucun bruit; on n'entendait que les sabots des chevaux qui s'enfonçaient dans l'épaisse couche de sable de l'avenue que nous suivions. C'était un bruit sourd et régulier. Rien ne nous distrayait de sentir. Je pris sa main qui était restée dégantée et je la portai à mes lèvres. Elle était glacée; pourtant son contact me fut comme une brûlure.

— Amis, n'est-ce pas? me dit-elle plus tard en me quittant.

Elle souriait. J'avais peur d'être dupe et je ne promis rien. Les impressions de nature, d'art, que je ressentais seul depuis de longues années déjà, que j'aimais à ressentir seul pour les mieux presser, j'aime maintenant les partager avec elle. Elle a augmenté la quantité d'air respirable dans le domaine de ma vie intérieure...

Novembre. — Je ne suis guère sorti de chez moi ces quinze derniers jours. Je tâchais de m'absorber dans mon travail. A l'heure où je l'allais voir d'habitude, c'était comme un accès de fièvre qui me prenait. N'y tenant plus, je le lui ai dit hier soir :

— Pourquoi ne venez-vous pas? m'a-t-elle répondu en riant. Je vous donnerai de la quinine.

Décembre. — Chaque fois que je rentre de la rue Cassini, il me semble, quand je passe mon seuil, que je mets un masque, ou que je cache un objet volé. C'est une sensation de cruelle gêne. Mais l'accueil que je reçois me l'ôte sans retard. Il n'y a pas d'analogie entre la surexcitation intellectuelle que me procurent mes causeries sans limites avec Anne, et le calme plat qui m'attend à domicile. J'ai besoin maintenant de cette inquiétude, de cet échauffement pour me sentir vivre. Et je m'accoutume à cette existence en partie double.

Comment une femme peut-elle accepter aussi aveuglément la pire des séparations, la séparation morale? Après plus de sept ans de mariage, je m'en étonne encore. Elle est sans curiosité comme sans méfiance. Le trantran journalier la contente. Je la regardais sous la lampe tout à l'heure. Elle porte à peine vingt ans, et son visage inaltéré ne reflète aucun doute du cœur, aucune pensée personnelle. Elle ne lirait en moi ni la joie étrangère, ni le désespoir. Elle m'a regardé jadis une fois pour toutes, et je ne sais aujourd'hui par quoi j'ai pu lui plaire. Je ne crois plus à son amour. Pourtant, je suis si faible ou si complexe que sa jeunesse me touche encore, et que mon désir de l'animer, si inutile, n'est pas entièrement aboli. Je l'ai trop aimée pour que jamais son bonheur ou sa peine me deviennent indifférens, et je m'abandonne avec volupté au danger qui nous menace. Plus nous sommes jeunes, moins nous distinguons dans sa réalité l'objet de nos sentimens. Nous le modifions, nous le recréons, et plus tard, quand nous nous apercevons de notre erreur, nous

accusons cet objet au lieu d'accuser notre faculté d'illusion. Il nous resterait à utiliser la vérité qui, différente, peut avoir encore ses attraits. Mais nous ne lui pardonnons pas de nous avoir trompés.

Ce qui me passionne n'intéresse même pas Élisabeth. Elle ignore ou méprise la richesse de la vie. Par nonchalance ou indifférence elle renonce à en tirer parti et la resserre quand je tente de l'élargir. Nous vivons côte à côte : elle ne sait rien de moi, et n'en saura jamais rien. Il n'y a entre nous ni difficulté, ni intimité. C'est la paix du ménage, de tant de ménages divisés en secret sans même le savoir quelquefois. Les enfans et le mouvement de Paris jettent assez heureusement sur ce divorce inconnu des apparences de concorde.

28 décembre. — Marie-Louise et Philippe sont invités à deux matinées d'enfans le même jour. Philippe prendrait son parti de les manquer toutes deux, mais sa sœur n'entend renoncer à aucune. On lui offre de choisir : elle passe de l'une à l'autre, et dès qu'on veut emporter sa décision, elle la retire. Son appétit de joie ne s'accommode pas de l'unité de lieu.

Comme je la comprends, et que la vie est insuffisante à nous contenter !

1er janvier 1905. — Que nous réserve cette année nouvelle?

Ces jours de fêtes de famille, Anne est si triste et veut me le cacher.

— On ne peut pas, me disait-elle avec un sourire que les coins tombans de sa bouche démentaient, ne pas regretter le Christmas.

Deux ou trois amies anglaises, de passage, sont venues l'embrasser avec effusion. Après leur départ, j'ai réclamé :

— Tout le monde s'embrasse aujourd'hui. N'est-ce pas mon tour?

Elle s'est mise à rire.

— Il n'y a pas de gui, mon ami. Ah! s'il y avait un gui!

— Vous passeriez dessous avec moi?

— A Paris, vos salons sont si petits!

Mon exaltation de l'automne s'est apaisée, ou plutôt s'est fixée en moi, comme ces feuilles rousses sur les parois d'un vase de Gallé que je lui ai offert en souvenir. Ce que j'avais cru im-

possible se réalise peu à peu. Un lien durable, mal défini, un peu incertain, se crée entre nous. Je préfère son regard à ses yeux, sa voix à ses lèvres, son amitié à mon désir.

2 janvier. — Le docteur Heaume est mort hier, sans souci d'une date aussi intempestive. Je l'ai vu sur son lit. Il avait repris sa taille. Son visage avait un calme imposant, cette sérénité qui étonne sur des traits qu'on n'a jamais vus que tourmentés et douloureux, — qui étonne et qui attire.

Au fond, il adorait la vie. C'était son unique croyance. Au lieu de terminer son traité des maladies nerveuses, il avait commencé une étude sur le mécanisme des passions. Il multipliait les raisons qu'il avait de prolonger ses jours, et pour cela, il ne craignit pas de trahir sa grande œuvre, comme tout au monde l'avait trahi lui-même.

A côté de lui, sa femme se lamentait, comme si elle avait jamais eu conscience de la force rare de cet esprit maintenant anéanti.

Obsédé par la sensation de tant de puissance perdue, c'est chez Anne que je suis allé porter mes réflexions. Nos silences mêmes sont la répercussion de nos pensées. Chez moi, les miennes n'ont pas d'écho.

Janvier. — Visité ensemble la Conciergerie. Un de ses ancêtres a été tué dans cette cour, le premier jour des massacres de Septembre.

— Il m'est apparu une fois, m'assure-t-elle.

Dans nos conversations il y a toujours au début un peu de flottement. Ses airs détachés me mettent trop en garde; puis, je retrouve sa franchise, son âme profonde. Il faut toujours le temps de s'accorder.

Elle ne cherche pas à me persuader. Je demande à tout hasard :

— Où et quand?

— Vous voulez savoir? C'était dans une étude de notaire.

— Singulier local pour une apparition.

— Oui, on me conseillait d'abandonner la succession de mon père. Il m'a regardée sévèrement en me montrant sa blessure. Les morts nous engagent toujours à accepter. Ils n'en ont pas l'ennui. En ce temps-là, je croyais qu'il n'y avait pas de sacrifices inutiles.

— Et maintenant?

— Tous les sacrifices sont inutiles.

Ses yeux dorés me fixaient hardiment comme si elle me défiait. Je me souvins de son mouvement d'orgueil, à Londres, lorsqu'elle m'avoua qu'elle avait acquitté sa dernière dette de famille.

Le long du quai, derrière Notre-Dame, voici qu'elle me parle de son enfance, de sa première jeunesse en Dauphiné. C'est un sujet qu'elle aborde rarement. Sa mémoire est plus précise que la mienne sur nos rencontres. Elle me rappelle des circonstances oubliées. J'étais alors timide, sauvage et fier.

— Un peu ridicule, n'est-ce pas?

Elle me répond gravement :

— J'avais deviné votre supériorité.

— Quelle supériorité?

Elle cherche une définition, ce qui est toujours embarrassant.

— La passion de voir clair, mais Philippe Lagier l'avait aussi; surtout la force de ne jamais connaître l'état d'indifférence, l'instinct merveilleux de toutes les ressources innombrables de la vie.

— Merci, dis-je en riant. Vous me comblez.

Mais elle garda son expression sérieuse.

25 janvier. — Finies, nos promenades dans Paris, nos libres causeries au coin du feu, du moins de quelque temps. Elle part ce soir pour Londres où miss Pearson l'invite à passer six semaines.

Quelque chose de plus que l'absence attriste nos adieux. Cette amitié un peu mélangée dont nous avons tiré des joies rares, la retrouverons-nous intacte à son retour? Je lui fais part de mon doute.

— Je suis à demi Anglaise, me répond-elle. C'est un pays si attachant par l'habitude qu'il donne de se gouverner soi-même, par les garanties de droiture que l'on y trouve dans les relations. Ne lui devez-vous pas cette amitié dont vous parlez? Une Française ne vous l'eût pas demandée.

— Est-elle unique, Anne, cette amitié? Je ne connais pas votre vie là-bas. Seulement, je suis inquiet. Inquiet et jaloux.

— N'avez-vous pas confiance en moi? L'essentiel, vous l'avez.

— Et le reste?

— Le reste n'en vaut pas la peine.

Ce sont là de ces mots qui laissent une incertitude mélancolique. Avant de la quitter, je regardai au plafond :

— Toujours pas de gui?

Elle a ri avec toute sa jeunesse :

— Toujours pas de gui.

— J'en apporterai un pour votre retour.

— Pour le prochain Christmas seulement...

26 mars. — Quand je l'ai revue après deux mois, j'ai vérifié mon intuition du départ. Quelque chose d'inexplicable ou d'inexpliqué a modifié nos rapports. Anne se montre plus réservée, presque farouche par momens. Le temps suffira-t-il pour nous rendre l'harmonieuse entente d'autrefois?

Ses lettres, bien que longues et fréquentes, chargées du détail de ses jours, me le laissaient prévoir. Un autre sentiment l'absorbe, ou, par amour de l'indépendance, elle redoute de s'engager.

2 avril. — Peu à peu, un même goût passionné de la conversation nous rapproche. Elle s'exalte, et je la retrouve, et tout à coup sa figure se glace, comme si elle regrettait de s'être livrée. Il se passe en elle un drame que j'ignore.

5 avril. — Je sais maintenant. Et après le choc de ma découverte, je demeure dans cet heureux état de langueur où l'on prolonge et approfondit une sensation qu'on veut maintenir dans le présent au lieu de l'abandonner au passé.

Ce matin, j'avais reçu une lettre de miss Pearson me priant d'user de mon influence sur Anne en faveur d'un mariage avec ce lord Howard, qui depuis longtemps la sollicite. De M. Portal on ne parle plus. En Angleterre, les questions de fortune, de situation, de relations sont prépondérantes. Miss Pearson m'énumérait avec abondance les avantages d'une telle union qui placerait notre amie à son rang. Elle invoquait avec autorité la confiance que Mlle de Sézery a mise en moi.

Singulière mission qui m'a bouleversé! Cependant, je me suis rendu chez Anne à mon heure habituelle et je lui ai tendu sans commentaires la lettre. Je vois encore la flamme qui jaillit de ses yeux.

— Miss Pearson est odieuse, me dit-elle avec colère. Elle n'avait pas le droit. Pourquoi m'a-t-elle empêchée de partir pour les Indes?

— Vous vouliez partir?

— Oui, le mois dernier.

— Sans m'avertir? Pourquoi?

— Je fais ce qui me plaît.

Cette brutale suppression de notre amitié m'indigna. Je me levai pour sortir :

— Alors, vous saurez vous décider sans moi.

Elle se précipita pour me retenir. Jamais encore je ne l'avais vue si exaltée, ni si pâle. Ses longs yeux d'or se voilèrent. Contre leur expression douloureuse je suis sans forces.

— Non, non, me dit-elle. C'est vous qui choisirez pour moi.

Gagné par cette fièvre, je fis un geste désespéré.

— Oh! moi...

— Parlez !

— Quelle vie aurai-je sans vous?

Instantanément la flamme reparut dans son regard et illumina tout le visage qui, dans ses changemens, livre ses pensées. Je ne pouvais pas ne pas m'en apercevoir.

— Alors, qu'on ne me parle plus jamais de ce mariage.

Je m'étais ressaisi et je plaidai une autre cause :

— Il ne s'agit pas de moi, Anne. Ce mariage vous apporterait sinon la joie de la jeunesse, du moins la paix et cette distraction que l'on rencontre aisément dans un milieu approprié à ses goûts, à sa valeur personnelle.

— Vous ne m'aimez donc plus?

— Mon amour n'est pas en cause.

— Vous le sacrifieriez? Moi, je ne suis plus capable d'un sacrifice. La vie m'en a trop demandé.

— Vous?

— Vous n'avez donc pas compris?... Depuis dix ans...

Elle était tout près de moi. Je n'eus qu'à tendre les bras pour qu'elle vînt s'appuyer à ma poitrine et poser la tête sur mon épaule.

— Anne.

— Ne disons plus rien. Je suis si honteuse de moi!

Je la sentais qui frissonnait toute. Combien de temps restâmes-nous ainsi? Ces minutes confondues avaient un poids plus

lourd, un poids d'années. Dans la chambre, la soirée d'avril prolongeait sa lumière, son invitation de printemps. Notre amour nous faisait trembler ensemble. Quand elle se ressaisit, elle releva un peu son visage penché et me montra un sourire de petite fille câline :

— Vous n'avez pas apporté le gui?

J'effleurai sa joue qui était brûlante. J'aurais voulu atteindre ses lèvres, prendre sur elles la voix qui avait trahi son secret. Elle ne me le permit pas. D'un mouvement rapide, elle s'éloigna de moi.

— Non, non, murmura-t-elle, effrayée, notre tendresse doit nous suffire.

Elle ajouta :

— C'est mon premier baiser.

Surpris, je répétai :

— Le premier?

Elle rougit adorablement :

— Oui, à mon âge. Maintenant je voudrais mourir. Ce serait le dernier.

— Anne!

Ainsi notre bonheur se teinta de mélancolie. Comment relierons-nous maintenant l'avenir au passé? Ne voyons pas si loin. Contentons-nous ce soir d'épuiser la force de notre émotion. Demain nous prendrons les résolutions durables.

6 avril. — Onze heures du soir. — Mon foyer est brisé. Jamais je ne l'eusse brisé moi-même, et Anne le savait. Cette scène, je ne puis l'écrire. Je suis anéanti. Marie-Louise, Philippe, devrai-je ne plus les voir? Me les laisserai-je arracher? Élisabeth a méconnu, rapetissé, avili notre amour : alors j'ai résisté. Elle m'a reproché mes mensonges, et elle était incapable de comprendre ou d'entendre sur notre vie la vérité. Elle l'a voulu : je suis libre. Et cette pensée m'obsède : comment Anne ne se donnerait-elle pas, maintenant qu'il ne me reste plus que mon amour?...

IX. — L'ÉVEIL D'ÉLISABETH

Le cahier ne contenait plus que des pages blanches. Albert avait abandonné son journal à cette date, et ce silence subit,

après une si longue confession, avait encore son éloquence. Élisabeth tourna les feuillets jusqu'au dernier, à la poursuite d'un excès de douleur qui l'eût dispensée de réfléchir. Au dernier, elle perdit tout prétexte physique de fuir sa pensée. Elle regarda la pendule : il était trois heures du matin. Le corps en fièvre, elle se traîna machinalement jusqu'à la croisée qu'elle ouvrit. Défaillante, elle cherchait un secours, elle voulait appeler à l'aide. La paix nocturne l'empêcha de se plaindre tout haut. Au lieu du clair de lune qu'elle avait laissé, elle trouva en face d'elle l'obscurité et revint en arrière pour éteindre sa lampe. Puis, elle s'accouda.

Elle ne pouvait distinguer que la pente vague des prés et, de l'autre côté du vallon, la sombre masse de la montagne. Mais, sur la voûte noire et tendue comme un velours, les étoiles se détachaient, innombrables. Des nuits pareilles, chaque fois qu'elle rentrait de soirée, elle avait eu l'occasion d'en voir. Celle-là, pourtant, était unique, était nouvelle. Elle en aspirait avec avidité la douce haleine. L'air que les rosiers du jardin et les sapins du parc chargeaient d'une bonne odeur salubre, la caressait comme une main amie. Sur sa joue trop chaude elle sentait un contact froid et délicieux et, elle s'appuyait, se penchait pour en mieux recevoir le soulagement. Et toutes ces étoiles, dont la multitude anonyme ne l'avait jamais intéressée qu'en totalité, elle remarquait, dans sa gratitude, leurs feux différens, leur palpitation continue. Une surtout, qui se rapprochait de la cime des Quatre-Seigneurs, changeait de lumière avec rapidité, verte et rose tour à tour comme une opale. Ainsi la nuit, dont sa négligence faisait jusqu'alors un inerte chaos, se mouvait, la prenait en pitié, la secourait comme un être vivant, comme le seul être vivant capable d'alléger son désespoir.

Mais cette même nuit, dont elle invoquait, seule et suppliante, le calme pur, le calme immense, enveloppait de sa fraîcheur d'été finissant l'amour d'Albert et d'Anne. Par un revirement soudain, elle la détesta et appela le jour qui, moins favorable aux amans, lui serait à elle-même moins funeste. Après avoir supporté cinq mois avec résignation et tranquillité son abandon, voici qu'elle se révoltait et se tordait les bras en accusant les ténèbres. L'ignorance, le sentiment de sa dignité offensée, le mépris ne la protégeaient plus contre la fureur jalouse qui la possédait. *Ils* étaient ensemble à cette heure,

chair contre chair, et tardivement elle comprenait la force de cette passion qui les avait précipités l'un vers l'autre et qu'elle-même, par son départ, avait déchaînée. Cette Anne de Sézery, qu'elle avait reçue chez elle sans prendre garde à son ardente vie, qu'elle n'avait regardée que pour relever ses défauts, à qui elle ne pensait jusqu'alors que pour lui attribuer les plus bas calculs, elle imaginait maintenant ses yeux dorés, son visage levé vers l'émotion, l'intelligente volupté qui émanait d'elle. Elle la haïssait en lui rendant justice : dans la violence de nos sentimens, nos petitesses disparaissent. Elle s'excitait à souffrir, comme si elle venait d'être trahie.

Un cri d'appel qui retentit à quelque distance l'ébranla toute. C'était un de ces appels que les bergers se lancent d'une colline à l'autre : une note prolongée et langoureuse, suivie d'un trille aigu qui semble se moquer d'elle. Il se renouvela une fois, puis une autre, de plus en plus éloigné et affaibli. Le silence le mettait en valeur, accentuait sa double expression d'ironie et de douleur. Était-ce un signal amoureux ou le départ d'un pâtre? Élisabeth, bouleversée, en guettait la répétition. Les retours sur elle-même la fatiguaient tant qu'elle désirait se reposer sur quelque manifestation extérieure, sur quelque musique déchirante, du soin d'exprimer sa peine. Mais le silence la rendit à la solitude de l'amour. Cet amour, l'avait-elle ressenti auparavant, ou l'éprouvait-elle, ainsi atteinte, pour la première fois? Il écartait d'un geste de conquête, d'un geste si brutal et si sûr, tous les dégoûts qu'elle avait accumulés en quelques semaines, à mesure qu'elle découvrait les secrètes vilenies commises autour d'elle en son nom. A Philippe Lagier même elle pardonnait son impudent aveu, en faveur de l'avertissement qu'il lui avait donné à Grenoble et qui lui revenait à la mémoire comme une prédiction réalisée.

— Aimer si l'on vous aime, avait-il dit, si l'on vous épargne toute difficulté, tout effort, le beau mérite ! Aimer quand on est délaissé, trahi, oublié, quand on vous marche sur le cœur, cela, oui, c'est aimer.

Pourquoi s'était-elle révoltée alors contre de si justes paroles? Albert, toute la nuit, lui avait marché sur le cœur : l'avait-elle jamais aimé comme à cette heure où elle ouvrait tout grands les yeux sur l'obscurité de sa vie? Le matin où, pour la première fois, il avait prononcé à son oreille les paroles que

toute jeune fille attend et dont elle n'est pas étonnée, l'après-midi où son fiancé, timidement, lui avait effleuré la joue des lèvres, à Saint-Martin-d'Uriage, le soir où elle était devenue femme, sans même savoir composer de sa douleur une offrande de tendresse, rien de cela ne lui apportait de souvenirs comparables en intensité à cette sensation de détresse qui la brisait. Fallait-il perdre son bonheur pour en savoir le prix? Et même elle l'avait perdu sans le comprendre encore. Pour que son humiliation fût complète, elle devait l'apprendre d'un autre amour qui passait en elle comme un mal contagieux et qui de son feu la dévorait.

La fraîcheur croissante des dernières heures de la nuit ne parvenait pas à calmer sa fièvre. Dès qu'il avait touché son visage, le vent tiédissait. Elle serrait à pleines mains le rebord de la fenêtre pour se soutenir. Tant de pensées, et de si lourdes, en une seule fois, l'écrasaient. Des murmures, puis de petits sanglots étouffés, qui partaient de la chambre des enfans, la redressèrent, attentive, mais ne réussirent pas à la détacher de son poste. Contrairement à ses habitudes, elle ne s'approcha pas de la porte de communication et laissa Marie-Louise, dont elle avait distingué la voix, se débattre sans secours contre le cauchemar. Elle s'enfermait farouchement dans son désespoir, et la dernière phrase du journal d'Albert, si cruelle dans son égoïsme, lui devint elle-même intelligible. Déjà la fillette s'était rendormie quand elle fut en état de la rejoindre.

« La coupe... du bonheur, » songea-t-elle en se reportant aux derniers mots qu'avait dits l'enfant.

Elle l'avait tenue dans ses mains, la divine coupe. Elle l'avait reçue comme un trésor auquel elle avait droit, et, la regardant à peine, elle l'avait goûtée distraitement, puis l'avait laissé prendre.

Comment ne pas même avoir soupçonné ce que pouvait contenir l'existence? Elle ne se défendait plus contre les imputations d'Albert. Se défendre, c'était augmenter l'influence de sa rivale. Elle préférait être elle-même la coupable. Oui, à son foyer, on respirait une odeur de mort, et non l'enchantement de la vie. Au lieu d'une chaude clarté, on trouvait en entrant la nuit et le froid.

« Pourquoi, suppliait-elle en condamnant son passé, pourquoi ne m'a-t-il pas avertie? J'étais si jeune, si naïve et ignorante! Ne me serais-je pas formée? Les jeunes filles ne savent pas. On ne leur dit pas que chacun a sa maison à construire, son feu à

garder. Elles assemblent les pierres au hasard et le premier vent disperse leurs cendres. Il est méchant de ne pas les aider. »

Mais la réponse, sa mémoire, sans hésiter, la lui fournit. Elle se rappela toutes les circonstances, fréquentes surtout au début de leur mariage, où Albert avait tenté de secouer son apathie, de lui communiquer un peu d'énergie vitale. En voyage, au coin du feu, l'hiver, à Paris, sur la terrasse de Saint-Martin, l'été, il animait pour elle le passé, la nature, l'art, les livres, le moment qui va s'enfuir. Que de temps et d'efforts il avait employés pour l'intéresser, pour la passionner, pour augmenter la valeur de ses jours! Elle y cherchait avec attendrissement, elle y trouvait des témoignages de tendresse.

« Il m'a aimée. Il m'a aimée avant elle. Quand il me parlait avec enthousiasme, avec émotion, de ses œuvres préférées ou des choses d'autrefois, c'était d'amour qu'il m'entretenait. Pour comprendre la vie, il faut l'aimer, il faut aimer. Je le vois maintenant... »

Elle lui avait opposé cette muraille contre laquelle échouent tous les assauts : la force d'inertie. Sa résistance avait été de tous les instans. Vivre, pour elle, c'était se laisser vivre. N'accomplissait-elle pas chaque jour ses menues obligations de maîtresse de maison et ses devoirs maternels encore si faciles? Qu'exiger davantage? L'amertume que son mari montrait quelquefois, qu'il surmontait rapidement, mais qui souvent paraissait sur ses traits lorsqu'il rentrait, elle s'en offusquait alors comme d'une injustice. Maintenant, elle se l'expliquait. Il manquait au foyer une âme vivante, et même joyeuse, donnant aux plus humbles soins, aux plus chétives besognes leur sens, répandant autour d'elle cette harmonie, cette détente, cette sérénité qui permettent à l'homme de pensée de suivre jusqu'au bout le cours de ses méditations, de les recueillir et de les propager ensuite, non en phrases troublantes, mais avec une calme autorité, capable d'apaiser, de réconforter les autres hommes, et d'arrêter pour eux, afin de leur en traduire le sens, le temps qui fuit. Ainsi, par une intuition exaltée, confuse et pathétique, elle pénétrait le rôle que la destinée attendait d'elle, et auquel elle avait failli.

Ses enfans mêmes avaient mieux apprécié leur père. Quand ils l'accueillaient de leurs rires, de leurs exclamations de joie, et qu'ils lui réclamaient sans cesse de nouvelles inventions de

jeux ou d'histoires, ils lui rendaient hommage instinctivement. Ils attribuaient à sa présence, à son activité jamais lasse, le pouvoir de doubler leur plaisir de vivre. Et lui-même ne rencontrait qu'indolence ou indifférence, comme si jamais il ne devait, malgré sa force, éprouver à son tour la nécessité de se reposer et de se renouveler. D'année en année, il s'était senti plus seul et inapaisé. Et d'autres femmes, flairant cet isolement, le guettaient, le tentaient, reconnaissant par là même sa supériorité. Elle n'avait pas deviné cette menace qui pesait sur elle. Elle n'avait pas prévu Anne de Sézery, si facile à prévoir. Incontestablement, elle était elle-même l'origine et la cause de son malheur.

Brusquement, elle recula de la fenêtre, voyant devant elle, comme une apparition, un passage du Journal, le plus cruel, et qui descendait si loin dans un cœur d'homme, celui qui avait trait au mystère, à la fatalité de l'amour, celui qui osait dire que, dans le bonheur même, on ne peut jamais être sûr de son désir. Elle tendit les bras en avant afin de l'écarter. Non, non, il lui aurait suffi de veiller pour triompher de son ennemie. Elle avait été surprise en sommeil et sans armes. Mais sa défaite était bien irréparable. L'autre avait trop bien compris ce qu'elle-même avait négligé. Parvenue à cette dernière étape de la course affolée que sa pensée suivait sans direction, elle se laissa tomber dans le désespoir. Pourquoi n'avait-elle pas été blessée aussi cruellement, lorsqu'elle avait appris la trahison de son mari? La douleur était donc, comme l'amour, un abîme dont on n'a jamais exploré toute la profondeur. Cette méditation qu'elle subissait et ne gouvernait pas, qui était comparable à quelque veillée funèbre auprès d'un parent mort, transformait, momentanément, sa connaissance et non pas son courage. Elle voyait clair en elle, mais elle mesurait mieux sa faiblesse et s'y abandonnait. A quoi bon découvrir son erreur si tard, et quand tout est perdu ?

La nuit, à pas de loup, s'éloignait. Sur la bordure des montagnes, les premières lueurs du matin commençaient d'apparaître, dorées sur un ciel vert, un ciel d'une couleur si fraîche, si neuve et pure. Les étoiles se désagrégeaient, se fondaient dans l'éther, comme la neige à la chaleur. Sur son visage inondé de larmes, Élisabeth sentit tout à coup le soleil. Troublée dans sa peine, elle frissonna et porta les mains à ses yeux comme pour les soustraire à cet audacieux contact. A travers

les doigts, la lumière la pénétra. Autour d'elle, le jardin, la prairie, les bois, la nature entière ressuscitait. Les arbres, tout à l'heure mêlés, se séparaient, se profilaient sur la clarté d'or qui montait, qui envahissait l'espace. Dans les massifs, les oiseaux chantèrent à plein gosier le retour du jour. C'était la vie qui sans hésitation, d'un geste sûr, reprenait son domaine. Alors elle fut prise d'un fou désir de vivre.

Vivre? elle ne savait pas, elle essaierait. Sa maladresse, son ignorance, son apathie, elle les combattrait. Pour elle-même? Il était trop tard. Pour ses enfans qui ne lui ressembleraient pas. Mais n'était-ce pas bien dur de songer, déjà, à d'autres bonheurs qu'au sien? Timidement, elle s'approcha de son miroir et, couronnée d'aurore comme de fleurs, elle se vit si nouvelle, quoique pâle et les yeux rougis, que l'espoir lui perça le cœur comme une flèche de soleil.

« Je suis si jeune! Elle est moins jeune. »

Elle essaya de se sourire, mais n'y réussit pas. Le jour éclatant la baignait de sa magnificence. Pourtant, elle tremblait de froid :

« Le jour. La vie. Ils ne me réchauffent pas. »

Détournée du miroir, elle concentra sa pensée, sa pauvre pensée fatiguée, sur un point unique qui devenait l'axe de ses actions, comme l'astre était celui du monde :

« Maintenant, oui maintenant, je sais que je l'aime. Et je n'attends rien de lui que de la douleur... »

Et cette exaltation de souffrance, elle comprenait confusément que c'était déjà une vie différente qui se levait sur elle.

X. — LA PREMIÈRE ÉTAPE

Une légende allemande, destinée à nous montrer que le temps est de pure convention, rapporte l'aventure miraculeuse d'un jeune moine qui, doutant de l'éternité, fut attiré dans un bois proche de son ermitage par le chant d'un oiseau. C'était un chant si délicieux qu'on ne se lassait pas de l'entendre. Quand le moine regagna son couvent, il n'y reconnut plus personne, et l'on calcula sur ses souvenirs que trois cents ans avaient dû se passer depuis son départ. Il les avait pris pour quelques minutes.

Élisabeth, après sa nuit de veille, se trouva si fatiguée qu'elle crut, au contraire, porter le poids de longues années. Elle n'était

pas préparée à pénétrer si avant dans la forêt de la vie. Elle avait tant cherché son chemin qu'elle était lasse à mourir. Sa santé en fut altérée, et elle dut garder le lit plusieurs jours. On expliqua sa maladie par la traîtrise des premières soirées de septembre qui simulent la douceur de l'été et sont déjà froides. Ce repos forcé lui permit de mûrir ses résolutions qui étaient de changer d'existence. Elle se sentait hors d'état de subir les visites qui déjà menaçaient sa convalescence, et de recommencer une parade mondaine, dont ses nouvelles pensées lui représentaient la vanité. Aussitôt rétablie, elle annonça son intention de s'installer à Saint-Martin-d'Uriage.

— C'est insensé, lui objecta son père, on n'habite pas la montagne en automne, surtout quand on relève d'une bonne fièvre. Et que diront nos amis ?

Tranquillement, mais fermement, elle donna ses raisons :

— D'abord, ce n'est pas la montagne. L'air qui est plus vif achèvera de me rendre la santé, et fortifiera les enfans. Enfin, je désire voir moins de monde. Dans ma situation, cela vaut mieux. Et vous monterez souvent chez nous.

— Chez Albert, rectifia sèchement M. Molay-Norrois, qui s'étonnait de rencontrer au lieu de la malléable indifférence de sa fille une volonté aussi arrêtée.

Blessée, elle répliqua :

— C'est vrai, mais il n'y viendra pas.

— Et si tu te trompais ?

— Vous me recevriez, père.

Satisfait d'avoir prouvé d'un mot l'importance de son rôle, il n'insista pas davantage.

On rouvrit la maison rustique de Saint-Martin. Les enfans retrouvèrent avec de joyeuses démonstrations ses galeries de bois qui faisaient le tour des murs. Un grand jardin, clos d'une simple barrière, la séparait du chemin rural. C'était plutôt un verger abandonné où poussaient au hasard des arbres fruitiers, des plantes sauvages et des fleurs. Du côté de la ferme, des bouquets de sapins, une charmille, un ruisseau lui donnaient un petit air de parc. En face de la grille d'entrée, une allée de platanes aboutissait à l'église, dont le bâtiment neuf s'adosse à un vieux clocher roman au toit de pierre, dernier vestige d'une ancienne chapelle.

Le village de Saint-Martin est bâti sur une saillie des pentes

de Chamrousse. De la montagne, une mer de verdures, prairies et sapinières, semble se précipiter sur ses hameaux disséminés pour les submerger. En bas, c'est, au premier plan, le château de Saint-Ferriol, campé avec une jolie crânerie sur un promontoire boisé, et qui joue à la forteresse avec ses tourelles, ses pignons, ses terrasses superposées. A deux cents mètres au-dessous s'étale le frais vallon d'Uriage. De ce belvédère qu'isolent les arbres, on domine un horizon étendu que ferment, au loin, les montagnes du Drac et de la Chartreuse. Le soir, quand la cloche toute voisine tinta l'angélus, Élisabeth, qui achevait de ranger sa chambre, vit de sa fenêtre les troupeaux qui rentraient et le soir qui montait de la plaine. La paix de la campagne était si complète qu'elle la reçut dans son cœur.

Les feux du casino et des hôtels s'allumaient. Elle fut contente d'en être éloignée. Là, elle se ressaisirait mieux. Une impression qui datait des premiers temps de son mariage lui revint, comme naturellement, à la mémoire. Albert, devant un soir pareil, lui avait pris la main pour la porter à ses lèvres :

— Regarde, lui avait-il dit, nous sommes séparés du monde. Avec mon travail et toi, je ne désire rien.

Elle n'avait pas compris la plénitude de bonheur qu'il attendait d'elle, et que ce bonheur si simple devait être jalousement gardé.

La nuit commença de la décevoir. Cette vieille bâtisse aux longs couloirs, aux vastes chambres, quand il fallut y dormir, elle s'en effraya, comme si chaque recoin pouvait recéler quelque péril inconnu. Elle n'osait ni inspecter les lieux, ni se livrer au sommeil. Longtemps elle entendit sonner les heures à une vieille horloge placée dans le corridor qui paraissait se déclancher à chaque coup et annoncer des fantômes. Du temps d'Albert, elle n'avait jamais eu peur. Tout un apprentissage lui était désormais nécessaire pour raffermir son courage, corriger sa faiblesse.

Marie-Louise et Philippe eurent bientôt épuisé les avantages du changement. La camaraderie des petits fermiers, le rappel de la volaille pour la distribution des grains, le mystère des granges et des instrumens aratoires, la bonne chaleur des écuries, le plaisir d'aller aux champs derrière les vaches, sous la surveillance de leur gouvernante effarouchée, ne leur firent oublier que quelques jours les promenades en automobile, et les bals d'enfans au casino. Ils réclamèrent impérieusement ces distractions plus raffinées. Leur mère tenta de les promener, du côté de

Prémol ou de la cascade de l'Oursière, dans les bois de châtaigniers. Mais elle ne savait pas distinguer les bons champignons des vénéneux, et les enfans infatigables voulaient l'entraîner trop loin : mal rompue à la marche, elle sentait la fatigue avant eux. Cette double infériorité lui nuisit dans leur estime. Elle acheva de se perdre en essayant de leur lire des histoires. La bibliothèque de Saint-Martin, rassemblée au petit bonheur sur des planches de sapin blanc, contenait toutes sortes de vieux livres hétéroclites, romans de chevalerie, recueils de légendes populaires, ballades de France ou d'ailleurs. Élisabeth avait vu souvent son mari y jeter un coup d'œil rapide, et s'emparer d'un volume qu'elle croyait choisi au hasard et d'où s'échappaient de fantastiques héros. Quand elle voulut en faire autant, elle s'aperçut de son ignorance.

— Tu ne sais pas, toi, expliqua Marie-Louise condescendante. Papa savait. Et puis, il ne lisait pas, il racontait. C'est plus agréable.

Et l'impertinente fillette osait conclure :

— C'est moi qui te raconterai la *Coupe du bonheur*.

Comme il était difficile de tenir une résolution ! Après l'exaltation douloureuse de sa nuit de veille, qui l'avait entraînée si haut dans son désir de transformation et de sacrifice, voici qu'elle se heurtait aux petits obstacles quotidiens, et que déjà elle butait contre eux. Jamais elle n'atteindrait la fin qu'elle s'était fixée. A quoi bon la poursuivre ? Albert n'en saurait rien. L'irréparable les séparait. Il appartenait à un autre amour. Ainsi désemparée, elle cessait toute résistance et s'abandonnait. Ou bien elle augmentait son chagrin en le tourmentant comme on irrite une plaie avec d'inutiles sondages. Et, le soir, la vue des lumières l'attirait. Déjà elle songeait à redescendre pour mieux renoncer la décision prise dans une mortelle insomnie. L'amour-propre seul la retenait encore : elle imaginait les regards ironiques de Mme Passerat ou de Mme de Vimelle.

Un jour qu'elle suivait mélancoliquement l'allée des platanes dont les lourdes feuilles sont les premières à se décolorer dès l'annonce de l'automne, elle céda à l'invitation de la chapelle dont la porte était grande ouverte. En dehors de la messe du dimanche où elle conduisait les enfans, elle n'y pénétrait jamais. Elle chercha à prier, mais aucune invocation ne lui vint, seulement des plaintes et des récriminations contre sa destinée. Elle

se rappela une réflexion d'Albert : incroyant, il reconnaissait la force agissante de la foi religieuse, mais niait l'existence de cette foi chez tous ceux dont la vie n'en était pas, au moins dans les circonstances graves, le témoignage. Et il ajoutait qu'il n'avait guère rencontré que chez sa mère cette incessante élévation de la pensée dans les plus humbles actes qui se trouvaient transfigurés par l'expression d'une joie intérieure. Ce fut pour elle l'occasion d'un remords. Elle était sans nouvelles de Mme Derize depuis son départ de Grenoble. Chaque année, celle-ci passait l'été à Saint-Martin : comment avait-elle supporté les chaleurs? Pourquoi l'avoir ainsi privée de l'air de la campagne et de la présence de ses petits-enfans? Pourquoi la frapper, la punir d'une faute qui lui demeurait étrangère, et qu'elle avait si fermement blâmée? Élisabeth eut honte de son oubli, et se promit de le réparer dès le lendemain, pendant que la chaleur et la lumière d'un clair mois de septembre le permettaient encore. Ce fut sa prière.

Le lendemain, elle fit habiller de bonne heure les enfans, ravis d'aller à Grenoble. Mais au moment de partir, Marie-Louise jeta un regard sévère sur le chemin vide :

— Je ne vois pas l'automobile.

— Nous descendons à pied jusqu'à Uriage où nous prendrons le tramway.

— Le tramway? répétèrent les gamins avec amertume.

Gâtés par la machine des Passerat, ils goûtaient peu ce mode de transport. Néanmoins, ils se résignèrent. Au boulevard des Adieux, lorsqu'ils durent s'engager dans un escalier obscur, ils se rebiffèrent à nouveau.

— Ce n'est pas joli, joli, constata la fillette insolemment.

— C'est tout noir, renchérit le gros Philippe.

Les enfans ne se rangent pas volontiers du côté des vaincus : c'est la vie qui les pousse. Élisabeth les fit taire à grand'peine. Déjà elle s'inquiétait de l'accueil de sa belle-mère et ne tenait pas à lui amener deux enfans terribles. La vieille Fanchette qui leur ouvrit la porte montra à la jeune femme une figure revêche; mais, quand elle la vit ainsi accompagnée, elle se dérida. Mme Derize les reçut de son humeur égale et douce, comme si elle n'avait pas même remarqué l'abandon où elle avait été laissée. De cette manière elle supprimait les excuses et la gêne. Elle admira les joues roses des deux bambins qui se réservaient, par-

tagés entre l'instinctif éloignement de l'âge et la sympathie qu'elle leur inspirait.

— Déjà de retour à Grenoble? demanda-t-elle à Élisabeth.

— De passage seulement. Nous venons déjeuner chez vous, ma mère.

Fanchette, qui écoutait, murmura entre ses dents :

— Il faut encore les nourrir, les pique-assiette !

— Vous mangerez bien mal, avait déjà répondu Mme Derize de sa voix tranquille, mais tant pis pour vous.

— J'ai apporté un pâté, et des petites fraises des bois de Chamrousse que vous aimiez.

— Ah ! vous me gâtez.

— Comme si on n'avait pas de quoi leur donner à dîner ! bougonna encore la servante qui ne se réclamait d'aucune logique.

Ce ravitaillement n'était pas inutile. Pendant le repas, à ces détails que seules les femmes savent remarquer ou deviner, Élisabeth reconnut une diminution d'aisance. Elle regarda plus attentivement la mère d'Albert, et constata sur son visage des changemens, une altération qu'elle n'avait pas aperçus à l'arrivée. Elle en accusa les chaleurs d'un été lourd, supporté sans sortir de la ville qu'un cirque de montagnes entoure comme pour rassembler sur cette plaine les rayons du soleil. Combien elle avait eu tort de ne pas lui proposer de monter à Saint-Martin où, chaque année, elle se reposait au bon air ! Tout de suite après déjeuner, elle formula cette offre qui lui tenait à cœur.

— Ma mère, nous vous emmenons à Uriage.

— Il est bien tard, objecta Mme Derize qui rougit aussitôt, craignant que cette parole ne fût interprétée comme une plainte.

Mais ce léger afflux de sang ne colora pas longtemps ses pommettes. Elle ajouta :

— Je veux dire que la saison est déjà bien avancée.

— Il nous reste une partie de septembre et octobre. L'automne est souvent prodigue de beaux jours. L'église est à deux pas de la maison. Vous aurez les enfans. Venez, je vous en prie.

Fanchette, en desservant, continuait d'être la proie de sentimens contraires et malmenait la vaisselle. On aurait pu inviter Madame plus tôt, mais un séjour à la montagne lui serait encore profitable.

Mme Derize, un peu étonnée de tant d'insistance, considérait sa belle-fille avec bonté. Elle se demandait à quoi elle devait cette

manifestation inattendue. Avait-elle eu raison de confier les cahiers d'Albert à Philippe Lagier pour les remettre à la jeune femme ? Elle s'était beaucoup reproché sa hardiesse. Souvent elle en avait des remords, et un peu de frayeur. Pouvait-elle se rassurer, et même entrevoir dans l'obscur avenir une lueur ?

— Je serai contente de vous rejoindre, accepta-t-elle enfin.

— Non, non. C'est un enlèvement. Vous partirez ce soir avec nous.

Comme les faibles et les timides, Élisabeth montrait une obstination nerveuse. Avec une volonté incertaine on ne poursuit que des résultats immédiats.

— Eh bien ! faisons nos paquets, répondit presque gaîment la vieille femme qui pressentait cet état d'esprit.

A Uriage, quand on apprit l'arrivée de Mme Derize mère, la société des Molay-Norrois blâma unanimement la conduite d'Élisabeth. C'était une absurde concession sentimentale. Mieux eût valu demeurer dans l'intransigeance. Saint-Martin fut peu fréquenté. Personne ne se souciait de rencontrer une vieille femme d'origine quasi populaire. M. Passerat qui, jadis, avait eu l'occasion de l'entendre causer, prit sa défense, mais s'y montra par habitude pusillanime.

— Elle a des lettres, je vous assure.

Mme de Vimelle le cloua d'un affreux jeu de mots :

— Une ancienne receveuse des postes.

Philippe Lagier, parti pour Florence au lendemain de son lamentable échec, n'était plus là pour imposer le respect de sa vieille amie. Pourtant, Mme Molay-Norrois multipliait ses visites à sa fille, et même faisait des avances à la mère d'Albert. Élisabeth, absorbée par son idée fixe, se montra injuste en ne remarquant pas des efforts aussi méritoires. Un autre drame se dénouait à côté d'elle, qu'elle ne soupçonnait pas.

On ne parlait jamais de l'absent à Saint-Martin, mais sa pensée habitait la maison. Elle obsédait sans relâche les deux femmes dont l'une, la jeune, se taisait par fierté, tandis que l'autre s'imposait le silence par délicatesse, se gênant même vis-à-vis des enfans, afin de ne pas enfreindre une consigne qu'elle comprenait tout en la déplorant. Mme Derize ne comparait pas les torts de sa belle-fille à ceux de son fils. Elle eût simplement désiré d'incliner Élisabeth à l'indulgence. Ordonnée dans sa vie

intérieure et peu crédule à la durée des passions illégitimes, elle ne désespérait pas du retour d'Albert.

Quinze jours la situation se prolongea, ainsi tendue. C'était surtout le soir, après le coucher de Marie-Louise et de Philippe, qu'elle était presque intolérable. Sous la même lampe, les deux femmes travaillaient : l'une, avec des lunettes et penchée, à un gros tricot de laine, destiné à réchauffer, l'hiver, le mioche d'un voisin sans ressources ; l'autre, droite, en se guidant de loin, à un ouvrage de tapisserie qu'elle continuait mollement et sans plaisir. Elles échangeaient des propos indifférens, puis la conversation retombait. L'immobilité de la campagne nocturne les environnait, les pénétrait, les figeait.

« Pourquoi ne me parle-t-elle pas ? songeait Élisabeth en élargissant sa blessure. Albert la prétendait si intelligente, si supérieure à la sotte que je suis ! Elle ne se met pas en frais pour moi. Je n'en vaux pas la peine. Alors, pourquoi a-t-elle accepté de venir ? »

Elle ne se doutait pas que la vieille femme s'adressait les mêmes reproches.

« Elle souffre, se disait celle-ci. Elle souffrirait moins, si elle confiait son secret que je devine avec la crainte de me tromper. Je devrais m'approcher d'elle, l'attirer, l'apaiser et je n'ose. Je sens un poids sur ma poitrine, qui m'oppresse, qui m'étouffe. Mes lèvres vont s'ouvrir, elles s'ouvrent, et je reste muette. Pourquoi, mon Dieu, ai-je si peu de courage ? »

Élisabeth, vaincue, se décida la première, dans l'allée des platanes où déjà le pas léger des deux femmes écrasait quelques feuilles mortes :

— Ma mère, savez-vous où *il* est maintenant ?

Tout agitée d'émotion, la mère d'Albert répondit très vite :

— Il ne m'écrit pas souvent, et pas longuement. Il voyage.

— Dans quel pays ?

— Sa dernière lettre était datée d'Irun, en Espagne.

Elle ajouta, comme Élisabeth, déjà, ne demandait plus rien :

— C'est de l'autre côté des Pyrénées, mais tout près de la frontière.

Cette pauvre phrase tomba comme une de ces lourdes feuilles de platane dont le moindre vent brise l'attache. Et ce fut tout. L'occasion qu'elles avaient tant attendue était passée.

Le soir, Élisabeth ne se coucha que très tard. Elle revint au

salon après que sa belle-mère se fut retirée, et, pour tromper sa fièvre, tenta de prendre un livre. Pour mieux fixer son attention, elle posa ses mains de chaque côté du visage. Une demi-heure s'était écoulée qu'elle n'avait pas encore tourné le feuillet. Elle lisait toujours les mêmes mots :

« En voyage. Il est en voyage. »

Elle se souvenait des rares voyages où elle avait accompagné son mari, en Allemagne, à Munich et à Nuremberg, en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire. Le départ communiquait à Albert une joie exubérante, « une joie de conquête, » disait-il : il allait s'emparer de pays nouveaux. Dans les musées, devant un paysage orné d'histoire, il s'exaltait, il expliquait, il commentait, il opérait des rapprochemens qu'elle n'essayait pas de comprendre. Peu à peu, cette bonne humeur s'altérait. Il devenait distrait, s'absorbait en lui-même, cessait de communiquer ses impressions. Et le retour était silencieux et déçu. Pourquoi ?

Pourquoi ? Elle ne se l'était jamais demandé. Engourdie et passive, elle se posait si peu de questions, et ne cherchait pas à vivre de sa vie propre, pas même de celle d'Albert. Quelle compagnie lui donnait-elle ? A peine se fut-elle ainsi interrogée, qu'une quantité de menus détails oubliés lui revinrent à la mémoire. Que de bagages il lui fallait emporter ? Et quelle importance prenaient à chaque instant les mille incommodités qu'aucun voyageur n'évite ! Elle avait besoin de tant de choses, elle se plaignait de toutes choses, comme si Albert avait eu le pouvoir d'empêcher les trains de fumer, la pluie de tomber, le soleil de chauffer, la cuisine d'hôtel d'empoisonner, les marchands de voler, les femmes de porter au théâtre de grands chapeaux, et la fatigue de venir. Le pire était qu'elle n'avait pas de curiosité. La curiosité est un excitant qui supprime les ennuis de la route pour les émotions qui nous attendent au bout. « Rien ne vous intéresse, » avait-il constaté un jour avec un rire forcé. Elle comprenait maintenant l'erreur qu'elle avait commise en situant au même plan les petites nécessités de l'existence et ce qu'elle comporte de grave, d'essentiel ou de nouveau. Mais cette erreur, la plupart des femmes la commettent, et c'était une excuse. Que valait l'excuse avec un mari comme Albert qui avait offert si souvent de la guider?

Elle se leva, lentement, pour chercher dans un dictionnaire, puis dans un atlas, ce mystérieux Irun. Elle le découvrit sur le

versant espagnol des Pyrénées, au cœur du Pays basque. Ce voyage, il en avait le projet dès longtemps. C'était un voyage indispensable à la composition de l'un de ses volumes sur le paysan. Là, disait-il, à l'abri des montagnes s'étaient conservées dans leur pureté primitive les traditions de la famille. Il lui avait proposé jadis de l'y accompagner, mais avec si peu d'insistance, et en la prévenant que les auberges y étaient totalement dépourvues de confortable. Elle trouva dans un Baedeker d'Espagne dont il s'était muni par avance un éloge des paysages que baigne la Bidassoa, et une notice sur les coutumes spéciales à la province de Guipuzcoa. Ces syllabes étrangères, dont jadis elle se fût amusée, la laissèrent songeuse. Elle qui n'avait, pour ainsi dire, jamais exercé son imagination, elle vit distinctement, sur une route que des buissons défeuillés séparaient d'un fleuve, par un soir plus coloré et plus chaud que les soirs du Dauphiné, une carriole de paysan qui rentrait à Irun, et dans cette carriole, sur la banquette d'arrière, serrés l'un contre l'autre, Anne de Sézery et Albert qui enveloppait les épaules de sa compagne d'une mauvaise couverture de cheval. « Ainsi accoutrée, elle ne me parut jamais d'un charme plus délicat, » petite phrase du Journal qui s'était fixée dans son cœur. Celle-là ne devait montrer en voyage aucune exigence, et jeter avec précipitation sur le changeant décor le regard de ses yeux dorés si vantés.

Élisabeth s'endormit sur ces images douloureuses. Le lendemain, elle bouda la vieille femme qu'elle accusait de ses cauchemars. Aux heures du facteur, elle se surprit à guetter son courrier pour y découvrir la suscription d'une lettre d'Albert. Un jour, il en vint une qui portait le timbre de Paris. Elle en fut un peu soulagée, comme si l'intimité qui la torturait devait être diminuée par le retour.

La gêne qui déjà s'était glissée entre elle et sa belle-mère s'épaissit comme une brume opaque, où chacune ne distinguait plus ses vrais sentimens. Quel appui pouvait-elle attendre de cette présence? Tout ce qui lui rappelait Albert l'irritait, l'énervait, et tout le lui rappelait. M[me] Derize se rendit-elle compte de l'inefficacité de son intervention? Elle manifesta le désir de retourner à Grenoble. Octobre annonçait le froid. Le matin du départ, parvenant à vaincre sa timidité, elle dit enfin à Élisabeth ce qu'elle avait préparé dès le lendemain de son arrivée.

— Mon enfant, ayez confiance et soyez patiente. Votre heure

viendra. Elle ne peut pas manquer de venir. Seulement, il ne faut pas vous complaire ainsi dans votre chagrin.

Mais la jeune femme montra un visage fermé :

— Je ne vous comprends pas, ma mère. Je n'ai pas de chagrin, je n'y pense jamais.

Mme Derize essaya de sourire :

— Vous êtes venue me chercher pour avoir de ses nouvelles.

— Vous vous trompez. Il n'était pas juste que vous fussiez privée par sa faute de la compagnie de vos petits-enfans.

Déjà la mère d'Albert qui avait épuisé son audace battait tristement en retraite, quand Élisabeth ne put contenir ses larmes.

— Ma chère petite, pourquoi pleurez-vous?

— Je ne sais pas. C'est nerveux.

— Je le sais et je vous en aime davantage. Je serai toujours avec vous. Mais votre mal, pourquoi l'augmenter encore? Attendez avec persévérance, mais avec calme. Occupez-vous beaucoup de Marie-Louise et de Philippe. Ils sont votre raison d'espérer, et vous êtes tout pour eux en ce moment. Soyez active, très active. Fatiguez vos jours. Et priez.

— Je ne sais plus.

— Rentrez bientôt à Grenoble. Je vous apprendrai. Vous êtes ma fille. Adieu, mon enfant. Que Dieu vous garde!

Les deux femmes s'embrassèrent. Élisabeth suivit des yeux le char à bancs qui emmenait Mme Derize à Uriage jusqu'au détour qu'un châtaignier fermait.

« Pourquoi est-elle partie? » soupira-t-elle quand elle ne vit plus rien.

Après ce départ, ce fut celui de ses parens qui fuyaient Uriage désertée. Isolée et préparée par la douleur, elle rechercha ces sensations de mélancolie qui, l'automne venu, se lèvent de terre à chaque pas dans la campagne et qu'elle se représentait auparavant comme des inventions de poètes. Elle comprit aux mêmes lieux ce qu'Albert avait éprouvé deux ans auparavant, le malaise d'une vie incomplète ou méconnue, si puissant pour animer la nature. L'allée de platanes, encombrée de feuilles épaisses et résistantes, ne cachait plus la chapelle dont l'invitation devenait plus évidente; mais ce n'était pas là sa promenade. Elle lui préférait les chemins qui vont se perdre au cœur des bois de châtaigniers, et d'où l'on aperçoit, par intervalles, les montagnes sauvages. Mais elle ne s'aventurait pas loin, à cause de la peur.

Ses enfans s'étonnaient de son humeur changée. Elle s'inquiétait moins d'eux que de son propre souci. Le soir, quand les bœufs rentraient et s'assemblaient autour de l'abreuvoir trop étroit, elle détestait cette paix que les bêtes et leurs bouviers respiraient. Octobre l'enveloppait d'une angoisse où elle trouvait du charme. Elle se faisait du mal avec volupté.

Toute sa maison se ressentait de cet état de faiblesse. Un jour, enfin, elle reçut, de Grenoble, un avertissement. Mme Derize, inquiète de ne pas la voir revenir, lui écrivait une lettre pressante dont la fin lui rendit un peu de clairvoyance : « Ma chère Élisabeth, disait la vieille femme, cette saison et l'isolement ne vous valent rien. Et vous ne pensez pas à Marie-Louise et à Philippe. Il est grand temps de vous occuper de leurs études, de leur donner des compagnons de travail et de jeux. Vous-même, avez besoin d'un peu de distraction et de société. Rentrez à Grenoble, je vous en prie. Nous nous verrons souvent, n'est-ce pas? Si vous ne venez pas cette semaine, je monterai moi-même vous chercher. Car je suis en peine de vous, mon enfant... »

Désemparée, elle était accessible à la première influence. Elle hâta ses préparatifs, parmi les cris de joie des deux bambins rassasiés des plaisirs champêtres.

— Tout de même, constata Marie-Louise, Grenoble, ce n'est pas Paris.

— Ce n'est pas Saint-Martin non plus, répliqua philosophiquement Philippe.

Quand ce fut le moment de prendre la voiture, Élisabeth n'avait déjà plus envie de s'en aller. En ville, elle retrouverait la vie ordinaire, la maison de ses parens où elle n'était pas chez elle, et la procédure de séparation au sujet de laquelle elle avait reçu plusieurs réclamations de son avoué demeurées sans réponse. Elle perdrait cette liberté de souffrir qui lui était devenue chère. Elle devrait s'occuper de ses enfans, utiliser ses journées, tandis qu'elle s'était accommodée de son chagrin.

Quand elle perdit de vue le château de Saint-Ferriol qui commande le vallon d'Uriage, et qu'elle se fut engagée dans la gorge de Gière dont les parois étaient recouvertes de hardis buissons dorés, il lui sembla que son existence, aussi, se rétrécissait, et qu'elle s'éloignait de son amour qu'elle confondait avec sa douleur. Les enfans riaient, et ces rires la blessaient. Elle rentrait dans la vie réelle où les actions comptent plus que les désirs et les regrets.

XI. — LA JOURNÉE D'ÉLISABETH

Les quatre clercs de Me Tabourin, sachant que leur patron déjeunait en ville, dans une bonne maison, commencèrent l'après-midi par une partie de cartes. Le mépris du public qui distingue en France le petit employé, qu'il soit au service d'un particulier ou de l'État, les empêcha de s'interrompre ou de dissimuler leur passe-temps lorsqu'on frappa à la porte.

— Entrez, prononça d'une voix indistincte Vitrolle qui, mécontent, n'avait pas d'atouts.

Mais, au scandale de ses collègues, le saute-ruisseau Malaunay quitta la table de jeu pour se précipiter au-devant de l'importun qu'il salua respectueusement. Ils comprirent son geste en reconnaissant la jeune Mme Derize dont le soleil d'hiver, entrant à flots par les fenêtres, opposait la fourrure fauve au blond soyeux et pâle des cheveux. Malgré le poids du manteau, elle paraissait allongée. L'air froid du dehors avait rosi ses joues. Un chapeau noir, relevé sur le côté, décoré d'une seule plume, achevait de lui donner un air de portrait anglais. En apprenant l'absence de Me Tabourin, elle parut interloquée.

— Il m'avait priée de passer aujourd'hui.

— Mais il va rentrer, madame.

— Alors j'attendrai.

On la conduisit dans le cabinet attenant à l'étude. Et la partie continua. Quand elle fut terminée, Lestaque et Dauras qui avaient gagné en proposèrent une autre. Le premier clerc refusa par prudence, et chacun prit sans enthousiasme un dossier. Faute de mieux, on causa, sans se préoccuper d'une attente qui se prolongeait. Un client qui fait antichambre, si sympathique qu'il puisse être, quoi de plus naturel !

— Et notre pari? questionna Malaunay.

— Quel pari?

— Le procès Derize. J'ai pris tout seul le mari gagnant.

— Vous avez eu tort.

— Eh ! eh ! nous verrons.

— C'est tout vu.

Lestaque et Dauras, qui pensaient peu, mais ensemble, intervinrent :

— Où en sommes-nous de la procédure?

— Voici, expliqua le premier clerc d'un ton important. Après la requête au président, procès-verbal de non-conciliation a été dressé. M. Derize n'a pas comparu, et sa femme a obtenu la garde provisoire des enfans ainsi qu'une pension. Nous avons lancé l'assignation en octobre dernier. M. Derize n'a pas conclu et nous sommes en janvier. Les délais pour conclure sont expirés, l'affaire est inscrite au rôle pour venir par défaut. Nous avons une pièce qui constitue une preuve écrite. La séparation sera prononcée *de plano*.

— L'a-t-on vue, cette pièce? demanda le saute-ruisseau.

— Non. C'est Mme Derize qui la détient. Elle ne répond pas à nos lettres, et le retard de l'affaire est imputable à son silence. Je suppose qu'elle nous l'apporte. Il est grand temps.

Dauras quêta ce renseignement que Lestaque allait réclamer :

— Et l'avocat de M. Derize, Me Lagier, que fait-il donc?

— Ce qu'il fait, répliqua Malaunay en exprimant, sur sa figure mobile, la convoitise et l'admiration, il flirte avec sa belle ennemie. A Uriage, ils ne se quittaient pas.

— Oui, mais à Grenoble ils ne se voient plus.

— Ils cachent leur jeu. Et vous avouerez que Mme Derize ne paraît pas très pressée d'obtenir sa séparation.

— Après?

— Eh bien! elle se console. Consolée, elle se réconciliera avec son mari. Ce sera un ménage à quatre. A Paris, c'est l'usage.

Car le petit clerc, que Paris éblouissait, en estimait les mœurs libertines. Toujours dans l'attente d'un événement nouveau et l'œil volontiers fixé sur la porte, il n'eut que le temps de jeter à mi-voix à ses camarades un : *Attention!* Le patron entrait. M. Tabourin avait bien déjeuné, trop bien même. Il montrait une face teintée de vermillon sous des cheveux plats qu'il avait dû beaucoup mouiller pour triompher de leur rébellion naturelle. Au lieu d'adopter les modes nouvelles qui dissimulent commodément le linge par le moyen des gilets fermés, il étalait un plastron qu'il avait maculé par endroits, tant ses gestes étaient vifs et imprudens. Il affectait, sous le regard indifférent de Malaunay qui le photographiait, une indifférence d'homme du monde en achevant son cigare, mais le premier mot du maître clerc le rendit à lui-même :

— Mme Albert Derize vous attend dans votre cabinet.

Aussitôt il ne pensa qu'à la clientèle.

— Ah! ah! elle se décide enfin. Il est temps de prendre jugement par défaut.

Une dernière bouffée hâtive, et il disparut. Quelques instans plus tard, on frappait à l'étude.

— Maître Lagier, annonça le saute-ruisseau en plaisantant.

C'était lui. On aurait voulu rire, mais le nouveau venu savait exiger le respect. Force fut aux clercs de dissimuler leur plaisir.

— M. Tabourin est là?

— Oui, monsieur l'avocat, répondit Vitrolle. Il est dans son cabinet avec Mme Derize. Je vais vous annoncer.

Précipitamment, Philippe l'arrêta :

— Inutile. Je reviendrai.

Il ne tenait donc pas à rencontrer Mme Derize? Dérangés dans leurs combinaisons, les clercs s'étonnaient, quand le patron reparut opportunément avec sa cliente. Il avait son air des mauvaises audiences qu'accentuaient encore ses cheveux collés. Philippe Lagier, surpris dans son départ, esquissa un mouvement de retraite et de gêne qui ne put échapper à un observateur aussi perspicace que Malaunay; mais déjà la jeune femme, après une imperceptible hésitation, s'avançait vers lui :

— Monsieur, dit-elle, j'ai précisément à vous parler. Voulez-vous m'accompagner quelques pas?

Interdit, il balbutia avec effort :

— Volontiers, madame.

Qu'était devenue cette maîtrise de soi-même qu'on n'avait jamais vue lui manquer? Pourquoi cette émotion dans une circonstance tout ordinaire? Il retrouva son assurance pour saluer l'avoué et ses clercs avant de sortir derrière la belle Mme Derize. Me Tabourin avait bien d'autres préoccupations en tête que la remarque de ces nuances. A peine la porte refermée, il annonça tragiquement à ses collaborateurs :

— Il n'y a plus d'affaire Derize.

— Comment? Pourquoi? interrogèrent les clercs.

— Mme Derize retire son assignation.

Vitrolle, Lestaque et Dauras se composèrent une figure de circonstance, longue et consternée. Mais le saute-ruisseau osa manifester une joie inconvenante et proclama :

— J'ai gagné.

Il fut toisé par le patron qui, ne comprenant pas, répéta machinalement.

— Gagné?

— Parfaitement, expliqua le clerc avec insolence. Nous avions ouvert un pari sur l'affaire.

— Un pari?

— Dans toutes les études, ça se fait. Quel intérêt prendrions-nous aux procès sans un enjeu? Mme Derize demandait la séparation. Son mari, lui, ne demandait rien. J'ai parié sur lui. Rien ne se passe : donc, j'ai gagné.

Et laissant M. Tabourin perplexe, il se tourna vers ses camarades :

— Chacun de vous me doit un dîner au restaurant de mon choix. Trois dîners, quelle veine!

Les autres protestèrent. L'avoué, scandalisé, mais gourmand, hésita une seconde entre le désir d'une invitation et la gravité de son état. Celle-ci l'emporta, et il se livra à la colère :

— Prenez garde, monsieur. Vous ne traitez pas les affaires sérieusement, et j'ai déjà remarqué chez vous un penchant dangereux au plaisir. N'avez-vous pas gagné récemment, au café du Commerce, un autre pari sur le temps le plus long que l'on peut mettre à fumer un cigare? Le plus long! A votre âge, j'aurais compris le plus court. Vous y avez mis plus d'une heure. C'était de quoi, sachez-le, vous faire renvoyer d'ici. Les intérêts d'une maison doivent être sacrés à ses employés, et je n'admets pas que mes clercs spéculent sur la perte de mes procès.

Et sur ce discours, où il exhalait son mécontentement, et qui était d'ailleurs hygiénique, — il avait besoin d'un exercice mitigé pour faciliter ses digestions, — il distribua sans ménagement la besogne à ses auditeurs attristés.

La place Saint-André est à deux pas du quai de la République où les Molay-Norrois habitaient. Au lieu de se rapprocher de l'Isère, Élisabeth se dirigea vers le Jardin de la Ville. Philippe Lagier, qui marchait à côté d'elle sans prononcer une parole, s'étonna :

— Où allons-nous, madame?

— Chez moi.

— Vous avez donc quitté vos parens?

— Ne le saviez-vous pas? J'ai pris un appartement rue Haxo, presque en face du jardin des Plantes.

— Ah! dit-il, sans donner d'appréciation.

Elle en vit une, et ajouta :

— On m'en a beaucoup blâmée. Pourtant, c'est mieux ainsi. Je vois mes parens presque chaque jour, mais pour élever ses enfans, il faut à une mère un peu de liberté.

Le Jardin de la Ville était comme engourdi par le froid. Au-dessus des maisons, sur le délicat ciel d'hiver, d'un bleu si clair, si pâle, les ormeaux et les platanes en fusées découpaient leurs branches légères, leurs brindilles. L'eau de la mare était gelée, et l'on avait dû casser la glace sur un petit espace pour permettre au cygne noir de nager : mais le pauvre oiseau, se sentant prisonnier, osait à peine remuer les pattes. A côté d'Élisabeth, Philippe se souvenait de ce jour du dernier été où, dans ce même jardin, il avait plaidé devant le conseiller Prémereux la cause de la passion contre le parti nombreux des Molay-Norrois.

Ils parlèrent à peine le long des rues plus populeuses qui, de là, conduisent à la place de la Constitution d'où part la rue Haxo. Cette place, symétrique et compassée, entourée de bâtimens officiels, était presque déserte, et la rue Haxo plus abandonnée encore.

— C'est là, dit-elle, comme ils arrivaient devant une haute maison, d'une apparence modeste, rapprochée du boulevard des Alpes, que bordent les talus gazonnés des anciens remparts.

Ils montèrent quatre étages. Elle le précéda à l'intérieur de l'appartement.

— Il n'y a pas de feu au salon. Excusez-moi, monsieur, de vous recevoir dans cette pièce. C'est notre salle d'études.

C'était un cabinet de travail, simplement meublé, obstrué d'une grande table tachée d'encre, et dont la fenêtre donnait sur les arbres du jardin des Plantes.

— Mes enfans écrivent ici leurs devoirs. Marie-Louise du moins, car votre filleul ne sait encore que s'amuser.

Elle paraissait contrainte, gênée par ce qu'elle aurait voulu dire et ne disait pas. Philippe Lagier s'en rendait compte et ne pouvait lui venir en aide. Lui-même, se rappelant le sentier d'Uriage où il avait connu l'humiliation et la honte, ne comprenait pas qu'il fût en face d'elle. Elle avait essayé de sourire en prononçant ce *votre filleul* qui les rapprochait. Ce fut un tel sourire de détresse qu'il se décida enfin à intervenir pour rendre à cette conversation le but qu'elle manquait.

— J'ai reçu, madame, une lettre de votre mari, d'Albert. Elle motivait précisément ma visite chez votre avoué, quand je vous ai rencontrée. Son notaire de Grenoble, Me Randon, l'avertit chaque mois que vous refusez de recevoir la pension qu'il envoie régulièrement.

— C'est vrai.

— Il m'en demande avec étonnement la raison, et il me prie d'insister ou de faire insister auprès de vous, pour obtenir votre acceptation, dans votre intérêt, et, si vous le négligez, dans celui de Marie-Louise et de Philippe qui s'impose à vous.

Après avoir fourni cette explication avec une autorité que l'embarras transformait en raideur, il regarda la jeune femme dont il constata la confusion, soit qu'en passant de l'air extérieur à l'air chaud de la chambre le sang lui fût monté au visage, soit que cette rougeur fût occasionnée par le trouble où la mettait par avance sa réponse. Ainsi empourprée et les yeux embués de larmes, elle reprit son souffle comme si elle étouffait et répliqua au prix d'un grand effort :

— Mon mari a détruit lui-même son foyer. Il nous a privés de son appui moral. Dès lors, je suis décidée à me passer de son appui matériel.

— Et vos enfans?

— Je les élèverai seule. Plus tard ils agiront selon leur volonté.

— C'est le dixième mois. Le notaire a déjà dix mille francs en caisse à votre nom. Il ne veut pas les garder.

— Qu'il les renvoie à M. Derize.

— Albert ne les recevra pas. Vous le connaissez bien. Il a son orgueil... comme vous.

D'un geste d'indifférence, elle témoigna qu'elle se détachait du sort de cet argent. Cependant, la réponse de Philippe Lagier, cette allusion au caractère désintéressé d'Albert, lui était secrètement agréable. Elle achevait d'abolir les mauvais souvenirs que la présence de l'avocat risquait de réveiller. Celui-ci reprit, avec un peu moins d'assurance :

— Voulez-vous me permettre une question? Cette pension, qui est légitime, que vous pouvez, que vous devez recevoir, ne vous est-elle pas indispensable?

Elle expliqua sa situation avec simplicité. Elle avait reçu en dot deux cent mille francs dont le revenu lui suffirait. Elle

n'ajouta pas que ses parens ne lui en avaient pas encore versé le dernier quart, et qu'elle se trouvait réduite à six mille francs de rente. Philippe, en réalité, le savait, mais il se contenta de conclure :

— Ce n'est plus votre état d'autrefois.

L'appartement qu'elle habitait ne ressemblait en effet ni à celui de la rue Bara à Paris, ni à celui des Molay-Norrois au bord de l'Isère.

— Je m'y habituerai, dit-elle en souriant. Ce n'est rien. Je n'ai pas besoin de porter des manteaux de martre.

Celui qu'elle portait lui seyait si bien, favorisait d'un éclat si riche le teint de son visage, qu'il eut envie de protester. Il en avait perdu le droit, et il s'abstint.

— L'éducation de mes enfans, continua-t-elle, ne souffrira en rien de cette diminution. Je me le suis promis à moi-même, et je me tiendrai parole. Voyez : j'ai déjà commencé. Je corrige les devoirs de Marie-Louise, et je lui apprends ses leçons.

— Vous vous donnez beaucoup de peine.

— Cela m'occupe. Il faut bien s'occuper des autres, quand sa propre vie n'a plus aucun but.

Elle s'était levée. Il crut qu'elle l'invitait au départ. Mais elle avait ouvert le tiroir d'un secrétaire, et déjà revenait vers lui pour lui remettre un paquet soigneusement plié qu'il reconnut :

— Je vous ai prié de m'accompagner pour vous rendre les cahiers de M. Derize. Je vous remercie de me les avoir communiqués. Je les ai gardés bien longtemps, mais vous ne me les aviez pas réclamés.

Il s'inclina sans un mot.

— Et voici, ajouta-t-elle, la lettre qui lui avait été adressée et que je détenais sans droit. Vous la lui restituerez.

Philippe, stupéfait, refusa l'enveloppe qu'elle lui tendait :

— Ce télégramme vous appartient. Il est votre arme. Vous ne pouvez vous en dessaisir.

— Je n'en ai plus besoin.

— Mais, madame...

— Je renonce à ma demande en séparation. Albert agira à sa guise.

Pour la première fois dans cette conversation, elle employait le prénom de son mari. C'était l'unique marque de son émotion.

— Ah ! murmura Philippe qui ne s'attendait pas à cette nouvelle. Albert le sait-il ?

— Je viens d'en informer mon avoué. Le sien l'en informera à son tour.

— Vous m'autorisez à le lui dire ?

— Sans doute.

Dès lors, il n'avait plus qu'à prendre congé. Debout devant elle, il ne savait comment lui témoigner son respect. Au cours de cette entrevue improvisée il avait constamment cherché l'occasion d'obtenir son pardon. A l'humiliation de ses souvenirs il joignait celle de son infériorité dans la circonstance où il eût désiré le plus vivement d'utiliser les ressources de son esprit. Mais il n'avait pas épuisé la surprise. Élisabeth lui offrit la main, et avec un tremblement dans la voix, commenta son geste :

— Je voulais aussi, monsieur, vous dire que j'ai oublié vos dernières paroles d'Uriage. Donnez-moi la main. Vous m'aviez mal jugée : c'était ma faute. Une femme seule doit être si prudente ! Restez l'ami d'Albert, et soyez un peu le mien. Nous nous rencontrerons rarement. Je ne me rappelle que les vérités qui me sont venues de vous un jour, et qui m'ont fait réfléchir, sur la part que l'on a soi-même dans son malheur...

Philippe, penché, lui baisait les doigts qu'elle retira doucement.

— Madame, répétait-il, madame...

Et quand il put dominer son trouble :

— Je serai digne de votre pardon. Là-bas, si vous saviez, j'ai ressenti un tel dégoût ! Maintenant, je me retrouve plus jeune, plus léger. Ah ! c'est lourd à porter, le mépris de soi-même !

— Chut ! dit-elle un doigt sur la bouche, pour l'inviter à ne pas prolonger un pareil sujet, à ne jamais y revenir.

Il s'inclina :

— Adieu, madame. Vous n'aurez pas d'ami plus dévoué.

Quand il fut parti, Élisabeth quitta son chapeau et sa fourrure. Ses joues étaient brûlantes et ses mains glacées. Les enfans, que leur bonne avait conduits à la promenade de l'Ile-Verte, allaient rentrer : tout à l'heure, elle reprendrait avec eux ses occupations journalières qui parfois la rendaient si lasse. Elle s'assit près du feu, s'appuya au dossier de son fauteuil et s'immobilisa dans cette pose, comme on se détend après un excès de fatigue. Elle éprouvait, avant le recommencement, un immense

besoin de se reposer, de ne plus penser, de ne plus agir. L'ombre montait, mais elle n'alluma pas la lampe. En face d'elle, par la fenêtre, elle voyait, au delà des arbres du jardin, la neige de Belledonne que le couchant embrasait, et qui prenait des teintes de fleurs de printemps. Sous ces caresses du soleil, les glaciers vivaient, et pourtant, de loin même, dans le soir trop clair, on en devinait le froid. Sous tant d'efforts méritoires qui semblaient animer sa pauvre existence abandonnée, elle sentait ainsi la mort.

Que de courage elle avait montré pour triompher peu à peu de sa mollesse naturelle, pour mener à bien tant de décisions dont la générosité ne la soutenait plus après leur accomplissement! Aucune compensation, aucun espoir ne lui seraient accordés. Loin d'elle, l'un près de l'autre, Albert et sa maîtresse jouissaient librement de leur amour. Cependant, ils connaîtraient sa grandeur d'âme, sa fierté, sa vie nouvelle et difficile. Elle les contraindrait au souvenir. Dans cette journée, n'avait-elle pas donné sa mesure, elle aussi? La biographie d'Anne qu'on lui avait ressassée avec tant d'admiration, contenait-elle une page mieux remplie? Cette comparaison avec sa rivale, en excitant sa jalousie, en envenimant sa blessure, lui rendit un peu d'énergie. Ses enfans, qui vinrent l'embrasser dans la demi-obscurité où elle s'enlizait, achevèrent de dissiper sa torpeur. Elle songea que la mère d'Albert l'approuverait, la remercierait, et, dans cette activité inaccoutumée qui avait exigé de sa nonchalante jeunesse un déploiement de forces dont elle éprouvait après coup l'usure, elle trouva, malgré tant de motifs de se désespérer, cette paix dans la fatigue que donne au corps un exercice salubre. Et cette sensation inéprouvée lui fut ensemble un étonnement et un soulagement.

HENRY BORDEAUX.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

AUX ÉTATS-UNIS

III [1]

LES IDÉES

Washington, s'il ressuscitait demain, se trouverait beaucoup plus chez lui à Londres qu'à New-York. Les Américains qui se révoltèrent il y a cent trente ans étaient des Anglais; quelle que fût leur animosité contre les ministres du roi Georges, leurs mœurs, leurs idées, leurs âmes étaient anglaises.

Les Américains d'aujourd'hui n'ont plus rien de britannique que la langue; encore y ont-ils introduit nombre de mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires de la Grande-Bretagne. Quelque sympathie, un peu mêlée de snobisme, qu'il éprouve pour l'Angleterre, quelque fidèle qu'il soit aux grands tailleurs de Regent street et de Piccadilly, chez qui un élégant de Central Park, membre du Knikerbooker-Club ou de l'Union, ne manque pas, à chaque voyage en Europe, d'aller, — par économie, — commander ses costumes, tandis que sa femme s'arrange pour être invitée, si possible, au drawing-room de la reine Alexandra, le citoyen actuel des États-Unis appartient à un peuple tout différent de celui de l'Angleterre, aussi bien par la mentalité que par l'allure.

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet et du 1er octobre 1907.

I

Ce peuple nouveau, en refonte incessante, puisqu'il s'accroît sans arrêt, que sera-t-il dans vingt ans ? Il serait bien impossible de le dire, puisque les exemplaires d'humanité dont il se grossit à chaque paquebot sont des plus variés, souvent du type le plus contraire, et que, dans ces alluvions périodiques, chaque race domine à son tour. Sur 100 immigrans, de 1840 à 1860, on comptait 43 Irlandais et 35 Allemands; de 1901 à 1906, il n'y a plus que 5 pour 100 d'Allemands et autant d'Irlandais, un peu moins que de Scandinaves (7 pour 100); en revanche, on compte 28 Italiens, 27 Autrichiens et Hongrois et 20 Russes ou Polonais.

Il a été souvent répété que ces élémens hétérogènes étaient rapidement absorbés et assimilés, si bien qu'au bout d'une génération à peine, on ne distinguait plus l'Américain d'importation récente de l'Américain natif. Cela n'est qu'à moitié vrai. Le Slave judaïsant, à repentirs tirebouchonnant sur ses tempes, le pifferaro, drapé de haillons pittoresques, troquent en huit jours leurs coiffures ou leurs guenilles contre la coupe de cheveux et le « complet » du Bowery ou de Brooklyn, et se mettent à baragouiner tant bien que mal un anglais difficilement intelligible; mais, pour avoir été admis par le commissaire fédéral, dont la mission est de passer au crible les aspirans au débarquement et de rebuter les sujets qui ne seraient pas « désirables, » les nouveaux venus n'en restent pas moins des étrangers.

Nés pour la plupart au bas de l'échelle sociale, dans ces pays hiérarchisés de l'Europe d'où ils se sont arrachés, ils foulent avec fierté le libre sol de l'Union où tout homme en vaut un autre; et si plus tard, lorsqu'ils ont acquis, avec la naturalisation, la dignité civique, ils vendent leurs votes sans vergogne aux courtiers électoraux qui font ce commerce en grand pour le compte des divers candidats, ils n'en apprécieront pas moins, en leur for intérieur, toute la distance qui sépare un membre souverain de la démocratie transatlantique, de la plèbe du vieux continent à laquelle ils appartenaient hier. Ils sentent que ces pesantes catégories de rangs, formés par les siècles, ne s'étagent plus sur leur tête.

Ce nouvel arrivant reçoit donc de sa nouvelle patrie bien des

dont il juge le prix; il lui apporte en échange des vertus dont je parlerai tout à l'heure et qui sont réelles, bien que les Américains de vieille souche ne les reconnaissent pas volontiers. Mais la « race » ne serait qu'un vain mot, si l'infusion de tant de sang nouveau ne modifiait pas profondément le sang des pionniers primitifs. L'afflux irlandais et allemand, mélanges celtes ou germaniques, avaient considérablement changé le type traditionnel de l'« uncle Sam, » dans l'éloquence ou dans la cuisine, dans les études et dans les divertissemens, dans la religion ou dans la façon de vivre. Or les arrivées annuelles d'immigrans se chiffraient à 280 000 en moyenne avant 1880 ; elles montèrent à 450 000 dans les vingt années suivantes, puis à 800 000 à partir de 1902 et, depuis 1905, elles dépassent 1 million par an. Comme on vient de le dire, ces néo-Américains sont issus de nationalités bien plus disparates que n'étaient les immigrans de 1860.

Et voici que, loin de se multiplier, l'Américain primitif, la race fondatrice et naguère dominante, devenue tout à coup inféconde, semble se condamner à disparaître. Qu'il n'y ait à Chicago, sur 2 millions d'habitans, que 375 000 Américains d'origine, en face de 600 000 Austro-Allemands et d'un million de Scandinaves, de Canadiens français et d'autres Européens, plus ou moins récemment incorporés, le cosmopolitisme d'une cité née de la veille, où il se publie des journaux à peu près en toutes les langues du monde, n'a rien d'anormal ; mais les anciens États de la Nouvelle-Angleterre, ceux du littoral Atlantique, le Massachusetts, le New-York, la Pensylvanie ou le Maryland, livrés à eux-mêmes, sans l'arrivée des immigrans, se dépeupleraient.

C'est une question délicate de scruter l'intimité conjugale aux États-Unis, afin de savoir pourquoi elle n'est pas plus fructueuse. Un étranger, — un Français surtout, — n'oserait en parler, si la matière n'avait été plusieurs fois traitée avec une grande liberté par le chef suprême de la nation. « Le président Roosevelt disait, non sans intention ironique, un journaliste des États-Unis, ne manque jamais une occasion de renforcer la loi morale. Un de ses critiques l'a baptisé le re-découvreur des dix commandemens. » Beau surnom, ma foi, et dont il n'y a pas à rougir. Que le premier magistrat de cette grande nation se soit impunément mis dans le cas de le mériter, il faut en féliciter et lui-même et son peuple.

J'ai eu l'honneur de m'asseoir à la Maison Blanche, l'hiver dernier, à la table hospitalière et patriarcale du président Roosevelt, et je me permets de répéter ici ce que je lui disais sans flatterie : « Vous êtes très populaire chez nous, monsieur le Président, et la plupart des républicains éclairés, en France, vous envient à l'Amérique ; mais ce que j'admire particulièrement en vous et ce qui vous sera, je crois, le plus compté par la postérité, c'est d'avoir eu le courage de dire à vos concitoyens des choses désagréables. » C'est aussi un privilège particulier à ce pays et que l'on ne supporterait pas ailleurs : se figure-t-on M. Fallières, dans une harangue officielle, reprochant amèrement aux femmes françaises de refuser d'enfanter ? M. Roosevelt l'a fait publiquement, à maintes reprises ; il a développé ce thème que fuir la maternité est pour l'épouse une lâcheté semblable à celle du soldat qui refuserait d'aller au feu.

Lorsque l'on cause avec lui de ce sujet qui lui tient à cœur, il résume énergiquement ses craintes pour l'avenir en disant : « Continuer ainsi, c'est vouloir se couper la gorge à soi-même. » Les Américains qui me liront vont sourire : « Comment un Français ose-t-il nous blâmer sur ce chapitre ? N'avons-nous pas adopté le *French-system ?* » C'est là ce qui m'a été plusieurs fois répondu dans les villes de l'Est : « Et d'ailleurs, ajoutait-on, n'avons-nous pas l'immigration qui nous apporte assez d'enfans tout faits ? »

Il y avait à Versailles, sous Louis XV, un marquis d'une grande maison de Franche-Comté, qui venait de se marier avec une jeune fille jolie à ravir. Le Roi, à qui la nouvelle épousée avait été présentée, montra grand plaisir à s'entretenir avec elle et, quelques jours après, fit inscrire le ménage sur la liste recherchée des soupers intimes de Marly. Cette invitation royale, c'était la faveur certaine, mais il eût fallu sans doute y mettre le prix. Le marquis le jugea trop cher ; il mit sa femme en carrosse, le soir même, et partit avec elle en poste pour sa province ; d'où l'histoire conte qu'il écrivit au souverain : « Nous autres, Sire, dans notre famille, nous avons l'habitude de faire nos enfans nous-mêmes. »

L'Amérique ferait bien de ne pas faire faire tous ses enfans par d'autres ; quelque disposés que soient ces fils d'adoption à s'amalgamer à elle, ils seront trop nombreux bientôt pour ne pas être les plus forts ; les descendans des 10 millions d'Anglo-Saxons

qui peuplaient les États-Unis de 1830 ne constitueront plus qu'une minorité infime dans le sein de la république géante. Ils finiront par n'y pas tenir beaucoup plus de place que ces tribus autochtones, par eux pourchassées si opiniâtrément et qui achèvent de s'éteindre dans leurs Réserves de l'Ouest. Celles-ci ont été tuées par la misère; ceux-là sont menacés de périr par l'aisance.

Je ne prétends pas justifier mon pays, qui est l'un des moins prolifiques de l'Europe; mais il n'y a aucune assimilation à établir, à ce point de vue, entre la France et l'Amérique, vide encore, qui ouvre à la population des perspectives indéfinies. Si les États-Unis étaient garnis d'hommes autant que la France, ils auraient plus de 700 millions d'habitans; s'ils l'étaient autant que l'État de Massachusetts, ils auraient un milliard 200 millions d'habitans, et ils en auraient plus que n'en compte présentement le genre humain, s'ils étaient aussi peuplés que la Belgique.

Pour le moment, les 85 millions d'individus qu'ils possèdent, très inégalement dosés entre les solitudes des steppes et les fourmilières citadines, ne sont pas partout en majorité de race blanche : les nègres l'emportent sur les blancs de 50 pour 100 dans le Mississipi, de 40 pour 100 dans la Caroline du Sud; ils sont en nombre égal dans la Virginie, la Louisiane, la Georgie, la Floride et l'Alabama; ils forment moitié de la population dans la Caroline du Nord et le Tennessee. Ces proportions changeront avec les années, quoique la multiplication des noirs ne soit pas en voie de déclin. Depuis 1860 ils ont doublé, — de 4 millions et demi à 9 millions, — et, comme ils essaiment hors des États du Sud, ils embarrassent; il y a une « question nègre » à Chicago. Quelques-uns s'enrichissent; on rencontre dans les pulmann des dames de couleur accompagnées de leurs femmes de chambre.

Les recensemens distinguent les personnes nées en Amérique et celles qui sont nées à l'étranger; mais ils ne pourraient nous dire, vu l'organisation très vague de ce que nous appelons en France l'« état civil, » comment se décompose la natalité; combien, parmi les enfans qui voient le jour aux États-Unis, appartiennent à des familles réellement américaines et combien à des familles d'immigrans. On serait effrayé de la stérilité des premières. Là-bas, cette stérilité systématique est affichée. Le Français, en général communicatif, est sur ce chapitre très discret et fermé. S'il borne sa progéniture, il ne s'en vante pas. Il

insinue évasivement que « le ciel ne lui en a pas envoyé davantage. » Il parle avec éloge des familles nombreuses, comme un incrédule parlerait de la religion avec sympathie.

Au contraire, l'Américain de la meilleure compagnie, le descendant de la forte race des colons primitifs, méprise ouvertement le pullulement imprévoyant des ménages nouveaux venus; il plaint comme une infirmité ou raille comme une intempérance de sève, l'habitude où sont les Canadiens Français de multiplier les jeunes têtes à leur foyer. « Race inférieure, déclare-t-il, uniquement propre à la reproduction. » Remarquez que les conditions matérielles de la lutte pour la vie sont, beaucoup plus qu'en France, favorables au développement de la population, puisque le champ d'action est sans bornes dans ce territoire immense, tandis qu'il est étroitement borné pour un homme énergique dans notre pays, à moins d'en sortir.

Non plus les entraves au droit de tester, ce partage égal imposé par notre code, auquel on attribue, à tort ou à raison, la restriction de la natalité dans nos familles bourgeoises ou même paysannes, n'existent pas aux États-Unis, où règne la liberté la plus extrême sur ce chapitre. L'hérédité, l'esprit de famille, n'y ont nullement le caractère qu'ils ont chez nous. Le père ne *doit* rien; le fils n'a *droit* à rien. Chacun dispose de son bien par testament à sa fantaisie, le lègue à un de ses rejetons à l'exclusion de tous les autres, en laisse même à des étrangers la plus grande part; nul n'y trouve à redire. La fortune n'est point, dans l'opinion transatlantique, où pourtant le *homestead* est licite et pratiqué, ce fief perpétuel dont les vivans ont la jouissance, dont les générations à venir ne sauraient être frustrées, — concept antique du droit romain ou chevaleresque passé dans notre code Napoléon ; — c'est un gain personnel dont le titulaire est maître, et qu'il transmet à sa guise.

Aussi bien ne sont-ce pas du tout les mêmes causes qui paralysent la conception en Amérique ou en France. Ici, c'est par tendresse ou amour-propre paternel, de peur que leurs héritiers soient amoindris ou socialement diminués, que les parens limitent leur lignage. Là-bas, c'est par égoïsme personnel, parce que les marmots tiennent de la place, causent de la dépense, que les loyers sont très chers, et surtout que la maternité est une besogne pénible, dont les femmes veulent s'exempter. Par un singulier contraste, la femme se dérobe au travail de son sexe, —

le « travail d'enfant, » — dans ce milieu où l'homme travaille si fort. Elle s'y dérobe de bien des manières, disent les spécialistes et en tous cas si délibérément et avec tant de succès, que la proportion des unions stériles est incroyable. A Washington, dans telle maison à locataires, — *appartement-house*, — où demeurent 64 couples adultes, il ne se voit que deux enfans, dont un Belge!

Quoique l'Américaine soit la plus heureuse et la plus adulée des épouses, — le chevalier français de jadis n'était à cet égard qu'un brutal auprès du gentleman américain, — quoique, même dans les ménages populaires, ce soit au mari qu'incombent là-bas mille petits offices domestiques, toujours réservés aux femmes en Europe, la jeune fille ne se hâte guère vers le mariage. Les femmes de ce continent, défriché avec passion, restent vierges plus longtemps que la terre. Mariée tard, à un âge où cette première bataille de la gestation a de quoi les effrayer, elles l'évitent. Aussi ce n'est pas, comme en France, un état *stationnaire* que l'on constate, mais une *dépopulation* positive et très rapide. Elle est inapparente aux statistiques, parce que les vides sont comblés, et bien au delà, par d'autres races; mais c'est une Amérique toute neuve qui peu à peu se substitue à l'autre dans son berceau.

Il est permis, en se plaçant au point de vue économique, de remarquer que le commandement de la Bible n'a jamais été strictement obéi par l'humanité; qu'aucun peuple n'a « crû et multiplié » pendant très longtemps et que, par exemple, si la population avait *régulièrement* progressé depuis la création du monde, ou seulement depuis cinq ou six siècles d'une façon mathématique, comme elle a fait en Europe depuis cent ans, nous serions, en France seulement, un milliard d'êtres humains difficiles à nourrir. Mais la Bible n'est pas un manuel d'économie politique, et Dieu a ses secrets de sociologie qu'il ne nous révèle pas. En fait, suivant des alternatives de hausse ou de baisse et pour des motifs connus ou mystérieux, la population s'est enflée ou réduite tour à tour dans l'aisance aussi bien que dans la misère.

Au point de vue des convenances personnelles de chacun, le précepte religieux de la procréation illimitée peut sembler dur et jusqu'à la barbarie. Mais n'est-il pas curieux que le rejet formel et de parti pris de cette loi divine, de ce « préjugé, »

dirait la morale laïque, conduise directement à une autre sorte de barbarie : celle d'une race qui, pour avoir refusé de donner la vie, se condamnerait à la perdre?

II

Au contraire, c'est en honorant plus qu'aucun peuple sur la terre une autre loi supérieure : l'obligation sainte du travail, que le corps social américain conserve sa force et sa santé morale.

Aux yeux du plus grand nombre de nos concitoyens, contraints de vendre leur vie pour avoir de quoi vivre, le travail passe pour un fardeau insupportable : la majorité de ces condamnés au travail forcé souhaitent leur libération, et pensent que l'idéal est de vivre sans rien faire, comme les lis des champs ou les rentiers. Ils ont tort évidemment puisque les oisifs, pétris, semble-t-il, de la pâte des heureux, se tourmentent pour acheter très cher des coups de bâton, en promouvant au rang de choses graves des enfantillages, des jeux compliqués qui leur procurent de vrais tracas et de vrais déboires. Mais le travail, dans l'opinion du vieux monde, n'est pas seulement chose pénible, c'est aussi chose humble et, en tous cas, inférieure à son contraire : le libre loisir.

C'est le vestige d'idées de l'antiquité conservées par le moyen âge. Au temps où presque tous les métiers étaient réservés aux esclaves et aux affranchis, puis aux manans et roturiers, l'œuvre « servile » n'était pas seulement la besogne manuelle, mais presque toute profession lucrative et presque tout emploi non militaire ou sacerdotal.

Cent ans après 1789, il subsiste encore des « dérogeances » dans notre société ; il y a encore des occupations jugées plus « nobles » que d'autres, ou, si l'on veut, plus « honorables, » non pas, cela va sans dire, par les classes que l'on appelait naguère « dirigeantes, » mais par les classes les plus modestes. Il y a quelque hiérarchie dans nos professions dites « libérales, » dans nos commerces, suivant qu'ils sont « de gros » ou « de détail, » suivant qu'ils ont pour objet telle ou telle substance ; et, pour répugner à embrasser telle carrière ou à s'adonner à telle tâche que l'on juge « au-dessous de soi, » il n'est pas besoin dans notre république d'être le fils d'un grand seigneur,

il suffit d'être celui d'un huissier ou d'un pharmacien. Tout cela serait jugé parfaitement ridicule aux États-Unis.

En revanche, nous possédons en France un bon lot de « sans travail, » appartenant à tous les mondes, hommes distingués ou de médiocre état, qui se contentent du titre de « propriétaires. » Ils ne s'en contenteraient pas en Amérique, où ceux mêmes qui ne font pas grand'chose veulent avoir l'air de faire quelque chose, tandis qu'en France ceux qui travaillent n'osent pas toujours dire à quoi.

Certes, le temps n'est plus où « vivre noblement » et plus tard « vivre bourgeoisement » signifiait vivre sans rien faire; mais il demeure en France, suivant les milieux, une foule de métiers qui peuvent ne pas être « sots, » mais qui ravalent plus que d'autres ; tandis qu'un seul état semble avilissant dans cette Amérique où l'argent est si estimé : c'est celui de l'homme qui vit, sans profession, du fruit de son argent.

Un pareil esprit ne se crée pas évidemment par décret; le législateur y serait bien impuissant. Il s'établit et s'impose par une pente naturelle. Les Américains n'y ont peut-être pas eu beaucoup de mérite; ils n'en recueillent pas moins le bénéfice. Il n'y a pas plus d'Anglais ou d'Allemands que de Français qui aillent vivre en Amérique « pour leur plaisir. » Les États-Unis nous envoient des riches qui veulent se reposer; nous leur envoyons des pauvres qui veulent se donner de la peine. Cette sélection de travailleurs, triés spontanément à travers le vieux monde, est une élite, je ne dis pas d'intelligence, mais à coup sûr de volonté. C'est l'élite qui, placée au dernier rang dans une foule, joue adroitement des coudes, s'appuyant, pressant d'une façon douce et continue sur les voisins qui lui semblent les plus débonnaires, s'excusant si une pression trop forte a décelé son manège, mais continuant ce mouvement insensible qui semble l'effet d'un poids plutôt que d'une poussée. Cette élite finit par passer le bras, l'épaule, le corps suit.

La volonté, c'est la constance dans l'effort. Elle se double de la hardiesse, de la tactique offensive, d'où est née cette gasconnade transatlantique qui se nomme le *bluff*. Le « bluff » offre des avantages péremptoires. Sa puissance repose sur ce qu'il est naturel à l'homme de croire ce qu'il lit, ce qu'il entend. La défiance, l'esprit critique, n'agit qu'en seconde ligne et, chez la plupart des êtres, il n'agit pas.

Au demeurant, le *bluff* est à demi sincère; l'Américain n'est qu'à demi hâbleur, il croit lui-même une partie de ses exagérations et, pour l'autre partie, il entend bien transformer demain en réalité ce qui n'est encore qu'une prétention. Les prétentions longtemps soutenues, se dit-il, ne finissent-elles pas par paraître justifiées? Les conviés au banquet de la vie n'ont-ils pas d'autant plus de raison de choisir les premières places et de s'y installer d'autorité que c'est la plus sûre manière de les obtenir et même d'en sembler digne. La modestie n'est bonne qu'en apparence.

Ce n'est point là-bas ce dont on abuse; mais cette satisfaction de soi-même, qui parfois amuse les étrangers, ce n'est pas chez l'Américain charlatanisme ou vantardise; c'est l'optimisme convaincu d'un homme qui vise au succès par l'effort. Pasteur disait que « donner son maximum d'effort en ce monde, c'est atteindre le but de la vie. » Tel est, moins la formule, dont il se soucie peu comme de toutes les formules, l'idéal du citoyen des États-Unis.

Cet effort, l'arriviste du Nouveau-Monde le donnera suivant les hasards de l'existence dans n'importe quelle voie; il fera successivement tous les métiers. Aucune rémunération ne sera jugée dégradante par ceux qui la gagnent, parce qu'elle n'est pas davantage jugée telle par ceux qui la paient. Par exemple, il existe dans les universités des étudians pauvres aux gages des étudians riches. dont ils font le service. Dans les collèges français, il semblerait honteux aux élèves peu fortunés de se procurer ainsi, par une besogne domestique, l'argent nécessaire à leurs études; cela blesserait d'ailleurs le principe d'égalité. Mais nous ne trouvons rien de honteux à faire ses études pour rien, comme boursier, aux frais d'autrui. En Amérique, *conquérir* par son travail, n'importe lequel, est aussi noble et aussi démocratique que de *recevoir* par grâce de bienfaisance ou de générosité.

Le besoin général du travail a engendré le goût, puis l'habitude du travail. Il est là-bas plus âpre, plus intense ; qu'il soit ouvrier d'usine ou *clerk* de bureau, l'Américain se hâte, il court, il veut tirer de sa machine ou de lui-même le degré superlatif de rendement. Tout le monde en fait autant autour de lui et il fait comme tout le monde : l'usage du pays le veut ainsi. S'il est, comme dit le poète, deux routes dans la vie : la patience et l'am-

bition, l'une sereine et silencieuse, l'autre bruyante et agitée, la France suit doucement la première, l'Amérique se précipite dans la seconde. Elle agit ainsi pour gagner plus d'argent. L'argent est-il vraiment utile? En comparant les deux types les plus opposés qu'il y ait sur le globe, l'Arabe du désert et l'Américain de Broadway, on voit l'Arabe aussi content de ne rien faire que l'Américain d'avoir de l'argent en travaillant. Au premier examen, on ne saurait dire lequel des deux a tort ou raison : l'argent n'est que pour procurer des jouissances, et sa plus grande jouissance, l'Arabe la possède sans effort puisqu'elle consiste à ne pas travailler.

Portons plus loin nos regards, élargissons notre horizon; nous apercevrons ce que valent intrinsèquement les futiles délices du progrès et où nous devons placer la « terre promise. » Nous venons de faire en France une expérience décisive; notre curiosité a de quoi être amplement satisfaite. L'avenir n'a plus rien à nous apprendre; nous pouvons mourir sans regrets de ne point voir les révolutions superbes que réservent à l'humanité les siècles prochains. Ce seront des vanités pures.

Est-ce donc le résultat nécessaire de la civilisation de faner les fleurs en nos mains à mesure qu'elle nous les donne à cueillir, de nous prodiguer des pains qui se changent en pierres et de l'or qui se change en feuilles mortes? Nullement; mais le seul bonheur qui compte est celui que l'on n'a pas encore, que l'on espère et où l'on tend. Et il importe peu, pour être content, que ce bonheur de demain n'arrive pas, si l'on est capable d'y viser toujours et de n'en désespérer jamais.

Ceci revient à dire qu'il y a plus de bonheur, et un bonheur plus durable dans l'effort, c'est-à-dire dans le travail, que dans la jouissance. L'ouvrier américain est beaucoup plus riche que celui de France, puisque son salaire est double et que sa vie ne lui coûte pas plus cher. Aussi peut-il à son gré faire des économies ou se payer certains luxes. Mais ce n'est pas cette élasticité relative de son budget qui suffirait à combler ses vœux. Nous avons à Paris dix métiers où l'on gagne *en une heure* ce qu'en certaines provinces on ne gagne pas *en un jour*. Ceux qui exercent ces métiers lucratifs ne paraissent pas jouir d'une félicité parfaite; car ce sont eux, parmi la population ouvrière, qui se plaignent le plus souvent.

Ce qui sauve le prolétaire américain de l'amertume et de

l'aigreur, ce n'est pas son état matériel, c'est son état mental: ce ne sont pas ses cinq ou dix francs de plus par jour, c'est le rêve de fortune qu il caresse sans cesse, bien qu'il le réalise rarement. Il lui suffit de pouvoir arriver et de le vouloir passionnément, pour vivre aiguillonné vers le succès et insensible à l'échec. Et si l'on dit qu'après tout c'est un piètre spectacle que cette aspiration universelle vers l'argent, que l'*auri sacra fames*, devenue épidémie, finit par empoisonner l'atmosphère, je répondrai que le mobile importe peu.

Il serait impossible de trouver un autre ressort pour faire mouvoir tout un peuple, un autre but vers lequel il s'acharnerait avec la même constance et la même frénésie. Dans notre vieux monde, sauf quelques artistes ou quelques ambitieux, épris de renommée ou de domination, qui donc, aux heures enflammées de l'adolescence, accepte la tâche quotidienne, si ce n'est en vue d'un gain pécuniaire? Et il se peut que la conversation d'un *businessman* soit à la longue assez fastidieuse, mais elle ne l'est sans doute pas davantage que celle d'un simple chasseur ou d'un dilettante exclusif de l'automobile.

Ce travail, que leurs mœurs ont anobli, ne donne pas seulement aux Américains du pain ; il leur donne une âme. Le précepte divin ne doit pas être pris au sens étroit. Le « pain » qu'il ordonne de « gagner à la sueur de son front, » c'est la grande science de la vie, la science du vouloir et du support. Par le « pain » gagné, le laborieux, quelque basse que paraisse sa besogne et quelque courte que soit sa portée d'esprit, devient un « homme, » et l'oisif, quel que soit son âge, demeure un « enfant. » En se soumettant à la loi du travail les Américains veulent en tirer de l'argent, ils croient n'en tirer que de l'argent, mais ils en tirent leur grandeur. Ils échappent à cette sorte d'abjection profonde où languissent tous ceux qui croient pouvoir se refuser au travail, sous prétexte qu'ils n'ont rien à lui demander. Et par là, leurs facultés s'aiguisent et leur niveau moral s'élève ; bien plus, cette acceptation enthousiaste de la lutte devient comme l'orgueil et le ciment de la nation.

III

Ce n'est pas à dire que les États-Unis soient complètement indemnes de ce que l'on pourrait nommer la *ploutophobie*. Ce

sentiment, qui consiste à haïr fortement l'argent que l'on n'a pas, leur était inconnu il y a dix ans. Il vient de naître et s'est développé à mesure que se révélaient au public les colossales fortunes édifiées dans le dernier tiers du XIXe siècle.

La tendance à l'autocratie de quelques élus de la chance a scandalisé l'opinion, très chatouilleuse vis-à-vis de tout ce qui ressemble à un joug. La transmission de quelques fiefs industriels ou financiers à des héritiers qui ne s'étaient donné que « la peine de naître, » — et qui ne s'étaient pas toujours donné la peine de naître très capables, — a fait murmurer la foule. Cet *imperium*, que le fondateur de la dynastie s'était attribué sur une province de l'activité nationale, cessait de paraître légitime aux mains de son fils. Pourtant, ces Crésus américains, même lorsqu'ils ont de l'argent « à ne savoir qu'en faire, » suivant l'expression commune, tiennent à lui faire faire quelque chose de bon, à attacher leur nom à des œuvres philanthropiques ou scientifiques.

La plupart dotent les universités et les bibliothèques, comme les princes féodaux dotaient les abbayes et les églises, obéissant à cette même loi des contrastes qui, jadis, poussait les hommes de guerre à encourager les maisons de paix, et aujourd'hui les hommes d'action à susciter des maisons de pensée. Ces dons généreux ne provoquent pas une grande reconnaissance ; on en cite qui ont été refusés par les bénéficiaires. Dans le peuple, on ne se gêna pas pour dire, avec une parfaite injustice, lorsque M. Rockefeller gratifia l'université de Chicago d'un joli chiffre de millions, qu'il les rattraperait sans peine en surhaussant le pétrole d'un demi-cent. Ces symptômes d'hostilité, à l'endroit de quelques richissimes en vue, sont d'ailleurs de minime conséquence dans une nation comme les États-Unis où il n'existe pas de classes sociales.

En France, tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais ils ne sont égaux que devant la loi. Ils ne le sont pas devant eux-mêmes, je veux dire les uns vis-à-vis des autres. Il subsiste, dans notre république, des distinctions de classes et ces distinctions ne subsistent que maintenues par l'opinion même de ceux qui les ont abolies. Ces tranches, sans valeur officielle, mais nettes et absolues, se remarquent en province comme à Paris. Il y a des « rangs » parmi les marchands et les employés de la petite ville ; il y en a parmi les paysans de la paroisse rurale,

sous la blouse comme sous la redingote ou l'habit noir. On croit chez nous à ces démarcations ; on y croit en haut, naturellement, et l'on s'en flatte ; mais, ce qui est plus grave, on y croit en bas et l'on enrage.

En Amérique, on n'y croit ni en haut, ni en bas. Tout homme est fermement convaincu d'être l'égal de tous les autres; c'est un grand bonheur et une grande force pour la nation. Il existe bien à New-York un groupe fashionable, les « four hundred, » les 400, comme disent les journaux, bien qu'il se compose de plus de 400 personnes et mêmes de 400 familles, qui, l'hiver, dînent et dansent de la trentième à la quatre-vingt-dixième rue, à l'Est et à l'Ouest de la cinquième avenue, qui se retrouveront en août et septembre à Lenox (Massachusetts) et surtout à New-Port, la station balnéaire unique sur le globe, pour y nager, pêcher, jouer au gulf, faire des parties de coach ou de yacht, jusqu'au concours hippique de novembre, où chacun rentre en ville pour l'ouverture de la saison d'Opéra.

Ce monde charmant et choisi, que maints étrangers ont décrit avec une sympathique abondance, n'est qu'une portion infime et la moins représentative de l'Amérique. Elle est le point de mire de certains « nouveaux riches » qui, ayant de tout, sauf des relations, commencent par se rendre en Europe pour lier connaissance, à la faveur des villégiatures d'hiver ou d'été, avec de distingués compatriotes qui ne les recevraient pas à New-York; à l'exemple des Anglais qui viennent prospecter à Cannes des amis qui les introduiront dans la société de Londres. Une fois adoptés par la coterie élégante, ils pourront briguer l'achat d'un « estate » à New-Port. New-Port est en effet moralement interdit aux intrus. Quoique aucune loi de la république ne défende l'accès de ce point du littoral au reste de la population américaine, il est d'usage de ne louer une villa dans Bellevue ou Narragansett avenues que lorsqu'on est assuré d'être admis à frayer avec l'élite mondaine qui y règne sans partage.

Mais, sauf cette innocente prérogative d'exclusivisme, rien ne distingue socialement, dans le car électrique, votre voisin de banquette, un peu fripé ou minable, des dames en toilette de soirée qui prennent place vis-à-vis de lui, et le maçon, qui empile fiévreusement les briques sur son mur, regarde sans fiel l'homme d'affaires qui se rend à son « office » en automobile. La fortune n'est pas capable à elle seule de créer des classes dans

ce pays, où personne ne la possède depuis longtemps, où beaucoup la perdent après l'avoir possédée, où surtout chacun compte bien l'acquérir un jour. Nul Américain n'a le sentiment qu'il puisse exister entre les individus des fossés infranchissables, et qu'un mineur enrichi depuis hier n'égale pas un spéculateur en terrains enrichi depuis trente ans, lorsqu ils ont tous deux les mêmes perles au plastron de leur chemise et qu'ils savent se tenir découverts devant les dames dans un ascenseur.

En Europe les rites du savoir-vivre sont plus compliqués, le ton varie davantage suivant les milieux, et chacun fait partie d'un milieu social, qui détermine plus ou moins ses opinions politiques. Car ce ne serait rien d'avoir les mêmes opinions, si l'on n'avait pas les mêmes relations. Il en résulte que, les compétitions de partis étant pour une grande part des hostilités de classes, il entre dans les batailles électorales autant d'amour-propre que de passion objective pour ou contre les idées en cause. Nos dissensions intimes sont par là plus profondes.

Aux États-Unis, la politique est surtout une « affaire, » traitée comme telle par ceux qui la font ou qui l'inspirent. A part quelques hautes personnalités, que le soupçon n'effleure pas, et quelques grands courans auxquels on ne résiste pas, ce n'est pas une affaire très nette et il s'y fait pas mal de tripotages. Je ne saurais dire, faute de statistiques comparatives, s'il s'en fait beaucoup plus que dans telle monarchie ou dans telle république du vieux continent. Depuis trois ans, deux sénateurs, l'un du Kansas, l'autre de l'Orégon, convaincus d'avoir trafiqué de leur influence, ont été condamnés à la prison, et le maire transitoire de San Francisco, en 1907, avait fait un stage de quelque durée au bagne!

En effet, les politiciens du Nouveau-Monde sont plus avides que sectaires et, au risque de passer pour immoral, j'avoue que le premier vice me semble moins fâcheux que le second pour la bonne manutention de l'État. Charlemagne convertissait les Saxons par l'octroi d'une tunique neuve. C'est un moyen de gouvernement qui ne vieillira pas, et il est des cas où l'entêtement d'un honnête imbécile est plus funeste que la vénalité d'un politique indélicat.

On ne saurait vraiment dire aujourd'hui quel est le programme exact des deux partis traditionnels, qui se partagent les voix aux États-Unis sous l'étiquette de « républicains » et de

« démocrates; » en quoi consistent leurs différences actuelles? Naguère, ils furent géographiques : le Sud était démocrate, le Nord était républicain. D'où les républicains vainqueurs se trouvèrent représenter le « pouvoir, » et les démocrates vaincus l' « opposition. » Puis le libre-échange servit de plate-forme; en apparence du moins, car au fond on était à peu près aussi protectionniste des deux côtés. Ensuite, ce fut la question du double étalon : M. Bryan, candidat démocrate et métaphorique, accusa ses adversaires de pousser la haine du métal-argent jusqu'à vouloir « crucifier les farmers de l'Ouest sur une croix d'or. » L'image était hardie, elle alla aux nues pendant quinze jours : après quoi, le peuple américain, avec son bon sens ordinaire, reconnut que la libre frappe de l'argent, c'était une banqueroute déguisée, dont il serait la première victime, et l'étalon d'or fut accepté par les deux partis.

Plus récemment, vinrent les débats sur les trusts et les chemins de fer. Les républicains passaient pour leur être inféodés, et les démocrates pour leur être hostiles; mais, sous le président républicain Roosevelt, les puissantes corporations ont été plus malmenées, et leurs chefs ont entendu des paroles plus dures qu'ils n'en avaient jamais ouïes. Les démocrates ne pourraient surenchérir sans troubler le pays, ce qu'ils n'auraient garde de faire. De sorte que cette pomme de discorde aussi doit être abandonnée, et qu'il n'y en a guère d'autre, sinon quelque divergence de point de vue sur ce qu'on nomme l' « impérialisme, » sur le régime des Philippines, un certain goût d'expansion et de domination au dehors et quelque tendance à la centralisation au dedans. Mais tout cela est bien vague; parce que les démocrates ne sont pas moins susceptibles patriotes que les républicains, ni les républicains plus belliqueux que les démocrates, et tous s'accordent sur ce point que l'Amérique, si elle était attaquée, doit être capable de se défendre.

Il est donc impossible de voir ce qui peut diviser cet heureux pays; pourtant, il faut trouver quelque chose pour remplir des programmes opposés, afin de justifier l'existence de candidats concurrens. Les états-majors y pourvoiront, mais cela ne tirera pas à conséquence. Le président pourra changer, mais non pas sa politique.

IV

Si nous souffrons de maux qu'ignorent les Américains, nous leur sommes évidemment supérieurs sur le terrain de l'instruction, des arts et du goût. Cela s'explique aisément: les immigrans ne venaient pas d'outre-mer pour philosopher. Si les citoyens des États-Unis s'étaient adonnés depuis cinquante ans à la culture intellectuelle, les terres seraient encore incultes. *Primo vivere*, et la vie offre tellement d'intérêt là-bas que chacun se sent beaucoup plus entraîné à agir qu'à penser; le champ des réalités saisissables y offre plus d'attraction que celui des spéculations morales.

Les Américains bâtissent le gros œuvre de leur maison; rien ne prouve qu'une fois en possession du vivre et du couvert, ils ne songeront pas à l'ornementation. Rien ne prouve non plus qu'ils y excelleront. Tous les peuples n'ont pas mêmes aptitudes: la qualité maîtresse de celui-ci, ce sens « pratique » que nous admirons, a son envers; il empêche de s'attacher beaucoup à ce qui n'a pas d'utilité immédiate, et de se passionner pour les idées générales. Le nombre des cours dans les universités, le chiffre des volumes dans les bibliothèques, ne doivent pas nous abuser sur la différence profonde de niveau qui existe entre les élèves et les pédagogues du Nouveau-Monde et ceux de l'Ancien.

S'agit-il d'écoles *professionnelles*, les Américains sont nos maîtres; leur système est bien plus « pratique » que le nôtre. Leur école est une usine en raccourci; le professeur est un marchand qui fait en même temps des démonstrations et des profits; ce qui ne l'empêche pas de servir de modèle, de donner des leçons aux industriels voisins et de leur apprendre par exemple, en fait de tissage, comment on donne un « toucher laine » plus parfait aux mélanges laine et coton.

S'agit-il au contraire d'enseignement classique, secondaire ou supérieur, nous remarquerons d'abord que l'époque de leur vie où les Français travaillent le plus, — dans les classes moyennes s'entend, — est précisément celle où les Américains travaillent le moins: c'est le temps du collège. Les vieux pays comme le nôtre ont organisé, à l'entrée de toutes les avenues par où les adultes doivent aborder la vie, une succession de barrières qui, sous couleur de sélection, ont surtout pour objet d'empêcher les

jeunes gens de parvenir trop aisément et de restreindre la foule des candidats. Comme des arbres plantés très serrés dans une futaie poussent en hauteur pour trouver de l'air et ne pas se laisser dépasser, ces candidats, si nombreux pour des postes si rares, se forcent les uns les autres à la besogne et haussent l'étiage des examens et des concours. Après quoi, engagés dans une « filière, » ils peuvent se reposer.

Pour les jeunes Américains, ce qu'il y a de plus important au collège, ce sont les sports. Ces sports changent quelque peu suivant les classes, mais tiennent toujours le principal rôle dans l'éducation. La gloire de chaque université, ce n'est pas d'avoir, comme nos lycées au concours général de naguère, plus de prix de dissertation ou de version latine que les autres maisons; mais d'avoir les meilleurs rameurs ou les plus forts joueurs de *base-ball*. Aussi l'Américain arrive-t-il à la force du poignet; il apprend peu, néglige les diplômes, d'ailleurs sans importance et facilement délivrés; la vie se charge de le classer suivant ses mérites.

Parmi tous les emplois qui s'offrent à lui, l'un des moins engageans, au point de vue du salaire, est celui de professeur. Les traitemens pédagogiques ne sont nullement en rapport avec ceux des autres fonctions privées, — les universités américaines sont, on le sait, des organismes indépendans où l'État n'a rien à voir. — On y débute, on y demeure longtemps à des taux modestes, et le maximum de ce que le professeur le plus éminent peut obtenir est 25 000 francs à Cambridge, New-Haven, Chicago ou New-York.

Les bibliothèques publiques sont beaucoup mieux agencées que les nôtres; on a souvent décrit les ingénieux mécanismes par lesquels les livres sont demandés, expédiés et s'en retournent d'eux-mêmes à leurs rayons respectifs, au moyen de rails et de wagonnets qui déposent automatiquement chaque volume à son étage, suivant que l'on a pressé tel ou tel bouton au bureau central. Ces bibliothèques sont éclairées à l'électricité, comme d'ailleurs toutes les bibliothèques de l'univers civilisé. Il n'y a qu'à Paris, à la Nationale, où l'on doit plier bagages aux jours sombres de l'hiver à trois heures de l'après-midi, parce qu'on n'y voit goutte; aucune lumière autre que celle du soleil n'étant encore admise rue Richelieu, pas même celle des lampes à huile qui se sont pourtant faufilées aux Archives nationales, depuis

quelques années. Les livres sont judicieusement choisis et le maniement des catalogues est d'une commodité parfaite. Il y a des salles pour les dames, il y en a pour les enfans, il y en a même pour les aveugles, avec des ouvrages en diverses langues. Ce n'est pas sans surprise, et sans d'autres sentimens aussi, que j'ai vu au Congressional Library de Washington une série de volumes venus du Japon et poinçonnés d'après la méthode Braille, pour la lecture des doigts... en japonais.

Mais, si l'on considère les titres des livres prêtés journellement, on se croira plutôt dans un « cabinet de lecture » que dans une salle de travail. Ce public des deux sexes, où les lectrices dominent, est un public qui vient, non pas s'adonner à une tâche, mais se procurer une distraction; la galerie la plus fréquentée est celle où l'on « consulte » simplement les magazines illustrés de la quinzaine et les journaux du jour.

Ces journaux sont à l'image de la nation; énormément de papier, — certains numéros du *Herald* sont à cent douze pages, — beaucoup de menus faits, très peu d'idées. Les faits sont de l'étoffe la plus mince, jetés pêle-mêle, ou plutôt enfilés dans les colonnes, suivant qu'ils sont sortis des mains du typographe et que le secrétaire de la rédaction les a reçus. Dans ces périodiques géans qui vivent surtout de publicité, les annonces sont classées parfaitement, suivant leur nature, et l'on n'y commettrait pas la faute de placer les chevaux à vendre au milieu des appartemens à louer. Mais discussions du parlement ou accidens de chemins de fer, congrès syndicaux ou rhumes de ténor, toutes ces miettes du jour, de valeur inégale ou même nulle, se suivent et se contre-poussent dans un désordre parfait, avec des titres et sous-titres qui les résument et ont pour but de simplifier la besogne du lecteur de journaux. Et ce lecteur ne songe pas qu'il serait encore plus simple de ne point lire ces choses inexistantes qui lui font perdre son temps.

Cela n'est pas particulier à l'Amérique; mais tout de même, nos gazettes européennes trahissent d'autres préoccupations de symétrie. A côté des télégrammes laconiques qui n'apprennent rien et ne signifient rien, elles ont des articles écrits dont la substance ou le bon sel peut instruire ou récréer les « honnêtes gens. »

Les besoins intellectuels, ni d'ailleurs le degré de l'instruction, ne sont donc pas en Amérique ce qu'ils sont en France, et

cela n'empêche pas les Américains d'être un peuple très fort. Les peuples forts sont ceux qu'anime, dans la vie publique, l'esprit d'union et de discipline, afin que la nation présente un corps solide; les peuples forts sont ceux qui possèdent dans la vie privée l'esprit d'audace et d'initiative, de sorte que l'individu s'y développe et entreprend sans cesse. Les peuples qui possèdent ces qualités s'élèvent, les autres déclinent, et le plus ou moins d'instruction n'a rien à y voir. Mais si l'instruction n'est pas, par elle-même, génératrice de force morale ni de vertu civique, comme on l'imprimait il y a trente-cinq ans lorsque la France avait été battue par l'Allemagne, c'est un bien qu'il est agréable de posséder. Ces humanités inutiles, dont les fils de la bourgeoisie française sont forcés de se bourrer la cervelle depuis des siècles, ont affiné lentement l'âme des générations successives. Elles ont engendré chez nous le sens et l'amour du *beau*, que nous sacrifions volontiers à l'*utile*, ce que les Américains se gardent bien de faire.

Il est clair que les progrès de l'humanité, en art comme en littérature, sont une suite d'œuvres individuelles, non collectives; qu'une foule n'est par elle-même capable de rien. Cependant l'influence que la masse exerce sur l'élite n'est pas moindre que l'influence de l'élite sur la masse. Cette dernière a la puissance du nombre, et cette puissance est très grande, crée la mode et l'air ambiant. Les architectes n'auraient pu, sans encourir des peines afflictives ou infamantes, planter au centre de toutes les villes des États-Unis ces désolantes maisons à vingt étages, les *sky-scrapers*, — racleurs de ciel, — s'il avait existé là-bas un public sensible aux lois de l'esthétique. Un *tolle* se serait élevé contre le premier qui eût prétendu gâter ainsi la perspective générale, pour tirer un meilleur profit des quelques mètres carrés de surface dont il était propriétaire.

Non que ce fût un crime en soi de dépasser le niveau commun. Nous avons dans nos vieilles cités des douzaines de constructions qui dominent les autres, et dont la silhouette se découpe sur l'horizon : ce sont des tours, des flèches et des dômes. Qu'ils soient laïques ou religieux, ils sont l'ornement et la gloire de ces agglomérations urbaines, dont ils rompent heureusement la monotonie et qui, autrement, ressembleraient à une banlieue sans ancêtres et sans idéal.

Mais, pour avoir le droit de s'offrir ainsi de toutes parts à

l'admiration des passans, encore faut-il en être digne. Les *buildings*, — c'est le nom générique de ces tours de dominos gigantesques, — qui présentent du haut en bas de leurs façades, avec leurs étages uniformes et leurs petites fenêtres carrées, la figure cent fois répétée du « double-quatre, » les *buildings* pourraient être de beaux morceaux d'architecture, adaptant à nos besoins modernes les ressources d'un art éternel. Imaginez la tour Saint-Jacques, plus large et plus haute si l'on veut, aménagée pour un régiment d'avocats, de banquiers, de commerçans de toute taille, découpée à l'intérieur en bureaux innombrables et munie d'ascenseurs à grande vitesse; ce ne serait pas déplaisant à l'extérieur.

L'expérience a été faite; il existe quelques types de *sky-scrapers* assez originaux; j'en ai compté deux à New-York, un à Boston et un à Chicago. Les étages et les ouvertures sont associés à l'œil par trois et par quatre et disparaissent sous une conception d'ensemble dont les lignes élancées, de style gothique, byzantin ou renaissance, ne manquent pas de grandeur. Les artistes, à qui il appartenait d'inventer une formule nouvelle pour installer des chrétiens les uns sur les autres, jusqu'à une hauteur où nos pères ne logeaient que des cloches, n'eussent pas manqué de découvrir quelque chose; mais cela eût été plus long à bâtir, plus compliqué, moins confortable et beaucoup plus cher. Or le but de ces cases était simplement de gagner de l'argent, — *to make money*.

Il n'y a pourtant nulle incompatibilité radicale entre la passion des affaires et le sens de la beauté, entre l'industrie et les arts. Dans le passé, l'histoire nous montre des peuples qui ont su briller à la fois par le goût et par le lucre, témoin Venise et les Pays-Bas, et qui ont perdu l'un et l'autre en même temps. Nulle connexité d'ailleurs entre les succès matériels et intellectuels. Il n'en est pas moins inquiétant que le petit Paris de saint Louis ait pu bâtir Notre-Dame et que cet énorme New-York de 4 millions d'hommes ne possède pas un seul monument grandiose. Et, de plus, il est singulier que ce soit par des pauvres qu'ait été, dans cette ville opulente, élevé et payé le meilleur morceau d'architecture; la cathédrale catholique de Saint-Patrick.

S'il y a moins de beauté dans le New-York actuel que dans le Paris gothique ou dans celui de la Renaissance, c'est peut-être que les belles œuvres ne prennent un corps de pierre que lors-

qu'elles ont été d'abord quelque temps « dans l'air, » qu'elles résultent d'un accord des volontés, sans lequel elles ne se bâtissent jamais. Sans ces œuvres pourtant, les villes les plus pleines semblent vides, dussent les *buildings* se serrer les uns contre les autres, comme ils font maintenant dans Wall street, — la rue de la haute banque, — au point de noyer l'étroite chaussée en plein midi dans une sorte de crépuscule.

Ces citadins du moyen âge, qui ne savaient tenir leurs rues, ni droites, ni propres, ni sûres, qui ne savaient pas s'éclairer, ni se chauffer, ni s'abreuver, que des épidémies meurtrières désolaient périodiquement parce qu'ils manquaient d'égouts et d'hygiène, avaient un sens très vif de la beauté ; ils ont su, avec les petits moyens pécuniaires et mécaniques dont ils disposaient, mettre sur pied des joyaux de pierre, de fer et de bois, par lesquels leurs cités médiocres, à demi détruites, comptent encore et vivent dans la mémoire des hommes ; parce qu'à un certain point de vue, c'est la moindre sorte d'importance, pour une ville, que celle qui se mesure au cordeau et au chiffre des habitans.

Et ce peuple audacieux et opiniâtre, qui laboure, défonce, repétrit et exploite un continent, le sillonne de voies ferrées et y sème des villes par centaines ; ce peuple qui n'hésite pas à déplacer des montagnes, témoin San-Francisco où il a comblé la partie basse de la rade, en charriant les dunes environnantes dans la mer sur une longueur de trois kilomètres, pour bâtir sur ce terrain artificiel les quartiers que le tremblement de terre détruisait l'an dernier ; ce peuple qui, besogne plus difficile encore, a trouvé moyen, par des canalisations et des endiguemens raisonnés, de supprimer la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, et d'assainir la contrée meurtrière que traverse le futur canal de Panama, ce peuple américain qui jette à New-York les millions par centaines pour frayer sous terre de nouveaux cheminemens électriques, plus commodes à la circulation, n'a pas eu l'idée jusqu'ici de magnifier son triomphe par aucun de ces monumens visant à la pérennité, tels que les conquérans antiques en ont laissé pour attester leur pouvoir.

L'esplanade de la Battery, promontoire extrême de New-York entre l'Hudson et l'East-River, que l'Océan vient battre de ses flots, cadre unique à nos yeux français pour l'ordonnance majestueuse d'édifices décoratifs, est coupée sans façon dans toute sa largeur par l'ignoble charpente en bois d'un *Elevated*

Railway, semblable à un échafaudage provisoire destiné à disparaître demain, bien qu'établi là depuis trente ans. Dans cette métropole commerciale, dans cette place d'affaires où se brassent les capitaux de tout un monde, on s'attend à voir la Bourse logée en quelque palais superbe; erreur, la façade étriquée de ce puissant Stock-Exchange rappelle simplement les trois colonnes du théâtre des Variétés, à Paris, rangées le long du trottoir. Et les critiques que l'on peut faire à New-York s'appliquent aux autres villes des États-Unis, toutes identiques, bâties sur le même patron, où nul n'a été préposé au soin de la « Beauté, » parce que personne n'était choqué de son absence.

Les Américains pourront nous répondre que, si la beauté vaut quelque chose, la bonté vaut plus encore; que c'est par la bonté, et non par la beauté, que le monde marche et que les États-Unis sont très riches en bonté, dont témoignent cent œuvres philanthropiques et mille bâtimens charitables. D'ailleurs, cette absence de goût qui déroute le voyageur n'a rien d'irrémédiable. Le goût peut venir à ceux qui en manquent, comme il peut se dépraver chez ceux qui en ont. Il y a eu des époques où l'on a constaté dans tout un pays une éclipse passagère du goût, et il y a eu des peuples qui, après avoir été les oracles du goût et les propagateurs de l'art chez les autres, — témoin la Grèce antique, l'Arabie des Kalifes et l'Italie de la Renaissance, — le virent ensuite périr chez eux.

On peut craindre que la France actuelle ne soit menacée du même sort, à voir l'abandon récent par la municipalité parisienne des règles qui contenaient les maisons privées dans des limites harmonieuses, les maçonneries nouvelles de huit étages, dont les unes obtiennent, pour un vil gain de lucre, de rompre la symétrie de la rue de Rivoli, tandis que d'autres se sont fait octroyer un débordement de plus de deux pieds sur l'avenue des Champs-Élysées. Fasse le ciel qu'il se trouve quelques plumes hardies capables de seringuer un peu de bonne encre sur les façades hospitalières ou musicales dont Bouvard et Pécuchet, pour des motifs insondables, s'apprêtent à nous doter encore !

VI

S'il est un terrain où les Américains gagneraient à devenir un peu plus Français, il en est un autre où les Français gagne-

raient à devenir beaucoup plus Américains : celui de la liberté de conscience. Nous pouvons leur enseigner le goût ; ils peuvent nous apprendre la justice, le respect, par une majorité toute-puissante, des opinions qu'elle ne partage pas.

Les hommes et les choses ont pu changer sur ce sol de l'Union, depuis cent vingt ans; mais la liberté religieuse y est demeurée la même qu'au jour où elle était promulguée en tête de la Constitution fédérale. Et si vous voulez savoir comment, en ce pays protestant, sont traités les catholiques, non seulement dans leurs personnes mais dans leurs biens, interrogez tel archevêque de la Nouvelle-Angleterre : il vous répondra qu'il possède, au nom de son diocèse, pour 150 millions de francs d'immeubles, mais que ces immeubles ne payent pas un centime d'impôt, *parce que* ce sont des biens d'Église ; interrogez le supérieur de tel collège religieux, très prospère, dont les bâtimens neufs s'étendent au milieu de jeunes plantations, au pied des Montagnes-Rocheuses : il vous répondra que ces terrains lui ont été donnés par des spéculateurs non catholiques, désireux d'attirer des habitans dans un quartier désert ; mais que son ordre n'est soumis pour ces propriétés à aucune taxe, ni par l'État, ni par la ville, *parce que* ce sont des établissemens d'enseignement, par là même exempts de droits, qu'ils soient laïques ou confessionnels. Si vous êtes Français, ce langage aura de quoi vous surprendre.

Rentrez en France, interrogez un curé : vous apprendrez de lui qu'il est menacé d'être expulsé de son presbytère, quoique la commune, maîtresse de ce logis, voudrait bien lui en concéder l'usage, ou du moins le lui louer à petit prix. Mais l'État s'oppose à ce qu'il soit fait à ce curé par cette commune aucune concession. Ce langage aura de quoi vous surprendre... si vous êtes Américain.

Ce n'est pas que l'Américain soit toujours un homme religieux. Au fait, il est malaisé de connaître sa croyance, et surtout son incroyance. Non pas parce que les feuilles de recensement s'abstiennent de poser à cet égard des questions qui seraient généralement jugées indiscrètes ; mais parce que les citoyens des États-Unis gardent une grande réserve sur leurs sentimens religieux ou antireligieux. En France la libre pensée, aussi impérieuse que l'autorité ancienne, a prétendu passer « dogme » à l'ancienneté ; dès lors, il semble qu'elle est hors de sa voie et

qu'elle abuse. Là-bas, autant par bon ton que par bon sens, la libre pensée a le caractère de perplexité et de tolérance qui lui sied par définition.

Homme précis en choses temporelles, l'Américain est vague en matières spirituelles, et ce vague le satisfait. A voir un si grand nombre de gens aux États-Unis qui se disent « gnostiques » ou « agnostiques, » — c'est la même chose, — sans être capables de vous expliquer en quoi consiste au juste cette secte à laquelle ils pensent appartenir, vous songez involontairement à cette saillie d'un humoriste, soutenant que « les mots qu'il ne comprenait pas étaient ceux qui exprimaient le mieux sa pensée. » Vous devinez cependant que ce qu'ils appellent « gnosticisme » c'est un protestantisme sans croyances, comme déjà leur protestantisme n'était souvent qu'un christianisme sans pratiques. Et cela se réduit à une opinion que tout est possible, sinon probable, et d'ailleurs indifférent. L'ignorance, en matière religieuse, est très grande ; peu de gens se préoccupent d'en sortir, car la majorité réfléchit rarement à ces choses.

Fût-il dénué de foi positive, l'Américain n'est pas pour cela moins crédule, ni même moins mystique. Cette contradiction est fréquente. Vous êtes tout étonné d'apprendre que ce jeune gentleman à l'esprit si net, aux muscles d'acier, qui vient de faire avec vous sa partie de tennis, est « christian-scientist, » c'est-à-dire adepte d'une religion dont l'apôtre et le pontife suprême est une vieille femme de Boston, nommée Mme Eddy, dont on ne sait si elle vit encore ou si elle est morte, parce que ses séides immédiats la séquestrent avec soin pour faire croire à son immortalité.

La *Christian-science* est une foi doublée d'une thérapeutique, puisque son unique originalité consiste à supprimer la douleur, en persuadant à ses adeptes qu'ils ne souffriront jamais, pourvu qu'ils se figurent ne pas souffrir. On m'a affirmé que beaucoup de malades se sont ainsi trouvés guéris. Le surplus des rites est sans importance et ne sert qu'à encadrer cette trouvaille. Or ce culte nouveau, qui ne rencontrerait sans doute en France que peu d'accueil, a là-bas, dit-on, 3 millions de fidèles, répandus un peu partout. Leur ferveur entretient des temples, en dehors de celui de Boston, dans divers États, et l'argent afflue entre les mains des acolytes de Mme Eddy qui en font, je suppose, le meilleur usage. A Chicago, le fondateur d'une autre secte religioso-patho-

logique, dont la devise est : « Mort aux drogues, aux médecins... et au diable, » a aussi trouvé moyen de bâtir un temple pour ses dévots et de s'édifier à lui-même une fortune d'une douzaine de millions, qui lui permet de mener grand train et d'entretenir trente domestiques.

Dans l'Utah, les Mormons, bien qu'ils aient perdu leur principal intérêt, depuis que la législation a interdit la polygamie et qu'ils doivent se contenter d'une seule femme, se maintiennent florissans et font même des prosélytes dans les campagnes. Ils ont un apostolat organisé en Europe, j'ignore avec quel succès; mais le fait est qu'après avoir écouté une heure, à Salt-Lake-City, un Mormon sérieux et convaincu qui vous explique ses dogmes et s'efforce de vous convertir, vous demeurez stupéfait que cette grossière salade de mahométisme, de judaïsme et de christianisme ait pu tenter tant de fanatiques et enrôler de vrais martyrs, et vous voyez clairement qu'elle puise ses racines de vie dans la morale évangélique dont elle est saupoudrée, et dont le mormonisme prétend s'approprier la pure vertu.

C'est la même morale qui fait le fond de la franc-maçonnerie américaine, très différente de la nôtre. Pour être admis à la maîtrise, l'apprenti maçon doit confesser par serment, *sur la Bible*, sa croyance en Dieu créateur. Et comme beaucoup d'Églises soi-disant protestantes ne croient guère davantage, il en résulte que, dans chaque ville, le temple maçonnique, avec ses dômes dorés et son architecture de chapelle, est le siège d'une religion un peu plus laïque que les autres, mais plus « liturgique » à sa manière que bien d'autres, dont les cérémonies sont exclues et dont les dogmes se sont évaporés.

On est surpris au premier abord de rencontrer un pasteur calviniste, qui porte un crucifix suspendu à son cou par une chaîne de métal, comme nos évêques, et qui, s'entretenant avec vous de la divinité du Christ, vous déclare ingénument « qu'il ne faut pas exagérer la portée du mot « divin ; » que, pour lui, il y a des hommes que l'amour divinise; » mais, après un certain nombre de colloques de ce genre, on n'est plus surpris de rien du tout. Innombrables sont là-bas les âmes où cohabitent en paix les antinomies les plus discordantes.

Je m'étais laissé dire qu'il y avait à Philadelphie une maison d'éducation où l'athéisme était obligatoire, le *Girard-College*, dont l'entrée, accessible à tous, n'était refusée qu'aux ministres

des différens cultes. En effet le portier m'invite, avant de me laisser franchir le seuil de cet établissement plus que laïque, à lui donner ma parole que je ne suis ni prêtre, ni pasteur, ni rabbin, ni d'ailleurs iman, lama ou brahmine. Mais à peine entré dans le Girard-College, je vois sortir par toutes les portes d'une vaste rotonde et déambuler le long des cours spacieuses et gazonnées, des théories de garçonnets et d'adultes de neuf à dix-sept ans, regagnant en diverses directions les bâtimens affectés à leur classe. « C'est la chapelle, me dit mon guide, en désignant la rotonde, et l'office vient de finir. »

Assez intrigué, je demande à parler au directeur; il est debout encore au pupitre, sur l'estrade qui coupe en un point de la salle les gradins garnis de banquettes, où s'assoient les 1 500 élèves de l'établissement. Et, de la meilleure grâce du monde, il m'apprend que feu M. Girard, frappé durant sa vie des querelles qu'entretenaient les sectes religieuses, voulut écarter de la jeunesse ces divisions stériles et défendit qu'il fût donné aucun enseignement confessionnel dans cet asile somptueux à la fondation duquel il consacra sa fortune. Il exigea seulement qu'une lecture publique y fût faite de la Bible... *trois fois par jour*. Comme j'objectais que l'Ancien Testament contient des parties assez fastidieuses, dénuées de toute actualité pour de futurs citoyens de Pensylvanie, telles que le Lévitique ou le Deutéronome, mon interlocuteur me répliqua qu'en effet l'on négligeait ces livres historiques pour s'attacher surtout à l'Évangile.

Il arrive ainsi que ce collège sans religion est, par un certain côté, le plus religieux du monde, puisqu'il n'y a pas une seule maison congréganiste où les élèves doivent se rassembler chaque jour trois fois, en un local déterminé, pour y entendre une demi-heure durant la parole de Dieu. Ainsi semé, sans commentaires, le grain de cette parole germe-t-il, et quels en peuvent être les fruits? Je l'ignore, mais il n'est pas téméraire de penser qu'un pareil système n'est pas en tous cas pour diminuer le nombre des sectes ni l'incertitude des opinions. Ces conséquences de l'individualisme désolent les protestans-orthodoxes, en Amérique comme en Europe et, par une réaction naturelle, les épiscopaliens se prennent d'affection pour le ritualisme, dont on peut constater les progrès chez eux. Même chez les presbytériens pratiquans, on observe une vague tendance, un goût ina-

voué pour une religion plus positive. Mais nul ne se résoudrait à accepter le magistère du catholicisme; la notion même leur en est tout à fait étrangère.

Un épiscopalien pieux, causant avec un catholique sincère, déplorera volontiers l'état d'émiettement des croyances, parmi ceux de ses concitoyens qui demeurent disciples de Jésus-Christ. Il lui demandera s'il ne serait pas possible de s'entendre et de travailler à l'union des Églises « *par de mutuelles concessions*, par exemple sur la présence réelle dans l'Eucharistie; » il lui fera cette proposition de la meilleure foi du monde, sans en apercevoir l'inconséquence énorme, sans se rendre compte que le chaos dont il s'afflige a précisément pour auteur l'indépendance des interprétations personnelles, que les conventions et les arrangemens les plus conciliants ne pourraient enfanter qu'une dix-millième secte et que le seul ciment de l'unité est l'humble soumission des catholiques à l'autorité de leur église. Les ritualistes les plus voisins du catholicisme demeurent donc séparés de l'Église romaine par un fossé profond.

La plupart d'entre eux en sont éloignés aussi par les convenances mondaines, par le bon ton. L'Église catholique est « inélégante ; » c'est là-bas en général l'église des petits et des pauvres. Madame a son banc, — son *pew*, — à côté de celui de ses amies qu'elle retrouve le dimanche à l'« office, » quand elle y va; à la messe, elle rencontrerait surtout sa cuisinière. Ne rions pas; « nous sommes chrétiens, écrivait Montaigne, au même titre que nous sommes périgourdins ou allemans; nous nous sommes rencontrés au pays où cette religion était en usage. » Cette remarque, moins vraie qu'au temps de Montaigne, l'est encore beaucoup.

Il existe chez certains puritains des préjugés incroyables contre les catholiques. J'ai entendu un chef d'industrie, d'esprit très ouvert et plutôt indifférent en matière religieuse, expliquer à un ami que les prêtres catholiques, au confessionnal, permettaient aux domestiques de voler leurs maîtres quand ils étaient protestans. Sans avoir à se défendre d'accusations aussi bouffonnes, les catholiques sont parfois en butte à un sourd ostracisme dans les villes de la Nouvelle-Angleterre. Ils n'ont à redouter aucune injustice positive; mais le fait d'appartenir à l'Église romaine est susceptible de nuire quelque peu à leurs affaires ou à leur avancement. « Je suis catholique, mais je ne

le dis pas, » confie l'un d'eux à un coreligionnaire qu'il a rencontré et avec qui il se sent aussitôt en confiance. Par une conséquence naturelle le lien, entre adeptes de la même foi, s'en trouve resserré; ils forment une confrérie, non point occulte mais discrète, et qui se traduit, entre inconnus de la veille qui ne se reverront jamais, par le don subit d'une mutuelle sympathie.

C'est un sentiment analogue à celui que nos « antisémites » ont dû créer parmi les Israélites : l'idée de s'unir entre soi par le point même qui vous rend suspect aux autres. En France où, sur 39 millions d'habitans, il se trouve 60 000 Juifs, l'antisémitisme ne peut être que fort artificiel et pure matière à conversations et à pamphlets. A New-York où, sur 4 millions de citoyens, l'on compte, d'après les estimations les plus modérées, 600 000 Juifs; à Chicago, où les rapports sont les mêmes, — 300 000 Juifs sur une population de 2 millions, — et dans nombre d'autres villes de l'Amérique où les Juifs représentent une semblable proportion du total, la « question juive » mériterait une sérieuse attention.

Mais il n'y a pas là-bas de « question juive. » Il est à remarquer que l'élément juif n'est dangereux ou nuisible que dans les pays pauvres ou paresseux. C'est un microbe qui ne convient pas aux organismes débiles ou fatigués, mais dont s'accommodent les organismes puissans et virils. Son intelligence laborieuse, son instinct commercial, au service d'une indéniable âpreté au gain, fait craquer le moule social chez des peuples faibles qui le regardent comme un fléau. Chez les peuples au contraire, dont la majorité est douée d'aptitudes égales ou même supérieures à celles du Juif, il se mesure avec des rivaux de sa force et son arrivée n'apporte à ces milieux prospères qu'un supplément de vitalité. C'est le cas en Amérique et en Angleterre, tandis qu'en Russie, en Pologne, en Hongrie, dans tout l'Orient, il est funeste et détesté.

Depuis quelques années, ces émigrans israélites, pareils au Juif errant de la légende, se transportent avec quelques sous du fond de l'Europe orientale dans le Nouveau-Monde d'Occident, jetés par la persécution de leurs princes ou de leurs compatriotes sur ce sol ouvert à tous les proscrits. Ils y rencontrent nos religieuses et nos moines français, nos petites sœurs des pauvres et nos frères des écoles chrétiennes, chassés aussi de notre Répu-

blique, qui vont planter leur tente et continuer leur œuvre sous d'autres cieux. Les premiers y cherchent de l'or, les seconds y apportent de l'idéal.

Comme les protestans américains, ces juifs étrangers se divisent en deux catégories : ceux qui le sont de fait, ceux qui le sont seulement de nom. Ce sont les plus nombreux. Les bœufs et les vaches, que « sacrifient » tous les jours, suivant le rite hébraïque, les boucheries géantes de Chicago, ne suffiraient pas à la consommation des Israélites, s'ils étaient attachés exactement aux prescriptions de l'ancienne loi ; et je pense qu'il y en aurait fort peu, parmi les Juifs des États-Unis, d'assez conséquens avec eux-mêmes pour voter la mise en croix de Jésus. Dans ce pays de libre prosélytisme, où les religions apparaissent fraternelles et non dominatrices, le prêtre catholique a le champ libre pour rappeler aux Juifs, convaincus ou indifférens, non pas ce qui sépare, mais ce qui unit à eux les « gentils » que nous sommes, devenus par la foi enfans d'Abraham. Rien ne s'oppose à ce que, sur ce sol neuf, l'on se souvienne au XXe siècle du christianisme de Jérusalem, prêché d'abord par des Juifs, premiers disciples de la doctrine, comme ils avaient été les premiers auditeurs de la parole pour laquelle, en témoignage, ils ont les premiers versé leur sang.

Que fera et que sera ce noyau catholique de 13 millions d'individus, au sein de ce peuple impétueux, débordant de vie, religieux sans croyances et qui ne tardera pas à se rendre compte que la possession d'un téléphone, d'un ascenseur vertigineux, d'un car électrique, d'un radiateur à vapeur et d'une baignoire avec savon à discrétion, ne sont pas le but unique de l'existence pour une âme curieuse de ses destinées ? Le catholicisme va-t-il s'effriter, se lézarder à son tour ? Va-t-il s'anémier comme les autres cultes et se dissoudre peu à peu dans cette Babel des confessions religieuses ? Va-t-il, intraitable dans ses dogmes, mais plastique et ondoyant dans ses procédés, gagner du terrain et s'étendre en tache d'huile ; ou, sans perte ni gain, va-t-il se calfeutrer, se cloîtrer dans ses églises, borné à sa clientèle d'origine : Irlandais, Italiens, Canadiens français, Allemands du Rhin ou d'Autriche ? Cette dernière hypothèse est sans doute la moins vraisemblable.

D'abord, le catholicisme américain est très « national. » Ses ouailles s'estiment aussi bons patriotes que n'importe quels de

leurs concitoyens protestans : « Nous n'avons pas de pardon à demander, me dit un curé, nous sommes chez nous ; il y avait un tiers de catholiques dans l'armée de Washington, et New-York est aujourd'hui la troisième ville catholique du monde, au point de vue de la population pratiquante. » En effet, les catholiques de là-bas le sont plus effectivement que ceux d'Europe, et leur ferveur se manifeste de façon palpable. Il faut voir les quêtes aux jours de fêtes, même en des cités médiocres de l'Ouest : les dollars en papier tombent silencieux sur les plateaux, des enveloppes closes dissimulent les offrandes dont le donateur ne veut point tirer vanité, et le « denier de la veuve » est d'argent et d'or.

Les Jésuites, qui réussirent en France au XVIIe siècle en modernisant, en laïcisant l'enseignement, en chassant des programmes la théologie, en rognant la part du grec et de la philosophie d'Aristote, qu'ils remplacèrent par l'histoire, les sciences exactes, les arts d'agrément et les *ballets* qu'ils composaient pour leurs élèves, appliquent au XXe siècle, dans le Nouveau-Monde, des méthodes analogues à celles qui leur valurent la faveur des bourgeois du temps de Louis XIV. Ils donnent aux jeunes Américains de toute religion qui leur sont confiés l'éducation appropriée à leurs besoins, développent la mécanique, la chimie, la physique ; dans les districts miniers le traitement et l'affinage des métaux précieux occupent une bonne partie de leurs classes. Et, pour ce motif ou pour d'autres, on constate avec surprise que le « jésuite, » cet homme ténébreux et mystérieux des romans-feuilletons de notre belle France, n'est point du tout impopulaire aux États-Unis.

Il serait pourtant, au regard d'Eugène Sue, de l'espèce la plus dangereuse : « jésuite de robe courte, » au sens propre du mot, puisqu'il est ganté de daim jaune, vêtu d'une jaquette et coiffé d'un melon. Mais l'usage du lieu le veut ainsi : nous sommes dans un pays sans cérémonie, où le Président de la République, chaque jour de beau temps, fait en manches de chemise sa partie de lawn-tennis avec l'ambassadeur de France, le sympathique M. Jusserand, sans que le protocole y voie rien à redire. Il n'apparaît pas que ce sans-façon affaiblisse ou diminue les vraies et naturelles grandeurs.

De toutes les Éminences de la terre, de tous les membres vivans du Sacré-Collège, en y comprenant même les plus galon-

nés de ceux qui ont encore des titres de princes, des palais semi-féodaux et des millions de revenus, il n'en est pas un qui recueille autant de respect *volontaire*, exerce plus d'influence et tienne une plus grande place dans le monde chrétien, que ce cardinal qui se promène dans les rues de Baltimore en redingote, et dont la calotte rouge, dépassant par derrière sous le chapeau haut de forme, est le seul insigne distinctif.

Il arrive fatalement que l'Église catholique exerce, dans ce pays recouvert d'un protestantisme criblé de fissures, exfolié, dispersé et ouvert de toutes parts, l'attraction d'une société compacte, précise, immuable, uniforme et disciplinée. Mais, de son côté, le milieu ambiant exerce une influence positive sur le clergé américain. Il crée, du haut en bas de la hiérarchie sacerdotale, un nouveau type très en dehors du moule conventionnel et, par là même, mieux adapté aux temps nouveaux.

Et rien ne prouve que ce clergé américain n'exercera pas à son tour une action sur le catholicisme universel, sur la bureaucratie un peu figée des cadres italiens du Saint-Siège, sur des attitudes contingentes et transitoires, bien que vieilles de plusieurs siècles. L'air du large apporté par ces prélats transatlantiques renouvelle l'atmosphère historique du Souverain Pontificat; il fait rêver d'un pape, non point immobile au Vatican, mais arpentant le monde, comme un apôtre, et le révolutionnant à nouveau d'un souffle inspiré.

Vte G. d'Avenel.

LA CONDITION SOCIALE

DES

PEINTRES FRANÇAIS DU XIIIe AU XVe SIÈCLE

Chaque révolution a ses réactionnaires ; c'est une loi générale et sociale que nous ne verrons pas rapporter; elle fait partie du bagage de l'humanité. Quand le mouvement des communes permit aux artisans laïques de se former en corporations, les ouvriers de la sculpture et de la peinture durent rompre assez brutalement avec les erremens traditionnels des cloîtres, et se créer des ressources esthétiques sans le secours des moines. Leur attitude fut nettement révolutionnaire, en ce sens que, n'ayant ni les livres ni les modèles gréco-byzantins des monastères, ils s'ingénièrent à imiter les objets ou les êtres de leur entourage, pour en façonner des statues, des peintures, ou des histoires de manuscrits. Les tâtonnemens durèrent un bon demi-siècle, du règne de Philippe-Auguste à celui de saint Louis ; mais l'art nouveau connut ses protestataires. Guillaume Durand, qui fut évêque de Mende, à la fin du règne de Philippe le Hardi, déplore ces changemens. De même que Louis David eût souhaité représenter les personnages du sacre de Napoléon nus comme les vieux Grecs, Guillaume Durand regrette les Christs raides et secs du siècle précédent. « La représentation des scènes divines, s'écrie-t-il, est aujourd'hui livrée à la volonté de quiconque ! » Cette volonté, qui n'était point si blâmable, nous a donné le naturalisme, les admirables sculptures des porches de cathédrale, dans un temps où les Italiens en étaient à Cimabué, et où les Flamands n'existaient pas.

Lors des premières classifications des métiers, avant la rédaction des statuts fournie par Étienne Boileau, aux environs de l'an 1250, le peintre, ou mieux, l'ouvrier du pinceau, tient à trois corporations diverses, les imagiers, les enlumineurs calligraphes, et les selliers. Le peintre imagier est un sculpteur de figures sur pierre, bois, ivoire; son art de peinture intervient pour donner à la statue taillée par lui un complément alors jugé indispensable. Nos vieux pères, très naïvement, souhaitaient qu'une figure sculptée leur procurât l'illusion de la nature, tant dans la forme que dans les habits. L'enlumineur écrivain et « painturier d'histoires » bariolait les pages de manuscrit, mais empruntait ses sujets aux imagiers ou bien aux selliers. Et ces selliers-peintres, que nous avons voulu ignorer jusqu'ici, qui sont au moins autant ébénistes que peintres, apparaissent en réalité comme les grands ancêtres de toutes les écoles de peinture portative en Europe.

Que fait le sellier? On a dit des selles de chevaux, ce qui est une sottise. Jamais le sellier ne fabrique de selles. Il tourne des selles à s'asseoir, des faudesteuils, des cassone, des châsses, des tabernacles de bois. Quand le meuble est complet, il le décore, et, pour le décorer, il y applique une toile légère, sur cette toile du plâtre de Paris, sur ce plâtre une feuille d'argent, et sur cet argent de l'or battu. Ce fond général est prêt à recevoir toute décoration à l'huile ou à la détrempe, et c'est alors que le peintre se détache du sellier pour donner à son œuvre sa dernière parure. Entre ce travail et la peinture d'un volet, d'un panneau séparé, l'écart n'est pas grand. Nous voyons dans les miniatures du milieu du XIII[e] siècle des représentations de panneaux portatifs suspendus à des murailles. Donc il y en avait, et ils étaient la besogne des selliers.

Ne soyons pas surpris de ces origines un peu vulgaires; n'oublions pas que les premiers peintres flamands faisaient, au XIV[e] siècle, cent ans après ceux dont nous parlons, partie de la ghilde des fripiers. Sans doute tous nos peintres selliers ne furent pas des artistes célèbres, des dessinateurs hors de pair. Mais pourquoi certains d'entre eux n'auraient-ils pas valu, en peinture, ce que valaient en architecture un Robert de Luzarches ou un Pierre de Montreuil, un Hugues de Plailly en sculpture, ou un Honoré en miniature ? Lorsque nous les trouvons, dès la fin du règne de saint Louis, groupés dans les quartiers riches

de Paris, rue Saint-Germain, rue aux Ours, que nous voyons l'un d'eux, nommé Nicolas, payer l'impôt d'un très riche bourgeois, — plus de trois cents francs d'à présent, — quand nous les retrouvons, au nombre de vingt au moins, ayant maison à eux, valets, chambrières, nous ne pensons pas encore aux hôtels de l'avenue de Villiers, certes, mais les peintres existent, ils travaillent, ils vivent de leur métier ni plus ni moins bien que leurs confrères d'Italie. Par les miniaturistes, qui leur empruntent leurs scènes et copient leurs sujets, par le peu qui nous reste de leurs travaux légers, nous jugeons qu'ils ne doivent rien à personne, sinon à leurs proches, à la marche générale des talens, à cette concomitance féconde de recherches, de trouvailles, d'émulation qui constituent une école.

I

La condition sociale des peintres-selliers est celle de tous les gens de métier à Paris au XIIIe siècle. Ils ne sont ni plus ni moins élevés dans la hiérarchie que le pelletier ou le chaussetier. Quelques rares exemptions de guet ou de prestations en nature leur peuvent venir du travail qu'ils font, par exemple lorsqu'ils décorent des tabernacles. En l'honneur des saints qu'ils sont chargés de peindre, ils peuvent recevoir autorisation de travailler de nuit et de prendre des valets supplémentaires. Les jurés du métier sont élus parmi les maîtres le plus en renom ; ils ont la police de la corporation, ils veillent à la bonne façon des œuvres, ils les acceptent ou les refusent à leur gré. Cette subordination se poursuivra pendant plus de trois siècles encore, même après 1391, quand Jean d'Orléans, peintre-sellier parisien, aura obtenu que le métier se scinde, et que les peintres ne soient plus tenus à tourner des bâtons de chaise.

Ce qui fait la réelle différence entre le peintre-sellier pari sien et ses confrères, je puis même dire ses imitateurs des pays voisins, c'est sa modestie. Il ne demande à aucun chroniqueur de célébrer ses mérites, à Paris pas plus qu'en aucun lieu de France, où il ne se rencontre de poète pour imiter le poète du Nord qui vers 1212 chantait les prouesses des barbouilleurs bolonais, Dante qui célébra Giotto, Pétrarque qui vanta Simone. Si la louange écrite se manifeste parfois, elle est dans ces chroniques d'abbayes qui accordent volontiers au frère peintre ou

sculpteur, devenu le copiste des laïques, une supériorité écrasante. Le peintre-sellier qui s'est formé de toutes pièces, qui a péniblement créé des thèmes nouveaux, reconstitué une esthétique, renouvelé une technique, est le plus dédaigné des hommes de métier. Dans l'échoppe, où il habite, où le jour pénètre chichement, pas un clerc de l'Université ne se risquerait à l'interroger. On achète en passant la petite œuvre peinte sur bois d'Irlande, — c'est-à-dire sur chêne préparé d'une certaine manière, — comme on prend aujourd'hui une carte postale à la devanture d'un magasin. Les plus célèbres, ceux qui ont la réputation, celui qui travaille pour le Roi ou les grands de la terre, reçoivent des commandes ; ce sera peut-être le cas de ce Nicolas dont nous avons parlé déjà, de Jean Pirion, de quelques autres, dont la taxe d'impôt nous révèle l'influence et le succès. Les autres, qui n'ont ni moins de talent ni moins d'habileté peut-être, en sont réduits aux hasards de la demande fortuite. Encore ne vendent-ils guère de ce que nous appellerions des tableaux séparés ; ils écoulent plus facilement le petit coffre historié de scènes, l'escabeau peint de couleurs voyantes, le tabernacle doré. Les plus heureux gagnent à ce métier quelques sous par semaine, par an quelques livres ; ils s'en contentent, et nous allons expliquer qu'ils le peuvent.

Sur ces questions de finance, comme sur tout ce qui touche aux gens d'autrefois, nous raisonnons avec nos idées modernes. Lorsque nous voyons un artisan du XIIIe ou du XIVe siècle, un journalier, s'engager pour deux sous, nous nous prenons de pitié. Le peintre-sellier établi qui paie douze sous de taille nous paraît un miséreux, condamné à une existence de privations et de sacrifices. Cela n'est pas. Le sou tournois, qui a été conservé dans le *shelling* anglais, vaut au moins vingt-cinq sous d'aujourd'hui, et comme *puissance*, bien plus du triple. Ce qui revient à dire que le valet de peintre qui recevait deux sous pour sa journée, pouvait, en réalité, faire, avec cette somme qui nous paraît dérisoire, ce qu'un manouvrier de notre époque ferait avec sept francs, et environ vingt jours de travail par mois, car les fêtes chômées sont nombreuses. Le maître patron tenant boutique peut être plus gêné, car il paie un loyer de cent sous l'an, une taille de dix à trente sous en moyenne. S'il a un ouvrier fait, c'est deux ou trois sous par jour, une chambrière, trente sous à l'année, — et chose heureuse pour lui ! celle-ci ne peut lui demander

davantage à peine d'amende. — Un enfant en nourrice coûte aussi cher que le loyer de la maison, mais en revanche on paiera le linge assez bon marché, huit deniers pour une chemise d'homme, quatre pour une chemise de femme, six deniers pour des chausses. On s'habillera convenablement avec une dizaine de sous, dont deux sous pour des chaussures, en cuir de Cordouan, les meilleures. La nourriture d'une maisonnée de cinq ou six personnes vaut par journée un peu moins de quatre sous, et encore faut-il faire bonne chère. Si l'on additionne les frais indispensables et qu'on y ajoute les extras, les habits de fêtes, les redevances à la confrérie, le maître patron ne peut vivre qu'en écoulant, par an, pour une centaine de livres d'objets. Or la livre d'alors est, en valeur réelle, à peu près la livre sterling, et en puissance, trois ou quatre fois plus, suivant les cours et la dépréciation des monnaies. Nous pouvons donc soutenir que cent livres représentent plus de cinq mille francs d'à présent; ou mieux, qu'on peut faire avec cent livres ce qu'un boutiquier parisien d'aujourd'hui ferait avec cinq mille francs. Ce n'est pas la grande aisance, mais c'est la vie assurée.

Aux causes de pertes s'ajoutent celles qui proviennent des épidémies, des guerres, de la majoration des produits nécessaires au métier. Les couleurs achetées chez l'épicier sont chères; on en a pour plus de dix livres l'année, soit près de 5 ou 600 francs en puissance relative.

Et puis, l'ouvrier parisien n'est pas de caractère naïf, de tempérament calme, comme ses confrères de la Flandre ou de l'Allemagne. Il aime la fête, la bamboche. Christine de Pisan nous dira plus tard les bonnes raisons que ces gens invoquent pour aller au cabaret. D'après elle, l'ouvrier, — elle dit déjà l'artiste, — raisonne ainsi : « Le temps de notre vie est petit et plein d'ennuy, et en la fin n'avons mie repos... Partant, nous userons nostre jeunesse à suivre nos volontés et nous nous emplirons de vin et de viandes, et partout nous montrerons les traces de nos liesses ! »

Sur ce point, l'artisan de Paris ne chôme guère; pour le patron, le cabaret, le jeu de dés, c'est la ruine; pour l'ouvrier, c'est la misère et souvent la prison. L'apprenti lui-même s'en mêle, et le nombre des lettres de rémission octroyées par le Roi, à la suite d'un meurtre, nous montre jusqu'où la débauche de la classe ouvrière était alors poussée. Il s'ensuivait un inconvénient plus

grave encore que n'était la répression brutale de police ou les sentences terribles du Prévôt. C'est que les maîtres, ne pouvant beaucoup compter sur leur entourage français, favorisaient l'exode de ces jeunes Flamands plus souples, plus soumis, et dédaigneux du vin que l'appât d'un apprentissage à Paris tentait extrêmement. Le célèbre Jean Pépin-d'Huy était un de ces apprentis; il y en eut beaucoup d'autres, dont la venue chez nous a été interprétée dans un sens de supériorité artistique absolument faux. La plupart de ces gens, une fois leur stage de cinq ou six ans terminé, s'en retournaient au pays natal où ils colportaient les enseignemens français; c'étaient les moins habiles, ceux qui, ne se sentant point la force de lutter chez nous, ne sollicitaient point la naturalisation. Au contraire, un Pépin-d'Huy, un Hennequin de Liège devenaient parisiens et s'élevaient à la maîtrise de leur art. S'ils fussent restés étrangers, *aubains*, comme on disait, le Roi eût hérité d'eux. Or Pépin et Hennequin de Liège, qui sont dits bourgeois de Paris, disposent entièrement de leur fortune qui est considérable. Jamais un artiste flamand, formé en Flandre, et ayant fait partie d'une ghilde là-bas, ne serait venu exercer à Paris; il eût rencontré trop d'obstacles. On cite parfois Pierre de Bruxelles, venu chez nous sous le règne de Philippe le Bel, et on le donne comme exemple. Mais on oublie de dire que lui-même se proclame bourgeois de Paris, et que, sans aucun doute, il a reçu ses lettres de naturalisation après son apprentissage. De même pour un certain Uri ou Ulrich de Mayence qui, vers 1300, travaille dans les châteaux de Mahaut d'Artois, nièce de saint Louis; lui aussi est bourgeois de Paris, et il se réclame de ce titre à diverses reprises. Ces constatations, dont je pourrais multiplier les exemples, confirment en les expliquant les conclusions de M. Raymond Kœchlin au sujet des influences françaises dans la statuaire des Flandres aux XIIIe et XIVe siècles. Il en fut de même pour la peinture, au moins jusqu'au temps des van Eyck.

C'est donc, contrairement à l'opinion commune, le XIIIe siècle qui connut les vrais primitifs de l'art français, imagiers, peintres et enlumineurs, créateurs et surtout laïques, travaillant sans orgueil, sans rien deviner des destinées réservées à leurs descendans. Et ils comptent si peu dans les hiérarchies que le Roi n'en a point d'attitrés, quand, au contraire, il aura des maçons, des architectes, peut-être même des enlumineurs à gages.

Car déjà l'ambition des artisans de luxe est de recevoir un salaire officiel, de tenir à l'État par le plus petit lien. Avant que les peintres-selliers, ou les peintres imagiers-sculpteurs, aient assez grandi, pour s'élever jusqu'au salaire officiel de quatre ou de six sous par jour, ils auront chez nous plus de cent ans d'existence reconnue. Encore sous le règne de Philippe le Bel, quand Étienne d'Auxerre, l'un des plus renommés, est envoyé à Rome pour les besognes du Roi, il n'est pas en titre d'office; jamais on ne le dit peintre royal. Il reçoit cent livres pour remplir sa mission. Mais s'il a été choisi, ce n'est nullement comme appartenant à la maison royale; on l'a jugé le plus apte, voilà tout. Nous pouvons le croire jeune encore, car il a, dans les listes de corporations, une situation financière bien inférieure à celle de cinq ou six de ses confrères.

A partir de cette époque, c'est-à-dire vers 1296 ou 1298, nous voyons tout à coup les peintres-selliers ou imagiers prendre de l'importance. Comme les enlumineurs, ils fondent des maisons qui se transmettent de père à fils ou de beau-père à gendre. Leur pratique n'a pas la tournure bornée et restrictive de nos techniques modernes. Ils sont tous plus ou moins de petits Léonard de Vinci, dessinateurs, tailleurs de sceaux, sculpteurs sur bois, inventeurs de scènes pour enlumineurs, ou calligraphes. Il nous est permis de suivre la descendance d'un certain Jehan d'Orléans, peintre-sellier, contemporain de saint Louis, jusqu'après le règne de Charles VI. Et cet atelier compte des imagiers, des selliers, jusqu'en 1391, quand l'un d'eux, également nommé Jean d'Orléans, obtiendra l'autonomie définitive des peintres et leur séparation d'avec les selliers proprement dits. Tout récemment, mon confrère Henri Martin, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, indiquait la persistance d'un atelier d'enlumineur, — celui d'Honoré, auteur du *Bréviaire* de Philippe le Bel, — qui serait passé à son gendre, un sieur de Verdun, et, de Verdun, aux célèbres miniaturistes parisiens Jehan Pucelle, Jaquet Macry et Anseau de Sens. Une particularité assignait à ces races d'artisans une pérennité singulière, c'était le mariage entre gens de métiers concurrens. Les peintres, les enlumineurs, les calligraphes, les sculpteurs, les orfèvres s'alliaient entre eux, et lorsque nous pouvons, à la fin du XIVe siècle, découvrir un brodeur-tapissier de premier ordre, Nicolas Bataille, nous voyons que sa femme est une Verdun, petite-fille, ou

arrière-petite-fille, de l'enlumineur de Philippe le Bel, Honoré.

Ce sont en réalité les derniers Capétiens directs qui élèvent le peintre-sellier jusqu'à eux et paient des gages à certains. Mais on se tromperait si l'on croyait ces artisans en possession d'une charge, comme nous les verrons plus tard devenir valets de chambre du Roi. Ceux de la fondation, si je puis dire, sont tout bonnement des gens plus habiles, à qui les rois ou les reines confient leurs travaux de peinture. Ils conservent leur atelier en ville, à la façon de ces horlogers d'à présent, chargés de régler les pendules d'un palais. Et ils sont propres à toutes les besognes, depuis la mise en couleur d'un lambris, la décoration d'une chambre, le carton d'une tapisserie, ou la peinture d'une effigie royale. Mais ils restent surtout, et avant tout, des peintres-selliers, c'est-à-dire qu'ils ornent les chaires, les « faudesteuils » ou fauteuils de parade, même ceux d'une nature spéciale dont Louis XIV n'aura pas perdu l'usage. Tous ceux dont nous avons retrouvé les noms dans les archives sont des Parisiens purs; ils sont de Montmartre ou d'Auteuil, c'est-à-dire de la banlieue. Ils ont des gages modestes qui les lient; mais on leur paie à part les travaux extraordinaires. On leur voit recevoir 40 ou 60 livres, c'est-à-dire plus de 3 à 4 000 francs d'à présent pour avoir historié les murailles d'une salle. Parfois, ils sont retenus comme directeurs des travaux; ils fournissent alors des modèles, des patrons réduits, sur une feuille de parchemin, et les remettent au praticien chargé de les grandir et de les passer à la couleur. Nous avons de nombreux exemples de collaborations de ce genre; on ne les a point remarquées, bien qu'elles soient d'une importance considérable. Elles expliquent comment un homme de génie, — Giotto par exemple, — a pu fournir en moins de trente ans à lui seul un labeur de plusieurs personnes, dans cinquante villes diverses, parfois distantes de deux cents lieues. Sans aucun doute, il faisait comme Évrard d'Orléans chez Mahaut d'Artois, ou Girart d'Orléans chez le roi Jean : il exécutait des cartons que d'autres grandissaient contre les murailles. Nous avons trouvé à ce sujet des preuves irrécusables qui nous font comprendre ce que les légendes giottesques avaient de fabuleux jusqu'ici.

Nous suivons ainsi, pas à pas, les progrès moraux et matériels de nos vieux Parisiens. Ce Girart d'Orléans, dont la critique faisait volontiers une sorte de majordome du roi Jean,

était un peintre et un peintre estimé, puisqu'on cite des tableaux de lui dans les collections royales, et qu'on le loge dans le Palais du Louvre. En 1355, on l'avait chargé de fournir des patrons à Jean Costé pour la décoration du château de Vaudreuil près Pont-de-l'Arche. Et il ne s'agissait pas seulement d'ornemens, mais d'histoires, de scènes, notamment une *Histoire de Jules César*. Jean Costé est un bohème, un pauvre homme qui fait des comptes d'apothicaire, et façonne une mauvaise besogne matérielle. Girart d'Orléans la lui fait recommencer; mais il couvre son confrère, il l'excuse sur sa simplicité, sur les difficultés du lieu, sur la peine qu'il a d'aller de Vaudreuil à Paris chercher ses fournitures. Ainsi Girart est bien le maître de l'œuvre, et il n'aura pas perdu la confiance du Roi, qui l'emmènera en Angleterre pendant sa captivité et le fera travailler de son art.

Un enlumineur parisien, en nous montrant un saint Luc, nous fournit en réalité l'image d'un peintre contemporain de Girart d'Orléans. Ce peintre a son atelier où l'on voit suspendus des panneaux sur fond d'or; lui-même est assis sur un escabeau devant un pupitre rappelant un chevalet. Il tient de la main gauche une palette, en forme de planche allongée, avec poignée pour passer les doigts. Les couleurs, achetées à l'épicier voisin, sont contenues dans de petites fioles, rangées devant lui, sur une table.

Le tableau qu'il fait, représente, en valeur marchande, 10 ou 12 livres parisis, 6 ou 700 francs de notre monnaie. Mais ce n'est pas à beaucoup près ce que vaudront les œuvres d'un Jean d'Orléans ou d'un Colart de Laon sous Charles V et sous Charles VI. Alors les grands amateurs seront nés. Les Ducs de Bourgogne, de Berry ou d'Anjou, frères du roi Charles V, auront contribué à hausser encore le niveau. Lorsque le Duc de Bourgogne, — qui cependant n'a qu'à vouloir pour trouver dans les Flandres des artistes illustres, — souhaite une peinture précieuse et rare, il la demande au parisien Jehan d'Orléans. Cet artiste, dont nous ignorions le nom, dont nous ne savions rien naguère, reçoit du prince pour un triptyque une somme équivalente à près de 20 000 francs d'aujourd'hui. Son atelier de la rue Mauconseil est le rendez-vous des plus grands personnages, le Roi le nomme son ami peintre, et lorsque le Duc de Berry va le visiter, il laisse 4 livres de gratification aux apprentis du maître : c'est ce que le roi saint Louis payait un panneau peint sur bois! Désormais,

l'alliance entre l'amateur éclairé et l'artiste est consacrée, et c'est Paris qui aura connu les premiers Mécènes, au sens moderne du mot, Philippe duc de Bourgogne, Jean duc de Berry, et Louis I[er] d'Anjou roi de Sicile. Et ceux-là ne se contenteront plus d'admirer de confiance, ils ordonneront, ils voudront, ils conseilleront, et ne se contenteront qu'à bon escient.

II

Jusque-là, les deux corporations de *peintres* proprement dits, imagiers ou selliers, avaient suivi les ordonnances relatives aux corporations ouvrières. A vrai dire, ils se confondaient de plus en plus entre eux, les imagiers ou sculpteurs entreprenant parfois des travaux de décoration peinte, les selliers sculptant des figures sur bois ou sur ivoire qu'ils « polychromaient » ensuite. Leurs jurés fermaient d'autant plus les yeux sur ces empiétemens que très souvent ils avaient à juger l'œuvre d'ouvriers employés par le Roi et les Princes. Il va de soi, — et ceci est de tous les temps, — que le peintre, logé par le Roi au Louvre, comme Girart d'Orléans, échappait à la critique de ses pairs. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui eût appliqué son or sur un fond d'étain au lieu de l'argent requis; qui eût pris de méchantes couleurs, ni employé des bois mal séchés ou morts sur pied. Mais, vis-à-vis de moindres personnages, la tyrannie des syndicats professionnels s'exerçait dans toute sa rudesse. Pour la moindre infraction aux statuts, l'ouvrier-maître voyait son œuvre condamnée. On ne la brûlait point, parce qu'elle représentait le plus ordinairement des images sacrées, mais on la grattait, et on le contraignait à la reprendre sur de nouveaux frais. Les jurés du métier trouvaient là matière à satisfaire leurs rancunes, à arrêter la concurrence, à favoriser leurs créatures. Ils en abusaient, sous l'autorité du Prévôt des marchands, qui leur donnait bien rarement tort. Les règnes de Jean le Bon et de Charles V connurent à son maximum la brutalité des corporations; mais, à l'avènement de Charles VI, une cause fortuite en vint bouleverser l'ordonnance. Les conseillers du jeune roi avaient cru pouvoir abolir certains impôts comme don de joyeux avènement; presque aussitôt, il avait fallu les rétablir. De là le soulèvement des corps de métiers connu sous le nom d'« émeute des Maillotins. » L'histoire ne dit pas que les peintres y aient tenu une place prépondérante, mais il est

permis de supposer que des artisans de luxe, plus habitués à réfléchir et à pérorer, ne furent pas des derniers à protester. Lorsque, après les pillages, les meurtres, les incendies, le Roi put mettre fin aux troubles, il se vengea en abolissant les privilèges des syndicats ouvriers.

Les statuts des peintres parisiens visaient surtout la protection des nationaux, sous une rédaction d'apparence assez large. Tout le monde pouvait être peintre, à la condition de se conformer aux usages, et de connaître le métier. Cette clause visait surtout les Flamands ou les Allemands, qui eussent été tentés de s'installer chez nous à demeure. Le Flamand qui fût venu apporter une méthode nouvelle ne pouvait écouler ses produits qu'à la condition de les soumettre au visa des jurés, et ceux-ci ne le donnaient à peu près jamais. Nous en avons des preuves nombreuses, et l'une des plus intéressantes nous est fournie par une mention de compte où Colart de Laon est chargé de mettre à la mode de Paris un tableau néerlandais introduit dans les collections royales.

Ceci va donc à l'encontre de l'opinion courante touchant l'invasion des artistes flamands chez nous au XIVe siècle. Tous les noms à désinence étrangère rencontrés en France, et à Paris principalement, désignent en réalité des gens qui, comme Hennequin de Liège, sont venus faire leur éducation artistique, ont été admis à la bourgeoisie, et sont définitivement devenus des Parisiens. Sans doute les vieux Princes, oncles du roi Charles VI, le Duc de Berry ou le Duc de Bourgogne peuvent tourner ces difficultés. Le Duc de Bourgogne surtout pourra établir à Dijon des Néerlandais, sans risquer d'attirer sur ses protégés la colère des concurrens nationaux. Le Duc de Berry aura à sa cour de Bourges ou de Mehun-sur-Yèvre André Beauneveu de Valenciennes, ou Jean de Hollande. Mais nous allons voir que, plus de quinze ans après les Maillotins, les artistes français n'ont rien perdu de leur humeur batailleuse et protectionniste.

En mai 1399, Jacquemart de Hesdin, qui est bourgeois de Paris et peintre célèbre, travaille au château de Poitiers avec deux valets, pour le compte du Duc de Berry. Il a pour collaborateur un nommé Jean de Hollande, qui a épousé une fille Garnier, et qui se sert du frère de sa femme, Perrot Garnier, comme d'aide ouvrier. Jean de Hollande a des secrets néerlandais et des couleurs spéciales enfermées dans une boîte qu'il

cache jalousement. Naturellement il est au plus mal avec l'équipe de Jacquemart de Hesdin. Un jour, il s'avise qu'on a cherché à forcer sa boîte aux secrets; il ne doute pas que le coup ne vienne de son concurrent, et sans grande réflexion, il accuse Godefroy, l'un des valets de Jacquemart, d'être l'auteur du délit. Courroucé, celui-ci lui donne un soufflet retentissant. Perrot Garnier, qui assiste à la scène, se rue sur l'agresseur, et lui veut porter un méchant coup. L'autre tire son épée et la lui plonge dans le ventre. « Allons-nous-en, dit tranquillement Jacquemart de Hesdin; il en a assez! »

Voilà qui nous montre péremptoirement à quelles gens nous avons affaire. Nul doute que, dans l'émeute des Maillotins, des gaillards de cette trempe n'aient violemment pris parti. D'ailleurs, ainsi que de nos jours encore, certains ouvriers de luxe mettent leur gloire à discourir, à fanfaronner, nous devinons par de multiples exemples que les peintres parisiens ont une gloriole particulière. Je ne parle naturellement ni de Jean d'Orléans, ni d'Étienne Lenglier, ni de Colard de Laon, qui sont attachés au Roi ou aux princes, et vivent dans l'aristocratie du métier: ceux-là n'auraient rien à gagner s'ils brisaient une porte d'église ou pillaient un Juif; mais il y en avait d'autres, les valets, les apprentis surtout, et ceux-là avaient de bonnes raisons à se produire, sans compter que les jalousies existaient déjà entre patrons et employés, et que les valets de Jean d'Orléans, qui voyaient payer 383 livres un tableau sorti de ses mains (c'est-à-dire tout près de 20000 francs), opposaient ce gain énorme à la modicité de leur solde quotidienne. Une lettre de rémission excuse l'acte d'un « maistre » rostisseur qui, ayant été traité de « lourdaud ventru » par « un valet, » lui asséna « d'un baston en la teste dont il morut. » Or le valet reprochait au maître de se faire des « trippes » à ses despens!

Christine de Pisan, qui n'a aucune raison patriotique de considérer ces artisans comme exceptionnels en tout, et qui s'est servie de peintres pour l'illustration de ses ouvrages, proclame les ouvriers parisiens « les souverains du monde en la science de peintrerie. » Elle revient plusieurs fois sur cette affirmation. Elle dit dans son livre le *Corps de Policie*, cité par M. Henri Martin, « que de ces gens de mestier de tous ouvraiges [il y] a de moult soubtilz à Paris, croy-je plus que si communément n'a ailleurs, qui moult est belle et notable chose. » On le voit elle

ne marchande pas l'éloge. Or Christine écrit son livre vers 1390, au beau temps du Duc de Berry, quand les peintres ont pris chez nous un rang prépondérant. Mais la bonne dame n'est pas sans avoir souffert de leurs incartades. Ils continuent la tradition du cabaret, et quand ils ont bu, ils sont peu maniables. « Pour parler un pou ou fet de leurs meurs (dit-elle en manière de réserve) je vouldroie que il pleust à Dieu, mais à eulx-mesmes, — car à Dieu il plairoit bien, — que leur vie fut communément plus sobre et non si dilicative, car la lècherie des tavernes et des friandises, dont ils usent à Paris, les peut conduire à maints maulx et inconvéniens. » Était-ce une allusion voilée aux émeutes des *Maillotins*, quand les corps de métier s'étaient livrés aux ordinaires plaisanteries de gens en goguette, entraînés par des meneurs : bris de clôture, pillage de boutiques, incendie, parfois assassinat? Pour ceux qui se laissaient prendre, eussent-ils du génie, c'était le gibet de Montfaucon, la grande abbaye « dont nuls n'a sceu meshuy quitter la robbe. »

Nous sommes loin, on en juge, de ce que les maîtres de la peinture française deviendront au XVIe siècle, lorsque les littérateurs auront haussé le niveau et préparé la carrière d'élite que nous voyons aujourd'hui. Mais dès l'année 1391, après la destruction de la corporation et la mainmise par le Roi, les grands artistes du temps demandent une réglementation nouvelle qui sauvegardera l'honneur du métier. Déjà il n'est plus question des selliers; les peintres ne sont plus que des peintres, et, s'ils consentent encore à décorer des meubles, ils ne les font plus.

Ces nouveaux statuts s'appuyaient sur de plus anciens, homologués au Châtelet de Paris. Ils étaient présentés par une trentaine d'artistes, peintres et sculpteurs imagiers, dont le premier en tête était Jean d'Orléans, peintre du Roi; dont le second était Étienne Lenglier, peintre du Duc de Berry; dont le troisième Colard de Laon travaillait à la fois pour le roi Charles VI et son frère le Duc d'Orléans. Tous les autres, Jean de Thory, Jean de Saint-Romain, Thomas Privé, Jean de Normandie, Robert Loizel ou Robin Loizeau, Adam Petit, etc., portaient des noms essentiellement français, sans ingérence ni de Flamands, ni d'Allemands, ni d'Italiens. On y voyait un Baudoin, un du Moulin, un Bernage, un Loyseau, un Bourion. Ils obtenaient de reconstituer la corporation, pour sauvegarder leurs droits et ceux des acheteurs. « Il est honteux, disaient-ils, d'apercevoir aux

églises toutes les œuvres, médiocres ou pires, que l'absence de sanction permet de produire et de vendre. » Comme de juste, ils s'attachent surtout à éviter le guet; ils veulent pouvoir travailler de nuit, s'il le faut, et prendre autant de valets qu'ils en peuvent nourrir. Ils réclament un stage en qualité d'ouvrier avant de passer maître, et proscrivent les produits allemands, sauf le visa des gardes du métier. Ainsi les maîtres sont devenus des officiers royaux, sous la dépendance du Prévôt de Paris, et la soumission au Roi est complète. C'est en 1391 que l'art français devient officiel, qu'il se hiérarchise, et que les mesures de protection se précisent. La confrérie de Saint-Luc est continuée, et les amendes, infligées par les gardes du métier, devaient servir par moitié au Roi, par moitié aux offices de la Confrérie.

Ces gardes du métier n'étaient cependant point des fonctionnaires dans le sens ordinaire du mot; ils étaient élus « par la plus grande et saine partie du métier, » c'est-à-dire que le suffrage restreint se débarrassait des têtes brûlées et des meneurs. Leur autorité et leur surveillance s'exerçait de jour et de nuit, à Paris et dans la banlieue. Les objets, saisis par eux, étaient apportés au Prévôt, qui donnait à la répression la suite convenable. Le 12 août 1391, on reçut Jean d'Orléans et ses trente confrères en audience solennelle; on leur fit prêter serment que ces articles étaient « profitables au bien du métier, » et ils furent insérés au *Livre Vert* de la Prévôté de Paris.

Il y avait juste cent cinquante ans que les premiers statuts des peintres-selliers avaient été rédigés par Étienne Boileau. Avec ceux de Jean d'Orléans, nous entrons dans la seconde période gothique, celle qui nous vaudra Fouquet, le Maître de Moulins et les illustres Avignonnais. Les règlemens des peintres parisiens de 1391 serviront, à peu de chose près, de modèle à tous les autres, ceux de Tours, de Bourges, d'Avignon ou de Lyon, d'Amiens même.

III

Les invasions anglaises du XV[e] siècle portèrent aux peintres parisiens un coup mortel. Tandis que les Valois attiraient à eux, dans le Nord, plusieurs artistes, et créaient des centres à Bruges, à Tournai, à Gand, développaient les ghildes, les Parisiens de la génération de 1410 à 1420 subissaient des

contre-coups de tous genres. Le vieux Duc de Berry, qui était resté longtemps le plus grand protecteur des arts, avait formé une sorte d'atelier ambulatoire qui le suivait dans ses déplacemens et échappait aux réglementations protectrices des Parisiens. Chez lui se réunissaient des sculpteurs, des enlumineurs, des peintres français ou étrangers, dont la plupart cependant avaient reçu l'enseignement parisien de l'École de Jean d'Orléans. Nous avons vu Jacquemard de Hesdin à Poitiers; nous le retrouvons à Bourges, à Riom, partout où le vieux Duc prenait séjour. Celui-ci eut chez lui, à Mehun-sur-Yèvre, l'illustre André Beauneveu, de Valenciennes, qui fut plus un sculpteur qu'un peintre; il eut Jacques Cône ou Coing, sous lequel nous devinons le maître des van Eyck; et Jacques Cône habitait Paris en 1398 : il y travaillait dans l'officine cosmopolite de Pierre de Vérone, et, pour le compte du Duc de Bourgogne, chez le financier Raponde. Le Duc de Berry forma également les enlumineurs Pol de Limbourg et ses deux frères, qu'on dit être neveux de Jean Malouet de Dijon, peintre Gueldrois, établi et marié en Bourgogne.

Le Duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, a, par son mariage avec Valentine de Milan, de constantes relations avec l'Italie; il n'est point sans influence sur les goûts de son vieil oncle le Duc de Berry. La reine Isabeau de Bavière entretient des rapports avec ses parens, les comtes de Hollande Hainaut, chez qui débuteront les frères van Eyck, et qui ont attiré Jacques Cône, brugeois, ancien ouvrier parisien. Plusieurs artistes français ont gagné l'Italie, d'autres sont allés sur le Rhin, et il y en a à la Cour du Duc Jean sans Peur. La grande dispersion parisienne commence, et de nouveaux centres se forment à Amiens, à Bourges, à Angers, à Lyon, à Avignon surtout. Les historiens d'art, trompés par certains synchronismes, ont cru apercevoir, dans cette formation nouvelle, une preuve de l'influence des frères Van Eyck; l'opinion est fort controuvée. Il est dès maintenant acquis que les inventions attribuées aux van Eyck étaient connues des Parisiens, notamment de Jacques Cône en 1398, longtemps avant que les deux frères eussent définitivement établi leur réputation. Et quand nous aurons remarqué que le nom de Cône, Coëne, Coing est la traduction française du mot Hoeck ou Eyck, comme La Pastine est celle de van der Weyden, nous comprendrons mieux la légende un peu surfaite des frères van Eyck.

L'histoire des deux frères a été amplifiée dans le sens favorable. On a voulu voir dans la façon dont le Duc de Bourgogne traitait Jean, le dernier survivant, une preuve des progrès sociaux réalisés par un homme de génie, qui avait imposé son immense valeur. Le Duc n'avait-il pas été parrain de son enfant en 1434? Ne l'avait-il pas choisi pour accompagner l'ambassadeur Jean de Roubaix en Portugal? J'avoue ne pas faire une grande différence entre ces bienveillances officielles et celles du roi Charles V à l'égard de Jean d'Orléans, plus de soixante-dix ans auparavant. En effet, dès 1367, Charles V donne à son ami peintre Jean d'Orléans une maison à Paris à l'enseigne du Cygne; il lui alloue par an plus de deux cents livres de gages fixes, et l'attache à sa maison; bien mieux, il le loge au Louvre, et cette hospitalité sera continuée à François d'Orléans, fils de l'artiste, qui aura sa survivance. Donc, socialement parlant, Jean van Eyck ne sera point un novateur. Il en est, en 1434, au point précis où Jean d'Orléans se trouvait à la mort du roi Jean le Bon. Mais au temps de van Eyck, les Parisiens ont tout perdu de leur prestige. La Cour française s'est transportée en province, assez occupée d'autres soins pour ne pas accorder aux arts toutes les révérences dues. A Bourges, où le souvenir du Duc de Berry s'est conservé, et où vivent encore de ses ouvriers d'élite, la tradition esthétique s'est assez bien maintenue pour qu'un Jean Fouquet y puisse rencontrer les élémens d'une éducation complète. L'intransigeance protectrice des ateliers parisiens du XIVe siècle a tout perdu de sa marque ; les débris de la vieille corporation voyagent. On retrouve des Parisiens partout où le métier a chance de nourrir son homme. Et tous les apprentis qui, dans le vieux temps, gagnaient Paris comme la terre promise cherchent, à présent, un établissement ailleurs. C'est ainsi que Tours ou Bourges attirent les élèves nés dans la région, que Moulins réunit les Bourbonnais et les Auvergnats à la Cour du Duc de Bourbon, et que la ville d'Avignon draine les jeunes talens de toute la région du Rhône, des Dombes, du Bugey, de la Franche-Comté même.

On a prétendu un peu témérairement que ces artistes groupés en des endroits divers y apportaient une science acquise dans le Nord, et que la plupart d'entre eux devaient tout à l'influence des van Eyck, au moins par des causes médiates. Rien n'est moins sûr. Nous ne devons pas oublier que le Fran-

çais de tous les temps est rebelle aux usages et aux langages exotiques, et que l'idée, pour un garçon de dix à douze ans, de voyager en Flandre, pour y faire son apprentissage, est contraire à tout ce que nous savons. D'ailleurs, a-t-on trace du passage d'apprentis français dans les ghildes néerlandaises? Le contraire avait été vrai, au xive siècle, quand les Flamands venaient chercher à Paris la consécration qui leur était indispensable, et finissaient par y rester. Il s'ensuit que les prétendues influences flamandes aperçues chez nos artistes de Bourges, de Tours ou d'Avignon au xve siècle, sont en réalité les traditions françaises du xive siècle, importées dans les Flandres, et tout bonnement conservées chez nous. Jamais je ne pourrai admettre que Jean Fouquet ait subi la loi des van Eyck; les connut-il seulement? Et ses succès de jeunesse à la Cour papale, les louanges dont on le grise, ne lui avaient-ils pas donné une assez haute idée de lui-même pour qu'il dédaignât des pratiques un peu vieillies déjà? Quant aux procédés, il les tenait des peintres du Duc de Berry, contemporains de Jacques Cône, le véritable inventeur, si inventeur il y eut, ce qui n'est point prouvé.

En dépit du malaise général, la condition sociale des peintres s'est un peu haussée. Le temps est loin où un artiste habile tenait le rang d'un rôtisseur. Les nôtres bénéficient d'une civilisation nouvelle, d'un état d'esprit qui se produit en Flandre et en Italie. L'imagier comme Jean Fouquet peut rester un homme très modeste, presque un paysan, puisqu'il cultive ses vignes et ses jardins; mais ses concitoyens ne le tiennent plus pour un modeste gratte-deniers. A la fois modeleur, impresario de fêtes, peintre en décoration et en histoires, portraitiste hors ligne, on compte avec lui et on le ménage. Son instruction s'est élevée dans ses voyages; il a vu et retenu; il a approché du pape Eugène IV et l'a portraituré au milieu de ses cardinaux; ce n'est donc plus un artisan banal. Sans doute on le voit, aux jours ordinaires, simplement vêtu, assis devant sa porte, dans la rue qu'il habite à Tours; on le retrouve avec sa mine futée de paysan, habillé comme un bourgeois aux prônes du dimanche; on sait qu'il gagne beaucoup, que sa vie est large, que ses apprentis, y compris ses deux fils, sont bien tenus et lui font honneur. Mais il tiendra la queue de la poêle, si la ménagère est occupée, et il balayera l'hostel si besoin est. Aucun de ces maîtres ne connaît

encore le sentiment d'une supériorité intellectuelle; il semblerait que, plus leur talent s'impose, plus ils demeurent simples et candides. Ils apportent dans leur art les ressources, les imaginations naïves de bergers industrieux, et peut-être sont-ils les plus étonnés, lorsqu'un étranger, comme Florio, venu chez eux, les proclame les plus glorieux maîtres de tous les temps et de tous les pays. Ce qui les touche réellement, c'est l'exemption de l'impôt, la décharge du guet, l'augmentation du pécule. Imaginez qu'un devin leur eût prédit les fortunes de leurs descendans, qu'il leur eût décrit le luxe d'un Rubens, la puissance d'un Lebrun, les hôtels, les carrosses, la valetaille de quelques-uns des nôtres, ils eussent haussé les épaules et taxé le prophète de fol à lier.

Il est impossible de mieux discerner que dans le centre avignonnais la distance qui sépare leur mérite de leur existence bornée et modeste. L'ancienne ville papale avait conservé au xve siècle le souvenir de sa splendeur passée. Les abbayes, les églises, les particuliers s'étaient autrefois laissé entraîner à leur passion pour l'art; et quand, sous ce rapport, Paris avait décliné, quand les Flandres avaient pris le pas sur lui, la région du Rhône, restée dans la tradition, avait paru aux artistes la terre promise. Dès les commencemens du xve siècle, on surprend des peintres établis dans la contrée, qui vivent de leur métier, et ne sont point cependant les descendans directs des gens du siècle précédent, ni les continuateurs de Simone Memmi. On sent que ces mêmes hommes eussent gagné Paris, si Paris fût restée la capitale esthétique du Nord. Mais les temps étaient changés. Par l'Auvergne, la Touraine ou l'Anjou, — la Provence dépend des princes Valois de cette maison, — la tradition artistique française s'infiltre dans le pays. Les ouvriers du Duc de Berry avaient travaillé à Riom, à Clermont-Ferrand: leur influence gagna le bassin du Rhône. Quand les van Eyck triomphent à Gand et à Bruges, un Bourguignon, natif de Saône-et-Loire, est installé à Avignon. Il y trouve établi et recherché un certain Bertrand de La Barre; lui-même se nomme Guillaume Dombet.

Grâce aux travaux de M. l'abbé Requin sur l'école d'Avignon au xve siècle, nous pénétrons la vie sociale de ces peintres. Nous savons d'où ils viennent, comment ils établissent leur atelier, dans quel monde ils se marient. Nous les voyons traiter les entreprises de peinture comme les vieux Parisiens de cent ans

auparavant, c'est-à-dire comme une affaire commerciale, par-devant notaire (1). Dombet, qui est verrier, décorateur, peintre, est le contemporain immédiat de Jean van Eyck; il n'a donc point eu le temps de suivre les enseignemens brugeois, si tant est que les Brugeois eussent des écoles de peinture. Il forme deux élèves, ses deux fils, Aubry et Jacques, mariés l'un à Urbanie Fabri, l'autre à Hélène de Souzay, fille d'un courrier du Pape. Il donne à chacun d'eux cent florins de dot, et cent florins, c'est au moins 3000 francs d'aujourd'hui. Avec 10 florins, on a une maison à bail; cent florins sont le prix ordinaire d'une peinture de grandes dimensions, à laquelle un artiste travaille un an plein. A la mort du père, les deux frères et leur sœur se partagent deux maisons, une vigne et divers autres biens. Chacun d'eux, à tour de rôle, hébergera et nourrira la mère qui leur reste, pendant un an. Quant à leur sœur, elle a épousé un ouvrier de son père, un Hollandais d'Utrecht, Arnoul de Catz, le seul Flamand rencontré là-bas pendant tout le xve siècle.

On avait pensé que la venue de ce compatriote des van Eyck avait pu avoir une influence sur l'esthétique générale des Avignonnais. Il n'était pas invraisemblable qu'il fût venu, de très loin, apporter des recettes ou des secrets. Mais, par malheur pour cette thèse, Arnoul de Catz, — s'il s'associe à son beau-père, — n'a aucune renommée dans la région, quand ses deux beaux-frères, élèves de leur père, sont au contraire des hommes en belle situation. Arnoul de Catz n'a laissé qu'un souvenir de brutalité, pour avoir maltraité un débiteur de son beau-père et avoir été condamné à payer les drogues nécessaires à le guérir.

Historiquement, les fils Dombet sont contemporains de Jean Fouquet chez nous, de Roger de La Pasture dans les Flandres, de Jacques Daret ou Simon Mannion à Amiens. Leur infériorité vient de ce que nous n'avons pu encore assigner une œuvre à leur atelier; mais étaient-ils en réalité tellement au-dessous de leurs illustres contemporains? Voici par exemple un autre artiste, lui aussi venu à Avignon dès l'année 1447, Enguerrand Charton. C'est un Picard du diocèse de Laon, qui, sans le désarroi des temps, se fût peut-être établi à Paris, et qui a sûrement reçu le même enseignement que Jean Fouquet.

(1) Les Parisiens faisaient des conventions écrites chyrographaires, c'est-à-dire avec talon; on coupait l'acte en deux parties : l'une restait au peintre, l'autre allait au client. On enregistrait à la Prévôté.

Concurremment aux Dombet et à vingt autres, Charton prend son rang là-bas. Il loue une maison sur la place Saint-Pierre, moyennant 10 florins, ce qui semble un prix fait à Avignon; puis il s'installera rue de la Saunerie. De celui-là nous pouvons parler avec plus de hardiesse, car deux de ses œuvres sont connues, et on n'est pas loin de lui en attribuer une troisième. C'est un maître que les plus avisés critiques ont pris pour un des grands Flamands. Son œuvre principale, le *Triomphe de la Vierge* ou la *Sainte Cité*, est au Musée de Villeneuve-les-Avignon; une autre, d'abord baptisée Fra Angelico, puis « travail néerlandais, » est au Musée Condé à Chantilly; la troisième serait ce *retable de Bourbon* que l'Exposition des Primitifs français a pu faire entrer au Musée du Louvre, et qui est l'un des morceaux les plus nobles sortis de l'École d'Avignon. Eh bien! ce Charton est un très modeste ouvrier; il n'a aucun train. On lui a connu deux aides; l'un, son élève, Jean de la Cort, vient de Strasbourg, et reçoit 5 florins l'an, c'est-à-dire environ 300 francs de notre monnaie. L'autre, Pierre Villate, originaire de Limoges et qui a collaboré au tableau de Chantilly, continuera sa tradition et deviendra l'un des peintres les plus réputés du groupement avignonnais.

En dépit de leur mérite, ces hommes ne s'imposaient pas aux cliens. On les liait par des actes précis où l'on commandait des fonds d'or, des couleurs de qualité exceptionnelle. On leur fixait un dédit pour le cas où ils n'auraient pas terminé leur tableau à l'heure dite. Pour un travail d'un an, le *Triomphe de la Vierge*, Charton reçoit en diverses fois 120 florins, à peu près 4 000 francs d'aujourd'hui. Avec cette somme, le peintre payait sa maison, son ouvrier, nourrissait sa famille, s'habillait et mettait de côté quelque argent. De 1447 à 1461, nous comptons à son actif environ 300 florins, soit de cinq à six mille francs de gain reconnu, mais il avait dû faire mieux. Les van Eyck touchaient-ils beaucoup plus? Lors du fameux *Repas du Faisan* à Lille, où les plus illustres peintres du Nord avaient été appelés transitoirement, en 1454, Jean de Bordeaux recevait 24 sous par jour, et Simon Mannion 12 sous. Ces honoraires, sans durée, ne représentaient pas, à l'année, une somme supérieure aux 120 florins payés par Jean de Montagna, pour le *Triomphe de la Vierge*, exécuté un an auparavant dans l'atelier de Charton.

Les légendes entretenues pas les historiens d'art sur la s-

prématie des écoles du Nord, tombent devant les constatations d'archives recueillies dans le Midi.

Par leurs apprentis, par les élèves qu'ils formaient, les premiers artistes de l'École d'Avignon nous révèlent une des colonies les plus homogènes et les plus originales du siècle. Elle a produit l'un des plus grands chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays : la *Pieta* du Musée de Villeneuve, dont aucun tableau flamand n'approche, même de très loin. Et c'est en suivant ces artistes à travers leurs actes de commande, en fouillant leur vie et leurs moindres manifestations, que nous saisissons leur étroite cohésion. Un atelier constitué ne tombait jamais à la mort du maître; un nouvel occupant se substituait au défunt et continuait la besogne. Thomas Grabusset, venu de Besançon, louait à la veuve d'Aubry Dombet, vers 1463, la boutique de son mari, « ses tentures, ses mannequins et ses armes de parade, » non qu'Aubry Dombet ou Grabusset rêvassent la gloire militaire, mais ces armes servaient à la représentation des saints Michels terrassant le démon, ou à la figure d'un patron guerrier, tel le saint Maurice aperçu dans le *Buisson ardent* de Nicolas Froment en arrière du bon roi René. Froment lui-même avait passé quelques années à Avignon, près des Dombet, de Charton, de Grabusset et de Villate; il s'y était formé dans cette manière un peu rude qu'on a si longtemps réputée allemande ou flamande, avant qu'une pièce d'archives nous eût montré qu'il était d'Uzès. Froment a habité Avignon rue du Puits-aux-Bœufs. C'était un homme rangé, un bon locataire, du moins le rapport d'Agnelet le tourneur, son hôte, le présente comme tel, et nous pouvons l'en croire !

Comme partout où des peintres se groupent, la ville d'Avignon a sa confrérie de saint Luc, dirigée par un bayle. Vers la fin du siècle, Jean Changenet est bayle. Il vient de Bourg-en-Bresse, et sa situation à Avignon est rivale de celle du *Peintre des Bourbons* à Moulins. En neuf ans, de 1485 à 1494, Changenet exécute six ou huit retables, dont le moindre lui rapporte 20 ducats, et le plus considérable 300 florins. En ces neuf années, nous le voyons recevoir de divers lieux plus de 1 000 florins, c'est-à-dire à peu près 1 000 livres parisis, qui feraient 25 000 francs de valeur réelle et, au bas mot, 60 à 70 000 francs de puissance comparative. Aussi Jean Changenet a-t-il une maison, qu'il agrandit, en 1492, d'une autre qui y était

contiguë. C'est ce logis que ses filles mineures vendront à Nicolas d'Amiens, fils présumé de Colin d'Amiens, peintre de Louis XI. Changenet fut de tous les peintres d'Avignon celui qui forma le plus grand nombre d'élèves : il eut Claude Farnet de Salins, à qui il donnait 2 florins par an et des chaussures ; Raymond Juillard âgé de douze ans, également Jurassien, qui jure de ne jamais divulguer « les secrets de son maître ; » d'autres encore très nombreux, parmi lesquels un Bressan qui s'enfuit de l'atelier et dut payer 18 livres tournois de dédit, après avoir fait un temps de prison.

Une chose nous frappe dans ces énumérations, c'est la promesse faite par Juillard de ne pas dévoiler les secrets du patron. Ces secrets faisaient partie du bagage du peintre de tous les pays. C'étaient autrefois les secrets de Jean de Hollande que cherchaient à surprendre les ouvriers de Jacquemart de Hesdin. Les van Eyck avaient leurs secrets. Guillaume Dombet, dont nous parlions tout à l'heure, avait une chambre fermée, où personne ne pénétrait. Ces recettes cachées n'étaient le plus ordinairement qu'une formule de couleur ou de vernis siccatif, un moyen de rendre plus brillans les fonds d'or. Car les Avignonnais se sont, dès le principe, distingués des Flamands ou des Tourangeaux par leurs ors et leurs fonds, et aussi par l'emploi du bois de noyer au lieu du chêne. Le Méridional est traditionnel et respectueux des usages ; les fonds dorés et estampés, inventés dans les premiers temps, prirent rang de formule hiératique. Changenet en faisait à une époque où les Français du Nord les considéraient comme très antiques. On lui en imposait l'obligation dans le marché passé devant notaire. Et ce sont ces marchés, ces paperasses dédaignées que l'abbé Requin a examinées, et qui nous ont laissé la chronique la plus complète et la plus inattendue de toute une école ignorée.

Les conditions sociales de ces peintres n'avaient pas sensiblement varié en un siècle. On en était à Tours, à Moulins, à Lyon, à Avignon, en 1491, comme les contemporains de Jean d'Orléans à Paris, cent ans auparavant. Toute œuvre, même sortie de l'atelier de Changenet, n'était acceptée qu'à dire d'expert, *ad dictamen expertorum*. Ces experts du métier pouvaient être choisis du consentement des parties contractantes, mais le plus ordinairement on s'en rapportait aux Gardes. Ceux-ci ressortissaient à la police du pays, et leur arrêt s'exécutait séance tenante.

Mais on n'exigeait pas seulement des peintres la tâche artistique. Suivant les conventions, ils avaient l'obligation du transport et de l'installation de leur œuvre. On constate que quelques-uns louent des voitures à bœufs pour conduire un retable à destination. Si ce sont des verrières qu'ils fournissent, ils font établir les échafaudages nécessaires et scellent eux-mêmes leur fragile besogne. On ne les paie définitivement que le travail une fois accompli. Le plus souvent, les paiemens s'échelonnent. On leur verse un acompte à la prise du travail, pour leur permettre de se fournir des matières utiles. Quand l'ouvrage était à demi fait, un second acompte; et le solde, après terminaison et installation définitive. Si bien qu'il y a lieu de soustraire de la somme payée ces frais d'établissement montant à environ 10 pour 100 des honoraires. S'ils se déplacent, ils stipulent ordinairement que leur nourriture et celle de leur valet leur sera assurée, et que le valet touchera un pourboire. Ce pourboire était d'ailleurs commun au Midi et au Nord. Quand le grand Simon Mannion a terminé la peinture d'un gonfanon, sur drap de damas, en 1471, lui-même vient livrer son travail : on lui donne 130 livres et on y ajoute 7 livres 6 sous pour ses dépens et le pourboire de ses aides. Lorsqu'il est chargé de repeindre une statue de la Vierge à Valenciennes, en 1464, ses valets reçoivent 5 sous « pour leur vin. »

Le valet des peintres est, tantôt un ouvrier payé à la journée ou à l'année, qui se loue, faute de pouvoir s'établir lui-même, et qui prépare son chef-d'œuvre afin de recevoir la maîtrise; tantôt un apprenti, de douze à vingt ans, qui prépare les couleurs, et fait les courses et, généralement, les menus ouvrages de l'atelier. L'ouvrier, au contraire, aide le patron; on lui confie certains travaux accessoires dans un tableau, les fonds ou les terrains. Pierre Villate aida de cette manière Enguerrand Charton pour le tableau qui se trouve au Musée Condé. Il gaufra vraisemblablement le fond d'or au moyen de poinçons chauffés, comme font encore les relieurs. Une bordure gaufrée de cette sorte se voit sur la *Pieta* de Villeneuve-les-Avignon. Il se pourrait, — mais nous n'oserions l'assurer, — que Villate y eût mis la main.

Le contrat d'apprentissage se dressait devant notaire; il était élastique. Certains apprentis payaient une petite somme, d'autres recevaient un léger salaire. Un jeune Franc-Comtois de Jussey

offre à son patron Aubry Dombet un cadeau de 12 livres *ut magis sit affectionnatus :* pour se concilier ses bonnes grâces. Merment Hermet de Tarascon entre à seize ans chez le peintre Ricard, afin, dit l'acte, de s'y instruire dans l'art de peinture sur bois et sur verre. Jean Boytet de Lyon s'inféode pour cinq ans au maître Tavernery, avec congé annuel d'environ quinze jours. S'il tombait malade, le maître devrait le soigner, et l'enfant s'engage à mettre ensuite les parts doubles et à rattraper le temps perdu. Un apprenti a, comme garde-robe, deux chemises, une veste à son arrivée; le maître devra pourvoir au reste. C'est le cas du jeune Jacques Thomas.

L'apprenti mineur fait ratifier son contrat par son père ou son tuteur, et celui-ci est responsable de son pupille. Adam du Mont, de Bourg-en-Bresse, entré chez Changenet en 1492, a fait ratifier son apprentissage par le célèbre sculpteur Le Moiturier, son parent. Mais ce du Mont était un mauvais drôle; il s'enfuit, comme nous l'avons dit, puis, il fut emprisonné, et Le Moiturier paya 18 livres d'indemnité à Changenet.

En résumé, la France a eu aux XIIIe et XIVe siècles un grand centre artistique, Paris, qui était également un centre scientifique, grâce à son Université.

L'École artistique de Paris revint par instinct et par nécessité à l'étude de la nature, et créa une formule adoptée par les pays voisins, demeurés plus longtemps hiératiques et traditionnels.

Les artistes de cette renaissance furent d'humbles artisans, qu'ils fussent architectes, sculpteurs, orfèvres ou peintres.

L'idée protectionniste, qui réglait leurs statuts, montre suffisamment qu'ils se savaient en possession de techniques et de procédés spéciaux dont ils voulaient rester les gardiens exclusifs.

A la fin du XIVe siècle, plusieurs d'entre eux, hommes faits et en possession de toutes les ressources de leur art, sont appelés en Italie; ainsi Jean Mignot qui accompagne Jacques Cône à Milan, pour y construire le Dôme, et auparavant Jean d'Arbois, que le Duc de Bourgogne fit venir de Lombardie pour le conduire à Bruges et l'y faire travailler (1373-1375). C'est vers cette époque que Jean d'Orléans et ses confrères parisiens obtinrent une nouvelle réglementation du métier de peintre plus en rapport avec les exigences modernes.

La guerre des Anglais, l'occupation de Paris contribuèrent à disperser les artistes parisiens. C'est alors que se forment les centres de Tours, de Rouen, d'Amiens, de Troyes, de Lyon, d'Avignon, pour ne citer que les plus célèbres. Mais partout la condition sociale des peintres, établie par les Parisiens, fut conservée à peu près intacte jusqu'au XVIe siècle.

Et si, par le mot *Primitifs*, nous voulons entendre l'artiste naïf, consciencieux et simple qui, n'écoutant que son propre instinct, applique à un idéal l'étude des formes ou des êtres de son entourage, sans chercher dans les bas-reliefs romains le costume d'un centurion, sans vêtir ses apôtres comme des patrices, c'est à Paris, au XIIIe siècle, que nous verrons les primitifs les plus sincères. Et ces hommes sont des laïques, de modestes artisans, de petites gens, sans beaucoup de science apprise. Ils n'ont que de bons yeux et des mains supérieurement habiles, dirigés par une pensée neuve, candide, vierge d'influences. Regardez à la Bibliothèque nationale le *Psautier de saint Louis;* et comparez-le aux œuvres de Cimabue, qui sont ses contemporaines. La preuve sera faite. Or, l'enlumineur du *Psautier* reproduisait très vraisemblablement les histoires que lui avait fournies un peintre-sellier parisien. Par sa traduction, nous jugerons le talent du maître inventeur, qui pouvait être, comme homme privé, un très méchant sujet, mais qui, comme artiste, était sûrement un homme de génie.

HENRI BOUCHOT.

LA FIN D'UN EMPIRE

LA JAPONISATION DE LA CORÉE

Chosen, le « pays du calme matinal, » attire de nouveau l'attention de l'univers. Les événemens de Séoul sont survenus comme autant de surprises : abdication de l'Empereur; accession du trône du prince héritier; nouvelle convention plaçant entièrement le pays sous l'administration japonaise ; guerre civile, dont une fois de plus l'Extrême-Orient est ensanglanté.

Aussi bien, sur ces bords éloignés, le travail de fermentation ne s'arrête jamais. Les faits ne peuvent y prendre une forme définie et stable. Revenu dans cette péninsule de l'Extrême-Asie, j'ai de la peine à reconnaître l'ancienne Corée.

I. — LE RETOUR. FUSAN. LE RENOUVELLEMENT DU PAYS

Le soleil levant ensanglante les côtes déchiquetées de Chosen, qui surgit devant mes yeux de la nappe foncée d'une mer encore endormie. Par degrés se détachent les montagnes lointaines; les chaînes onduleuses plaquent leurs étendues rosées sur le bleu de l'horizon. Le tableau est d'une parfaite délicatesse de dessin et de couleurs. Telle est l'intensité de mes sentimens que, par la parure de ses rivages et le cristal de son atmosphère, le « pays du calme matinal » semble me frapper pour la première fois.

Me voici débarqué à Fusan, mais tels sont les changemens survenus depuis mon dernier séjour (1), — à la veille de la guerre,

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1904.

— que je ne m'y retrouve plus. Du petit hameau de pêcheurs visité jadis dont la baie ne connaissait que le papillonnement des voiliers, s'est développé un port dont les steamers emplissent la moderne rade. Devant moi surgit une gare où, d'ici quelques semaines, des billets pour Paris et pour Londres seront directement distribués. En 1903, dans la *Revue académique* de Hongrie, je prédisais à Fusan, tête des voies de communication de l'Asie, ce qui se réalise aujourd'hui. Mais pouvais-je croire à une aussi rapide confirmation? Quiconque a visité cette baie, — la plus proche du Japon, — où s'entremêlent les promontoires et les îles, ne pouvait cependant douter de l'avenir. Ici se forme un emporium de la taille de Shanghaï et de Yokohama, où les marchandises canadiennes et américaines chercheront bientôt l'accès de l'Asie orientale, sans s'égarer vers Vladiwostock ou Dalny.

Errant par les rues de la ville et me croyant, à chaque carrefour, un nouveau venu, j'accuserais presque mon navire de s'être trompé et d'avoir pris le Japon pour la Corée. Autour de moi, se démène une foule de petits hommes. Ici et là, le Japonais frappe les yeux : négociant, employé, ouvrier. Les accoutremens légers des coolies de Nagasaki s'opposent aux kimonos soyeux des commerçans. Même par cette chaleur asiatique, certains visages jaunes apparaissent coiffés du chapeau haut de forme dont une redingote de drap noir relève encore la dignité. Les uniformes abondent : les boutons de cuivre et les galons d'or sont ici bien portés. Le dernier portefaix de gare aspire à la casquette qui lui donnera une mine de fonctionnaire.

On a beaucoup construit depuis mon passage : plus une chaumière de bambou, plus une hutte recouverte de paille de riz n'est visible. La maisonnette japonaise en bois, ouverte aux quatre vents, règne sans conteste, abritant la plupart du temps un magasin, une maison de thé, une auberge. On a partout quelque chose à vendre : il faut faire des affaires à tout prix. Les gens paraissent infatigables. Des premières heures du matin à la nuit, marchands, artisans sont à leur besogne. D'ici peu, le Japon entend chasser l'Amérique et l'Europe de ces marchés orientaux. Sans parler des exploitations minières, des chemins de fer, des compagnies de navigation, le marché coréen, et la presque totalité du marché mandchourien se sont ouverts avec des avantages exceptionnels aux manufacturiers nippons.

La richesse des mines coréennes a été très anciennement

connue, mais le pays même n'en a jusqu'ici guère profité. Les mines de cuivre, de fer, d'argent, d'or, ont été négligées. A peine, sur les rivières, quelques lavages d'or sont-ils à signaler. Vers la fin du siècle passé seulement des compagnies étrangères obtinrent les concessions nécessaires pour entreprendre des travaux plus importans. Elles sont de nationalités diverses : anglaises, allemandes, belges, américaines. Tout étranger résidant ou même traversant le pays est devenu possesseur d'une concession minière. La vente de ces concessions, d'une valeur souvent fort douteuse, est devenue une des plus riches sources de revenus de la maison impériale; malgré les difficultés sans nombre rencontrées, l'exportation de l'or, dans la dernière année du siècle, s'est élevée à 5 millions de dollars et, depuis lors, augmente annuellement. La compagnie américaine, entre toutes les autres, a réalisé de très gros bénéfices. Mais peu à peu, à la suite de l'occupation et des voies ferrées, les mines passent aux mains des Japonais. D'ici quelques semaines, une fois opérés au Sud de Moukden, les raccordemens encore nécessaires, de Kirin à Fusan, à travers les régions les plus fertiles de la Mandchourie et de la Corée, courra une ligne entièrement nippone.

Les services de navigation sont semblablement monopolisés par deux compagnies japonaises : la *Osaka-Shasen-Kaisha* et surtout le *Nippon-Yusen-Kaisha;* leurs flottes, très considérables, couvrent tous les océans, relient entre eux les ports de l'Asie, de l'Autralasie, de l'Amérique et de l'Europe. C'est la *Nippon Yusen-Kaishi* qui, puissamment subventionnée, a établi entre Shimonosaki et Fusan ce service quotidien, grâce auquel quelques heures séparent seulement le Japon de la terre continentale. Avant que l'année se termine, la Corée, dont le surnom de « pays ermite » signalait l'isolement, égal à celui du Thibet, sera en communications directes avec les grands centres de l'univers.

Décidément, Fusan m'est devenu étranger. A peine si j'y puis diriger mes pas! Pourtant, je retrouve dans le fond de la baie les ruines pittoresques de la forteresse de Korrian : en face, voici la petite colline boisée dont le faîte, en pain de sucre, est chargé d'une pagode aux formes fantastiques. J'avance maintenant sur la route de Tong-San et les vieilles chaumières, autrefois vues, semblent réapparaître. Dans les champs, les paysans sont au travail, attifés de leur costume de toile blanche. Les taureaux, dont un anneau de fer perce le naseau afin de

donner une prise au conducteur, traînent les préhistoriques charrues de bois. De temps en temps, passe une femme, le visage dissimulé sous un manteau de toile. Quant aux enfans, dépourvus de vêtemens pour la plupart, ils pataugent dans la boue. Plus je m'écarte de la ville, et plus tout ce monde rustique s'affirme. Dans les montagnes, la vie coréenne subsiste, intégrale. Puisse la blanche Corée ne sacrifier que tard son pittoresque aux neutralisantes influences de la banalité cosmopolitaine!

II. — DE FUSAN A SÉOUL EN CHEMIN DE FER

Je gagne la capitale par une journée glorieuse où s'exprime toute la vigueur de l'été. Pris le matin à Fusan, le train me déposera le soir même à Séoul. Le fait me semble si invraisemblable que je n'en puis croire mon indicateur. Voilà donc la forme moderne de cette expédition de dix jours, jadis traversée de tant d'obstacles et d'épreuves !

Les voyageurs, en attendant que la section terminus soit construite, prennent le train à Fukian. Ils sont nombreux, Japonais pour la plupart, entremêlés d'un ou de deux Coréens. Partout ce ne sont qu'employés nippons. Seul le langage japonais frappe l'oreille. La ligne, d'intérêt tout stratégique, est du reste propriété japonaise. Importés des États-Unis, les locomotives et les wagons ont été rapprochés, disait-on, de la taille d'une population plus lilliputienne, habituée à s'accroupir sur les banquettes, à l'orientale. Quelques traits particuliers distinguent les gares, par exemple, ces lavabos communs où, mettant à profit la moindre minute d'arrêt, hommes et femmes se débarbouillent pêle-mêle. Les vendeurs de dîners en boîte, — riz et poissons crus, — vont de-ci de-là, emplissant de thé les tasses des voyageurs. Une multitude de minuscules employés habillés de noir, — en Europe, le personnel d'un train de luxe est bien plus réduit, — accompagnent le moindre convoi à titre de contrôleurs, conducteurs, etc. Tel est l'avantage des pays nouveaux. Le bon marché de la main-d'œuvre permet de partager entre trois hommes les fonctions qu'un seul Américain ou Européen cumulerait; cet avantage éclatera sur les champs de bataille de l'industrie et du commerce.

Mais soudain, une grande hâte se produit dans la foule des voyageurs, tandis que montent les appels et les cris. D'innom-

brables casquettes surgissent. Voici les uniformes rangés en ligne le long du train qui s'ébranle lentement pour contourner le golfe de Fusan. Il fouille les collines verdoyantes à la recherche de la demeure où, lors de mon premier voyage, je séjournai. Elle apparaît enfin, mais volets fermés et porte close. Basse et délabrée, la petite chapelle catholique se montre à peine au regard qui la sollicite. Sur cette côte de constructions neuves, il est doublement attristant de trouver dépourvus d'écoles, d'orphelinats, d'églises, et même d'un simple asile, ces fidèles qui, pour le bien matériel et moral de l'Extrême-Orient, accumulèrent tant de sacrifices et d'efforts!

La voie ferrée suit tout l'abord l'ancienne route, j'allais dire carrossable, comme si les voitures avaient jamais été connues dans ce pays de Chosen! Le voyageur n'y avait le choix qu'entre deux moyens de transports : des porteurs ou ses propres jambes. Lors de ma première campagne dans le haut pays, je voulus chevaucher. Mais si misérable était mon pony, si osseuse la selle dont on l'avait sanglé, que je dus la plupart du temps peiner à pied sur ses soi-disant chemins qui ressemblent à l'à-travers champ de chez nous. Quelques pierres disséminées çà et là au travers d'une rivière y tiennent lieu de pont. Parfois un plancher branlant invite bien le voyageur. Mais le plus souvent, la seule ressource est de se déchausser bravement.

Durant plusieurs lieues, nous longeons la grande rivière du Sud qui s'éploie dans une vallée spacieuse et verdoyante. A droite et à gauche, s'étendent les champs de riz, fort bien labourés, irrigués de tout un système de canaux. C'est, de tout temps, à cette culture, que la population a demandé sa nourriture quotidienne, tout le monde ici est agriculteur. Chaque famille tire de son petit champ non seulement sa subsistance mais encore, sous forme de chanvre, ses vêtemens, sans compter la paille des couchettes et l'huile des lampes. Les objets nécessaires à la vie sont manufacturés dans la maison. Sans quitter la famille, le lin, de simple semence, devient, sous la main des femmes, toile, puis vêtement. Dans une société aux besoins aussi simples, le commerce ne tenait aucune place. Toute la monnaie se réduisait à de petites pièces de cuivre enfilées dans des cordes. Lors de ma première expédition, voulant emporter une somme correspondant à quelques louis, un cheval me fut nécessaire.

Le train s'arrête à tout instant. Pourquoi? On ne voit guère

de villages ou de hameaux. C'est tout au plus si, de temps en temps, monte un Coréen placide et somnolent. Au voisinage des gares, se groupent cependant des maisonnettes japonaises dont les habitans se montrent de tous côtés. Tout nouveau bateau venu du Japon enfle leur nombre. Plus le flot de l'émigration nippone s'amincit vers le Pacifique, devant les obstacles accumulés, plus il se déverse en Corée enflé et bouillonnant. Mercantiles d'instinct, infatigables, adroits, les nouveaux venus réussissent en fort peu de temps à conquérir une avantageuse position. Le concours des autorités est assuré à leurs entreprises.

La plus insignifiante des gares suffit à l'administration militaire pour montrer tête et rappeler qu'on est en pays occupé. Sur le plus désert des quais, tout au moins, un gendarme de service est planté : il se multiplie, bien entendu, suivant l'importance de la gare. Sa tenue est bonne et son allure martiale ne pèche parfois que par un peu d'exagération. Voilà du reste pour lui une occasion d'intervenir. Le train ayant fait une halte quelque peu prolongée, un gamin de quinze ans transgresse le cordon tendu en carré autour de la gare. Deux courageux agens de la force publique se précipitent sur le délinquant, bientôt étendu sur le sol et réduit à l'impuissance en application des règles du fameux yiou-yitsou. Le départ du train m'a dérobé le dénouement de l'aventure. D'un dernier regard, je ne pus que saisir le coupable étendu dans la boue sous les deux soldats victorieux.

Comme nous gagnons le cœur du pays, le paysage développe des lignes puissantes dont une vaste baie de lumière précise le relief, contours et couleurs se fondent dans une atmosphère de topaze brûlée : ombres et clartés atténuent leur crudité dans le lointain. Des heures d'admiration ne peuvent émousser mes sentimens, tandis que, toujours dressées, les montagnes se succèdent au passage, encaissant de prospères vallées, des rivières où, sous l'effort des blanches voiles, s'enlèvent les jonques. Ici et là, de préférence sur les rives d'un cours d'eau, un petit village émerge des arbres séculaires. Du haut du remblai nous plongeons dans l'intérieur des chaumières, isolées les unes des autres par des murs de roseaux ou de paille. Grâce à la multiplication des barrières et des abris, toute masure coréenne semble une forteresse. Le plus humble des habitans peut dire ici sans outrecuidance : *My house is my castle!*

III. — L'HABITATION CORÉENNE

Le Père Pourthié, qui souvent partagea l'hospitalité de ces logis misérables, nous écrivait :

« Retranchez aux plus pauvres masures que vous connaissez ce qu'elles peuvent retenir encore de beauté et de solidité. Peut-être alors aurez-vous une idée des chétives habitations coréennes. Le Coréen loge généralement sous le chaume. Quatre piliers, fichés en terre, supportent le toit. Une couche de terre pétrie de huit à douze centimètres d'épaisseur, plaquée sur une charpente de poutrelles transversalement et diagonalement croisées, forme la maison. De petites ouvertures y sont pratiquées dans lesquelles des branches formant treillis et, faute de verre, une feuille de papier tamisent la lumière. Telles sont les portes et les fenêtres. Des nattes sordides et qui ne rappellent en rien celles de la Chine ou de l'Inde, quelquefois même une couche de paille, dissimulent, à l'intérieur, la terre battue. Les gens riches tapissent leurs murs de boue d'une feuille de papier. Enfin, les planchers et les dalles de l'Europe seront à l'occasion égalés à leurs yeux par une sorte de carton fortement imbibé d'huile. Les maisons à plusieurs étages n'existent pas en Corée. Pénétrons à l'intérieur. Mais tout d'abord, ôtez vos sandales, les bienséances, la propreté l'exigent. Les riches gardent leurs bas, mais les paysans et ouvriers vont et viennent dans leurs chambres nu-pieds. Prenez bien garde maintenant de ne pas heurter du front les branchages et la terre pétrie qui composent le plafond. Accroupissez-vous sur la natte et gardez-vous de chercher un siège. Le Roi lui-même, pour recevoir les hommages de la Cour, est assis, les jambes croisées, à la façon de nos tailleurs. Voulez-vous inscrire quelque note sur votre calepin? Ne demandez point de table. Les Coréens n'en ont que pour les sacrifices aux ancêtres et pour les repas. Écrivez sur vos genoux. Peut-être désirez-vous du feu? On y a pourvu. Mais, tout fourneau étant impraticable sur ces nattes, à l'extérieur de la maison, sur l'un des bas côtés, s'ouvre le foyer de la cuisine. Des conduites en pierre, passant sous la chambre, y viennent aboutir. Les inégalités, les jointures, les anfractuosités de ce canal souterrain sont comblées de terre pétrie. Une chaleur bienfaisante se maintient donc sous les nattes, grâce à l'épaisseur des pierres

employées. Parfois, il est vrai, la fumée s'élève en larges bouffées des fentes du sol. Mais est-il un système de calorifère exempt de défauts?

« L'ameublement sollicite à son tour votre regard. Toute la Corée couche sur des nattes. Les pauvres, — c'est-à-dire la grande majorité, — s'y allongent sans autres couvertures que leurs haillons habituels. Les possesseurs de quelques sapèques se passent la fantaisie d'une couverture qui, dans la classe aisée, vient s'ajouter à un petit matelas de dix à vingt centimètres d'épaisseur. Riches et pauvres cachent dans un coin de chambre un tronçon de bois quadrangulaire et épais de quelques pouces qui leur sert de traversin. Là finit, pour l'homme du peuple, la liste des meubles, à moins qu'on ne tienne compte du bâton transversal qui porte leur habit de rechange. Les gens plus à leur aise sont encore pourvus de quelques corbeilles qui pendent du plafond, ou que supportent des traverses de bois. Les lettrés et les marchands s'assoient auprès d'une petite caisse qui contient un encrier, un rouleau de papier, des pinceaux. Les jeunes dames renferment dans un coffre noir l'indispensable présent de noces : deux jupes, l'une rouge, l'autre bleue. Enfin, quelques livres chinois et des armoires vernies de dimensions modestes distinguent les maisons de la haute noblesse. »

A un pot de fleurs et à une cage d'oiseau près, je n'ai, en ce qui me concerne, rien découvert d'autre dans les différentes maisons coréennes de tout ordre qu'il m'a été donné de visiter.

Au long du chemin, toutes les localités ont été débaptisées, et c'est regrettable. Les Japonais n'ont pas permis au moindre des hameaux de conserver son nom. La capitale elle-même n'a pas été respectée. *Séoul* a cessé d'exister. Il m'est donc impossible, au passage des gares, de reconnaître si les villages environnans me sont connus ou inconnus. Le train roule toujours en pays de montagnes. Vers le Nord, au loin, je crois reconnaître la cime pointue du Puk-Han, le roi de tous les sommets coréens, sinon par l'altitude, du moins par les formes étranges qu'il assume. Soudainement dressé de la plaine qui court jusqu'aux portes de la capitale, une forteresse crénelée le couronne. Nul Coréen n'ignore son nom et ne manque, s'il en a le loisir, d'en gagner le faîte. La route grimpe au travers des bois de châtaigniers, au long des ruisseaux précipités en cascade. De vieux monumens se révèlent à peine sous la verdure qui les enfouit.

Statues habillées de lierre et pagodes, couvertes de mousse, du socle de leur promontoire de rochers, marquent le chemin. Du sommet, le regard embrasse la capitale, mélange confus de pagodes et de sanctuaires, qui recouvre à nos pieds tout un plateau, puis s'éteint vers l'Occident en saisissant l'étincelant miroir de la mer. Mais, pour les enfans du pays, le Puk-Han a son titre de gloire le plus cher dans une ruine délabrée et dans le vieux château cyclopéen de la cime où, plusieurs fois au cours des âges, l'indépendance coréenne trouva un inviolable asile.

IV. — APERÇU HISTORIQUE DES TROIS ROYAUMES

Perpétué par cet acropole, combien le passé de cet ancien « pays des trois royaumes » semble difficile à saisir ! Quels furent les premiers habitans du pays ? question éternellement débattue. Les anciennes légendes, d'origine chinoise pour la plupart, ne sont qu'autant de contes de fées. Parmi les documens conservés, les plus anciens datent du commencement de l'ère chrétienne. La péninsule était alors divisée en trois royaumes : Sin-la au Sud ; Kao-li au Nord ; Pet-si à l'Ouest. Vers le XIe siècle le souverain de Kao-li réunit les trois pays en un seul Empire placé sous le protectorat de la Chine. Les descendans d'Ouang-Kien régnèrent pendant plus de trois cents ans, fidèles à leurs suzerains, les empereurs mongols issus de Gengis-Khan dont ils partagèrent la chute quand surgit la dynastie des Ming. Fixés à Nanking, les souverains chinois donnèrent le trône, dans tous les pays tributaires, aux nouvelles maisons dont les services avaient facilité leur avènement. C'est ainsi qu'en 1392 le trône coréen échut au fondateur de la famille en ce moment régnante. Dirigés par les Ming, les premiers rois se révélèrent d'habiles administrateurs. Le premier de la lignée, Tai-tzo fonda Séoul, partagea le pays en huit provinces gouvernées, comme en Chine, par des mandarins, régla tout le système du gouvernement.

Durant des siècles de luttes et de révoltes intérieures qui suivirent, seuls, deux faits d'une portée internationale sont à signaler : l'invasion japonaise, vers la fin du XVIe siècle, à laquelle présida le fameux capitaine nippon Taico-Hideyoshi, en possession de deux cent mille soldats ; la soumission plus complète des souverains coréens vis-à-vis des empereurs mandchous par qui les Ming furent, à partir de 1636, remplacés. Le monarque de

Chosen dut désormais reconnaître la suzeraineté chinoise par l'envoi d'une ambassade solennelle. En échange de ses cadeaux précieux, le calendrier officiel, destiné à tous les vassaux, lui était transmis. Grâce à cette hégémonie du gouvernement de Pékin, la Corée, ne disposant d'aucune armée sérieuse, ne pouvait s'aventurer dans des guerres extérieures. Comme les autres pays dépendant de la Chine, l'Annam, la Birmanie, le Thibet, la Corée dut n'entretenir aucune relation avec le reste du monde, se cloîtrer rigidement chez elle : ainsi fut constituée autour de la Grande Muraille une immense zone neutre amortissant, pour le compte de l'Empire, les révolutions du dehors; ainsi, sous le règne des grands Khans, des siècles de paix furent-ils possibles.

Depuis plus de trois cents ans, la Corée ignore la guerre, ne possède ni armes, ni soldats. Aux occasions solennelles, les quelques hommes formant la garde du palais n'étaient armés que d'arcs. Consciente de son impuissance, la nation s'en est plus sévèrement repliée sur elle-même. La moindre chaloupe de pêcheurs abordant le rivage fut impitoyablement saccagée et le sang des audacieux cruellement répandu. D'autre part, soucieuse de conserver vis-à-vis du suzerain une certaine indépendance, le peuple coréen a pris le pli d'étaler sans cesse sa misère. Ainsi s'expliquent les lois condamnant tous les dehors du luxe et du bien-être, faisant défense d'exploiter les mines d'or et d'argent. La consigne a toujours été d'être, ou bien de paraître pauvre; l'obéissance a été parfaite. Jamais, au cours de mes nombreux voyages, je n'ai rencontré de pays aussi misérable, je n'ai vécu parmi peuple plus dénué. Aussi mon souvenir de Chosen et de ses habitans est-il empreint d'une vive compassion.

V. — SÉOUL OU KEIGO

Nous sommes arrivés. Les petits conducteurs à face jaune et casquette rouge crient à assourdir : « Keigo ! Keigo ! » Je n'en puis croire mes yeux. Une gare, des hôtels, des buvettes sans nombre ont surgi. Le Séoul que j'ai connu n'existe plus. C'est à bon droit que le nom en a été changé.

Je pénètre dans les rues de la capitale par une pluie torrentielle, les nuages sont inépuisables et les chemins, submergés. Coolies, portefaix et voyageurs s'enlizent dans la boue, incapables d'avancer. Naturellement, les injures et les coups sur-

gissent d'eux-mêmes à la grande colère des petits policiers nippons dont les vociférations ne peuvent rétablir l'ordre. La ville endormie et muette dont le calme m'avait si profondément pénétré n'existe vraiment plus. Elle m'apparut pour la première fois, je m'en souviens, tout enveloppée de clarté, de silence lunaire. Cette blanche apparition s'est éclipsée à jamais.

Il n'y a pas à s'y méprendre : les Japonais occupent vraiment la ville. A chaque coin de rue, paraît un gendarme. Des guérites de sentinelles marquent chaque carrefour. Dans les ruelles les plus perdues, apparaissent des soldats et, sur les places, se développent de véritables bivouacs. Dans les alentours du palais, la concentration des forces militaires est surtout apparente. Les portes qui donnent accès aux appartemens impériaux ne s'ouvrent que devant des laissez-passer obtenus du Résident japonais. Pour la moindre autorisation nécessaire, force est ici de s'adresser aux autorités nippones. La Corée est bien moins en état de protectorat (suivant l'appellation officielle) qu'en état d'occupation. Il n'est pas jusqu'aux postes et télégraphes qui n'aient été « japonisés. » Du reste, le 21 juillet dernier, l'état de siège a été définitivement proclamé d'un bout à l'autre du pays.

Aussi bien, l'odeur de la poudre est-elle dans l'air. Certes, le peuple vaque à ses affaires ordinaires, et le train-train de la vie quotidienne ne semble en rien modifié. Mais une sorte de révolution souterraine est perceptible et parfois on croirait entendre le cliquetis d'armes cachées. A chaque tournant de rue, des espions s'entre-guettent. L'atmosphère est orageuse ; l'horizon ténébreux dément tout espoir. Jusqu'ici les Coréens sont restés calmes : on les croirait sans un murmure, résignés à leur destin. Habillés de blanc, ils poursuivent, comme d'ordinaire, leurs promenades au travers des grandes voies de la capitale, en contraste frappant avec leurs vainqueurs, vêtus de kimonos noirs. Ces étoffes blanches et noires, sans cesse heurtées, sont pour Séoul une insolite et mouvante parure. Les lenteurs du geste des uns, l'inlassable activité des autres s'opposent sous chacune des couleurs ennemies. Je crois voir des bataillons de fourmis en train de s'ouvrir un chemin parmi des larves immobiles.

Le moindre des Japonais se démène vers un but précis, l'air affairé. Le Coréen, désœuvré d'aspect, flâne avec insouciance, la pipe à la bouche, content de se laisser vivre au jour le jour. Le gouverneur-résident, à grand renfort d'ordonnances, s'acharne

à démolir les vieilles barrières sociales, à supprimer les habitudes archaïques auxquelles les Coréens sont attachés. Il a dernièrement prononcé l'interdit sur ce costume entièrement blanc, le plus bizarre de l'univers, sur ce chignon, hérité des empereurs Ming, où tout fils de Chosen veut exprimer sa fierté de mâle. Résultat : les vêtemens blancs se sont rayés ou tachetés de noir. Avant qu'ils disparaissent, ces habits traditionnels, je veux en fixer le détail, en citant la description pleine d'humour d'un ancien explorateur. Et d'abord, la chaussure! La semelle tressée de paille de riz protège quelque peu la plante du pied des cailloux rencontrés. Pour les orteils, libre à eux de plonger dans la neige et la boue des rigoureux hivers coréens. En été, ces étranges savates, plus légères que nos souliers, ne peuvent être critiquées que pour les brusques bains de pieds auxquels elles laissent exposés. Au bout de dix lieues environ, il vous les faut jeter. Leur prix modique, — de dix à quinze centimes, — permet d'ailleurs d'en être amplement pourvu. Cependant, il existe des sandales plus chères, confectionnées, soit en chanvre, soit en écorce d'arbre.

Passons aux bas. Ils ne sauraient être tissés de soie, de laine ou de coton. Non! deux simples morceaux de toile grossière, cousus de manière à se terminer en pointe, et suivant les contours du pied, suffisent à la tâche. Une très ample culotte tient semblablement lieu de pantalon. D'étroites guêtres de toile, fixées sous les genoux, la collent agréablement plissée autour de chaque mollet. Une courte veste abrite le haut du corps. Les gens qui ne travaillent pas de leurs mains endossent en outre un habit aux larges manches, à plis tendus sur les hanches. Revêtu par un paysan, cet habit signifie un voyage ou une visite. Les employés portent encore une redingote de couleur, fendue par derrière. Enfin, dans les grandes solennités, un Coréen s'enveloppe par surcroît dans une redingote aux énormes manches. Bien que le rasoir et les ciseaux ne passent jamais sur la tête des indigènes, les épaisses chevelures et les barbes puissantes n'en sont pas moins rares parmi eux. Les enfans des deux sexes, tressant leurs longs cheveux, les laissent tomber en natte sur le dos. Au moment d'aller chercher sa fiancée, le jeune homme ramène ses cheveux en chignon sur le sommet de sa tête. De son côté, la jeune mariée acquiert, suivant ses moyens, autant de faux cheveux que possible et, les ajoutant à ses tresses naturelles, dis-

paraît bientôt sous d'énormes torsades. Ces masses capillaires, dont les étrangers s'offusquent peut-être, ravissent les Coréens. Ainsi frusqué et coiffé, le fils de Chosen complète sa tenue d'un chapeau qui ne diffère des « tuyaux » de chez nous que par le conique de sa forme et le réduit de son diamètre. Il est bien entendu que seul le chignon doit y pénétrer : la stabilité du couvre-chef doit donc être assurée par deux cordons qui font gentiment rosette sous le menton. Avec un tel chapeau, la pluie, le soleil, le vent ont beau jeu contre le malheureux Coréen. Telle est la forme du costume. Mais que dire des matériaux employés? Une toile grossière, tissée dans l'intérieur de chaque maison pour les besoins de la famille, en fait presque seule les frais.

En regard de cet ajustement si compliqué, les vêtemens japonais apparaissent d'une remarquable simplicité. Hommes et femmes, enfans et vieillards, portent sans distinction le kimono foncé et la plupart du temps seul pensionnaire de la garde-robe. Aussi ample qu'une blouse et tombant à plis aussi longs qu'un kaftan, le kimono recouvre son homme de la tête aux pieds. Avec lui, pour la majorité des gens, ni chapeau, ni souliers, ni même linge de corps ne sont nécessaires. Mais, au cours des dernières années, la population des villes, tout en lui restant fidèle, l'a sans aucun bonheur marié à d'étranges accessoires, chapeau melon, souliers à lacets qui déparent sa grâce de robe flottante. Ainsi vêtus, les citadins nippons semblent s'aventurer dans la rue en manteaux de bain. Bien loin de porter le kimono, chaussés de hautes sandales à forme de cothurne, ils s'ingénient, pour le caricaturer, à s'adresser aux modes occidentales à chapeaux de toute forme, chemises à col empesé et chaussettes, avec mission de faire paraître aux Coréens à gros chignon la civilisation supérieure de leurs vainqueurs.

VI. — L'ADMINISTRATION JAPONAISE. LE MARQUIS ITO, GOUVERNEUR-RÉSIDENT

Toute entreprise de colonisation implique deux grandes difficultés : recruter des colons sérieux et travailleurs; former un corps de fonctionnaires qui n'abuse pas de son pouvoir à l'égard de la population indigène. Sur ces deux points, toutes les nations colonisatrices ont été en butte aux accusations qui, en Corée, sont renouvelées contre les Japonais. Il est des gens qui vont aux causes vaincues, moins dans l'espoir de leur ramener la for-

tune, que de limiter, par des dénonciations publiques, les excès des maîtres de l'heure.

Le marquis Ito, chef suprême de l'administration du territoire occupé ou du protectorat, pour employer le terme officiel, est un homme d'État dont une longue expérience rehausse encore les belles aptitudes. Depuis sa plus tendre jeunesse, il participe aux mouvemens politiques du Japon. En lui, le régime constitutionnel a trouvé un de ses plus fermes artisans. Son aventureux voyage en Europe, tenté à une époque où les Shoguns punissaient de la peine capitale entreprise semblable, a été souvent narré. Sa connaissance des institutions occidentales, lors de la grande crise nationale, lui ouvrit le chemin des honneurs publics. Tandis qu'il revient d'un court voyage, en 1864, et que l'escadre des puissances alliées bombarde Shimonosaki, il est choisi, grâce à sa connaissance de l'anglais, pour conférer avec les autorités japonaises, mission dont il s'acquitte du reste sans succès. Mais plus tard, sous Inoue, le plus ardent des radicaux, il collabore à la chute des Tokùgawa, au renversement de Shogùnat. Préfet, vice-ministre, il s'emploie à réorganiser la patrie. Aussi, de par l'assassinat du célèbre homme d'État Okubo Toshisnichi, dont le souvenir est resté vivant, le voilà chef indiscuté des progressistes. Il représente le Japon à la conférence de Tien-tsin et signe le traité avec la Chine. Il rédige la constitution nippone, négocie en 1895 la convention de Shimonosaki, est appelé par l'Empereur en 1901 à la présidence du conseil privé. Quel que soit le parti au pouvoir, ses avis sont toujours sollicités et écoutés, lorsqu'une décision grave pour le bien du pays doit être prise. Le marquis Ito est universellement respecté. Réservé, d'un caractère modéré, haïssant les phrases vides et les formes vaines, les qualités de sincérité qu'il possède, si rares en Extrême-Orient, y sont particulièrement prisées.

Le difficile de la tâche, maintenant assumée par le marquis Ito, résident général en Corée, est de recruter en nombre suffisant des administrateurs compétens et intègres, capables d'appliquer aux hommes et aux faits les ordres partis de lui. Le problème supposé résolu, la situation en elle-même est susceptible de bien des embarras. L'hostilité de la population n'est nullement dissimulée. De toutes les façons possibles, le pays a exprimé son mécontentement. Les rigueurs des conquérans éveillent un sempiternel concert de plaintes. Les journaux re-

commencent sans cesse, en donnant le récit de ce qu'ils appellent les « atrocités japonaises. » Mais, au lendemain d'une brutale prise de possession, en pouvait-il être autrement?

Sur le régime japonais en Corée, mes sentimens personnels sont quelque peu divers. Certaines innovations m'ont paru salutaires; d'autres, condamnables; de même en ce qui concerne le corps des fonctionnaires. Du haut en bas de l'échelle, d'un bout à l'autre du pays, ils diffèrent grandement en valeur morale et professionnelle. J'ai été témoin de plusieurs scènes gratuitement provoquées par les autorités; j'ai parfois pu constater, de la part des soldats, une certaine insolence, et de la part des agens de police, un secret penchant pour les abus de pouvoir et les exécutions d'une justice aussi personnelle que sommaire. Je me garderai bien cependant de partir de là pour porter un jugement définitif sur un régime dont la forme actuelle est, à mon avis, temporaire.

La réorganisation coréenne est une question plus complexe qu'on ne l'a tout d'abord supposé. Pour qu'un dénouement simple soit possible, la corruption a trop gêné le libre jeu des forces politiques et administratives. Le peuple a trop appris à finasser avec ses maîtres. Avant les Japonais, les patriotes les plus ardens, déçus dans leurs efforts réformateurs, ont dû laisser les affaires aller leur train. La Corée a de tout temps été divisée en huit provinces; sur le versant de la Mandchourie et du Yalou: Hypyeng-yang, Hoanghoï, Kyeng-Keui, Tchyoung-tchyeng, Tyen-la; sur le rebord oriental : Ham-Kyeng, Kang-ouen, Kyengsyang. Les huit territoires ont leur chef-lieu, résidence du gouverneur. Ils sont subdivisés en trois cents trente-deux districts, sous des mandarins d'un rang plus ou moins élevé. Chefs de l'administration, les mandarins sont encore armés de la puissance exécutive, et décident ordinairement des procès civils. Le résultat d'un pareil cumul de fonctions a été la mise en coupe réglée de tout un peuple. Pour comprendre la situation désespérée de la Corée, il faut connaître son ancien système de gouvernement, synonyme de cruelle exploitation.

VII. — L'ANCIEN RÉGIME. — LES MANDARINS. — LES TORTURES

Afin de bien juger les derniers événemens, il faut en connaître les causes, le régime anarchique sous lequel la Corée

a si longtemps gémi. Des documens réunis par la Société des missions étrangères, je détache le passage suivant sur l'administration des mandarins.

Les procès civils sont en général du ressort des mandarins de district. Les mandarins militaires disposent de la justice criminelle, et leur juridiction a reçu le nom de « tribunal de voleurs. » Les procès graves sont cependant portés devant le gouverneur de la province ou même devant le tribunal criminel de Séoul. Le tribunal Keum-Pou, siégeant également dans la capitale, juge les fonctionnaires publics et les inculpés de lèse-majesté. Un simple mandarin ne peut condamner ni à mort ni à l'exil : un gouverneur de province n'en a lui-même le pouvoir que sous certaines restrictions, et toute sentence capitale qu'il prononce est généralement confirmée par le tribunal criminel de Séoul. Mais les juges n'encourent aucune responsabilité si, au cours de l'interrogatoire, l'accusé succombe sous les coups, et c'est là un expédient souvent employé pour abréger les procès embarrassans. A en juger par la multiplicité de leurs attributions, on croirait les mandarins, qui, pour la plupart, administrent plusieurs districts, surchargés de travail. Une vie plus inoccupée que la leur serait cependant difficile à imaginer : boire, fumer, jouer, voilà leurs principaux passe-temps. Certes, il leur faut tenir tribunal trois fois la semaine. Mais, sans que parties ou témoins aient été entendus, ils savent à merveille expédier lestement les affaires en quelques coups de langue ou de baguette. Le gros de la besogne retombe sur des employés subalternes, qui sont de deux sortes : les uns, attachés aux mandarins civils, peuvent recevoir le nom de prétoriens; les autres, dépendans des mandarins militaires, sont assimilables à nos gendarmes. Chaque district renferme un assez grand nombre de prétoriens, étroitement resserrés en caste séparée, ne prenant jamais femme à l'extérieur de leur petit monde, transmettant leurs charges à leurs enfans. Ils sont, paraît-il, le seul nerf de l'administration. Leur principe directeur est en tout cas de tromper le mandarin au mieux de leurs efforts, de le tenir autant que possible écarté des affaires. Pour la plupart dénués de traitemens réguliers, ils ne vivent que de fraudes et d'exactions, forcés de satisfaire, non seulement à leurs besoins, mais encore à l'avidité de leurs maîtres. Les satellites des mandarins militaires ne forment pas une classe à part : on les engage selon les

besoins du service; des malfaiteurs de tout ordre, pour s'assurer une sorte d'immunité, réussissent souvent à se faire enrôler. Aucune solde ne leur étant assurée, ces étranges gendarmes doivent vivre de rapines. Très habiles, ils arrêtent, paraît-il, sans y jamais manquer, les criminels aux trousses desquels on les lance, mais ils les traitent sur un pied de bonne camaraderie qui, pour ces derniers, rend l'aventure peu dangereuse.

Il est donc bien difficile en Corée d'obtenir justice.

La torture, tel est le grand recours des juges pour élucider un procès. Elle est de différentes sortes, dont la plus terrible est sans aucun doute un simple séjour en prison. A ces cachots coréens les chrétiens, en temps de persécution, préfèrent tous les supplices. Qu'on imagine une cour fermée de hautes murailles où s'adossent de petites huttes en planches que, par des portes étroites, un peu d'air et de lumière visite seulement. Le froid et la chaleur y sont également intolérables. L'espace y est si restreint que nos martyrs, incapables de s'étendre à terre, durent se tenir debout, parqués à la façon des bêtes. Le sang et le pus des blessures reçues au tribunal imbibant bientôt les nattes, les maladies pestilentielles enlevèrent bon nombre de malheureux. Tel fut le tourment de la faim et de la soif que plusieurs, après avoir courageusement confessé leur foi dans les supplices, s'abandonnèrent enfin. Ils en étaient venus à manger la paille pourrie, à avaler par poignées la vermine grouillante autour d'eux.

En fait de tortures proprement dites, on cite la planche à voleurs. Le patient doit toujours se coucher sur le ventre. D'une planche de chêne longue de quatre à cinq pieds, on lui frappe violemment les membres inférieurs. Après quelques coups, le sang jaillit, les chairs se détachent et volent en lambeaux : au dixième, la planche résonne sur les os dénudés. Au cours d'un seul interrogatoire, des chrétiens ont reçu jusqu'à soixante coups. Une règle longue de trois pieds, des verges, un solide bâton remplacent quelquefois la planche. Le juge a parfois recours à la dislocation des os. Les genoux et les gros orteils du supplicié sont étroitement liés, deux bâtons tournés en sens contraire ayant été préalablement passés dans l'intervalle qui les sépare. On force sur ces bâtons : les os se recourbent en arc de cercle. Autre procédé. Les bras une fois solidement attachés derrière le dos, on tire sur deux bâtons

passés sous les aisselles et faisant levier, obligeant ainsi les épaules à se rapprocher. Puis le bourreau, pour remettre les os à leur place naturelle, ramène violemment vers lui les bras du torturé en s'arc-boutant du pied sur sa poitrine. S'agit-il d'extorquer des aveux? Dépouillé de ses vêtemens et ligotté, l'accusé, suspendu par les bras, reçoit les coups de bâton en volée. Les lèvres du malheureux écument bientôt et la langue reste pendante ; le visage tourne au violet. Pour prévenir une mort trop rapide, on le laisse respirer quelques minutes sur le sol, quitte à le rehisser à bonne portée quelques instans après. La corde de crin, habilement maniée de droite et de gauche, vient également taillader les chairs et endommager les os.

Le bon plaisir des juges réglemente ces tourmens : la haine des chrétiens leur a parfois inspiré d'inouïs raffinemens de supplices. La peine de mort une fois prononcée, défense est faite d'infliger au condamné une torture quelconque : il doit seulement apposer sa signature à l'acte de condamnation, afin d'en reconnaître le bon droit. S'il s'agit d'un haut dignitaire, des poisons administrés dans le secret de la prison sont l'instrument de mort obligatoire.

Des soldats japonais sont de garde devant la porte de la prison bondée de prisonniers politiques. On renforce sans cesse leur nombre, les arrestations importantes se multipliant de jour en jour. A chaque instant, dans les rues, au milieu d'un groupe de plusieurs Nippons, paraît un personnage coréen en route vers quelque cachot. Nombreux sont ceux qui contre cette destinée cherchent un secours dans le suicide. Bien souvent, dans la rue, un cliquetis d'arme à feu vous arrête. Puis c'est vers l'hôpital le transport d'un blessé ou d'un cadavre. Les larges rues, jadis si paisiblement ensoleillées, sont mornes et sanglantes. Et comme pour marquer un deuil, les pluies ne cessent cette année de se précipiter et les nuages grisâtres d'ensevelir la ville.

VIII. — LES PALAIS IMPÉRIAUX

Dans cette désolante tristesse, le palais impérial, remarquable par une double rangée de colonnades, fait figure de mausolée. La rigide façade, de pierres entièrement blanches, surplombe en gigantesque sarcophage les chaumières environnantes, — humbles tombeaux de cimetière. L'empereur coréen y vit enterré.

Cet étrange palais m'étonne. Il a surgi depuis mon dernier voyage. Le souvenir de l'audience impériale qui me fut accordée est associé à un fouillis de petites maisonnettes reliées de corridors en bois. Dominant les pavillons à toit de pagode et les cabanes en bois, ce monument gréco-romain m'est incompréhensible. Demeure étrange d'un monde plus étrange encore. Sous les mêmes toits s'entassent les puissans personnages et les plus infimes esclaves. Il m'a été donné d'y rencontrer des hommes aux manières exquises et d'une rare culture, auprès d'eunuques géans et blafards, fiers de leurs rapports quotidiens avec le monarque, de leur puissance largement rémunérée par les plus hauts dignitaires de l'Empire. Lors des audiences impériales, le chef des eunuques est debout près du monarque dont il est l'ombre vivante, témoin des moindres gestes du souverain qui, à son insu, ne laisse pas tomber une parole.

La capitale compte quatre palais impériaux. Le dernier édifice a été construit par un souverain désireux d'échapper à la hantise des souvenirs malheureux et qui, hélas! renouvela seulement la scène de ses désastres. L'un des palais se trouve auprès de la porte orientale; l'autre, vers le Nord, au pied du Puk-Han; le troisième, dans l'Est extrême de la ville. L'édifice gréco-romain se dresse au cœur de la capitale. L'Empereur, autrefois, résida à tour de rôle dans les trois palais, commençant son règne dans le Chiang-duk-Koung, situé à l'Orient, dans un site qui, malgré l'abandon, semble encore de rêve. A mi-montagne, les pavillons aux toits en parasol et les kiosques bien sculptés, ceinturés de jardins d'agrément et de rivières artificielles, développent à la faveur d'un bois séculaire leur labyrinthe plein de surprises. Déjà, l'été déclinant, les feuillages et les massifs ont pris des teintes de feu. Par les tonnelles et les charmilles délaissées, on croit errer au château de la Belle au bois dormant.

Un serpent vint un jour à se dégager d'une gouttière. Consultés, les astrologues et devins virent dans ce fait un avertissement secret. Leurs conseils furent acceptés. Après quatre années de séjour, la cour émigra vers Kyeng-Pok-Koong, le palais septentrional. Les cours d'honneur dallées de marbre blanc, rafraîchies de canaux et de viviers, les ponts archés, les portails parsemés de clous dorés y font revivre le palais d'Hiver de Pékin, dont la salle du trône reparaît également avec ses marches et ses bornes marquant la place de chaque dignitaire. Jamais éti-

quette de cour ne fut, pour la rigidité, comparable à la coréenne, qui régente une noblesse en possession de privilèges inouïs. Trop nombreux pour être tous pourvus d'emplois, trop orgueilleux pour s'abaisser à travailler de leurs mains, les nobles, devenus pauvres, conservent jalousement leurs traditions, s'acharnent à tirer parti de leurs prérogatives, maintiennent l'étiquette.

Le Kyeng-Pok ne porta pas bonheur au souverain. Les dures épreuves s'étant rapidement succédé, une fois de plus on se décida à gagner Chuang-Duck. C'est au cours de ce second séjour qu'éclata la Révolution de 1884. La population soulevée fit irruption au seuil des appartemens impériaux et la clameur des gens affolés de misère résonna sous les voûtes, jusqu'au monarque. L'Empereur dut, à dos d'esclave, chercher une retraite dans la vieille forteresse qui couronne la cime du Puk-Han. Jamais plus il n'a voulu revoir les pagodes à toit de parasol et leurs jardins désormais ouverts à la ruine, à l'oubli. L'Impératrice, dont l'autorité fut indiscutée, y voulut retourner cependant. Par une nuit d'octobre de 1895, les soldats japonais franchirent les enclos, prirent d'assaut le petit pavillon d'été qu'avoisinait un étang fleuri de lotus et massacrèrent la souveraine. L'auguste cadavre fut mutilé, traîné jusqu'au bois voisin et réduit, sur un haut bûcher, en cendres impalpables.

IX. — LES DRAMES DU PALAIS IMPÉRIAL

Ainsi fut écrite une des pages les plus tristes de l'histoire contemporaine. Les assassins ne purent jamais être découverts. Le forfait commis, ils partirent comme ils étaient venus, nullement inquiétés. Quelques casquettes, quelques lambeaux d'uniformes maculés marquèrent seuls leur passage.

L'Empereur, pris de peur, se réfugia à la légation de Russie. Il y est resté deux ans, le temps nécessaire pour construire le nouveau palais au sein du quartier étranger, au milieu des bâtimens qu'habitent les ministres européens. Les événemens dont le souvenir domine l'édifice justifient son apparence de mausolée. C'est là que les événemens des derniers jours venaient atteindre le monarque. Sur ces portails sont venus battre les flots de la foule révoltée. Les troupes japonaises ont couvert ces perrons. Après quarante-trois années de revers continus, dans cette salle, la couronne est enfin tombée du chef impérial. Parvenus,

semble-t-il, à leur dénouement, les événemens de cette vie incroyable à récapituler. En 1869, le monarque aujourd'hui déchu succède à son grand-oncle Li-Ping, mort sans enfans, sous la régence (à peine avait-il douze ans) de son père Li-Leng-Yug, le personnage bien connu dans l'histoire de l'Extrême-Orient sous le nom de Taï-Wen-Kun ou le « Maître de la grande cour. »

Cet homme était despotique, ambitieux et cruel. Il fit peser sur le pays une vraie terreur, il persécuta les chrétiens, supprimant par centaines des citoyens paisibles et vertueux.

Li-Hi, majeur en 1873, arrêta aussitôt ces exécutions et ouvrit le pays aux étrangers. Le « Maître de la grande cour » tenta par tous les moyens d'entraver une politique contraire à ses intérêts. En 1876, il avait élaboré tout un plan pour réduire son fils au suicide : voyant son dessein déjoué par les partisans de l'Empereur, il ne leur ménagea pas une cruelle vengeance. Avec l'aveu du gouvernement de Pékin, le meurtrier fut embarqué de force sur un navire chinois, exilé du royaume. Mais avec le vieux régent l'autorité du monarque semble avoir disparu. Alors s'ouvrit l'ère des luttes et des révolutions et pour de longues années, dans les rues de Séoul, soldats japonais et chinois se livrèrent de vraies batailles. Aux malheurs publics s'ajoutent les infortunes privées du Souverain. En 1884, il n'échappe que de fort peu à une conspiration formée contre ses jours. En 1885, il pardonne à son père. Le Tai-Wen-Kun regagne Séoul, reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Invité à participer à la fête qui se déroule au temple des Ancêtres, il prétexte un léger malaise et s'abstient. Or, la cour à peine réunie, une mine souterraine fait explosion. Les ravages sont immenses, mais la famille impériale est indemne. Dix ans après, l'Impératrice devait succomber. En 1898, Li-Hi résiste durant plusieurs jours à toutes les sommations d'abdiquer qui lui sont adressées. Quelques semaines plus tard, il repousse une coupe empoisonnée, après y avoir déjà trempé ses lèvres et subit une longue maladie. Impuissant, il assiste aux luttes des Japonais avec les Chinois et les Russes, causes pour ses États de douloureuses dévastations. En 1897, on lui a permis de s'intituler empereur du Tai-Han ou grand empire ; mais le traité de Portsmouth donne à ce rêve de grandeur une fin hâtive : l'indépendance coréenne est morte. Une à une, les légations étrangères se ferment, et les

diplomates reprennent pour de bon le chemin de l'Europe. Les conquérans japonais prennent ouvertement possession du pays.

Cette déchéance contraste avec les honneurs divins rendus au monarque. Il ne descend pas du ciel comme l'Empereur de Chine ou de la déesse Soleil comme le Mikado; le culte de ses sujets n'en est pas moins quasiment religieux. Daigne-t-il serrer la main de l'un de ses sujets? un signe sensible doit à jamais signaler la place effleurée par les phalanges sacrées. Le souverain n'a jamais de portrait peint de son vivant; jamais son effigie ne paraît sur les monnaies. Car l'image impériale pourrait-elle tomber dans des mains indignes, se souiller au contact du sol? On raconte qu'un souverain étranger, ayant adressé à l'Empereur coréen son portrait, le cadeau ne parvint point à son destinataire, nul ministre ne se sentant digne de servir d'intermédiaire à de si hauts personnages. Telle est à Chosen la majesté de cette tradition royale dont l'infortuné Li-Hsi est imprégné.

X. — LA RÉVOLUTION ET LE DÉVOUEMENT AU SOUVERAIN QUALITÉS MORALES DES CORÉENS

Le 20 juillet 1907, la fin tragique de ce règne douloureux est venue. Dans la nuit du vendredi au samedi, les ministres nommés quelques semaines auparavant, grâce à l'influence japonaise, ont obtenu du souverain qu'un courrier fût expédié pour demander les troupes nippones soi-disant nécessaires à la sécurité du palais. Avertis d'avance, semble-t-il, les soldats du Mikado ne se firent pas attendre : vers minuit, le mausolée royal était complètement cerné. Quels événemens se sont développés au cours des heures qui suivirent? L'histoire n'en connaît que le dénouement. Les agonies de cette nuit de vendredi resteront mystérieuses. Les derniers efforts de Li-Hsi échapperont à tous, sauf aux quelques témoins de son abdication.

A peine les événemens de la nuit sont-ils rapportés que toute la population est en émoi. Des groupes armés parcourent les rues. Des harangues patriotiques retentissent. « A bas les Japonais ! Mort aux tyrans ! » vocifère la foule enragée. Les domiciles des ministres soupçonnés de trahison sont attaqués. Ii-Wan-Yang, le président du conseil, craignant de succomber dans la rue, erre toute la journée dans le palais, sa maison est

une des premières incendiée, et par une fuite précipitée sa famille n'échappe aux flammes que difficilement. La populace s'en prend ensuite à la demeure du ministre de la Guerre, mais trouve à qui parler en la personne des fantassins japonais. Les favoris des ministres, affolés, se réfugient dans les casernes, les hôtels, les clubs étrangers. Le ministre du Commerce Song-Phong-Chan, les yeux hagards, descend les rues qui mènent au commissariat de police japonais. A tout instant, retentissent des coups de fusil provenant de personnes embusquées dans les maisons. Pris pour des Japonais, quelques étrangers sont tués. Le fils du chancelier du consulat allemand, jeune homme de dix-neuf ans à peine, traversant la grande place, est ainsi frappé d'une balle en pleine poitrine. Partout ce ne sont que gémissemens et plaintes. Le sang coule abondamment de tous côtés.

Cependant, l'armée japonaise occupe les points stratégiques. Le détachement le plus important enveloppe le palais ; la prison de la Grande Cloche, la Résidence, les gares, les barrières reçoivent aussi leur contingent. Les escarmouches se succèdent à bref intervalle. Dans l'après-midi, devant le palais, la cavalerie japonaise charge la garde coréenne. Les feux de salve jonchent la place de cadavres. La police tire sur la foule dont la rue principale déborde. Les troupes appelées en hâte des garnisons voisines, arrivant à tout instant, prennent d'assaut les casernes et les magasins de munitions coréens. La non-existence des troupes coréennes rend la victoire facile au général Hasegawa, qui commande en chef. Et pourtant, la soi-disant garde impériale, le seul corps militaire que possède encore l'Empereur, n'a pas failli au devoir. Apprenant la nouvelle de l'abdication et de l'exil impérial, ils ont sauté sur leurs sabres et couru au palais.

Là, l'ordre du licenciement de la garde leur a été communiqué en même temps que l'acte d'abdication. Le commandant du dernier régiment coréen, le colonel Pack, homme d'une loyauté à toute épreuve, obéissant à la dernière volonté de son maître, ramène ses hommes dans leurs quartiers et demeure au milieu d'eux. Mais, lorsque les troupes nippones se présentent, il vient d'expirer. Rangés autour de son cadavre, les soldats luttent désespérément et tiennent en échec, dans leurs misérables casernes, des forces supérieures de Japonais; la cause perdue de l'Empereur a décuplé leur énergie.

Malgré tout le désordre gouvernemental des dernières années,

la fidélité à la personne d'un souverain, du reste irréprochable, est un sentiment très vivace en Corée. Li-Hsi a été unanimement vénéré de ses sujets. Il leur inspire cette dévotion filiale, base de l'ordre social dans ces pays d'extrême-Asie, où le roi dispose de sa nation comme le père dispose de sa famille. La loyauté envers le prince a sa racine dans le cœur même du peuple coréen.

Grâce à l'harmonie intérieure qui en conserve et en étend sans cesse l'unité, les familles se groupent en clans, dont quelques-uns sont devenus très puissans, monopolisant souvent une des fonctions de la vie nationale. Tel fut le clan des Min. L'impératrice victime des Japonais en était issue. Il me fut donné d'assister aux funérailles du chef de cette puissante maison. Long de plusieurs lieues, le cortège comprenait toute la noblesse de Séoul. Une cavalcade de monstres en formait la tête : démons rouges, verts, bleus et jaunes, bêtes effrayantes, serpens et dragons aux gorges enflammées dont les longs replis jouaient sur la foule. Des sociétés et confréries suivaient, accompagnées de pleureuses, habillées de sacs de chanvre et hurlant à qui mieux mieux. Venaient ensuite les portraits du défunt, les objets précieux lui appartenant, ses chevaux, ses bœufs aux interminables files. Enfin émergeait le catafalque, vraie pagode de plusieurs étages, décoré d'incroyables richesses et porté par quarante personnes : les membres de la famille lui faisaient escorte : les hommes, à cheval, entièrement vêtus de blanc, les femmes, accroupies dans des palanquins tendus de soie, les serviteurs, les domestiques de tout ordre, les esclaves, les innombrables mendians de la capitale fermaient la procession. Mais comment décrire cette pompe évoquée d'un autre âge, sinon d'un autre monde? Les funérailles se déploient à la lueur des torches dont les espaces nocturnes, jusqu'à l'horizon, sont enflammés. Toute la vieille Corée ressuscite.

Le neveu du défunt, en revanche, fut un homme moderne parlant plusieurs langues étrangères, habitant une villa européenne peu éloignée des légations. Je le connus à la cour de Saint-James voilà dix ans, lors du jubilé de la reine Victoria où il vint représenter la Corée. En arrivant à Séoul, une de mes premières visites fut pour lui. Mais quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre qu'il n'a pu, lui aussi, survivre à la débâcle nationale ! Déjà, auprès du peuple, son trépas est illustré d'une légende héroïque. Peu de temps après l'enterrement du prince

Min, raconte-t-on, ceux qui pénétrèrent dans la chambre mortuaire virent un arbuste verdoyant marquer la place où, pour la patrie, le dernier soupir fut rendu. Ce patriote, de manières charmantes, était coutumier d'une hospitalité magnifique. A ce titre, il exprimait une des vertus les plus précieuses de ce pays, où la réception des étrangers, chez le plus pauvre des paysans, passe pour le premier des devoirs. La porte des pauvres comme celle des riches est toujours ouverte au passant, chacun tirant fierté du nombre de ses hôtes, ayant du reste un absolu besoin de recevoir et de converser. Entre ces gens réunis souvent pour la première fois, les questions du jour sont librement discutées, les plus puissans personnages critiqués ou loués avec un abandon parfait. Pour sa piété filiale, pour sa cordiale hospitalité, le peuple coréen, si difficile à bien comprendre, mérite qu'on lui passe bien des défaillances.

XI. — LES CORÉENS : LA RACE, LES APTITUDES INTELLECTUELLES

Le peuple coréen présente des traits tout à fait contradictoires. J'ai rencontré chez lui des hommes de valeur, j'ai souvent recueilli des preuves d'une intelligence très développée; il m'a été donné d'enregistrer des actes témoignant d'un véritable héroïsme. D'autre part, l'indolence et l'inaction générale m'ont stupéfait. Faut-il adopter l'opinion de ceux qui ne veulent voir en Corée qu'une race déchue et imbécile? Quel jugement d'ensemble à porter?

Au point de vue de la race, on distingue en Corée deux types distincts. Les habitans des régions septentrionales et des rives du Yalou sont très différens, même pour l'observateur superficiel, de ceux des côtes Sud. Les uns se rapprochent des Mandchous, les autres des insulaires de l'Est. Les uns, cédant à un grand mouvement de migration, sont venus du continent; les autres, navigateurs, sont issus de la Malaisie.

En général, le Coréen a les traits plus réguliers que le voisin nippon. D'une stature plus haute, surtout dans le Nord, il est robuste et jouit d'une forte santé. Au point de vue moral, il se distingue par son goût pour les spéculations de l'intelligence, par son dédain ou sa paresse lorsqu'il faut agir physiquement. Partout se marque, chez le Coréen, cette tournure abstraite des idées, cette recherche du plaisir dans la théorie et non dans la pratique.

C'est dans les écoles que leurs aptitudes se révèlent. Leurs progrès, l'assiduité avec laquelle ils poursuivaient leurs travaux nous frappent particulièrement.

Pour la diffusion des langues étrangères, l'Empereur a établi des écoles où l'anglais, l'allemand, le français, le russe sont enseignés. Les dernières méthodes pédagogiques y sont en vigueur, le professeur réserve ses leçons aux étudians les plus avancés qui dispensent ensuite à leurs cadets le savoir ainsi acquis. Ayant assisté à ces cours, j'y ai admiré les capacités étonnantes des maîtres et des élèves. Dans les orphelinats des sœurs de Saint-Paul-de-Chartres, les enfans coréens se sont révélés à moi tout à leur avantage. Il s'agit de malheureux petits êtres, abandonnés de leurs parens et recueillis par d'admirables religieuses qui, à les secourir, ont consacré leur vie. L'éducation leur manque et non pas les talens. Avec une réorganisation générale des écoles du pays, le plus grand espoir est permis dans la jeunesse coréenne. Le Japon, à en croire son programme, s'est donné pour première tâche de civiliser Chosen. Croyons-en sa sincérité et espérons!

XII. — LA JEUNESSE DE L'EMPEREUR LI-HSI, SON ACCESSION AU TRONE, SON MARIAGE

C'est dans la matinée du 20 juillet dernier que Li-Hsi a définitivement transmis à son fils aîné le spectre de Taï-Han. La cérémonie officielle n'a duré que quelques minutes et ni l'un ni l'autre des intéressés n'y a assisté : les fonctionnaires de la Cour se sont bornés à rédiger de leur mieux les actes officiels. Le couronnement n'aura pas lieu, les rangs de la haute noblesse étant décimés et les fonctionnaires survivans répugnant à paraître dans semblable cérémonie. Le malheureux Li-Hsi peut tirer de l'affliction de son peuple une dernière consolation.

Vingt-huitième monarque de la dynastie, il est né en 1852, de parens médiocrement fortunés et bien loin de ce trône où devaient le porter un jour des événemens imprévus. L'histoire de son avènement met en relief cet usage de l'adoption pratiquée par les monarques japonais et chinois, condition de longues dynasties. Tug-Chong, décédé à l'âge de vingt et un ans, eut pour successeurs son fils mineur Hung-Chong, emporté après une quinzaine d'années de règne, puis son frère, Chuli-

Chong, qui mourut après avoir occupé le trône durant quatorze ans, ne laissant qu'une fille. Aussi, après de longues intrigues, le fils cadet du célèbre Taï-Wen-Kun, adopté par la veuve encore survivante d'Ing-Chong, agissant au nom de son mari défunt, accéda-t-il en 1869 au trône coréen.

Les forfaits du « Maître de la grande cour, » le despote cruel, responsable du sang de martyrs innombrables, sont déjà connus. Notons qu'avant de mourir il exprima son profond regret de l'injustice faite aux chrétiens. Son fils, par son libéralisme inouï en Corée, sa tolérance vis-à-vis des différentes confessions religieuses, s'attacha à supprimer tous les souvenirs du règne sanglant. Il avait reçu l'éducation énergique des enfans du clan impérial, avait pu déborder, durant sa jeunesse, l'étroit horizon de la vie royale. Du reste, sa famille étant loin d'être riche, bien des luxes lui restèrent longtemps inconnus. Ne pouvant payer le relieur dont il tenait ses livres, raconte-t-on, il le consolait ainsi : « Ne crains rien, grâce à ce que tes bouquins m'ont appris, je serai un jour en mesure de solder ma dette. » Le fait témoigne à la fois de sa pauvreté et de ses espérances.

Le jeune homme fut nourri des classiques chinois. Sous des maîtres appelés, pour leur renommée, de toutes les provinces, il se révéla docile, studieux, et il commandait une affection durable. Par la suite, ses professeurs, ses camarades d'étude et de jeu lui restèrent fermement attachés. Quelque temps après son avènement, il releva en chignon la longue natte brune de ses cheveux pour y implanter, en signe de virilité, le fameux cylindre de crins noirs. En 1866, il épousa une jeune fille issue du clan puissant de Min dont le père, décédé, reçut pour l'occasion le titre posthume de « Yeo Sung Bu von Kun » (prince de la ville de Yugu, beau-père de l'Empereur). Ce personnage, réduit par les événemens à mener dans une ville de province un train de vie fort modeste, ne pouvait avoir transmis à sa fille unique des idées de domination. Le Taï-Wen-Kun, dont la femme appartenait également à une famille Min (elle était tante à la mode de Bretagne de la jeune fiancée), espérait, grâce à ce mariage, s'assurer un empire absolu sur un fils naturellement soumis. Mais intelligente, volontaire, faisant autorité en matière de littérature classique, l'Impératrice exerça sur son mari un ascendant considérable dont elle profita pour faire écarter de plus en plus son beau-père des affaires publiques : de là les conspirations

répétées du vieillard déçu dans ses ambitieux calculs; de là ses tentatives répétées contre la vie du couple royal. La souveraine ne devait échapper à ces dangers que pour tomber, après trente-deux années consacrées au bien de l'Empereur et de la patrie, sous les coups de la soldatesque japonaise.

XIII. — UNE AUDIENCE IMPÉRIALE

L'Empereur n'a jamais pu oublier cette mort; jamais les Nippons, fauteurs du crime, n'ont bénéficié de son pardon. Le pâle visage du monarque, aux traits douloureusement tirés, est empreint, depuis ce jour, d'une souffrance visible. Lors de la première audience particulière qui me fut accordée, voici quelques années, la lassitude du souverain me frappa.

Me reportant à mon Journal, j'y trouve, à la date du 17 novembre 1902, le récit suivant de ma visite au palais : — Depuis hier soir, nous sommes une fois de plus en pleine révolution. Mais la révolution étant pour la Corée une seconde nature, nul n'y attache de l'importance, et chacun va son chemin sans plus d'émoi. A mon grand étonnement, je suis invité à me rendre au palais dans le courant de l'après-midi. Un cortège de courriers, de secrétaires, d'interprètes m'y conduit. Mes porteurs, en longs kafetans violets, déposent une chaise à toit de pagode devant l'entrée principale, ornée d'une de ces marquises, aux colonnes de fonte, fierté des gares de banlieue.

Je franchis le seuil de la plus provinciale des antichambres, accrochant mon manteau à des patères de porcelaine blanche qui font partie d'un meuble dans le goût bourgeois. Un salon, ou mieux une des salles d'attente qui précèdent le cabinet d'un dentiste ou d'un avocat s'ouvre devant nous. Les principaux ornemens en sont une table ronde surchargée de ces livres pompeusement reliés qui, feuilletés à en paraître usés, durant de longues heures d'ennui, n'ont jamais été lus; des chaises de Vienne, des gravures dans la manière pseudo-classique de l'Empire. Cet appartement, destiné, paraît-il, aux réceptions d'Européens, a-t-il été meublé pour leur étaler l'artificiel et la banalité de leur goût?

Le maître des cérémonies, le grand chambellan, le ministre de la maison impériale, plusieurs aides de camp nous aident à supporter l'attente. Leurs uniformes sont copiés sur les grandes tenues de l'armée française: tuniques de drap bleu foncé et pan-

talons rouges rehaussés de galons et de boutons d'or. La coupe est aussi parfaite que l'étoffe. La main de l'artisan d'outre-mer s'y décèle. Tous ces hauts fonctionnaires s'expriment en anglais ou en français sans ces exagérations de mots et de gestes qui souvent rendent fatigant le commerce des Asiatiques. Ils montrent même cet abandon, cette simplicité parfaite que seuls peuvent se permettre les esprits d'élite et les gens de bonne souche.

Habillés de calicot rouge, du capuchon aux brodequins, ce qui leur donne un faux air de dominos, des domestiques viennent annoncer que l'Empereur est prêt à me recevoir. Un étroit couloir de bois naturel, auquel nous accédons par une petite porte, nous mène dans la cour d'honneur, basse-cour devrait-on dire. Des communs la bordent sur les deux côtés et, au milieu, sur les boues accumulées, a été jetée une passerelle de planches, relevée pour la circonstance d'un tapis de feutre à grands ramages. Pour réussir sur ce chemin périlleux, les vertus d'un équilibriste sont nécessaires, et la souplesse d'échine des courtisans y trouve ample occasion de s'exercer. La porte de la salle d'audience s'entr'ouvre aussitôt dans un silence religieux. D'un premier coup d'œil, j'aperçois une haute galerie tapissée d'un aveuglant papier indigo, puis, au milieu de la pièce, debout, adossé à un paravent et les mains prenant appui sur une table, l'Empereur. L'expression est bienveillante. Le pâle visage reflète de la douceur. Les yeux sont d'une affreuse tristesse. Li-Hsi porte une casaque de damas jaune richement brodée de fleurs et d'emblèmes mystiques, ornée d'une ceinture aux incrustations de jades beaucoup plus large que la taille, affectant ainsi l'apparence d'un cercle autour d'un tonneau défoncé. Sa Majesté est coiffée du haut casque de crins noirs.

Elle me retient longuement, avide de renseignemens sur les souverains, les mœurs, les institutions de l'Occident. Elle ne peut retenir quelques paroles marquant son vif désir d'un voyage en Europe et comme la phrase s'achève, dans ses yeux mélancoliques, une larme paraît. Le monarque a paru satisfait de ce que je lui ai rapporté des œuvres et des écoles de l'Église catholique, si cruellement persécutée par ses ancêtres.

XIV. — LE NOUVEL EMPEREUR. — LE DERNIER TRAITÉ CORÉEN-JAPONAIS

Le nouvel Empereur est très dissemblable de son père. Taci-

turne et léthargique, ses pensées errent dans de vagues espaces. Ayant à peine dépassé la trentaine, il marque un âge beaucoup plus avancé. Haut de taille, ventripotent, il se distingue par la lourdeur et l'immobilité des traits. Un regard fixe se dégage péniblement des paupières mi-closes, et les membres sont figés comme chez une statue. Marié depuis bientôt dix ans, le souverain est dépourvu de toute progéniture. Aussi fut-il souvent question de donner le titre d'héritier présomptif au fils cadet de Li-Hsi, jeune homme très actif et remarquablement doué, que de longs séjours à l'étranger et de sérieuses études poursuivies particulièrement aux États-Unis ont mis en mesure de répondre efficacement à l'appel possible de son pays. Derrière les deux princes se groupent des factions également nombreuses. Mais il semble que les vertus mêmes du fils cadet de l'Empereur soient pour le faire éliminer du trône à jamais.

En attendant, nul ne sait ce qui va advenir du vieux monarque. Au lendemain de l'abdication, les conquérans japonais parlaient de lui donner comme retraite dernière soit Chemulpo, soit le palais de Kyong-Kurido où s'allongent les tombes royales. Mais l'Empereur a refusé de quitter ses appartemens, déclarant qu'il céderait à la seule violence. A la nouvelle de l'exil imminent du souverain, le peuple se révoltait déjà dans les rues. Les Nippons se tinrent cois. Le projet d'exil, afin de laisser tomber toutes les colères soulevées, semble temporairement abandonné. Du reste, des questions plus importantes sollicitent l'attention du ministre des Affaires étrangères Hayachi, arrivé ici à la veille de l'abdication, en conférence avec le gouverneur général durant des journées entières. Il s'agit de rédiger le document qui sans équivoque établira en Corée l'omnipotence nippone. Dans la soirée du 24 juillet, le marquis Ito, faisant appeler le président du conseil coréen, l'a chargé de présenter immédiatement au monarque le texte du nouveau traité. L'audience a été courte, et le ministre a pu sans délai annoncer au gouverneur la ratification impériale. Sans perdre de temps, en pleine nuit, les hommes d'État réunis en conférence ont élucidé les points de détail encore douteux, ne se séparant qu'au lever du jour.

En un mot, le traité livre aux Japonais l'administration tout entière de la Corée. En voici le texte :

« Les gouvernemens du Japon et de la Corée, ayant en vue

le bien-être de la Corée, le bonheur et la félicité du peuple coréen, sont convenus de ce qui suit :

Article I. — Le gouvernement coréen doit suivre en matière de réformes administratives les avis du gouverneur général.

Art. II. — Toutes les lois et mesures administratives proposées par le gouvernement coréen doivent auparavant obtenir le consentement et l'approbation du gouverneur général.

Art. III. — Le gouvernement coréen doit dorénavant complètement séparer les services judiciaires des services administratifs.

Art. IV. — La nomination et le renvoi de hauts fonctionnaires coréens sont soumis à l'approbation du gouverneur résident.

Art. V. — Le gouvernement de Corée nommera aux offices de l'État les Japonais recommandés par le gouverneur résident.

Art. VI. — Le gouvernement de Corée n'appellera des étrangers à exercer les fonctions publiques qu'avec l'assentiment du gouverneur général.

Art. VII. — Les clauses du présent traité ont été arrêtées conformément aux stipulations du traité de Portsmouth.

Fait le 24 juillet, 40e année de Meji.
Marquis Ito, résident.

Fait le 24 juillet, 11e année de Kwangmu.
Yi, président du Conseil. »

L'élaboration du traité commencée durant la nuit du 23 juillet ne s'est terminée qu'à une heure fort avancée de la nuit suivante, les ministres coréens, tout acquis au Japon qu'ils étaient, faisant certaines réserves notamment à propos de la nomination des fonctionnaires japonais et ne cédant qu'au dernier moment. Durant la journée du 25, la nouvelle convention fut officiellement portée à la connaissance du peuple et l'état de siège proclamé ; les troupes occupèrent les positions qui commandaient Séoul, et des batteries d'artillerie, arrivées en toute hâte, firent résonner les avenues. La colline de Oai-song-dai, qui domine toute la cité, fut ainsi transformée en un vaste camp fortifié. Le Tai-han-mon, la principale porte donnant accès au palais, fut également cernée par des détachemens d'infanterie, tandis que contre elle étaient braquées quatre pièces de gros calibre.

Enfin, le port de Chemulpo se remplissait de cuirassés nippons. L'occupation de la Corée par le Japon est maintenant complète.

XV. — CONCLUSION

Cette fin de l'indépendance coréenne était inévitable. Sorti victorieux des guerres contre les puissances voisines et jouissant en Extrême-Orient d'une hégémonie certaine, le Japon devait à tout prix prendre pied à Séoul. Mais, tout en acceptant l'événement comme répondant à d'inéluctables nécessités, l'univers s'est demandé si l'appareil des coups d'État et des voyages du ministre des Affaires étrangères, la mise en scène de l'abdication, au prix de sanglantes émeutes, n'avaient pas été superflus. N'eût-il pas été plus simple et plus digne de s'installer en Corée sans détours, à visage découvert?

Le pays a de tout temps été prédestiné au régime qu'il connaît aujourd'hui. Dès les époques les plus reculées, nous le trouvons dans la vassalité de ses voisins. Lors de la dynastie des Tang, qui rassembla en un seul corps les trois royaumes de Chosen, et tant que se perpétuèrent les maisons des Tsin, des Han, des Sun, la suprématie chinoise s'affirme, indiscutable. De leur côté, les hordes mongoles n'ont cessé de ravager et d'occuper le territoire coréen. Au XVIe siècle, c'est aux Japonais qu'il appartient de parler en maîtres, puis, de nouveau, aux empereurs mandchous qui, de Pékin, dominent Séoul. Leur suzeraineté ne s'éclipse qu'au traité de Simonosaki, après les lourdes défaites que leur inflige le Japon. Pour sauvegarder son indépendance dans ces événemens critiques, la Corée n'a su s'imposer aucun sacrifice, n'a pas fait mine de s'armer, contente en apparence de cette indépendance de façade que lui concédaient les actes diplomatiques, de ce titre impérial assumé audacieusement par son souverain. Quand sonna l'heure décisive, aussi dénuée de fer que d'or, elle n'a pu que courber le front devant les sommations nippones. Par contraste avec cet affaissement national, combien l'activité japonaise depuis trente ans n'est-elle pas remarquable! Les Nippons ont lentement conquis le pays par leurs capitaux, leurs banques, leurs chemins de fer, leurs lignes de navigation; ils ont même essayé d'en réorganiser l'armée à l'image de la leur. Dans leur triste situation, les Coréens, abdiquant leur colère, n'espéraient-ils pas de leurs vainqueurs le salut? Un homme

qui se noie tend les bras vers un ennemi. Comment attendre le relèvement de la patrie des partis nationaux occupés durant des années à s'entre-déchirer cruellement?

Pour débarrasser le pays de ses méthodes archaïques et de sa corruption, il faut, avant tout, former la génération qui se lève. Les matériaux sont bons. Durant mes voyages, j'ai visité des institutions de tout ordre où grandissent les enfans coréens: orphelinats de mission, écoles primaires et fort primitives des villages, établissemens étrangers où sont enseignées les langues européennes, séminaires. En majorité, les élèves sont bien au niveau des études qu'ils entreprennent. J'ai vu des garçons témoigner, en latin, en mathématiques par exemple, de connaissances aussi sûres que celles de leurs camarades européens. Le goût des questions métaphysiques est même très remarquable chez les étudians appelés à suivre des cours plus élevés: l'aptitude à spéculer, atavique chez les Chinois et les Indiens, se révèle également chez les Coréens. Le développement moral est tout aussi satisfaisant. Naturellement dociles, les jeunes gens restent fidèles aux principes reçus. Maîtres d'école et catéchistes témoignent à l'envi du vif désir que marquent leurs élèves de se perfectionner. Tous ceux qui ont vécu en Corée, en dépit de la débâcle générale d'aujourd'hui, déclarent qu'un favorable avenir dépend seulement d'une réorganisation sérieuse de l'État, et d'une forte éducation morale de la jeunesse. La situation géographique de la péninsule, l'équilibre de son climat, la fertilité de son sol, la richesse de ses mines assurent un large bien-être national. Les vertus latentes du peuple une fois appelées au jour, le développement ne sera plus purement matériel, s'exprimera également sous les formes intellectuelles et spirituelles.

Espérons donc que le présent règne, si tragiquement ouvert, marquera la rénovation de la Corée ; espérons que la paix et la prospérité de la péninsule une fois établies, Chosen deviendra vraiment le pays du calme matinal...

VAY DE VAYA.

L'ESTHÉTIQUE

DE

JEAN-SÉBASTIEN BACH

L'esthétique de Jean-Sébastien Bach, par M. André Pirro; 1 vol., Paris, librairie Fischbacher, 1907.

Ce livre excellent, ce beau livre, est une thèse pour le doctorat ès lettres. A plusieurs égards, il convient de s'en féliciter. Elle fait d'abord, cette thèse, infiniment d'honneur à celui qui l'a soutenue. Elle en fait aussi à ceux qui l'ont accueillie et approuvée. Elle honore enfin la musique elle-même. En ces dernières années, la Faculté des lettres a reconnu que la musique n'est point indigne de son attention, de son enseignement et de son examen, voire de son examen supérieur; qu'elle mérite, humaine entre toutes les disciplines de l'intelligence et de l'âme, une place dans le groupe des « humanités. » Désormais il paraît admis en Sorbonne que la valeur d'un Bach ou d'un Mozart n'est pas inférieure à celle d'un Quinte-Curce ou d'un Aulu-Gelle. Encore une fois, il en est ainsi depuis peu; mais « il est vraiment digne et juste, il est équitable et salutaire » qu'il en soit ainsi.

En faisant choix de cette matière et de ce titre : *L'esthétique de Jean-Sébastien Bach*, l'auteur a pris le mot dans son acception et traité le sujet selon sa nature originaire, essentielle, et souvent oubliée. Esthétique, cela veut dire sentiment et, tout du long de son ouvrage, M. Pirro n'a pas voulu dire autre chose. Il s'est proposé d'étudier beaucoup moins la technique ou

le métier, que l' « éthos » de l'un des plus grands parmi les musiciens. Et ce musicien n'est pas seulement un des plus grands, mais celui-là peut-être qui passa longtemps et que beaucoup tiennent encore pour un des plus rebelles à ce genre d'étude, un des mieux faits pour en démontrer le vide et la chimère. Il nous en souvient, au temps de notre jeunesse, nous fûmes nous-même de ceux qui ne voyaient ou plutôt qui n'entendaient guère en lui que le maître de la raison pure. Alors nous avions peine à croire ceux qui le glorifiaient comme un maître, au moins égal, de la sensibilité profonde. Nous les croyons maintenant. Aussi bien les argumens ne manquent pas aujourd'hui, ni les preuves, où se puisse fonder cette croyance. Les derniers ouvrages consacrés par la critique au prodigieux *cantor* insistent de préférence sur le côté sensible, expressif et passionné de son génie. Le titre seul d'un récent et remarquable travail : *Bach. — Le musicien-poète*, atteste que tel fut bien le dessein de l'auteur (1). Le même esprit anime le livre de M. Pirro et le soutient tout entier. Il en fait l'unité et la force, l'élévation et la profondeur, plus d'une fois la chaude et lyrique éloquence. « La vertu expressive, » nous affirme l'écrivain, dans une formule qui résume sa doctrine générale, « la vertu expressive n'a jamais manqué à la musique. » Et dans la musique de Bach spécialement il recherche, il découvre, il exalte cette vertu. Sans doute elle peut échapper au premier regard. Chez Bach, encore plus que chez tout autre, elle se cache, et les dehors magnifiques de la musique pure semblent d'abord offusquer le sentiment, pour ainsi dire intérieur à leur magnificence. « On ne se demande point alors si quelque discours est inscrit au milieu des entrelacs flamboyans. Dans ce rayonnement sonore qui étourdit, on ne reconnaît que la manifestation d'une force inouïe, maniée par une volonté surhumaine. Et l'on n'éprouve que le sentiment du grandiose. Le musicien doit s'arracher à cette fascination pour entendre que Bach, en des palais resplendissans, nous parle d'une voix distincte. Il nous harangue, dans le sanctuaire profond des temples élevés de sa main, et son discours n'est point vide. Il a toujours quelque message à nous faire et, comme l'orateur antique, il n'a pas d'autre intention que de nous convaincre et de nous toucher. »

Montrer dans l'œuvre entier de Bach et dans chaque élément

(1) 1 vol., par M. Schweitzer; chez Breitkopf et Härtel, Leipzig, 1905.

de cet œuvre une telle intention partout présente, M. Pirro lui-même n'a pas eu d'autre intention. Dans la connaissance que nous avons du génie du maître, il ne s'est proposé que d'étendre et de fortifier en quelque sorte la notion de sensibilité, d'expression et de pathétique et, comme Bach éclatait aux esprits, avec la même force, avec la même lumière, de le faire éclater aux âmes.

I

Le premier élément dont l'ingénieux critique analyse la valeur expressive, c'est la direction des motifs. On sait que, par la transposition d'un ordre d'idées ou de sensations dans un autre, nous prêtons à la forme sonore certains caractères de la forme visible. Ainsi nous disons d'une ligne musicale, comme d'une ligne graphique, qu'elle monte ou qu'elle descend. Dans cette apparence, ou cette illusion, la musique a toujours trouvé le principe d'analogies naturelles et qui s'imposent. Dès le XVIe siècle, peut-être même auparavant, c'était une habitude, une règle pour les compositeurs, d'associer les idées d'élévation ou d'abaissement ainsi que les mots qui les expriment, par exemple l'*Ascendit* et le *Descendit* du *Credo*, à des successions de notes allant dans un sens ou dans l'autre. Bach est demeuré fidèle à ce système d'allusions élémentaires. Des exemples sans nombre en feraient foi. La cantate *Aus der Tiefe : De Profundis*, commence par un véritable écroulement de la voix.. Ailleurs, sur cette phrase : *Le Seigneur est placé dans Israël pour la chute et pour la résurrection,* le thème s'abîme d'abord dans les profondeurs, pour se relever aussitôt. De même les verbes allemands composés avec la préposition *auf*, ne manquent jamais de suggérer au compositeur des mélodies ascendantes. Bach va plus loin encore. Passant, comme diraient les mystiques, *ab exterioribus ad interiora*, il étend, il élève le principe des analogies de l'ordre concret au domaine de l'abstraction, de la représentation des objets à celle des idées ou des sentimens. C'est ainsi qu'il use toujours de mouvemens identiques pour figurer l'élévation ou l'abaissement des choses et celle ou celui de l'âme et de l'esprit.

Pratiquée avant Bach, la direction imitative et comme symbolique des thèmes devait l'être encore après lui. Nous en rencontrons chez Wagner, et dès le prélude de *Lohengrin*, une inté-

ressante et juste application. Qu'est-ce en effet, au dehors du moins, que l'action de *Lohengrin*, sinon la venue, à l'appel et au secours de l'innocence, d'un sauveur descendu de hauteurs mystérieuses et qui finit par y remonter? Or le thème, le thème unique de l'introduction, ne fait lui-même que reproduire ce double mouvement. Exposé par les violons à l'aigu, sur les sommets de l'orchestre, il en descend d'abord; puis, par une marche inverse, il y retourne et s'y évanouit. Ainsi le drame et le héros trouvent également et d'avance dans la préface de l'opéra leur figure et comme leur graphique sonore.

Nous parlions tout à l'heure de mouvement. C'est bien du mouvement en effet, et c'est de l'étendue aussi, que la musique en pareil cas nous donne l'impression. Elle qui, par sa nature, n'existe et n'agit que dans le temps, il semble alors qu'elle opère, qu'elle se développe dans l'espace. Elle entre avec les choses dans un rapport nouveau, mais logique, nécessaire, et sans doute éternel, puisque, de Bach à Wagner, nous voyons que les plus grands musiciens l'ont exprimé.

Bach a bien d'autres moyens (et M. Pirro les examine tous) de manifester « les subtiles rencontres des sons et des pensées. » Il y réussit, autant que par la direction, par la formation des motifs musicaux. Suivant le sentiment à traduire, il forme les uns de notes voisines et consonantes, de notes qui se cherchent et qui s'aiment; au contraire, il donne à d'autres un caractère de rudesse et d'âpreté, les composant de notes éloignées, sans rapports et sans réciproques attraits. Tantôt il fait se suivre et se répondre les sons, tantôt il les force à se heurter et à se contredire. Quelquefois il les multiplie et les prodigue; souvent il les épargne, à ce point même que, pour exprimer l'idée de certitude et de constance, il lui suffit de répéter une note unique avec obstination. Distinction des deux modes (le majeur et le mineur); altération des intervalles; opposition du diatonisme et du chromatisme (celui-ci réservé pour ainsi dire à la douleur, à la plainte, aux gémissemens et aux sanglots), il n'y a pas un de ces élémens de la musique, ou seulement de la mélodie, où le génie de Bach ne trouve un signe psychologique, une révélation du sentiment, de la pensée, en un mot, de la vie. Entre la direction et la forme du thème, faut-il choisir, c'est à la forme que le musicien donne la préférence. En cas de rencontre, ou de conflit, il sacrifie invariablement le pittoresque à la sensibilité.

Par exemple, au début de la cantate : *Sehet, wir geh'n hinauf gen Jerusalem*, une gamme ascendante figure la montée vers la ville. Mais viennent les mots : *O rude voyage!* aussitôt Bach abandonne l'imitation matérielle pour la représentation, toute morale, de la douleur où se plonge l'âme chrétienne au souvenir du supplice de son Dieu. Que dans le choral : *Nun komm, der Heiden Heiland*, la poésie invoque le Sauveur des gentils, la musique, en même temps que l'avènement du Christ, évoquera sa mort et, par une anticipation pathétique, déformant une note, une seule, de la mélodie, au pied même de la crèche elle dressera la croix.

Le rythme est encore pour Bach un incomparable agent d'expression. Il l'est d'autant plus, que son action s'exerce dans le domaine propre et comme réservé de la musique, le temps. Nous touchions ce point tout à l'heure et M. Pirro n'a pas manqué d'y insister. « De toutes les allusions offertes aux compositeurs qui cherchent à traduire dans le langage de la musique des idées exprimées par des mots, les allusions au concept de la durée sont les plus légitimes, en ce sens du moins qu'elles sont les plus justes. Elles se rapportent en effet à une propriété certaine de la musique, art soumis au temps et modérateur du mouvement. »

Hans de Bülow, je crois, a dit cette forte parole : « Au commencement était le rythme. » Le rythme n'est pas seulement à l'origine, il est partout, et nous n'avons peut-être pas, en musique, de témoin plus fidèle et de plus sûr interprète. Il parle également le langage le plus simple et le plus subtil. A toute la puissance il unit toute la finesse et toute la variété. M. Pirro consacre un des chapitres les plus nourris de son ouvrage à la psychologie du rythme chez Bach. Entre les sons prolongés et les idées de continuité, de persistance, entre les choses et les notes qui durent, entre le sommeil de l'âme, par exemple, et le long assoupissement de la voix, il excelle à saisir des rapports originaux et délicats. Il nous montre le rythme pointé (une note plus longue suivie d'une plus brève) assigné volontiers à l'expression de la grandeur et de la puissance, à l'évocation d'une marche solennelle ou d'un pompeux cortège. On pourrait ajouter que, sur ce point particulier, des maîtres plus récens, et des maîtres du théâtre, ont suivi l'exemple du vieux maître sacré. Le Meyerbeer des *Huguenots* (prélude de la Bénédiction des poignards), et de

l'*Africaine* (entrée du Conseil), a reconnu la même analogie en quelque sorte naturelle, et s'y est, d'instinct, conformé.

Dans l'ordre rythmique, une fine analyse découvre d'autres correspondances encore. Voici les rythmes souples et légers, formules de bonne grâce, d'empressement et de courtoisie; les rythmes qui tournent et tourbillonnent, enfermant dans le vol circulaire des vocalises les *Amen* ou les *Alleluia* triomphans; les rythmes contenus et soutenus; enfin, et ce ne sont pas les moins expressifs, les rythmes inégaux, tourmentés et haletans. Autant le génie de Bach, avec une longueur de souffle extraordinaire, aime à prolonger la mélodie, autant, lorsqu'il la veut incertaine, et qu'elle gémisse ou sanglote, il lui plaît de la rompre et de la hacher. Alors il l'entrecoupe de silences. Et dans la rythmique de Bach, comme en celle de tous les grands musiciens, le silence devient élément de beauté. Oui, quelquefois, autant que la parole, le son ou la note est d'argent; mais le silence est d'or. Quand l'Apocalypse nous dit qu'il se fit tout à coup dans le ciel un silence d'une demi-heure, c'est peut-être pour mieux nous attester la perfection des célestes concerts. Bach a connu la vertu du silence. Il en a tiré d'incomparables effets. Il ne craint pas de rompre une phrase, fût-ce un mot douloureux, par ce qu'on appelle un « soupir, » et ce terme alors, dépouillant son apparence technique, reprend son acception véritable, son expression d'humanité et de mélancolie.

Qu'elle se prolonge ou qu'elle dure à peine, il y a toujours, nous dit M. Pirro, « quelque chose de mystérieux et de solennel dans cette trêve des voix. On les écoute encore quand elles se sont tues soudain et déjà l'on est inquiet de ce qu'elles diront quand on les entendra de nouveau. »

Rien n'est plus exact. Il est certain que le sens et la vertu d'un rythme consiste dans le silence autant que dans le son, dans le vide autant que dans la plénitude. L'œuvre, non seulement d'un Bach, mais d'un Beethoven, d'un Wagner, et même de tel ou tel contemporain : les variations sur un thème de Diabelli, maint passage de *Tristan* naguère, hier d'*Ariane et Barbe-Bleue*, chacun de ces exemples démontrerait ou rappellerait qu'en musique, en toute musique, il entre dans la beauté sonore une part de taciturne beauté.

« A force de considérer la musique comme un langage plein de métaphores, on y découvre peu à peu une étonnante richesse

d'interprétation. » M. Pirro, d'un bout à l'autre de son livre, ne fait pas autre chose. Il remplit tout le dessein qu'il s'est proposé. Devant lui, devant nous, cette richesse augmente, et le nombre de ces métaphores se multiplie à l'infini. Nous les découvrons en chaque ordre, en chaque élément de la musique de Bach. Tout y prend une figure, tout y fait littéralement image. C'était, nous venons de le voir, la direction, ou la formation, ou le rythme des mélodies. C'en est à présent la simultanéité; c'est aussi l'orchestration; enfin, c'est la catégorie ou le genre (air, *arioso*, récitatif, choral, fugue) de la composition elle-même.

Il n'est pas une de ces formes diverses dont une critique ingénieuse autant que solide ne définisse en quelque sorte la valeur de représentation, dont elle n'établisse le rapport et comme la convenance avec tel ou tel ordre de la pensée ou du sentiment, avec le caractère de telle situation, de tel personnage ou de tel discours. Ici, par exemple, un récitatif est analysé jusque dans le détail, et dans le détail expressif, de la mélopée et de la déclamation. On rencontre ailleurs ce qu'on pourrait appeler une véritable psychologie de cet organisme symétrique, italien d'origine et de nom, l'*aria*. Fût-ce dans les figures et je dirais presque dans les systèmes sonores les plus abstraits en apparence, dans ceux où la sensibilité semble avoir le moins de part, nous la voyons cependant agir. Une âme, une âme véritable anime la fugue, le canon. De la contrainte même qui s'impose aux formes de ce genre, Bach arrive à tirer des idées, voire des images : entre autres, celles de la dépendance et de la sujétion, de la discipline et de la rigueur. La répétition canonique d'un motif invariable évoquera la vision, fût-ce matérielle, de marches ou d' « entrées » successives et pareilles. La fugue enfin saura parler à l'imagination. Les promesses du Sauveur, qu'une fugue accompagne, y trouveront un surcroît de fermeté, de certitude, avec le gage ou le symbole de leur accomplissement à venir. C'est que Bach se sert de la fugue « non comme d'une forme abstraite, inventée pour la seule musique, mais comme d'une forme vivante, d'un langage plus sévèrement écrit, d'où le mécanisme du style n'a pas banni les pensées. Les fugues de Bach sont en effet riches de pensées et de sentimens... Il cherche d'abord, dans le sujet, à traduire le sens profond des mots qui lui sont présentés. Et l'ampleur même de la forme qu'il traite

lui confère non seulement une force merveilleuse pour dégager du texte ces images partielles dont la foule agite si violemment ses œuvres et les bouleverse comme des drames; mais cette abondance de la fugue le rend maître encore d'une autre puissance. Il y trouve l'énergie lyrique particulière aux poèmes largement cadencés. Les retours du thème divisent la fugue en strophes de mesure égale... On attend les redites du motif principal. Chaque fois que l'une des voix l'annonce ou le reprend, il résonne avec plus de vigueur, car il s'est enrichi de tout ce que le souvenir avait gardé de lui et de tout ce que l'imagination lui prête. Il émerge au milieu des développemens, toujours plus caractérisé, toujours plus volontaire, mieux connu et par conséquent mieux compris. »

Il faut lire ces belle pages de critique, belles d'intelligence d'abord et puis de sensibilité. Quand il parle ainsi des fugues de Bach, M. Pirro a raison, et raison deux fois: avec logique et avec émotion, à la manière de ces fugues elles-mêmes.

La relation de la musique et du texte, l'adaptation des notes aux mots, trahit encore chez Bach un souci passionné de l'expression. Dans cet ordre, fort considérable, il n'est pas une rencontre heureuse que le critique n'exalte, pas même une erreur ou une faute apparente qu'il n'excuse et n'arrive presque à justifier. Il nous montre comment, par le génie musical de Bach, tel ou tel élément de grammaire ou de syntaxe, la valeur ou le sens abstrait de certains mots, des adverbes par exemple, a toujours été compris et renforcé. La vocalise même, que Bach a pour ainsi dire élevée à la dernière puissance, est fort loin d'être traitée dans son œuvre, au moins le plus souvent, en élément de musique pure. Il est rare qu'elle n'ait pas une signification de sentiment; presque jamais elle ne constitue une usurpation de la beauté seulement sonore sur les droits de la pensée et de la parole. Tantôt descriptive et tantôt lyrique, dans le second cas surtout la vocalise de Bach excelle à prolonger, d'un souffle inépuisable et comme à l'infini, l'exclamation de la joie ou de la douleur. Sans doute il peut arriver qu'elle s'attarde autour d'un mot insignifiant et que, pour l'unique plaisir de l'oreille, elle enveloppe une syllabe, une voyelle favorable, d'une espèce de revêtement ou de rayonnement sonore. Que de fois au contraire elle ajoute non seulement à la durée, mais à l'importance d'une parole essentielle, à sa valeur expressive, à son retentissement en nous! Qui

donc, se demande avec raison M. Pirro, qui « ne reconnaîtrait la justesse de ton, la mélancolie monotone, pesante, de certaines vocalises sur le mot *Sorgen* (*soucis*)? La voyelle *o*, sur laquelle elles flottent ou s'abattent, en facilite il est vrai le sombre épanouissement; mais elle ne les aurait sûrement pas suscitées si le sens du mot, et sa place dans la phrase, n'avaient permis à Bach d'en faire, plutôt qu'un exercice pour le chanteur, une image dans le chant. »

Encore une fois, c'est tout l'ensemble des relations entre la musique et la parole, que domine, dans l'œuvre de Bach, le principe de l'expression. Il régit, ce principe, jusqu'au moindre détail. Il permet au musicien, et même il peut lui prescrire, soit de répéter un mot, soit de le fortifier ou de l'atténuer par rapport aux autres, et de lui donner plus ou moins de relief, en le faisant chanter par un plus ou moins grand nombre de voix.

Il est vrai que, dans cet ordre, sur ce terrain, commun à la musique et à la parole, une difficulté se présente. Comment, s'est-on demandé, comment concilier chez Bach un tel souci de l'expression, de l'expression particulière et minutieuse, avec l'adaptation, que le maître s'est plus d'une fois permise, de la même musique à des textes différens? M. Pirro, qui s'attendait à l'objection, n'en paraît pas atteint. Pour un certain nombre de cas où Bach échappe difficilement au reproche sinon de contradiction, au moins d'indifférence, le critique en trouve bien d'autres, et beaucoup plus fréquens, où l'identité de la musique sur des paroles diverses peut se justifier. C'est, la plupart du temps, que cette diversité même n'est que relative, ou superficielle, et n'altère pas au fond la similitude, au moins l'analogie, des idées et des sentimens.

Que si maintenant, laissant les rapports entre la musique et la parole, nous revenons à la musique seule, nous y découvrirons encore d'autres élémens et des modes nouveaux de l'expression. Aussi bien que dans un motif isolé, Bach a cherché celle-ci dans la combinaison des motifs. Sa polyphonie autant que sa monodie est représentative. Elle excelle à composer des groupes harmonieux, des systèmes complexes où les pensées, les passions, tantôt s'accordent et tantôt se contrarient. Si l'unisson, par exemple, a son *éthos*, ou plutôt ses *éthos* divers ; s'il est naturellement signe ou symbole d'unanimité ; s'il convient, en d'autres cas, pour accentuer un fragment de texte, pour le détacher et

l'enlever en relief à la manière d'une citation ou d'une sentence, la combinaison des parties ou des voix offre plus de ressources, possède plus de caractères ou de vertus encore. « D'ingénieuses métaphores » peuvent résulter du contraste entre le chant d'une voix seule et celui de toutes les voix. « Dans la cantate : *Brich dem Hungrigen dein Brod,* Bach figure, par la réciprocité d'images musicales bien choisies, l'opposition des deux idées exprimées dans cette phrase : « Si tu vois quelqu'un qui est nu, habille-le. » La basse, seule, chante à découvert les premiers mots, comme pour évoquer, par un équivalent musical, l'idée de nudité. Le chœur, au contraire, accompagné du *continuo* et des instrumens, se déploie en larges draperies, pour convier à l'œuvre de miséricorde désignée par ces paroles : « Habille-le. »

« Ingénieuse » ici, comme dit le critique, plus ingénieux, peut-être un peu trop ingénieux lui-même, la polyphonie de Bach est ailleurs aussi figurative, avec plus de largeur et de simplicité. Par exemple, j'aurais aimé que M. Pirro s'attachât à l'alternance ou à la combinaison, dans les grandes œuvres de Bach, oratorios ou cantates, des *soli* et des chœurs. Il pouvait, en ce partage symbolique de la prière entre la foule des fidèles et leur chef, ou leur médiateur, ou leur prêtre, étudier une des plus grandioses représentations que réalisa jamais la musique, de l'un des rapports essentiels, éternels aussi, qui constituent l'ordre social et religieux.

Autant que la mélodie, autant que la polyphonie, autant que le chant, l'orchestre de Bach exprime et signifie. « Les procédés de traduction » y restent pareils, peut-être encore avec plus de richesse, plus de variété dans les images. Il n'est pas jusqu'à la basse continue elle-même, où l'on aurait tort de voir seulement une sorte d'esquisse ou de dessin au trait, et qui ne donne à certaines tournures, à certains mouvemens, une importance particulière. En prolongeant une ligne vocale plus bas que la voix ne peut descendre, il arrive qu'elle ajoute aux effets de puissance, de profondeur et de gravité.

Dans cette psychologie de la musique de Bach en général, la psychologie des timbres ne forme pas le chapitre le moins intéressant. Instrumens à cordes ou à vent, de bois ou de cuivre, M. Pirro fait de chacun d'eux ou de quelques-uns, réunis par famille et comme par corporation, des portraits pleins de vie et de vérité. Mais surtout il exalte le pouvoir expressif de l'orchestre

entier, de l'orchestre en soi. Des deux principes ou des deux forces, l'une instrumentale et l'autre vocale, M. Pirro n'est pas éloigné de soutenir que, dans l'imagination de Bach, c'est la première qui prévaut. Plus puissante et plus libre, elle confère à des moyens d'ailleurs analogues une efficacité supérieure. « En passant de la voix aux instrumens, les motifs typiques de Bach augmentent de relief, comme pour compenser, par plus d'intensité, ce qu'ils perdent de leur signification immédiate en s'écartant de la parole. » Cela est la vérité même, et sur les deux styles comparés du vieux maître, sur la transmutation ou la transfiguration de l'un en l'autre, voici qui n'avait peut-être pas été dit encore. Musicale et littéraire, la page est tout entière à citer : « Si nous examinons le caractère même des motifs dans l'accompagnement, nous y retrouvons les diverses catégories de thèmes significatifs que nous avons déjà établies. Mais nous les voyons amplifiés, ces thèmes que les voix avaient peine à énoncer, dès qu'ils étaient formés de vastes intervalles, compliqués de relations fausses, prolongés au delà du souffle médiocre des chanteurs. Ils prennent maintenant toutes les audaces ; ils escaladent, d'un bond, des octaves entières, dévalent ou surgissent avec emportement, s'étirent en guirlandes infinies, tourbillonnent, se hérissent, ardus et farouches, sans perdre pied, sans reprendre haleine, car ils respirent avec l'orgue, ils fuient sous l'archet des violons agiles, ils entre-choquent leurs dissonances dans le tumulte précis des trompettes et dans les cris des aigres hautbois. Au travers de l'immense forêt sonore où il prophétise, Bach les déchaîne à son gré, ces motifs qui portent le message de ses oracles dont la voix humaine trahit parfois la teneur implacable. Maître de cette richesse quasi illimitée de coloris et d'expression, il est d'autant plus libre d'obéir à son imagination et d'être entièrement lui-même. On ne peut nulle part apprendre mieux à le connaître que dans ces gloses instrumentales dont la profondeur, la souplesse et la violence retentissent plus distinctement, plus exclusivement que partout ailleurs, à l'écho de son esprit. »

Ainsi la musique instrumentale de Bach elle-même a son *éthos*. Et ce qui souvent permet de le reconnaître et de le définir, c'est qu'un assez grand nombre d'œuvres de musique pure du maître ont été par lui transformées en œuvres lyriques. Elles portaient donc en germe et comme en puissance le sentiment

que la parole y a plus tard épanoui. D'autre part, lorsque Bach a placé, au début de certaines cantates, certaines pièces instrumentales, il semble bien qu'il en ait voulu par là préciser le sens. De même le caractère expressif de tel choral, transcrit pour orgue seul, est naturellement déterminé par les paroles, absentes, mais sous-entendues, qui l'accompagnent d'ordinaire, et l'on peut affirmer ici que ce que l'instrument ne dit pas, il le chante.

Pour la signification ou la valeur expressive, il n'y a peut-être pas de pièce plus considérable que le fameux *Caprice* (pour clavecin) « *soprà la lontananza del suo fratello dilettissimo.* » M. Pirro s'y est arrêté longuement. Il en a donné tout ensemble une analyse pittoresque et je dirai presque une exégèse morale. J'entends que, sans forcer ni fausser une seule intention du musicien, vraiment poète ici, le critique a dégagé des choses l'esprit ou l'âme ; sous la représentation matérielle, extérieure, il a su découvrir le symbole, ou l'idéal, et nous le dévoiler.

Pourtant il ne s'agit encore ici que de musique délibérément imitative, de musique à programme ou à sujet. Le hardi commentateur de Bach va nous entraîner plus avant et, jusque dans les œuvres les plus strictement musicales, les plus libres de toute influence littéraire, nous devrons avec lui reconnaître le génie expressif autant que technique, l'imagination pour ainsi dire sentimentale autant que sonore du grand musicien. *Inventions*, *Fantaisie chromatique*, fugue de la *Toccata* en *ut* mineur, préludes et fugues du *Clavecin bien tempéré*, partout en ces œuvres, en ces chefs-d'œuvre de raison, nous trouverons l'âme aussi, présente, agissante, une âme tantôt allègre et légère, tantôt rêveuse et mélancolique, tantôt passionnée et douloureuse. C'est ici l'une des parties les plus neuves et les plus fortes de l'ouvrage, un des mérites les plus éminens de l'auteur. Il rétablit au cœur même de la musique de Bach le principe de la sensibilité, qu'on y avait trop méconnu ; ou plutôt, au centre de cette musique, il démontre qu'un grand cœur a battu, bat encore, et de ce cœur il nous fait entendre, sentir les battemens.

II

Après avoir analysé les divers et nombreux sentimens exprimés par la musique de Bach, il semblait que l'auteur eût achevé son dessein. Il a voulu davantage, et nous montrer Bach

en personne, présent et vivant dans son œuvre. Il l'a fait, pour conclure, en des pages qui sont comme un portrait du maître. Au-dessous de ce portrait, sur lequel se ferme le livre, on lit seulement ces mots : « Jean-Sébastien Bach, cantor allemand, » et ces lignes, de Richard Wagner : « Si l'on veut comprendre, dans une image d'une éloquence incomparable, la merveilleuse particularité, la force et la signification de l'esprit allemand, il faut considérer, avec une attention pénétrante et judicieuse, l'apparition presque inexplicable du thaumaturge de la musique : Sébastien Bach. »

« Thaumaturge » n'est sans doute pas trop dire. Le mot d' « inexplicable » est peut-être moins exact, et c'est justement pour nous « expliquer » l'apparition de Bach, que son critique a souvent pris soin de le rapprocher de ses devanciers, de ses précurseurs, voire de ses contemporains, allemands, italiens ou français ; de nous le montrer prenant, lui aussi, plus d'une fois son bien où il le trouvait, mais, par l'originalité même et la puissance de cette prise, le faisant sien, à lui seul et pour jamais A cela près, Wagner avait raison, et M. Pirro s'accorde avec lui pour reconnaître et saluer dans l'immortel *cantor* le type ou l'idéal du génie allemand. Le signe de la race chez Bach domine et résume tous les autres. Le sentiment religieux et le sentiment de l'amour, celui de la nature et celui du comique, c'est en quelque sorte à l'allemande que Bach les a éprouvés et traduits.

L'esprit, non pas l'esprit de finesse, mais une humeur, ou plutôt un *humour* un peu rude, une verve libre et gaillarde, ironique, satirique même, n'est pas, dans le génie de Bach, — non plus que dans celui de Beethoven, — un élément à négliger. Aussi bien, le don du rire était héréditaire dans la famille du maître. Hans, l'arrière-grand-père, se tenait constamment et tenait avec lui tout le monde en gaieté. On lisait au bas d'un portrait qui le représentait jouant du violon dans un costume burlesque : « Si tu l'entends, il faut que tu ries. » Heinrich, fils de Hans « à la jolie barbe, » passait aussi pour un plaisant compère. Enfin, quand certains jours de fête réunissaient les nombreux représentans de cette saine et forte lignée, c'était pour prier d'abord, mais c'était aussi pour chanter, boire et se divertir. Jean-Sébastien ne répudia rien de l'héritage de sa race. Lui qui fut si pieux, si grave, si tragique, il ne fut ni maussade, ni morose. Dans son âme et dans son art, où rien d'humain, pas

plus que de divin, n'était étranger, il fit une place à je ne sais quelle jovialité robuste et, sinon à la farce, du moins à la malice, à la caricature et à la parodie. Plus d'une de ses œuvres en porte témoignage : la *Cantate en burlesque*, la *Cantate du Café*, et celle-là surtout, plus curieuse encore par un caractère singulier d'allusion critique et de défense personnelle, qu'on nomme *le Défi de Phœbus et de Pan*.

Si la *vis comica* de Bach est peu connue, on a souvent aussi douté de sa tendresse. M. Pirro vous dira cependant, et, l'ayant lu, vous l'en croirez, que le vieux maître n'a pas interdit à son génie, pathétique en tout genre, « les représentations de l'amour. » Mais de quel amour et quelles représentations? Les plus chastes assurément, et du plus pur. D'abord et surtout l'amour divin, que trahit, dans les cantates d'église, plus d'un mystique dialogue entre l'âme et Jésus. Il y en a, de ces duos, qui peuvent bien nous sembler un peu maniérés et fleuris. La faute alors en est principalement au poète, plus coupable que le musicien de ces gentillesses et de ces fioritures. Mais le plus souvent la musique triomphe de la poésie. Sous les dehors affectés elle découvre, elle saisit le sentiment sincère et l'émotion intérieure; elle l'en dégage, l'en délivre et nous apporte alors « l'écho de cette profonde tendresse allemande que le jargon à la mode avait travestie. » Ainsi, comme disait, dès le moyen âge, l'abbesse Hildegarde de Saint-Ruprecht, « ainsi la parole désigne le corps, mais la symphonie manifeste l'esprit (1). » Avec beaucoup de finesse, M. Pirro sait reconnaître en certain duo de la cantate : *Wachet auf!* une sorte d'allégorie ou de symbolisme d'amour : « Les motifs, clairs et caressans, passent d'une voix à l'autre; commencés par le soprano, la basse les achève. Le hautbois, qui les annonce et les répète, fait rayonner dans toute la scène une douce lumière. Mais voyez avec quelle simplicité le maître, qui décrit si élégamment, dès le début, la beauté souriante des personnages, nous dit l'harmonie de leurs âmes. Accordés, leurs chants s'assemblent bientôt, après s'être complétés. Si, d'une part, ces mélodies, n'arrivant à leur perfection que grâce à la communauté de sentimens des deux interlocuteurs, se développent comme une glose musicale de la phrase de Leibnitz : « Aimer, c'est être porté à prendre du plai-

(1) *Sic et verbum corpus designat, symphonia autem spiritum manifestat.*

sir dans la perfection de l'objet aimé, » on distingue d'autre part, dans la fusion des thèmes, un commentaire symbolique de cette proposition de Johann Arndt, dont Bach possédait le livre : *Vom wahren Christenthum :* « La première propriété de l'amour est d'unir l'amant avec la chose aimée et de le changer en elle-même. »

Quant à l'amour humain, — je ne parle que du plus innocent et du plus légitime, — Bach, ayant eu deux femmes et vingt et un enfans, ne l'a probablement pas tout à fait ignoré. Et même il paraît l'avoir éprouvé avec une noblesse, une profondeur dont M. Pirro nous rapporte un émouvant témoignage. De même que les vieux peintres allemands se plaisent à mélanger les représentations de l'amour et celles de la mort, ainsi, dans le livre de musique d'Anna Magdalena, sa seconde femme, Bach évoque les deux images ensemble, augustes, sereines, et comme transfigurées. « Ah ! que ma fin serait heureuse, si tes chères mains me fermaient les yeux, ces yeux qui te furent toujours fidèles. » Et le critique d'ajouter, avec beaucoup de justesse : « Par l'interprétation qu'il donne à ces paroles, Bach témoigne d'une sentimentalité noble, dont les accens contenus ont déjà cette simplicité pénétrante qui donne tant de force à certains *lieder* du XIXe siècle. »

« Par l'idée cependant il tient au passé : non loin de ce chant de l'amour consolateur de la mort, se trouvent, — marques singulières d'une tendresse vraiment chrétienne, — une chanson où notre vie est comparée à la plus fuyante fumée, un air qui nous rappelle et la tombe et le glas, enfin cet incomparable cantique de l'agonie sereine : « Endormez-vous, ô mes yeux éteints. » Seul, un Allemand au cœur plein d'une religion qui prêche la *Sehnsucht* de la vie inconnue, pouvait offrir de tels présens à la femme aimée. »

C'est là peut-être faire un peu trop d'honneur, ou du moins un honneur un peu trop exclusif au génie allemand, et plus spécialement au génie religieux de l'Allemagne. De même pour le monde extérieur, pour la nature, il semble parfois que M. Pirro prétende en réserver à l'âme germanique, et à l'âme de la Réforme, l'intelligence et l'interprétation. Le critique assurément a compris et loué comme il faut les descriptions musicales de Bach. Après M. Schweitzer, que nous citions plus haut, il a signalé en particulier de nombreux paysages, ingénieux ou grandioses, où la

musique de Bach a réalisé, sous des aspects variés, la représentation de l'eau. Il rappelle, en d'autres genres, d'agréables ou magnifiques tableaux sonores : la symphonie qui précède la seconde partie de l'*Oratorio de Noël* et surtout, à la fin de la *Passion selon saint Matthieu*, la sublime invocation à « l'heure du soir... où l'alliance avec Dieu fut conclue. » En de telles pages enfin, le critique a bien montré l'union de la nature et de l'humanité, du spectacle et du sentiment, autrement dit, l'accomplissement d'un mot fameux, presque trop fameux pour qu'on ose le citer encore : « Un paysage est un état d'âme. »

N'importe, on peut estimer que déjà dans l'ordre pittoresque, l'écrivain accorde trop d'influence au réformateur sur le musicien. Il va plus loin encore dans l'ordre religieux. Selon lui, l'œuvre de Bach, j'entends son œuvre sacré, ne serait qu'une traduction esthétique et comme une transposition sonore de celle de Luther. M. Pirro ne craint pas d'écrire ceci : « Bach est le grand prédicateur musical de la doctrine de Luther. Nul compositeur, mieux que lui, ne traduit les enseignemens du Réformateur. Nul n'éprouve les drames de la conscience avec le même trouble et nul ne les expose avec la même force. Dans les œuvres du *cantor* de Leipzig revivent tous les personnages de la tragédie intérieure que le fondateur du protestantisme a suscitée chez ses disciples. »

Pour le coup, cela est trop dire. Ou plutôt, c'est trop dire de l'un de ces deux hommes, Luther, et, de l'autre, ce n'est pas dire assez. Gardons-nous de donner à croire que Luther ait en quelque sorte créé ce que Renan eût appelé la catégorie de l'idéal religieux. Luther n'a pas suscité le premier chez le croyant les « tragédies intérieures, » et, pour être le théâtre des « drames de la conscience, » l'âme chrétienne en vérité ne l'avait point attendu. De ces drames et de ces tragédies, de ces conflits et de ces combats, en un mot, de tout l'élément pathétique que comporte l'ordre de la foi, si Jean-Sébastien Bach, — et nous le croirions volontiers, — a été le musicien par excellence, c'est parce qu'il a été le « prédicateur musical » d'une doctrine à la fois antérieure et supérieure à celle de Luther, qui l'a précédée et qui la dépasse. « Il faut, disait Frédéric Nietzsche, méditerraniser la musique, » et sans doute il disait trop. On dirait avec plus de raison qu'il ne faut pas la protestantiser. Non, pas même celle de Bach, sous peine de la rabaisser et de la réduire. Il n'y a pas

jusqu'à l'un des élémens essentiels de l'art de Sébastien Bach, et de l'art allemand, le choral, qui ne remonte au delà de la Réforme, qui, par l'origine au moins, ne soit à nous, et c'est nous, catholiques, que j'entends. On ne saurait trop rappeler à ce sujet quelques lignes de M. Schweitzer, le biographe et le critique de Bach cité précédemment : « Le choral ne met pas seulement Bach en possession des trésors de la poésie et de la musique protestante, mais encore il lui livre les richesses du moyen âge et de la musique sacrée latine, *dont lui-même est issu*. Par le choral, sa musique étend ses racines jusqu'au XIIe siècle et se trouve ainsi en contact vivifiant avec un grand passé. »

Je préfère ce point de vue. Il permet à qui s'y place d'embrasser un horizon plus étendu. De ces hauteurs, le génie de Bach encore une fois apparaît plus vaste et véritablement, — le terme de catholique n'a pas d'autre sens, — universel. Aussi bien, on peut se demander s'il existe en réalité des arts protestans. Brunetière l'accordait, et même il ajoutait qu'ils sont naturalistes. Peut-être. Mais, pourrait-on répondre, s'il y a des arts en effet, comme la peinture hollandaise ou le roman anglais, qui confirment cette assertion, il semble bien que la musique, et même celle du plus grand musicien protestant, y contredise. Signe sonore de la Réforme, le choral, nous venons de le voir, n'en est cependant qu'un signe de convention, ou d'emprunt, et par conséquent, n'ayant rien d'exclusif ni de nécessaire. Au fond, la musique est religieuse ou non, mais elle n'est pas confessionnelle. La parole est sujette à l'hérésie, non la voix. En vain Bach n'était pas des nôtres ; son génie, plus large que sa croyance, est à nous autant qu'à ses frères. Dans la Messe en *si* mineur et même, en dépit des chorals, dans les cantates ou dans les oratorios, rien n'est séparé. L'art, plus heureux que la foi, n'a souffert aucune déchirure.

A cela près, — et cela n'est pas grand'chose, — on a l'impression, quand on ferme le livre de M. Pirro, d'achever un maître livre. L'auteur a senti vivement la difficulté de la tâche complexe et comme partagée, artistique et littéraire à la fois, qu'est la critique musicale. Après avoir analysé dans le détail ce qu'il appelle ou « le vocabulaire de Bach, » ou « les signes de son langage, » ou « le lexique de sa poésie, » il croit s'accuser ou s'excuser ainsi de cette analyse même : « A le considérer en artiste, le travail que nous avons fait jusqu'à présent a quelque chose de

sacrilège. Il nous a fallu ruiner toute la force synthétique de la musique, diviser sa beauté cohérente, éparpiller ses traits et dessécher sa grâce. Il nous a fallu tirer, des hymnes prophétiques, un mot à mot d'enfant. Cette ampleur d'expression, où éclate, d'un seul coup, tout ce que nos phrases discursives n'arrivent pas à présenter en longues files d'épithètes, où le sentiment déborde, complexe et vivant, nous l'avons réduite et nous n'avons regardé que séparées les grandes images qui s'y rejoignent. »

N'en croyez pas trop le modeste critique. Il s'ignore ou se méconnaît. D'un organisme « énorme et délicat, » tel que l'œuvre ou le génie de Sébastien Bach, s'il a distingué les élémens, il a bien su les rassembler ensuite, ou les refondre. A la finesse de l'analyse, l'ampleur de la synthèse a répondu. Sans compter que de ces deux opérations de l'esprit, l'esthétique, ou le sentiment, n'a pas eu le moins du monde à souffrir, et, n'en déplaise à M. Pirro, rien n'a péri, sous sa main, de la grâce ni de la beauté.

Enfin et surtout, nous voulons y revenir au moment de conclure, une étude comme celle-là marque une date et dans l'histoire de la musique de Bach en particulier et dans l'histoire générale de la musique. Elle y fortifie, si même elle ne l'y réintègre, le principe et le droit de l'expression. Un tel livre découvre, à propos de Bach et dans son œuvre, ce que l'auteur appelle fort heureusement « l'infinité des correspondances entre les qualités des sons et les qualités des choses. » Et cela est considérable, et cela est précieux. La croyance ou la foi dans l'expression de la musique a, comme toute autre, ses athées. Par bonheur, elle a ses apôtres aussi. Je sais bien que, même pour ses fidèles, elle a ses mystères, et les aura toujours. « Quelles relations de cause à effet l'esprit peut-il concevoir entre les ondes sonores, les vibrations de l'air, de l'eau, ou des molécules d'un corps solide, et les sensations, les pensées consécutives à ces vibrations ? » Lamennais a posé naguère cette question. Il n'y fut point encore et sans doute il n'y sera jamais répondu. Sur ce point, comme sur tant d'autres, le fossé paraît infranchissable entre l'ordre de la matière et celui de l'esprit. Mais si la nature du rapport mystérieux nous échappe, le rapport n'en existe pas moins. Le livre que nous venons de lire n'a peut-être pas de plus grand mérite que d'en affirmer l'existence et de la démontrer.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Il est encore douteux que le Sénat, quelque bonne volonté qu'il y mette, puisse terminer la discussion du budget assez tôt pour qu'on échappe à l'obligation de voter un douzième provisoire. La tâche de la haute assemblée s'est trouvée, cette année, particulièrement difficile. Le budget était notoirement en déficit : pour le remettre en équilibre, au moins en apparence, la Chambre a voté au dernier moment, dans une séance de nuit, sans étude préalable et sans débat, un certain nombre d'impôts nouveaux, qui lui ont été présentés et qu'elle a acceptés au petit bonheur. Ce n'est d'ailleurs pas le seul expédient auquel elle ait eu recours. Sur la proposition du gouvernement, elle a voté deux mesures empreintes du plus pur empirisme, qui avaient pour objet de diminuer les dépenses de l'année prochaine, et dont l'une au moins devait, par compensation, aggraver celles des années suivantes. La première consistait à déplacer la date du paiement des pensions, de manière à gagner un mois en 1908, malheureusement au prix de la violation d'un contrat; la seconde, à opérer une péréquation à des primes à payer à la marine marchande, en les étendant à un nombre d'années plus considérable et en diminuant ainsi le versement à opérer l'année prochaine, malheureusement au prix d'un véritable emprunt qui aggravait en fin de compte les charges du contribuable. Le détail de ces opérations serait peut-être déplacé dans notre chronique : il suffit d'en indiquer le caractère. La Commission des finances du Sénat n'a pas hésité à condamner et à rejeter ces procédés dignes d'un fils de famille en détresse; mais alors, le déficit a reparu.

La Commission ne s'en est pas tenue là. Elle a examiné, d'un peu plus près que ne l'avait fait la Chambre, les impôts nouveaux votés par celle-ci dans la précipitation du dernier moment; elle en a admis

quelques-uns, en leur faisant subir certaines retouches; elle en a écarté d'autres; elle aurait pu sans inconvéniens se montrer encore plus sévère pour eux. En effet, tous ces impôts sont mauvais, bien qu'ils le soient dans des proportions inégales, et rien ne les justifie dans un moment de prospérité fiscale comme celui où nous sommes. Le budget de 1907 n'était pas plus en équilibre, lorsqu'il a été voté, que ne le sera celui de 1908 à son point de départ; mais il y a été remis par l'accroissement des recettes, qui s'est élevé à 150 millions au-dessus des prévisions initiales. Comme l'a dit M. Ribot à la Chambre, c'est le pays seul qui, par son travail toujours plus productif, a corrigé les défauts de notre budget. Le gouvernement et les Chambres peuvent s'en féliciter, ils n'ont aucun droit d'en tirer vanité : la manne est tombée du ciel, ou plutôt s'est levée de la terre sans aucune participation de leur part. Mais comment se fait-il qu'en pleine paix, en dehors de toute perturbation politique ou sociale, au milieu d'une richesse grandissante, on se trouve acculé à la nécessité d'établir des impôts nouveaux?

Ces impôts, tels qu'ils ont été votés par la Chambre, sont au nombre de trois. Le premier double d'un seul coup la taxe sur les opérations de Bourse. Les deux autres sont pires. L'un frappe « les bénéfices qui, par suite de dispositions statutaires, sont distribués à toutes personnes participant à l'administration, à la direction ou à la gestion des sociétés, compagnies et entreprises » visées dans la loi du 29 juin 1872; l'autre frappe « les intérêts des sommes déposées dans les sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, industrielles ou civiles. » Ce dernier a paru absolument inadmissible : il atteint tous les dépôts faits dans toutes les sociétés de crédit, même lorsqu'ils n'ont d'autre objet que de procurer au déposant des facilités de conservation ou de paiement en dehors de toute opération commerciale. La Commission des finances du Sénat l'a rejeté purement et simplement. Elle s'est montrée plus clémente pour le premier. Pourquoi? La raison qu'en a donnée le rapporteur, M. Poincaré, est que M. le ministre des Finances l'a défendu avec une extrême insistance; mais cette raison est-elle suffisante? La Commission a composé avec le ministre; elle a craint de lui infliger un échec trop sensible; elle n'a pas voulu le battre sur tous les terrains. Elle a d'ailleurs laissé entendre que l'impôt soulevait beaucoup de critiques. Il en est une qui se présente, en effet, à tous les esprits. La loi du 29 juin 1872, à laquelle l'impôt a la prétention de se rattacher comme une conséquence à son principe,

est celle qui a frappé le revenu des valeurs mobilières d'une taxe de 3 pour 100, relevée depuis à 4 pour 100. Comment se fait-il, s'est-on demandé, que les parts de bénéfice attribuées aux administrateurs, aux directeurs, aux gérans d'une société, aient échappé jusqu'ici à cette taxe? La réponse est très simple; elle a été faite à diverses reprises par les tribunaux devant lesquels la question a été portée : c'est que ces parts de bénéfice, dues au travail des administrateurs, directeurs, etc., ne sont pas de simples revenus de valeurs mobilières, assimilables par exemple à ceux des actions d'une société. La prétention de combler une lacune dans l'application de la loi du 29 juin 1872 ne saurait donc se soutenir : nous sommes bel et bien en présence d'un impôt nouveau. Assurément, les Chambres ont le droit de le voter, mais au moins faut-il qu'elles se rendent compte de ce qu'elles font. La Commission des finances du Sénat a transigé, comme nous l'avons dit plus haut : elle a accepté que la nouvelle taxe frappât les administrateurs des sociétés, compagnies ou entreprises, mais non pas leurs directeurs, ni leurs gérans. En effet, pour les directeurs, encore bien plus que pour les administrateurs, il ne s'agit évidemment pas ici d'un revenu de valeurs mobilières, et, en mettant en cause les gérans, on risquait d'atteindre tous les employés, et de gêner ainsi le développement de la participation aux bénéfices, alors que le sentiment général est qu'il convient, au contraire, de l'encourager.

Bien que sa condescendance pour M. le ministre des Finances l'ait amenée à faiblir sur ce point, la Commission a fait une œuvre saine, loyale, empreinte de fermeté, et qui lui fait honneur. Une grande partie de cet honneur revient à son rapporteur général, M. Poincaré, qui, cette fois encore, a dit au pays la vérité. Il ne s'est pas contenté de dénoncer le mal; il en a indiqué les causes principales, qui sont toutes dans le mauvais fonctionnement de nos institutions parlementaires, et c'est bien ce qui rend ce mal si difficile à guérir. Pour le réformer, il faudrait nous réformer nous-mêmes. Mais si nous laissons de côté pour le moment ces considérations tirées de l'ordre politique et moral, à quelle conclusion financière M. Poincaré est-il arrivé? C'est à reconnaître que le budget est en déficit, et qu'il l'est d'une manière irrémédiable. S'il y a des remèdes, on ne les a pas trouvés, ou, si on les a trouvés, on a renoncé à les appliquer, tant on les a jugés amers. Où est donc la différence entre le budget de la Chambre et celui du Sénat? Elle est en ceci, que la Chambre a accumulé les efforts, d'ailleurs les plus maladroits, pour masquer le déficit, et que le Sénat en a fait aveu sans détours. Ce déficit

s'élève à une soixantaine de millions. Puisqu'on renonce à le faire disparaître au moyen d'économies qui semblent impossibles, ou de le combler au moyen d'impôts nouveaux qui restent insuffisans, l'emprunt s'impose : on émettra, a dit M. Poincaré, des obligations sexennaires. Qui sait, cependant, si on en aura besoin ? Ne sommes-nous pas dans la période des vaches grasses? Pour peu qu'elle se prolonge, les choses s'arrangeront automatiquement : une fois de plus le pays jettera dans le plateau des recettes les fruits de son travail pour remettre en équilibre le fléau de la balance. Souhaitons-le. Si cette réussite se produit, nous aurons été plus heureux que sages. Compter sur le hasard pour réparer ses fautes est assurément une détestable politique. C'est la nôtre, cette année. M. Poincaré s'y est résigné ; mais il a conseillé de ne pas recommencer.

La discussion générale du budget au Sénat a consisté tout entière dans l'exposé de la situation qui a été faite par lui. M. le ministre des Finances ne lui a répondu que pour la forme, d'une manière partielle et évasive, et sans se faire aucune illusion sur le sort qui l'attend. Le Sénat votera les solutions que sa Commission lui propose. Mais que pensera le pays, lorsqu'il comprendra que l'ère des plus-values, et des plus-values les plus considérables qu'on ait vues depuis longtemps, concorde avec celle des budgets en déficit?

Au moment où nous écrivons, le Sénat discute les budgets spéciaux. La discussion du budget des Affaires étrangères a été intéressante : elle a permis à M. Pichon de faire un exposé complet de notre politique, exposé qui, dans sa bouche, devait être un peu optimiste, mais qui a été cependant exact. Notre politique extérieure est conduite avec plus de prudence que notre politique intérieure. L'affaire du Maroc est celle qui nous préoccupe le plus. M. Pichon n'a pas caché qu'elle durerait longtemps, et il a laissé entendre que, pas plus que nous, il ne prévoyait comment elle évoluerait. Mais nous n'en parlerons pas davantage aujourd'hui : elle a été l'objet d'une étude approfondie dans une autre partie de la *Revue*.

Nous attendons la discussion du budget de la Guerre avec l'espoir que le Sénat ne commettra pas la même faute que la Chambre, et qu'il opérera la disjonction de la question des 28 et des 13 jours. Depuis que nous en avons parlé, il y a quinze jours, un événement d'une signification très grave s'est produit. Le Sénat avait renvoyé l'étude de la question à la Commission de l'armée, qui a pour président M. de Freycinet et pour vice-président M. Alfred Mézières, deux

hommes dont nul ne peut contester la compétence en matière militaire, non plus que le dévouement aux intérêts de l'armée, qu'ils ne distinguent pas de celui de la patrie. On sait le rôle que M. de Freycinet a joué en 1870-1871 à la délégation, et, depuis, au ministère de la Guerre : quant à M. Mézières, il a été, pendant de longues années avant de devenir sénateur, élu et réélu à la présidence de la Commission de l'armée à la Chambre des députés, et il a acquis dans l'exercice de cette haute fonction une autorité hors de pair. Aussi l'émotion a-t-elle été extrêmement vive lorsqu'on a appris, un soir, que M. de Freycinet avait donné sa démission de président, et M. Mézières de vice-président. Pourquoi? Parce que, contrairement à leur avis, la Commission de l'armée avait décidé en principe la réduction de la durée des périodes d'instruction militaire. On ne pouvait pas attribuer leur résolution à un mouvement d'impatience irréfléchie qui n'est ni de leur caractère, ni de leur âge. M. de Freycinet, en particulier, avait apporté son concours à la Commission de l'armée dans l'œuvre délicate, difficile, infiniment périlleuse, de la réduction du service militaire à deux ans : il ne saurait donc être suspect à la majorité du Sénat. Pour rester d'accord avec elle, il a poussé l'esprit de conciliation aussi loin que possible; mais il est arrivé à une limite que son patriotisme lui a interdit de franchir. A ses yeux, le service de deux ans ne peut être appliqué sans détriment pour l'armée que dans des conditions très précises, et l'une d'elles est précisément le maintien intégral des périodes d'exercice de 28 jours pour la réserve et de 13 jours pour la territoriale. Il l'a dit à la Commission avec l'éloquence simple et pénétrante qu'on lui connaît. Il espérait sans doute, et nous espérions comme lui que la Commission serait frappée de ce qu'il y avait d'énergique et de résolu dans son opposition, opposition dont il n'a jamais abusé et dont il n'a même usé que lorsque le devoir impérieux de le faire s'est imposé à sa conscience. Mais la Commission a passé outre et s'est prononcée pour la réduction des périodes militaires. Alors M. de Freycinet a déclaré qu'il ne se sentait plus l'autorité nécessaire pour diriger ses travaux, encore moins pour parler désormais en son nom : il a donné sa démission de président. M. Mézières l'a suivi dans sa retraite. La Commission s'est montrée émue, touchée, troublée; elle a prodigué à MM. de Freycinet et Mézières les marques de son estime, de sa considération, de son affection; elle a refusé de pourvoir aux vacances que leur démission avait produites; elle a espéré que tout s'arrangerait au commencement de l'année et de la session prochaines, et son espoir se réalisera peut-être. Mais il ne

s'agit pas ici pour nous de questions de personnes ; il s'agit des choses elles-mêmes et, certes, il n'y en a pas de plus graves. M. Mézières a toujours été l'adversaire du service de deux ans, mais M. de Freycinet en est partisan. Il affirme aujourd'hui que ce service n'est possible qu'avec le maintien des 28 et des 13 jours. Sa voix se perd dans le désert. Voilà le fait.

Comment en serions-nous surpris? Ne disions-nous pas, il y a quinze jours, qu'obéissant à une poussée instinctive contre laquelle elles étaient sans défense, les Chambres acceptaient d'abord toutes les conditions qu'on déclarait indispensables à la réduction du service militaire, puisqu'elles gardaient la réduction et en supprimaient les conditions? Nous assistons une fois de plus à cet affligeant spectacle. Le gouvernement seul pourrait peut-être, sinon empêcher, au moins ralentir la désagrégation de notre armée; mais il faudrait pour cela qu'il eût une opinion forte et du caractère, et il en est aujourd'hui absolument dépourvu. On l'a entendu à la Chambre déclarer, bien mollement il est vrai, mais enfin déclarer que le maintien des périodes importait à la défense nationale. Battu au Palais-Bourbon, il avait une ligne de retraite du côté du Luxembourg, et il aurait pu, ou plutôt il aurait dû y faire une défense honorable : il a préféré capituler. Soyons justes : que peut devenir un sénateur, c'est-à-dire un homme qui a derrière lui des électeurs désireux de voir faire à leurs fils, ou de faire eux-mêmes dans la réserve le minimum de service militaire, que peut-il devenir lorsque le gouvernement, représenté par le ministre de la Guerre, vient dire, avec l'autorité, sinon avec la compétence qui lui est propre, qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que le service soit encore réduit? Le sénateur, à moins qu'il ne soit M. de Freycinet ou M. Mézières, est réduit au silence. S'il voulait parler, s'il voulait résister, l'électeur ne manquerait pas de lui dire : — Eh quoi! vous êtes plus militaire que le ministre de la Guerre; vous prétendez connaître mieux que lui les besoins de l'armée; quelle infatuation, quelle obstination sont les vôtres! — Que répondre à ce discours? Il ne servirait à rien de rappeler que le ministre a dit la veille le contraire de ce qu'il dit le lendemain : le suffrage universel n'entend et ne retient que ce qui lui plaît. Un sénateur est donc désarmé lorsqu'il n'est pas couvert par le ministre, et qu'il ne peut pas prétexter des hauts intérêts de la défense nationale, que celui-ci invoque et défend. La capitulation du gouvernement rend inévitable et fatale celle du Parlement. Si M. le général Picquart avait demandé avec énergie à la Commission du Sénat, et au Sénat lui-même, de maintenir

telles quelles les périodes militaires, il aurait entraîné l'opinion de l'Assemblée, et si alors, avec la force nouvelle qu'il aurait acquise, il était revenu devant la Chambre en lui demandant de procéder à un nouvel examen de la question, qui sait ce qui serait arrivé? En tout cas, le ministre aurait rempli son devoir. Mais M. de Freycinet et M. Mézières ont seuls rempli le leur, et nous avons la tristesse de dire que ce n'est pas assez. Ils ne sont pas ministres; ils ne sont pas le gouvernement; leur autorité ne tient qu'à leur personne. Pour nous, c'est beaucoup; leur autorité nous apparaît fort supérieure à celle d'un ministre de hasard; mais les parlementaires ont besoin d'un répondant officiel devant les électeurs. Ce répondant leur a fait défaut au Sénat. Le ministre a cédé, la Commission a cédé, le désastre est complet. Et nous tremblons pour l'avenir. Si c'est là, en effet, ce que les Chambres imaginent au surlendemain des élections dernières, qu'inventeront-elles à la veille des élections prochaines? Quelle diminution imposeront-elles encore à notre armée?

La Chambre a achevé de discuter et elle a voté la loi relative à la dévolution des biens ecclésiastiques. Nous l'avons dit, cette loi est inique, et elle viole par sa rétroactivité tous les principes de notre droit. C'est une de ces mesures d'exception et de spoliation, comme d'autres régimes en ont pris sans doute; mais ce n'est pas une excuse pour la République : elle ne devrait pas aller chercher des exemples et des excuses dans les époques de bon plaisir. Les temps sont changés, sinon les hommes, et le progrès des mœurs a rendu plus odieux des actes qui autrefois le paraissaient moins. Aussi la loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques a-t-elle produit un effet fâcheux, et, parmi ceux qui l'ont votée, il semble bien que beaucoup ne l'aient pas fait sans répugnance. Mais la crainte d'être taxés de cléricalisme, mère de tant de lâchetés, a été chez eux plus forte que tout. Quant à M. le ministre des Cultes, qui s'est montré jadis mieux inspiré, il n'a usé dans tout ce débat que de deux argumens : l'un est précisément que d'autres régimes avaient fait ce qu'il proposait de faire; l'autre est que, si les catholiques perdent les biens dits ecclésiastiques, c'est leur faute. Pourquoi n'ont-ils pas accepté la loi de 1905? Pourquoi n'ont-ils pas formé d'associations cultuelles? Nous répondrons à M. Briand qu'on peut trouver de tout dans le passé : cependant, nous ne nous rappelons pas qu'une loi ait encore frappé de nullité des procédures entamées, peut-être même des jugemens déjà rendus. La loi nouvelle innove : au lieu de s'ap-

puyer sur des précédens, elle en crée un, et le plus dangereux de tous. Pour ce qui est des associations cultuelles que les catholiques n'ont point formées, parce que le Pape leur a interdit de le faire, elle n'a rien à voir dans cette affaire. S'il en était autrement, on pourrait rappeler à M. Briand ses propres paroles, au temps où il disait que les catholiques avaient le droit de ne pas bénéficier des avantages que leur donnait la loi de 1905, et où il cherchait, avec un véritable esprit de libéralisme et de tolérance, à adoucir pour eux les effets de leur résolution. Mais M. Briand a changé d'humeur. Dans le cours de cette discussion, il a eu l'air d'un homme qui se venge d'avoir été méconnu et maltraité. Nous aimions mieux son autre manière.

Encore une fois, il ne s'agissait plus pour l'Église, ni pour les catholiques, de la revendication de biens auxquels ils avaient renoncé. C'est là une question résolue. M. Briand lui-même, dans ses anciens discours, n'avait-il pas professé quelque admiration pour le désintéressement des biens de la terre que le Saint-Père avait montré? Le geste lui avait paru n'être dénué ni de noblesse, ni de grandeur. Les biens des fabriques devaient donc faire retour aux communes, pour être affectés à des œuvres charitables. Sur ce point, pas de contestation. Mais quelques-uns de ces biens étaient le produit de donations ou de legs qui étaient grevés d'une charge précise, à savoir de messes à dire pour les morts : ce cas était du moins le plus fréquent. Si les messes étaient dites, si les conditions du legs étaient remplies, personne n'avait rien à revendiquer. Mais en serait-il ainsi? Autrefois, M. Briand avait dit oui; aujourd'hui, il dit non. Il est vrai qu'autrefois il était simple rapporteur de la loi de séparation et qu'aujourd'hui il est ministre; mais comment s'expliquer que cette différence dans sa situation ait pu en faire naître une aussi profonde dans son opinion? On a découvert tout d'un coup que les communes, ou que les organisations communales créées en vue d'œuvres charitables, n'avaient pas le droit de faire dire de messes. Il paraît que la loi de séparation s'y oppose. Avant qu'elle eût été votée et promulguée, les communes pouvaient faire dire des messes; depuis, elles ne le peuvent plus. Cette prétendue conséquence de la loi provient d'une conception très fausse du régime qui en est sorti. Séparer l'Église de l'État ne veut pas dire que l'Église n'existe plus aux yeux de l'État, mais seulement que l'État n'a plus aucune participation morale ou matérielle à son fonctionnement. On croirait vraiment que l'Église a été comme anéantie pour l'État, et que celui-ci ne saurait plus la voir. Tout le monde la verrait, il n'y aurait que lui qui ne la verrait pas. Quoi de plus absurde?

Il y a, en dehors de l'État, un grand nombre d'organisations privées, et d'ailleurs légales, qu'il n'a pas à reconnaître, et auxquelles il reste étranger, mais qu'il connaît fort bien et qu'il traite comme des êtres vivans. Il y en aura sans doute beaucoup plus dans l'avenir que dans le passé, grâce à la récente loi sur la liberté d'association. Rien ne s'oppose donc à ce que les communes fassent dire des messes, si elles deviennent héritières de biens affectés d'une charge ecclésiastique. Elles agissent alors en tant que détentrices d'un legs ou d'un don grevé d'une charge, et non pas en tant que communes. A supposer qu'elles se fassent, malgré cela, scrupule de faire dire des messes, et il est bien possible que M. Homais éprouve ce sentiment, rien de plus simple : elles n'ont qu'à rendre l'argent à l'héritier naturel qui poursuit la révocation de la donation ou du legs, en alléguant que la condition n'en est pas remplie. Pour peu qu'il soit un honnête homme, l'héritier naturel fera dire lui-même les messes. Il s'agit là, on le voit, d'une contestation de l'ordre privé, dont il convenait d'abandonner la compétence aux tribunaux. Mais M. le ministre des Cultes n'a pas cessé de répéter : Pourquoi les catholiques n'ont-ils pas fait des associations cultuelles? Nous regrettons qu'ils se soient trouvés dans l'obligation de n'en point faire; évidemment, ils ne pouvaient pas se soustraire à cette obligation qui, à tort ou à raison, leur était imposée par la plus haute autorité qu'ils reconnaissent; ils auraient cessé d'être catholiques s'ils ne s'étaient pas inclinés devant l'ordre de s'abstenir qu'ils avaient reçu. Mais quel rapport y a-t-il entre cette question et celle que la loi nouvelle soumettait à la Chambre? Aucun! Les orateurs de l'opposition n'ont pas cessé de le répéter, et quelques-uns, comme M. Piou et M. Paul Beauregard, y ont mis une grande éloquence. Rien n'y a fait : la loi de spoliation a été votée.

On a cru un moment que la majorité, fortement impressionnée par un discours de M. Lhopiteau, allait accepter un amendement de ce député, qui est radical, qui vote habituellement avec le gouvernement, qui ne saurait être taxé de cléricalisme, mais qui croyait néanmoins que rien ne s'opposait à ce que les communes, ou les organisations charitables qui les représentent, versassent l'argent des messes entre les mains des prêtres catholiques. M. Lhopiteau avait raison, et, comme il est juriste, il avait raison dans ce langage du droit qui fait habituellement grand effet sur les assemblées. Si son amendement avait été accepté, tout aurait été sauvé. La volonté des morts aurait été respectée. Mais M. Briand a repris son refrain : —

Les catholiques n'ont pas voulu faire d'associations cultuelles; c'est donc leur faute si... etc., etc. — Et cela a suffi pour faire rejeter l'amendement. Alors, tout a été fini; le gouvernement a triomphé sur toute la ligne; la loi a été votée à peu près telle qu'il l'avait présentée. Grâce, toutefois, à une distraction du ministre, M. de La Batut a réussi à y faire entrer une disposition qui met à la charge des communes les frais, non seulement de conservation, mais encore d'entretien des édifices religieux. Frais de conservation, soit, a dit après coup M. Briand; mais d'entretien, non. Il se propose de reprendre la question devant le Sénat. A dire vrai, nous ne voyons pas très bien comment on peut conserver sans entretenir, et nous nous demandons à qui doivent incomber les frais d'entretien, si ce n'est pas au propriétaire, c'est-à-dire à la commune. Ils auraient pu incomber au locataire, s'il y en avait un; mais il n'y en a pas. On se rappelle qu'au moment où un contrat de bail allait aboutir entre la préfecture de la Seine et l'archevêché de Paris, le gouvernement, qui s'était d'abord prêté à la négociation, l'a fait brusquement échouer. Dès lors, le curé n'a pas plus de droit dans l'église où il dit la messe que le premier venu qui y entre et qui en sort. Sa situation y est trop précaire pour qu'il puisse y faire des frais quelconques. M. le ministre des Cultes, dans une lettre récente qu'il a écrite à M. le préfet de la Seine, a paru croire que ces questions étaient réglées; elles ne le sont pas. Elles pourraient l'être aisément, si on s'y prêtait de part et d'autre; malheureusement, soit du côté de l'Église, soit du côté de l'État, on ne s'y est prêté que d'une manière intermittente, et rien n'a été fait.

Pour en revenir à la loi votée, elle est vraiment une tare sur la République. Les catholiques parlent de spoliation; l'histoire ne les contredira pas. Si même on se place à un autre point de vue que le leur, à celui du droit, il faut bien reconnaître que toutes les règles en ont été violées avec une obstination froide et impitoyable qu'on ne saurait trop sévèrement qualifier. Il semble, à en juger d'après quelques-unes des paroles qui ont été prononcées dans ce débat, qu'on veuille empêcher l'Église de vivre et les églises de durer. Le Briand d'autrefois ne s'est retrouvé qu'à un moment : c'est lorsque M. Guieysse, revenant à son idée fixe, a proposé de nouveau de mettre les églises catholiques à la disposition de tous les cultes qui voudraient s'y réfugier. M. Briand a maintenu le principe que les églises devaient rester affectées au seul culte qui y était célébré avant la séparation, et il a traité sans le moindre respect M. Guieysse et son idée. M. Guieysse a été battu; son amendement n'a même réuni

qu'une minorité dérisoire; mais, au train dont marchent les choses, qui sait s'il n'aura pas sa revanche un jour?

La Perse est décidément très loin de l'Europe. Des événemens considérables s'y passent ; mais il est difficile d'en réunir les élémens et d'en garantir l'exactitude. Le seul point hors de doute est que, depuis quelque temps, la Perse est troublée, et que l'introduction du gouvernement parlementaire semble avoir ajouté au désordre qui y règne plutôt qu'elle ne l'a supprimé. Cela viendra sans doute plus tard. Le gouvernement parlementaire, ayant pour objet de donner au pays lui-même une participation à ses propres destinées, est fait pour produire de bons résultats, pourvu cependant qu'on en mesure l'application aux besoins véritables et aux mœurs de chaque pays. Mais s'il est dans la nature des gouvernemens qui visent à l'autocratie d'empiéter sur les attributions des parlemens, il ne l'est pas moins dans celle des parlemens d'empiéter sur le pouvoir exécutif. Quoi qu'il en soit, la situation ne s'est pas améliorée depuis que la Perse jouit d'une assemblée délibérante, et on comprend que le nouveau shah, qui paraît être énergique, éprouve des accès d'impatience au cours desquels il oublie les sermens multipliés qu'il a prêtés à la Constitution. Ces sermens sont déjà au nombre de quatre : mieux vaudrait qu'il n'y en eût qu'un et qu'il fût bon.

Une émeute, due à un incident sans gravité en lui-même, a éclaté à Téhéran, et a opposé l'un à l'autre les deux partis : celui de l'ancien régime et celui du nouveau. Un marchand a été assassiné par des soldats : cela a suffi pour mettre le feu aux poudres dans un pays où, il y a quelques semaines, l'assassinat du premier ministre n'avait pas paru avoir plus d'importance qu'un fait divers. Cette fois, Mohammet Ali shah a arrêté et emprisonné plusieurs de ses ministres, et le parlement, qu'on appelle le Medjlis, a vu là une menace pour lui : il s'est déclaré en permanence et a fait appel à ses partisans pour le protéger. Le shah s'est entouré de son armée, qui semble fidèle, et il a fait appel, lui aussi, aux partisans de l'ancien régime, non seulement dans la ville, mais dans la campagne environnante. Les deux armées se sont trouvées face à face, et on s'est demandé ce qui allait arriver. Jusqu'ici, il n'est rien arrivé du tout : il semble que les deux partis, après avoir mesuré leurs forces, aient jugé plus sage de ne pas pousser les choses à bout. S'il en est ainsi, nous nous en réjouissons. Au premier moment, le Medjlis voulait la déposition du shah, et le shah voulait sans doute la suppression du Medjlis;

mais, ni le shah n'a été déposé, ni le Medjlis n'a été dissous, et puisque cet état de choses se prolonge, il est à croire qu'il pourra s'arranger. Gardons-nous, toutefois, d'émettre des pronostics sur une situation aussi confuse, et attendons les événemens.

On se demande si la publication du récent traité qui a été conclu entre l'Angleterre et la Russie, au sujet des champs d'action où elles se sont trouvées en opposition ou en conflit en Asie, n'a pas été pour quelque chose dans la fermentation subite qui s'est produite à Téhéran. La Russie et l'Angleterre, en délimitant leurs zones d'influence en Perse, avaient en effet quelque peu l'air de s'être partagé le pays. Le patriotisme persan en a été remué et s'en est cru offensé, ce qui est très naturel. Et pourtant, en quoi la situation est-elle changée parce que l'Angleterre et la Russie se sont mises d'accord sur les régions où elles pourraient demander des concessions qu'elles demandaient autrefois et qu'elles s'efforçaient d'obtenir un peu partout? Un pareil arrangement ne porte atteinte ni à l'indépendance, ni à l'intégrité territoriale du pays. Le gouvernement persan n'en est pas atteint dans sa liberté : c'est pour lui *res inter alios acta*. Le gouvernement anglais a tenu d'ailleurs à rassurer la Perse sur ses intentions. Quelles que soient les complications actuelles, il a déclaré à la Chambre des communes qu'il n'avait aucune idée d'intervenir en Perse, si la sécurité de ses nationaux y était maintenue, et il a assuré que telles étaient aussi les dispositions du gouvernement russe. Les Persans restent maîtres chez eux : leurs droits y seront respectés, pourvu qu'ils respectent ceux des étrangers. Mais la situation intérieure restera sans doute, pendant quelque temps encore, incertaine et instable. Il est difficile d'acclimater dans un pays le gouvernement parlementaire, même à faible dose ; mais il est peut-être impossible de revenir au gouvernement absolu, quand on y a une fois renoncé.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.